

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1899.)

PROJET DE LOI CONTENANT LE

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1900 (¹).

(¹) Ce projet de loi remplace celui du 28 février 1899 (N° 112, 1)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TITRE I^{er}.

Droit de patente. — Douanes.

(ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI.)

L'article 11 de la loi du 5 juillet 1871 apportant des modifications aux lois d'impôts (*Moniteur* du 6 juillet 1871) fixe comme il suit le droit de patente des bateliers :

- « 1^o 12 centimes par tonneau pour les bateaux et navires employés à la
- » navigation intérieure;
- » 2^o 4 centimes par tonneau et par voyage d'aller et retour pour les
- » bateaux et navires faisant des importations et exportations seulement; le
- » droit n'est dû que pour trois voyages, au maximum.
- » S'ils effectuent des transports d'un endroit à un autre du Royaume avant
- » d'avoir accompli le troisième voyage, ils deviennent passibles de la taxe
- » de 12 centimes par tonneau sous déduction des sommes payées pour la
- » même année du chef des importations et exportations.
- » Le droit de 12 centimes par tonneau est dû pour l'année entière, quelle
- » que soit la date de la mise en usage du bateau, s'il a été déclaré l'année
- » précédente. Dans le cas contraire, le droit est exigible à partir du com-
- » mencement du trimestre pendant lequel le bateau a été employé.
- » Il n'est accordé aucune remise d'impôt aux bateaux restés en inactivité
- » pendant un ou plusieurs mois consécutifs.
- » Un arrêté royal détermine le mode de jaugeage qui sert de base à la
- » perception du droit; ce jaugeage doit être effectué préalablement à la
- » déclaration de patente. »

A différentes reprises, on s'est plaint de l'élévation du droit de patente des bateliers et l'on en a réclamé l'unification.

Dans les séances de la Chambre des Représentants des 19 et 20 avril 1898, (*Annales parlementaires*, pp. 1154 et 1156), le Gouvernement s'est engagé à examiner les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation en vue de donner satisfaction aux réclamations en ce qu'elles ont de légitime.

Les dispositions nouvelles réduisent dans une notable proportion le taux du droit. Elles ont en outre l'avantage de simplifier les formalités et d'unifier la perception : le nombre des voyages effectués sera désormais sans influence sur le montant de la taxe.

Le sacrifice imposé au Trésor ne sera pas inférieur à 60,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(ART. 2 ET 3 DU PROJET DE LOI.)

Matériaux servant à la construction, à l'armement, au gréement et à l'ameublement des navires et bateaux. — L'article 1^{er} de la loi du 12 avril 1864 a exempté les navires et bateaux des droits d'entrée, antérieurement fixés à 6 francs par tonneau de jauge, et l'article 2 de la même loi a prescrit que les droits perçus sur les bois dont l'emploi à la construction des navires et bateaux aura été constaté, seront restitués.

A cette époque, ces mesures étaient de nature à placer dans une situation favorable notre marine marchande, presque entièrement composée de voiliers en bois; elles servaient de complément aux lois du 19 juin 1856 et du 12 juillet 1862. La loi de 1856 admettait librement à l'entrée : a) les agrès et les appareils servant réellement à bord des navires, appropriés à l'usage des bâtiments et reconnus indispensables à la navigation; b) les ancres et chaînes pour la marine réunissant les conditions déterminées à cette fin. La loi de 1862 permettait l'importation en franchise des droits, sous certaines conditions, des feuilles, clous et chevilles pour doublage, des bois pour mâts, vergues et espars, des cordages, de la toile à voile et des cabestans et treuils en fonte et en fer.

Depuis lors, les navires en fer et en acier ont généralement remplacé les navires en bois, et il a été reconnu que les exemptions accordées sont insuffisantes. Elles présentent même cette anomalie que tous les objets qui se trouvent à bord des navires et bateaux achetés à l'étranger sont admis librement, tandis que la plupart de ces objets deviennent passibles de droits lorsque, importés isolément, ils servent à la construction de navires ou de bateaux en Belgique.

Pour remédier à cette situation et favoriser le développement des constructions navales dans le pays, il y a lieu de dégrever complètement tous les matériaux et objets servant à la construction, à l'armement, au gréement et à l'ameublement des navires et bateaux. Les dispositions de l'article 2 donnent au Gouvernement les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Si les Chambres adoptent ces dispositions, celles-ci seront appliquées en ce sens que les matériaux et objets qui, par leur forme ou leur nature, ne peuvent servir que pour la construction, etc., des navires ou bateaux, seront admis librement à l'entrée sans formalités spéciales.

Le Ministre des Finances déterminera les conditions auxquelles sera subordonnée la franchise des droits pour les autres matériaux et objets qui ne sont pas utilisés exclusivement par les constructeurs de navires; ces conditions auront pour but unique d'éviter les abus et seront limitées au strict nécessaire.

La loi du 12 juillet 1862 et l'article 2 de la loi du 12 avril 1864, qui ont une portée beaucoup moins large que les nouvelles dispositions proposées, deviennent inutiles et peuvent être rapportés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI.)

Eaux distillées. — Suivant les dispositions légales en vigueur, les eaux provenant de la distillation de fruits, de plantes, de fleurs, feuilles ou autres parties de plantes, sont rangées, pour l'application du tarif des douanes, dans la catégorie des *Drogueries*, libres à l'entrée, lorsqu'elles ne renferment pas d'alcool ou de sucre. Quand elles contiennent de l'alcool, en quelque proportion que ce soit, elles suivent le régime des *Liquides alcooliques autres*, imposables au droit de 200 francs l'hectolitre.

La plupart des produits de l'espèce renferment normalement une petite quantité d'alcool qui n'atteint généralement pas 5 %; dans ce cas, le droit de 200 francs l'hectolitre est prohibitif, et comme, d'autre part, ces eaux ne servent pas de boissons mais sont utilisées notamment par les confiseurs et les liquoristes pour aromatiser leurs produits, il convient de les imposer au même droit que les jus de fruits non sucrés, soit à 12 francs les 100 kilogrammes.

Les eaux distillées de plantes, fleurs, feuilles ou autres parties de plantes, qui ne contiennent pas ou qui contiennent seulement des traces d'alcool, servent presque exclusivement en pharmacie; elles continueraient à être admises librement à l'entrée comme *Drogueries*.

Caséogomme ou caséine. — D'après les dispositions du tarif des douanes, la *Caséogomme* ou *Caséine* doit suivre le régime des *Conserves alimentaires autres*, passibles du droit de 12 francs les 100 kilogrammes. Dans son état naturel, ce produit peut servir à l'alimentation, ce qui justifie la classification qui lui est assignée; mais lorsqu'il a été dissous dans un alcali et séché ensuite, il ne peut être employé que dans l'industrie, aux mêmes usages que la colle forte et la gélatine, lesquelles sont exemptes de droits à l'entrée.

Il convient dès lors d'admettre également en franchise de droits la *Caséogomme* ou *Caséine* lorsqu'elle a subi une préparation en vue d'être utilisée dans l'industrie : la proposition soumise l'assimile aux *Produits chimiques non spécialement tarifés*, libres à l'entrée.

Peaux et plumes d'oiseaux. — Les peaux et les plumes d'oiseaux apprêtées pour la parure sont imposables à l'entrée en Belgique au droit de 15 % *ad valorem* afférent aux *Habilllements : Objets confectionnés en tout ou en partie*. Lorsque ces articles sont importés à l'état brut, ils sont admissibles librement à l'entrée; mais quelques-uns d'entre eux, après avoir reçu une certaine préparation dans le pays, doivent être teints et cette main-d'œuvre ne peut être effectuée convenablement qu'à l'étranger. Or, comme il n'est pas possible de s'assurer de l'identité desdits produits lors de leur réimportation, la loi du 29 mars 1873 ne peut leur être appliquée et le droit d'entrée de 15 % *ad valorem* est exigible.

La disposition proposée a pour but de remédier à cet inconvénient en abaissant à 5 % *ad valorem* — dont sont passibles les *Produits divers pour*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'industrie — le taux des droits sur les peaux et les plumes d'oiseaux qui doivent encore subir diverses opérations d'apprêt, de montage, etc., avant d'être employées.

Fleurs en faïence ou en porcelaine. — Le tarif des douanes prévoit deux tarifications distinctes pour ces articles : les *fleurs en faïence ou en porcelaine montées* sur une tige en fil de fer suivent le régime de la *Mercerie et Quincaillerie : autres objets*, passibles du droit de 15 % *ad valorem* ; les mêmes articles *non montés*, c'est-à-dire composés uniquement de faïence ou de porcelaine, même peinte, sont rangés dans la catégorie des *Faïences et porcelaines non dénommées*, imposables au droit de 10 % *ad valorem*.

La Belgique est tributaire de l'étranger pour les fleurs dont il s'agit, lesquelles servent généralement à la confection de couronnes mortuaires. Or l'industrie de la fabrication des couronnes de l'espèce a pris une certaine importance dans notre pays. La proposition soumise range en conséquence les fleurs en faïence ou en porcelaine, montées ou non et destinées à l'usage préindiqué, dans la catégorie des *Produits divers pour l'industrie*, imposables au droit de 5 % *ad valorem*.

Jus d'épine-vinette pur. — Le jus d'épine-vinette, comme les autres jus de fruits purs renfermant moins de 8 % d'alcool, est rangé par le tarif des douanes dans la catégorie des *Conserves alimentaires autres*, imposables au droit de 12 francs les 100 kilogrammes. Comme ce jus sert principalement à teindre et à lustrer les peaux, il est rationnel de lui faire suivre le régime des *Teintures et Couleurs*, libres à l'entrée.

TITRE II.

Recouvrement des impôts et évaluation des recettes.

(ARTICLES 5 ET 6 DU PROJET DE LOI.)

Les évaluations du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1900 s'élèvent à	fr. 452,246,618 »
Le Budget pour l'exercice 1899 monte à	435,037,428 40
	DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr. 17,209,189 60

Cette différence s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Contribution foncière.*

La contribution foncière a pour base le *revenu net imposable* ou *revenu cadastral* des propriétés bâties ou non bâties, arrêté au 31 décembre de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'année antérieure à celle de l'imposition ; elle est actuellement fixée à 7 % de ce revenu.

Le tableau ci-après indique, pour les cinq dernières années, le montant du revenu cadastral et le produit de l'impôt, ainsi que leur accroissement annuel :

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral	DE L'IMPÔT.
1895	356,558,072	7	24,958,989	2,254,986	157,848
1896	358,974,256	7	25,128,121	2,416,184	169,132
1897	361,344,521	7	25,294,059	2,567,924	165,918
1898	364,051,675	7	25,485,559	2,707,154	189,500
1899	367,111,709	7	25,697,820	3,060,054	214,281

Il ressort de cette statistique que la moyenne de l'augmentation annuelle du revenu cadastral pendant la dernière période quinquennale est de 2,289,000 francs.

En règle, on se base sur cette progression pour déterminer l'évaluation du rendement de l'impôt foncier. Dans les circonstances actuelles, on peut aller plus loin et escompter pour 1900 une augmentation correspondant à l'augmentation moyenne des deux dernières années, soit 2,883,000 francs. En ajoutant cette dernière somme au montant du revenu cadastral arrêté pour 1899, on obtient un total de 369,995,000 francs, lequel, au taux de 7 %, donnerait un produit de 25,900,000 francs.

C'est à ce dernier chiffre qu'on propose de fixer l'évaluation du produit de la contribution foncière pour le prochain exercice, soit une plus-value de 227,000 francs sur l'évaluation adoptée pour 1899.

ART. 2 DU TABLEAU. — Contribution personnelle.

Le tableau ci-après indique le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1894 à 1898 et le produit approximatif de 1899 :

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle	AUGMENTATION	DIMINUTION.
1894	19,177,636	253,191	•
1895	19,314,551	136,915	•
1896	19,654,642	340,091	•
1897	20,005,276	348,634	•
1898	20,306,000	302,724	•
1899	20,625,000 (Approximatif)	319,000	•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'évaluation du produit de la contribution personnelle pour l'exercice 1899 a été fixée à 20,708,000 francs. Mais, d'après les résultats connus à ce jour, il est vraisemblable que ce chiffre ne sera pas atteint et que le produit ne s'élèvera pas au delà de 20,625,000 francs.

Pour éviter tout mécompte, il semble prudent d'établir l'évaluation pour l'exercice 1900 en prenant pour base le rendement de 1899, auquel on propose d'ajouter l'augmentation moyenne des deux dernières années, 1898 et 1899, soit 310,000 francs.

Sur ces données, le produit à inscrire au Budget de 1900, du chef de la contribution personnelle, est évalué à 20,935,000 francs (20,625,000 + 310,000), soit une augmentation de 227,000 francs comparativement à l'évaluation de 1899.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Le produit de l'impôt des patentes pour la période de 1893 à 1897, le produit présumé pour 1898 ainsi que l'évaluation de 1899 font l'objet du tableau ci-après :

ANNÉES	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION	DIMINUTION.
1893	6,942,605	141,872	"
1894	7,119,505	176,900	"
1895	7,182,851	63,326	"
1896	7,814,656	631,805	"
1897	8,075,126	260,490	"
1898	8,500,000 (produit présumé)	224,874	"
1899	7,800,000 (évaluation budgétaire)	"	500,000

On peut, dès à présent, prévoir que le produit du droit de patente en 1899 s'élèvera, comme en 1898, à 8,500,000 francs. La situation économique du pays est telle qu'il est permis d'espérer pour 1900 un produit au moins égal à celui des deux dernières années, soit une augmentation de 500,000 francs sur l'évaluation de 1899.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Le produit total des droits d'entrée s'est élevé en moyenne, pendant les trois dernières années, à la somme de 46,006,890 francs; mais la progression

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des recettes pendant les dix premiers mois de 1899 permet de porter les évaluations pour l'année 1900 au chiffre total de 47,000,000 de francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal. fr.	3,771,350 »
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889	3,579,716 »
— de l'État.	39,648,934 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	47,000,000 »

La part de l'État est en augmentation de 2,524,625 francs sur 1899.

Les parts du fonds communal et du fonds spécial sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café fr.	2,700,000 »
26.442 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,000,000).	528,850 »
35 % des droits sur les bières (fr. 600,000)	210,000 »
35 % — les vinaigres et acides acétiques (fr. 250,000).	87,500 »
35 % — les sucres (fr. 300,000)	105,000 »
35 % — les betteraves (fr. 150,000)	52,500 »
35 % — les sirops et mélasses (fr. 250,000)	87,500 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	3,771,350 »

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches fr.	2,000,000 »
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée afférents aux marchandises autres que les bestiaux et les viandes fraîches	1,579,716 »
	<hr/>
Soit ensemble, pour la part du fonds spécial dans le pro- duit des droits d'entrée. fr.	3,579,716 »
auxquels il faut ajouter le produit du droit de licence, évalué à	2,850,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	6,429,716 »

chiffre établi par application du 2° alinéa de l'article 15 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1898, les évaluations votées pour 1899, ainsi que les évaluations proposées pour l'exercice 1900. On trouve dans les colonnes 5 et 6 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1898. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		votées pour 1899. 3	proposées pour 1900. 4	de l'État 5	du fonds communal. 6
Vins étrangers . . .fr.	6,537,605	6,500,000	6,500,000	4,225,000	2,275,000
Vins mousseux . . .	24,950	10,000	10,000	10,000	"
Vins de fruits secs . .	917	6,000	2,000	2,000	"
Eaux-de-vie	49,175,852	51,000,000	50,000,000	56,778,850	15,221,150
Bières	18,515,744	18,500,000	19,500,000	12,675,000	6,825,000
Vinaigres de bières. .	19,460	20,000	20,000	15,000	7,000
Vinaigres autres que de bières.	47,147	50,000	40,000	26,000	14,000
Acide acétique	55,046	50,000	60,000	59,000	21,000
Sucres.	(¹) 4,494,008	(¹) 5,500,000	(²) 5,500,000	3,445,000	1,855,000
Glucoses.	956,457	800,000	1,000,000	1,000,000	"
Margarine.	451,636	400,000	500,000	500,000	"
Tabacs { étrangers . . .	1,208,045	1,265,000	1,500,000	1,500,000	"
{ indigènes . . .	484,934	400,000	450,000	450,000	"
TOTAUX. . . .fr.	82,059,761	84,081,000	84,082,000	60,465,850	24,218,150

(¹) Les sommes de 4,494,008 francs et 5,500,000 francs, ajoutées aux recettes de douane sur les sucres étrangers et sur les sirops et mélasses, forment respectivement les minima de 5 millions et 6 millions de francs fixés par l'article 5 de la loi du 9 août 1897.

(²) En ajoutant à ce chiffre les recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, on obtient le minimum de 6,000,000 de francs prévu à l'article 5, 1^{er} alinéa, de la loi précitée.

Les différences en plus ou en moins entre les évaluations votées pour 1899 et celles proposées pour 1900, figurant dans le tableau ci-dessus, s'expliquent comme il suit :

Eaux-de-vie indigènes. — L'évaluation pour l'année 1900 est établie d'après le montant des droits dont seront frappées les quantités d'alcool formant la production présumée, déduction faite du montant des décharges sur les quantités qui seront dénaturées pour des usages industriels ou qui seront exportées.

En prenant pour terme de comparaison les quantités afférentes aux huit

NOTE PRÉLIMINAIRE.

premiers mois de l'année 1899, la recette brute et la recette nette de 1900 peuvent être déterminées comme il suit :

A. Distilleries industrielles : 405,000 hectolitres à 50°, à raison d'un droit de 100 francs par hectolitre fr.		40,500,000 »
B. Distilleries agricoles	} autorisées à rectifier : 66,000 hectolitres à 50°, à raison d'un droit de 90 francs par hectolitre.	5,940,000 »
		ne produisant que des flegmes : 200,000 hectolitres à 50°, à raison d'un droit de 85 francs par hectolitre
SOIT ENSEMBLE (recette brute). . . . fr.		<u>63,440,000 »</u>

Montant de la décharge afférente :

a) aux quantités d'alcool à dénaturer pour des usages industriels. fr.	500,000 »
b) aux quantités à exporter, soit 130,000 hectolitres à 50°, à raison d'un drawback de 100 francs par hectolitre.	13,000,000 »
	<u>13,500,000 »</u>
RESTE fr.	<u>49,940,000 »</u>

somme à laquelle on évalue le produit probable pour 1900, soit en chiffres ronds 50,000,000 de francs, y compris la part à attribuer au fonds communal.

Cette part du fonds communal dans le produit annuel des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie étant fixée à 13,750,000 francs (art. 5 de la loi du 17 juin 1896), la répartition entre l'État et le fonds communal s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie indigènes (Accises)	Eaux-de-vie étrangères. (Douane.)	Total.
État. fr.	36,778,850 »	1,471,150 »	38,250,000 »
Fonds communal	13,221,150 »	528,850 »	13,750,000 »
	<u>Fr. 50,000,000 »</u>	<u>2,000,000 »</u>	<u>52,000,000 »</u>

D'après cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	73.558 %.
Au fonds communal	26.442 %.

En ce qui concerne les autres produits, les évaluations proposées ont été établies d'après les faits constatés pendant les dernières années et d'après les recettes de 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7 DU TABLEAU. — *Recettes diverses.*

La moyenne des recettes réalisées pendant les cinq dernières années sur les produits qui constituent les recettes diverses, est d'environ 625,000 francs. Le rendement de certains de ces produits suit une marche régulièrement ascendante, ce qui permet de porter l'évaluation pour l'exercice 1900 à 652,000 francs, soit une augmentation de 49,000 francs sur l'évaluation de 1899.

En ce qui concerne le droit de licence, dont il est fait mention pour mémoire au littéra b de l'article 7, il est à observer que le produit en 1899 ne dépassera vraisemblablement pas 2,600,000 francs, somme supérieure de 216,720 francs au produit de l'année 1898.

Pour fixer l'évaluation de 1900, on propose de prendre comme base le produit de 1899, en y ajoutant l'augmentation moyenne constatée pour la dernière période quinquennale. Cette moyenne étant de 250,000 francs, le produit de la taxe atteindrait 2,600,000 + 250,000, soit 2,850,000 francs.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1899 fr.	21,000,000 »
La marche ascendante du rendement de cet impôt, non interrompue depuis 1894, et les résultats connus de l'année en cours, permettent de relever ces prévisions à concurrence de	1,000,000 »
Évaluation proposée pour l'exercice 1900 fr.	<u>22,000,000 »</u>

ART. 10 DU TABLEAU. — *Hypothèques.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1899 fr.	3,500,000 »
Pour les motifs énoncés à l'article 8, cette évaluation peut être augmentée de	300,000 »
les droits d'enregistrement et les droits d'hypothèque suivant une marche parallèle.	
Évaluation proposée pour l'exercice 1900 fr.	<u>3,800,000 »</u>

ART. 11 DU TABLEAU. — *Successions, etc.*Litt. b. — *Mutations en ligne directe.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1899 fr.	2,540,000 »
La dépression constatée depuis quelques années dans cette branche de recettes justifie une légère réduction de ce chiffre. Les recouvrements de l'année courante paraissent devoir être sensiblement les mêmes qu'en 1897 et en 1898, et l'on peut, cela étant, prévoir une diminution de	140,000 »
Évaluation proposée pour l'exercice 1900 fr.	<u>2,200,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12 DU TABLEAU. — *Timbre.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1899	fr. 7,200,000 »
<p>La progression qui s'est manifestée depuis 1893 dans le rendement de cet impôt s'accroît chaque année. Les résultats de l'exercice 1898 (fr. 7,909,922) et les recettes connues de l'exercice 1899 (fr. 7,087,634 au 31 août) permettent d'espérer une plus-value pour l'exercice 1900. Mais cela tient pour ainsi dire exclusivement à l'impulsion extraordinaire et tout à fait anormale donnée au timbrage par suite de la constitution de nombreuses sociétés dans ces dernières années. Le mouvement pouvant s'arrêter ou, tout au moins, se ralentir d'un moment à l'autre, on croit prudent de n'escompter qu'une augmentation de</p>	
	500,000 »
Évaluation proposée pour l'exercice 1900.	<u>fr. 7,700,000 »</u>

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers.*

L'administration communale d'Anvers a versé au Trésor, du chef du produit des quais de l'Escaut, pour les années 1896 et 1897, respectivement 400,000 francs et 423,000 francs.

Il est permis de supposer que la recette de 1900 ne sera pas inférieure à cette dernière somme	fr. 423,000 »
Évaluation inscrite au Budget de 1899.	300,000 »
AUGMENTATION	<u>fr. 123,000 »</u>

ART. 18 DU TABLEAU. — *Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quais et de bassin.*

Ces droits ne sont perçus au profit de l'État que depuis le 1 ^{er} janvier 1896. Pour l'exercice 1900, on en estime le produit à . fr.	45,000 »
chiffre justifié par les recettes de 1897 (fr. 44,712), de 1898 (fr. 44,268) et par les résultats déjà constatés en 1899.	
Évaluation portée au Budget de 1899	35,000 »
AUGMENTATION.	<u>fr. 10,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

La recette prévue au Budget de 1899 s'élève à 186,500,000 francs.

Cette évaluation est sensiblement inférieure aux faits constatés; si le trafic se maintient pendant les quatre derniers mois, les recettes s'élèveront pour l'année 1899 à environ 194,500,000 de francs, somme à laquelle on propose d'évaluer le produit de l'année 1900, soit une plus-value de 8,000,000 de francs comparativement au chiffre voté pour 1899.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

La recette de l'année 1899 s'élèvera vraisemblablement à 8,500,000 francs, somme supérieure de 620,000 francs à la recette de 1898.

Pour l'année 1900, on éviterait tout mécompte en évaluant le produit à 8,900,000 francs, soit une augmentation de 1,400,000 francs sur l'évaluation portée au Budget de 1899.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Postes.*

D'après les résultats connus, les produits postaux pour l'exercice 1899 atteindront approximativement fr. 23,771,000 »

Les recettes de l'année 1898 étant de 22,634,900 »

La plus-value en faveur de 1899 serait d'environ . . . fr. 1,136,100 »

En fixant à 1,000,000 de francs la progression probable des produits de 1900 sur ceux de 1899, on resterait dans de justes limites.

Les recettes de l'exercice 1900 peuvent ainsi être évaluées à 24,771,000 francs.

Sur cette base, la part de l'État serait d'environ 15,040,060 francs, somme supérieure de 1,032,860 francs au chiffre porté au Budget de 1899 (14,007,200 francs).

ART. 23 DU TABLEAU. — *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*

D'après les résultats acquis pour l'exercice 1899, l'évaluation de la recette pour l'année 1900 peut être portée à 100,000 francs, soit une augmentation de 20,000 francs comparativement à l'évaluation pour 1899.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 28 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.*

Ces produits suivent une marche ascendante : de 628,074 francs qu'ils étaient en 1894, ils ont atteint 784,520 francs en 1898, et le rendement des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

huit premiers mois de 1899 permet de supputer celui de l'exercice complet à 800,000 francs.

On propose donc d'adopter ce dernier chiffre fr.	800,000 »
L'évaluation inscrite au Budget de 1899 étant de	700,000 »
	<hr/>
L'augmentation est de fr.	<u>100,000 »</u>

ART. 29 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Les revenus de 1894 et 1895 comprennent les intérêts afférents à des prêts — aujourd'hui remboursés — faits à certains industriels à la suite des troubles de 1886.

En éliminant ces intérêts, le produit moyen des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est de 721,495 francs. D'autre part, l'abaissement constaté en 1898 doit être attribué à des circonstances passagères, car la recette de 1899 s'élevait déjà à 621,300 francs au 31 août.

On croit donc pouvoir, en arrondissant les chiffres, porter l'évaluation à fr.	730,000 »
Porté au Budget de 1899	733,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	<u>3,000 »</u>

ART. 31 DU TABLEAU (NOUVEAU). — *Produit de la vente des permis de pêche.*

Aux termes de la loi du 5 juillet 1899 (*Moniteur*, n° 189), nul n'est admis à pêcher dans les eaux auxquelles s'applique la loi du 19 janvier 1885 sur la pêche fluviale, s'il n'est muni d'un permis de pêche régulier à délivrer par les soins de l'Administration des Postes.

Un arrêté royal du 7 juillet 1899 (*Moniteur* n° 197), pris en exécution de l'article 4 de la loi précitée, détermine le prix des permis.

On évalue à 200,000 francs le produit à recouvrer, de ce chef, en 1900.

ART. 33 DU TABLEAU (art. 32 ancien). — *Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Ce produit, évalué à 2,725,000 francs pour 1899, ne s'élèvera qu'à environ 2,655,000 francs. Cette moins-value s'explique par le fait que le chiffre des capitaux versés à la Caisse des dépôts et consignations est en notable diminution.

Il est à prévoir que les recettes de 1900 ne seront pas supérieures à celles de 1899 et l'on propose, en conséquence, de réduire à 2,655,000 francs l'évaluation à porter au projet de Budget pour 1900, soit en moins 70,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 DU TABLEAU (art. 35 ancien). — *Produits des droits de pilotage.*

Les résultats acquis pour 1899 permettent d'escompter pour 1900 une augmentation de recettes de 200,000 francs comparativement à l'évaluation pour l'exercice en cours.

L'évaluation de ce produit peut donc être portée de 3,100,000 francs à 3,300,000 francs.

ART. 38. DU TABLEAU (art. 37 ancien). — *Produits de la régie du Moniteur (arrêté royal du 21 juin 1868).*

L'accroissement du nombre des insertions au *Recueil des actes de sociétés*, comme aussi des annonces qui paraissent dans le corps du journal, fait prévoir une augmentation de recette de 100,000 francs en 1899.

Pour 1900, l'évaluation peut dès lors être portée de 130,000 francs à 230,000 francs.

ART. 39 DU TABLEAU (art. 38 ancien). — *Produits des établissements de bienfaisance de l'État.*

Les faits constatés dans ces derniers temps permettent d'évaluer à 125,000 francs les recettes de 1900, soit une augmentation de 23,900 francs comparativement à l'évaluation votée pour 1899.

ART. 41 DU TABLEAU (art. 40 ancien). — *Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.*

Ce produit est évalué pour 1899 à 1,000,000 de francs.

Tenant compte de la recette effectuée en 1897 (fr. 1,136,430 17, en 1898 (fr. 1,159,124 38) et pour le premier semestre de 1899 (fr. 647,865 52), l'évaluation de la part qui sera attribuée à l'État en 1900 peut être portée à 1,200,000 francs, soit une augmentation de 200,000 francs.

ART. 42 DU TABLEAU (art. 41 ancien). — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1^{er}, n° 4.)*

Ce produit suit une marche constamment ascendante; il s'élèvera à plus de 1,200,000 francs en 1899. On propose en conséquence d'augmenter de 200,000 francs l'évaluation de 1,000,000 de francs adoptée pour l'exercice 1899, ci, pour 1900 fr. 1,200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43 DU TABLEAU (art. 42 ancien). — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Le produit de 1899 ne s'élèvera approximativement qu'à 625,000 francs, soit 75,000 francs de moins que l'évaluation.

Les placements en 1900 ne seront vraisemblablement pas aussi importants que ceux de l'année 1899.

Pour prévenir tout mécompte, on propose de réduire à 500,000 francs l'évaluation à porter au projet de Budget de 1900, soit une diminution de 200,000 francs comparativement à 1899.

ART. 45 DU TABLEAU (art 44 ancien). — *Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

La recette de 1899, évaluée à 740,000 francs, s'est élevée à fr. 795,810 35.

A raison de la mise en exploitation de lignes nouvelles et tenant compte de la progression de la recette en 1899, l'évaluation peut être augmentée de 210,000 francs et portée à 950,000 francs.

ART 46 DU TABLEAU (nouveau). — *Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.*

La loi du 28 juin 1899 dispose que les provinces sont dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie, moyennant de verser au Trésor public une redevance journalière de 15 centimes par homme et de 5 centimes par cheval, logés en garnison permanente.

Dans l'état actuel de l'effectif de la gendarmerie, le produit de la redevance pour l'année 1900 peut être évalué à 181,000 francs.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 47 DU TABLEAU (art. 45 ancien). — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

Ce produit, qui est en rapport avec le rendement des impôts directs, sera influencé par les augmentations prévues pour ces derniers au Budget de 1900. Il n'y a dès lors aucune exagération à adopter comme évaluation le montant des recettes effectuées en 1899, lequel s'élèvera à 600,000 francs, chiffre rond, soit une augmentation de 50,000 francs comparativement à l'évaluation de 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58 DU TABLEAU (art. 56 ancien). — *Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles.*

L'évaluation portée au Budget de 1900 présente, comparativement à 1899, une diminution de 15 francs. Celle-ci provient de ce que la quote part du receveur de l'enregistrement des protêts dans les frais de chauffage, d'éclairage et de nettoyage des locaux, a été réduite à due concurrence ensuite d'une décision du Ministre de la Justice.

ART. 59 DU TABLEAU (art. 57 ancien). — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Des crédits s'élevant ensemble à 2,905,000 francs sont portés au Budget de 1900 pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant cette année; en voici le détail :

1 ^o Budget de la Dette publique (art. 55)	fr. 2,825,000	»
2 ^o Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (art. 6 et 7, litt. a, en partie).	80,000	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr. 2,905,000	»

Conformément aux lois et règlements sur la matière, l'État doit recouvrer les trois cinquièmes de cette somme, soit 1,743,000 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le paiement des pensions.

C'est ce chiffre de 1,743,000 francs qu'il convient de porter au projet de Budget des Voies et Moyens pour 1900, soit une augmentation de 96,000 francs sur l'évaluation de 1899.

ART. 58 ANCIEN DU TABLEAU. — *Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement.*

Ces avances étant remboursées, l'article doit disparaître du Budget des Voies et Moyens.

ART. 60 DU TABLEAU (art. 59 ancien). — *Établissements de bienfaisance.*

L'évaluation à inscrire au projet de Budget de 1900 n'est que de 420,000 francs, soit une diminution de 47,650 francs comparativement au chiffre voté pour 1899.

Cette diminution provient de ce que, pour les années antérieures, l'évaluation comprenait — comme devant être remboursée à l'État — l'entière

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des frais d'entretien des élèves placés à l'école de bienfaisance de Reckheim.

Or la moitié seulement de ces frais est à recouvrer au profit du Trésor, l'autre moitié incombant à l'État conformément à la loi sur le vagabondage et la mendicité.

ART. 61 DU TABLEAU (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.*

La section de Vireux à la frontière belge a été cédée par la Belgique à la Compagnie des chemins de fer de l'Est français moyennant paiement d'une annuité de 20,000 francs jusqu'à l'expiration de la concession (1939).

L'annuité, telle qu'elle a été calculée, ne comprenant qu'une portion relativement faible d'amortissement, peut être considérée comme compensant à due concurrence les charges inscrites au Budget de la Dette publique pour le service des obligations émises en paiement du prix de rachat du Grand Central; par voie de conséquence, il y a lieu de faire figurer la recette au Budget des Voies et Moyens à titre de ressource ordinaire.

Il convient, d'ailleurs, de ne pas confondre cette recette avec les produits du chemin de fer et d'en faire l'objet d'un article distinct.

PROJET DE LOI.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Revu Notre arrêté du 27 février dernier chargeant Notre Ministre des Finances de présenter aux Chambres législatives un projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1900;

Herzien Ons besluit van jongstleden 27 Februari waarbij Onze Minister van Financiën belast wordt den Wetgevende Kamers een wetsontwerp voor te leggen, inhoudende de Begrooting van Wegen en Middelen voor het dienstjaar 1900;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter divers amendements à ce projet et d'y introduire certaines dispositions modifiant des lois d'impôt;

Overwegende dat er redenen bestaan om verschillende wijzigingen toe te brengen aan dit ontwerp en erin sommige bepalingen te voegen welke de belastingswetten wijzigen.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Notre Ministre des Finances et des Travaux publics présentera en Notre nom aux Chambres législatives le projet de loi dont la teneur suit, lequel remplace le projet de loi du 27 février 1899 contenant le Budget des Voies et Moyens.

Onze Minister van Financiën en Openbare Werken zal in Onzen Naam den Wetgevende Kamers voorleggen het wetsontwerp wiens inhoud volgt en dat vervangt het wetsvoorstel van 27 Februari 1899, inhoudende de Begrooting van Wegen en Middelen.

TITRE I^{er}.

TITEL I.

Droit de patente. — Douanes.**Patentrecht. — Douanen.**

ARTICLE PREMIER.

ARTIKEL EEN.

L'article 11 de la loi du 5 juillet 1871 apportant des modifications aux lois d'im-

Artikel 11 der wet van 5 Juli 1871 waarbij wijzigingen aan de belastingswetten

pôts est remplacé par les dispositions suivantes :

Le droit de patente des bateliers est fixé à 6 centimes par tonneau de la capacité des bateaux et navires employés à la navigation intérieure.

Le droit est dû pour l'année entière, quelle que soit la date de la mise en usage du bateau, si celui-ci a été déclaré l'année précédente. Dans le cas contraire, le droit est exigible à partir du commencement du semestre pendant lequel le bateau a été employé.

Il n'est accordé aucune remise d'impôt pour les bateaux restés en inactivité pendant une partie de l'année.

Un arrêté royal détermine le mode de jaugeage qui sert de base à la perception du droit. Le jaugeage est effectué préalablement à la déclaration de patente.

ART. 2.

Les matériaux servant à la construction, à l'armement, au gréement et à l'ameublement des navires et bateaux, non exemptés des droits d'entrée par le tarif des douanes, peuvent être admis en franchise des droits aux conditions à déterminer par le Ministre des Finances et des Travaux publics.

ART. 3.

La loi du 12 juillet 1862 et l'article 2 de la loi du 12 avril 1864 sont abrogés.

ART. 4.

Les droits d'entrée sur les marchandises indiquées ci-après sont modifiés ainsi qu'il suit :

worden toegebracht is vervangen door de navolgende bepalingen :

Het patentrecht der schippers is vastgesteld op 6 centiemen per ton inhoudsgrootte der tot de binnenvaart gebezigde booten en schepen.

Het recht is verschuldigd voor gansch het jaar, welk ook het tijdstip zij van het bezigen der boot, indien deze het vorig jaar werd aangegeven. In het tegenovergesteld geval, is het recht eischbaar van af het begin des halfjaars gedurende hetwelk de boot gebezigd is geworden.

Geene teruggave van lasten wordt verleend voor de booten welke gedurende een gedeelte des jaars ongebezigd zijn gebleven.

Een koninklijk besluit stelt vast de wijze van meting welke tot grondslag dient voor de heffing van het recht. De meting dient gedaan te zijn alvorens de patentaangifte plaats hebbe.

ART. 2.

De materialen welke dienen tot het bouwen, het bewapenen, het optuigen en het meubelen der schepen en booten en door het toltarief niet van invoerrechten zijn vrijgesteld, mogen met vrijdom van rechten worden aangenomen volgens de voorwaarden te bepalen door den Minister van Financiën en Openbare Werken.

ART. 3.

De wet van 12 Juli 1862 en artikel 2 der wet van 12 April 1864 zijn afgeschaft.

ART. 4.

De invoerrechten op de hierna aangeduide goederen zijn gewijzigd als volgt :

NOMERO d'ordre du tarif.	DESIGNATION DES MARCHANDISES.	DROITS D'ENTRÉE		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.
		Base.	Quotité.	
Ex 10 et ex 52 Ex 14	<i>Eaux distillées</i> (*) <i>Cassagnone</i> ou <i>Cassine</i> préparée à l'aide d'alcalis pour des usages industriels	100 kil.	Fr. c. 12 00	(*) Ne sont classées sous cette dénomination que les eaux distillées de fruits, de plantes, de fleurs, de feuilles ou d'autres parties de plantes, non sucrées, ne renfermant pas plus de 5 p. c. d'alcool. Toutefois, les eaux distillées de plantes, de fleurs, de feuilles ou d'autres parties de plantes, qui ne contiennent pas d'alcool ou qui contiennent seulement des traces d'alcool, sont rangées parmi les <i>Drogueries</i> , libres à l'entrée.
54	<i>Produits divers pour l'industrie</i> : <i>Peaux d'oiseaux</i> décolorées, blanchies ou teintes, non autrement apprêtées ni montées <i>Plumes d'oiseaux</i> simplement dégraissées, décolorées, blanchies ou teintes, non radées <i>Fleurs en soie</i> ou en <i>porcelaine</i> montées ou non sur une tige en fil de fer et destinées à la confection de couronnes mortuaires <i>Jus d'épine-vinette pur</i>	Libre. Valeur. Valeur. Valeur.	5 p. c. 5 p. c. 5 p. c.	
Ex 14		Libre.		

TITRE II.

Recouvrement des impôts et évaluation des recettes.

ART. 5.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1899 ou résultant des dispositions qui font l'objet du titre I^{er}, seront recouverts, pendant l'année 1900, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

VOLGNUMMER van het tarief.	AANDUIDING DER GOEDEREN.	INKOMENDE RECHTEN		BIJZONDERE BEPALINGEN.
		Maatstaf.	Bedrag.	
Ex 10 en ex 52 Ex 14	<i>Gedistilleerde waters</i> (*) <i>Cassagnon</i> of <i>Knaasstof</i> bereid bij middel van alcalis voor nijverheidsgebruik	100 kil.	Fr. c. 12 00	(*) Zijn enkel onder deze benaming gerangschikt de ongesuikerde gedistilleerde waters getrokken hebbende op vruchten, planten, bloemen, bladeren, of andere gedeelten van planten, die niet méér dan 5 t. b. alcohol bevatten. Echter, de gedistilleerde waters getrokken hebbende op planten, bloemen, bladeren of andere gedeelten van planten, die geen alcohol of slechts sporen van alcohol bevatten, zijn gerangschikt onder de <i>Drogerijen</i> , vrij bij het inkomen.
54	<i>Verschillende benooidigheden voor de nijverheid</i> : <i>Vogelskuiden</i> ontkleurd, gebleekt of geverfd, niet anders bereid noch opgemaakt <i>Vogelsvederen</i> enkel ontvet, ontkleurd, gebleekt of geverfd, niet afgeschraapt <i>Bloemen in platetwark</i> of in <i>porselein</i> gemonteerd of niet op een staalje in ijzdraad en bestemd tot het vervaardigen van lijkkronen <i>Berberissap</i>	Vrij Waarde. Waarde. Waarde.	Vrij 5 t. b. 5 t. b. 5 t. b.	
Ex 14		Vrij.		

TITEL II.

Inning der belastingen en schatting der ontvangsten.

ART. 5.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1899, of spruitende uit de bepalingen welke het voorwerp van titel I uitmaken, zullen, gedurende het jaar 1900, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de verdeling en de heffing ervan regelen.

ART. 6.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1900 est évalué à la somme de quatre cent cinquante-deux millions deux cent quarante-six mille six cent dix-huit francs (fr. 452,246,618).

ART. 7.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1900.

Donné à Laeken, le 23 novembre 1899.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

ART. 6.

Volgens de voorafgaande bepalingen, is de Begrooting der gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1900, beraamd op de som van vier honderd twee en vijftig millioen twee honderd zes en veertig duizend zes honderd achttien frank (fr. 452,246,618).

ART. 7.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn van en met 1 Januari 1900.

Gegeven te Laken, den 23 November 1899.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1900.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE 1^{er}.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière	25,900,000 »	
		Principal (y compris 6,080,000 de francs pour la valeur locative)	17,140,000 »	
	2	Contribution personnelle	20,935,000 »	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,571,000 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,216,000 »	56,135,000 .
		Frais d'expertise	8,000 »	
	3	Droit de patente	8,300,000 »	
		Principal	6,917,000 »	
		20 centimes additionnels	1,383,000 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	1,000,000 »	
		Principal	800,000 »	
		25 centimes additionnels	200,000 »	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Douanes	(1) 59,648,934 »	
		Droits d'entrée		
		a. Vins étrangers	(2) 4,225,000 »	
		b. Vins mousseux	10,000 »	
		c. Vins de fruits secs	2,000 »	
		d. Eaux-de-vie indigènes	(3) 50,778,850 »	
		e. Bières	(4) 12,675,000 »	
		f. Vinaigres de bières	(5) 13,000 »	
	6	Accises	60,403,850 »	
		g. — autres que de bières	(6) 26,000 »	
		h. Acide acétique	(7) 39,000 »	
		i. Sucres de canne et de betterave	(8) 3,445,000 »	
		j. Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,000,000 »	
		k. Margarine	500,000 »	
		l. Tabacs { étrangers	1,300,000 »	
		{ indigènes	450,000 »	100,764,784 .

(1) Déduction faite, d'une part, de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,700,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 210,000 francs; de 26.442 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 528,850 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 103,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 87,500 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les betteraves, soit 52,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 87,500 francs, ensemble une somme de 3,771,350 francs à attribuer au fonds communal créée par la loi du 18 juillet 1890; déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 2,000,000 de francs, et d'une somme de 1,579,716 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 3,579,716 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 2,275,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(3)	Id.	26.442 %	id.	13,221,150 francs,	id.
(4)	Id.	35 %	id.	6,825,000 francs,	id.
(5)	Id.	id.	id.	7,000 francs,	id.
(6)	Id.	id.	id.	14,000 francs,	id.
(7)	Id.	id.	id.	21,000 francs,	id.
(8)	Id.	id.	id.	1,855,000 francs,	id.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1900.

DESTUREN.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
		EERSTE HOOFDSTUK.			
		BELASTINGEN.			
		RECHTSTREEKSCHIE BELASTINGEN.			
	1	Grondbelasting	25,000,000		
	2	Personeele belasting {	Principaal (erinbegrepen 6,080,000 frank voor de huurwaarde)	17,140,000	
15 gewone opcentiemen op het principaal			2,571,000		
20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde			1,216,000		
		Kosten van schatting	8,000		
	3	Patentrecht	6,917,000	8,500,000	
		20 opcentiemen	1,585,000		
	4	Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudenismatige) {	Principaal	800,000	
			25 opcentiemen	200,000	
RECHTSTREEKSCHIE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN.		DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.			
	5	Douanen	Invoerrechten	(¹) 59,648,954	
		a. Buitenlandsche wijnen	(¹) 4,225,000		
		b. Schuimwijnen	10,000		
		c. Wijnen van gedroogd fruit	2,000		
		d. Inlandsche brandewijnen	(²) 36,778,850		
		e. Bieren	(³) 12,675,000		
		f. Bierazijnen	(⁴) 15,000		
	6	Accijnzen	g. Andere dan bierazijnen	(⁵) 26,000	
			h. Azijnzuur	(⁶) 59,000	
			i. Riet- en beetsuikers	(⁷) 3,445,000	
			j. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers.	1,000,000	
			k. Margarine	500,000	
			l. Tabak {	inlandsche	1,500,000
				uitlandsche	450,000
				100,764,784	

(¹) Na aftrek der gansche ontvangst op den koffie, 't zij 2,700,000 frank; van 55 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 210,000 frank; van 26,442 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 328,850 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 105,000 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 87,500 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de beetwortels, 't zij 52,500 frank, en van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en niassen, 't zij 87,500 frank, te zamen eene som van 5,771,550 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, van den anderen kant, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 2,000,000 frank, en eener som van 1,579,716 frank vooral te nemen op de opbrengst derzelfde rechten op de andere goederen, 't zij te zamen 3,579,716 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(²) Na aftrek van 55 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 2,275,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(³)	Id.	26 442 t. h.	id.	13,221,150	id.	id.
(⁴)	Id.	55 t. h.	id.	6,825,000	id.	id.
(⁵)	Id.	id.	id.	7,000	id.	id.
(⁶)	Id.	id.	id.	14,500	id.	id.
(⁷)	Id.	id.	id.	21,000	id.	id.
(⁸)	Id.	id.	id.	1,835,000	id.	id.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	7	Recettes diverses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent 2,000 » b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (*) 650,000 »	652,000 »	
	ENREGISTREMENT, ETC.				
	8	Enregistrement	22,000,000 »		
9	Greffe	1,000,000 »			
10	Hypothèques	3,800,000 »			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	11	Successions, etc.	a. Successions et mutations par décès. . . . fr. 16,700,000 » b. Droit de mutation en ligne directe 2,200,000 » c. Droits dus par les époux survivants. 520,000 »	19,220,000 »	54,635,000 »
	12	Timbre.	7,700,000 »		
	13	Naturalisations	13,000 »		
14	Amendes en matière d'impôts	350,000 »			
15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	550,000 »			
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				211,552,784 »	

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 2,850,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHT- STREEK- SCHE BELAS- TINGEN, DOUANEN EN ACCIJZEN (vervolg).	7	a. Kosten van keuring der gouden en zilveren waren fr. 2,000 »	652,000 »	
		b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, magazijnrechten in de stapelplaatsen van den Staat, vergunningsrecht, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in orde brengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. (*) 650,000 »		
		REGISTRATIE, ENZ.		
	8	Registratie	22,000,000 »	
	9	Griffie	1,000,000 »	
	10	Hypotheken	3,800,000 »	
REGISTRA- TIE EN DOMEINEN.	11	a. Erfenissen en overgangs-eigendommen door overlijden fr. 16,700,000 »	19,220,000 »	54,633,000 »
		b. Overgangsrecht in rechte linie 2,200,000 »		
		c. Rechten verschuldigd door de overlevende echtgenooten 320,000 »		
	12	Zegel	7,700,000 »	
	13	Inburgeringen	15,000 »	
	14	Boeten in zake van belastingen	550,000 »	
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten	550,000 »	
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK, . . . fr.		211,632,784 »

(*) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 2,850,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.															
CHAPITRE II.																			
PÉAGES.																			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	18	Rivières et canaux	1,260,000	1,750,000															
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	425,000																
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. Droits de quais et de bassin	45,000																
	19	Chemin de fer	194,500,000	219,800,060															
	20	Télégraphes et téléphones	8,900,000																
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30px;">a.</td> <td>Taxes des correspondances en général . . fr.</td> <td style="text-align: right;">13,595,960</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle;">(1) 15,040,060</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>— sur les mandats et bons de poste</td> <td style="text-align: right;">407,100</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td>— sur les abonnements</td> <td style="text-align: right;">55,000</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td>— sur les effets de commerce</td> <td style="text-align: right;">975,000</td> </tr> <tr> <td>e.</td> <td>— sur les permis de pêche</td> <td style="text-align: right;">7,000</td> </tr> </table>	a.		Taxes des correspondances en général . . fr.	13,595,960	(1) 15,040,060	b.	— sur les mandats et bons de poste	407,100	c.	— sur les abonnements	55,000	d.	— sur les effets de commerce	975,000	e.	— sur les permis de pêche	7,000
		a.	Taxes des correspondances en général . . fr.		13,595,960	(1) 15,040,060													
		b.	— sur les mandats et bons de poste		407,100														
		c.	— sur les abonnements	55,000															
		d.	— sur les effets de commerce	975,000															
e.	— sur les permis de pêche	7,000																	
22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,350,000																	
25	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	100,000																	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				221,620,060															
CHAPITRE III.																			
CAPITAUX ET REVENUS.																			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	500,000	750,000															
	25	Forêts	700,000																
	26	Dépandances du chemin de fer	110,000																
	27	Établissements et services régis par l'État	50,000																
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	800,000																
29	Revenus des domaines	750,000																	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 24,771,000 francs, comprenant une recette de 58,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 975,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce et une recette de 7,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 23,754,000 francs, et s'élève ainsi à 9,750,940 francs.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontragingen per artikel.	TOTAAL.
HOOFDSTUK II.				
WEGGELDEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	16	Rivieren en vaarten	1,260,000	1,750,000
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	425,000	
	18	Voorhavens van Oostende en vlotdok van Nieupoort. Kaai- en dokrechten	45,000	
	19	Spoorweg	104,500,000	210,800,060
	20	Telegraaf en telefoon	8,000,000	
SPOORWEGEN, POSTERIJEN, ENZ.	21	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen fr. 15,595,060	(1) 15,040,060	
		b. — op de mandaten en postbons 407,100		
		c. — op de abonnemeten 55,000		
		d. — op de handelseffecten 975,000		
		e. — op visch verloven 7,000		
22	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	1,550,000	221,620,060	
25	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd	100,000		
TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II. fr.				
HOOFDSTUK III.				
KAPITALEN EN INKOMSTEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	24	Domeinen (kapitale waarden)	500,000	2,370,000
	25	Bosscen	700,000	
	26	Aanhoorigheden der spoorwegen	110,000	
	27	Gestichten en diensten beheerd door Staat	50,000	
	28	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole	800,000	
	29	Inkomsten der domeinen	730,000	

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 24,771,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 55,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, en eene ontvangst van 975,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelseffecten en eene ontvangst van 7,000 frank uit hoofde van de taks op de verloven tot visschen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 23,734,000 frank en bedraagt dus 9,730,940 frank.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
CHEMINS DE FER, ETC.	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	115,000	14,776,800	
	31	Produit de la vente des permis de pêche	200,000		
PRISONS.	32	Produits divers des prisons	352,500		
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000		
	34	— des droits de chancellerie	10,800		
	35	— des actes des commissariats maritimes	150,000		
	36	— des droits de pilotage	5,300,000		
	37	— des droits d'écluse	7,500		
	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	230,000		
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	39	— des établissements de bienfaisance de l'État	125,000		
	40	— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000		
	41	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,200,000		
	42	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n° 4.)	1,200,000		
	43	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000		
	44	Dividende de 50,000 actions de la Cie du chemin de fer du Congo	650,000		
	45	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	950,000		
	46	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000		
CHAPITRE IV.					
REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	47	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	600,000		190,000
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	49	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	18,000	510,000	
	50	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	510,000		

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUUR.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
SPOORWEGEN, ENZ.	50	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	115,000		
	51	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	200,000		
GEVANGENISSEN.	52	Vershillende opbrengsten der gevangnissen	352,500		
	53	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	2,655,000		
	54	— der rechten van kanselarij	10,800		
	55	— der akten van de waterschout-beambten.	150,000		
	56	— der loodsgelden	3,300,000	14,776,800	
	57	— der sluisgelden	7,500		
	58	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	250,000		
ALGEMEENE THESAURIE, ENZ.	59	— der weldadigheidsgestichten van den Staat	125,000		
	40	— der Staats laboratoriums voor oplossingen	100,000		
	41	Deel den Staat voorbehouden door de wetten van 5 Mei 1850 en 20 Mei 1872, in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank	1,200,000		
	42	Bonificatie van een vierde ten honderd, per halfjaar, op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank. (Wet van 20 Mei 1872. — Art. I, n ^o 4.)	1,200,000		
	43	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist	500,000		
	44	Dividend van 50,000 aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo.	0 0 000		
	45	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	950,000		
	46	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie	181,000		
	HOOFDSTUK VI.				
	TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	47	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen	600,000		
	48	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	190,000		
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	49	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtingen	18,000		
	50	Invordering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	510,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 "	
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 "	
	53	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 "	
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 "	4,310,974 "
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	56	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 "	
	57	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie.	175,000 "	
	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	31,430 "	
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,743,000 "	
	60	Établissements de bienfaisance	420,000 "	
	61	Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 "	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.			fr. 452,240,618 "	

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL
GEVANGENISSEN.	51	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobilier	22,984 .	4,316,074 .
	52	Terugbetaling, door de provinciën, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	45,000 .	
	53	Verschillende en toevallige ontvangsten	500,000 .	
	54	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360 .	
	55	Voorafneming op de gelden van het kleedingsfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten	10,200 .	
ALGEMEENE THESAURIE, 132.	56	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 .	452,246,618 .
	57	Bijdrage der Nationale Bank in de kosten van de Thesaurie.	175,000 .	
	58	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justicie-paleis van Brussel.	31,450 .	
	59	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	1,745,000 .	
	60	Weldadigheidsgestichten	420,000 .	
	61	Jaarsom tot in 1959 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN. fr.				

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1894, 1895, 1896, 1897 ET 1898

ET COMPARAISON

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1899

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1900.



BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1894.	1895.	1896.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	51,469,405	51,854,028	52,978,609
	Douanes, accises et recettes diverses.	70,872,441	76,252,079	89,652,245
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	51,162,959	50,672,247	51,628,544
	ENSEMBLE. fr.	173,504,805	178,758,354	194,259,198
II. — Péages		168,187,536	171,065,378	177,416,005
III. — Capitaux et revenus		17,205,470	18,417,756	12,794,528
IV. — Remboursements		5,704,212	5,587,425	4,208,052
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	362,599,823	371,828,915	388,657,585

DÉVELOP

		I. — IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	24,801,141	24,958,989	25,128,121	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	19,177,636	19,514,551	19,654,645	
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	7,119,505	7,182,851	7,814,656	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	571,125	597,657	581,209	
		TOTAUX fr.	51,469,405	51,854,028	52,978,609	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	26,692,515	30,294,695	38,799,069	
	6	Accises.	Vins étrangers, vins de fruits secs et vins mousseux.	5,686,156	5,988,554	4,627,612
			Eaux-de-vie indigènes	24,515,574	25,540,490	29,156,166
			Bières	10,285,916	10,754,804	11,507,720
			Vinaigres et acide acétique	48,507	52,125	78,592
Sucres de canne et de betterave			5,695,788	4,051,788	4,057,900	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			579,647	616,149	775,445	
Margarine			"	29,087	528,265	
7	Recettes diverses	Tabacs { étrangers	"	"	"	
		indigènes	1,023,364	591,406	"	
	TOTAUX fr.	45,632,552	45,584,405	50,509,500		
	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	3,792	5,090	2,702		
	b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	543,602	540,891	520,974		
	TOTAUX.	547,394	552,981	525,676		
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	70,872,441	76,252,079	89,652,245		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

55,819,502	52,595,990	52,505,460	55,181,000	56,155,000	954,000	"	
107,210,595	96,921,058	88,818,777	98,007,179	100,764,784	3,748,625	991,020	
52,945,865	56,620,742	52,605,652	52,975,000	54,635,000	1,800,000	140,000	
215,975,762	205,957,779	195,927,878	206,161,179	211,552,784	6,502,625	1,151,020	
188,626,897	205,735,847	182,220,899	211,052,200	221,620,060	10,587,860	"	
14,187,244	16,355,966	19,282,817	15,654,900	14,776,800	1,114,900	275,000	
14,051,740	6,406,590	6,391,606	4,209,140	4,316,974	166,000	58,175	
450,859,645	454,404,101	401,825,200	455,057,428	452,246,618	18,671,585	1,462,195	
					17,209,190		

PEMENTS.

AUGMENTATION fr.

25,294,050	25,485,559	25,155,166	25,675,000	25,900,000	227,000	"
20,005,276	20,202,360	19,688,405	20,708,000	20,955,000	227,000	"
8,075,126	5,950,050	7,224,426	7,800,000	8,300,000	500,000	"
446,861	600,061	457,582	1,000,000	1,000,000	"	"
55,819,502	52,595,999	52,505,460	55,181,000	56,155,000	954,000	"
57,795,510	57,271,879	54,170,555	57,124,509	59,648,954	2,524,625	"
5,957,594	4,275,510	4,107,041	4,111,000	4,257,000	126,000	"
47,639,164	56,518,724	52,547,984	57,708,870	56,778,850	"	990,020
11,628,554	12,054,417	11,198,278	12,025,000	12,675,000	650,000	"
99,093	79,074	71,598	65,000	78,000	15,000	"
5,506,605	2,948,824	5,647,781	5,445,000	5,445,000	"	"
791,565	956,457	745,408	800,000	1,000,000	200,000	"
407,855	451,656	304,211	400,000	500,000	100,000	"
649,478	1,298,045	975,761	1,265,000	1,500,000	35,000	"
47,759	484,954	429,495	400,000	450,000	50,000	"
68,717,447	58,847,401	54,025,355	60,270,870	60,465,850	1,174,000	990,020
2,501	2,015	2,820	5,000	2,000	"	1,000
697,137	799,745	622,269	600,000	650,000	50,000	"
699,658	801,758	625,089	605,000	652,000	50,000	1,000
107,210,595	96,921,058	88,818,777	98,007,179	100,764,784	3,748,625	991,020

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1894.	1895.	1896.
		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	17,020,284	17,320,651	17,780,855
		Actes	770,449	691,429	675,945
		Civils publics	772,280	884,814	802,610
		Judiciaires	994,747	988,556	940,525
		D'huissiers	870	580	2,050
		Lettres de noblesse	580	1,395	870
		Permis de changer de nom de famille	•	•	•
		Droits en débet recouvrés	•	•	•
		TOTAUX fr.	19,568,210	19,887,405	20,200,609
	9	Greffes	225,988	218,157	221,850
		Mise au rôle	772,947	770,305	740,609
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	10,827	15,655	35,268
		Légalisations et recherches			
		TOTAUX fr.	1,009,762	1,004,015	996,807
	10	Hypothèques	252,071	255,095	241,029
		Droits d'inscription	3,015,925	3,097,879	3,187,826
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,246,596	3,552,974	3,428,855
	11	Successions	17,056,549	15,917,914	16,205,885
		Droits de succession	521,706	217,625	579,520
		Id. de mutation par décès	2,755,215	2,475,551	2,404,229
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	584,498	517,657	521,965
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	20,498,968	18,926,545	19,511,595
	12	Timbre	106,750	105,950	102,575
		Débit	49,650	40,125	48,500
		Formules pour actes de protêts	•	•	10
		Huissiers	5,052	8,672	15,144
		Postes à l'intérieur	467,550	460,180	478,750
		Passe-ports à l'étranger	595	585	420
		Permis de port d'armes de chasse	379,994	381,574	391,985
		Permis de chasse au lévrier	227,521	259,706	245,992
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	12,755	29,127	12,086
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	552,996	529,089	555,011
		Timbres adhésifs pour affiches	2,095,241	2,077,897	2,115,996
		Timbres de dimension	140,180	195,735	184,109
		Timbres proportionnels	55,855	40,329	58,273
		Timbres de dimension	350	957	704
		Timbres fixes. Warrants	1,125,487	1,181,469	1,236,955
		Timbres proportionnels	515,029	1,102,547	1,188,746
		Effets de commerce	•	•	•
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	•	•	•
		Effets, récépissés, obligations, etc	•	•	•
		Coupons	•	•	•
		Timbres de dimension	344,228	352,006	301,271
		Papiers blancs pour actes, etc	44,507	59,547	46,655
		Affiches	802	•	•
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel			
		TOTAUX fr.	5,882,208	6,652,853	6,787,440
	13	Naturalisations	10,250	14,000	3,500
	14	Amendes en matière d'impôts	403,277	352,675	341,505
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	545,028	501,780	550,175
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. fr.	51,162,950	50,072,247	51,028,344

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
18 7	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	
18,575,555 645,784 790,252 972,680 5,190 1,015 .	22,521,765	20,652,889	21,000,000	22,000,000	1,000,000	.	
20,986,454	22,521,765	20,652,889	21,000,000	22,000,000	1,000,000	.	
250,748 728,761 26,760	981,078	995,586	1,000,000	1,000,000	.	.	
986,269	981,078	995,586	1,000,000	1,000,000	.	.	
256,540 5,306,881	5,850,502	5,484,450	5,500,000	5,800,000	500,000	.	
5,565,221	5,850,502	5,484,450	5,500,000	5,800,000	300,000	.	
16,474,288 465,286 2,148,680 519,097	20,547,706	19,698,435	19,560,000	19,220,000	.	140,000	
19,407,551	20,547,706	19,698,435	19,560,000	19,220,000	.	140,000	
106,550 48,500 20 16,016 485,585 420 416,508 255,550 14,606 551,062 2,119,777 204,559 41,104 983 1,551,877 1,217,540 . . 377,314 46,444 .	7,910,015	6,856,458	7,200,000	7,700,000	500,000	.	
7,049,615	7,910,015	6,856,458	7,200,000	7,700,000	500,000	.	
19,250 345,454 588,251	5,500 403,664 600,612	10,500 368,887 558,669	13,000 550,000 550,000	15,000 550,000 550,000	.	.	
52,945,865	56,620,742	52,605,652	52,975,000	54,833,000	1,800,000	140,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN		
			1894.	1895.	1896.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	84,961	82,995	97,160
		Maestricht à Bois-le-Duc	98,919	99,112	119,020
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	512,870	519,675	562,894
		Embranchement vers le camp de Beverloo	2,321	1,745	2,559
		Id. vers Hasselt	13,535	15,869	14,158
		Id. vers Turnhout	14,590	15,931	17,342
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,940	24,399	26,428
		Sambre	114,920	116,842	121,775
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	207,622	200,129	210,040
		Centre	854	1,096	1,986
		Mons à Condé	45,111	45,545	45,856
		Pommerœul à Antoing	54,690	49,875	52,185
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	3,658	4,406	4,411
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	7,448	7,227	7,965
		Roulers à la Lys	5,574	3,464	4,155
		Gand à Ostende { Droit général	57,327	58,418	45,510
		{ Droit à la porte de Damme	"	"	"
		Plasscheodaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	13,047	12,075	14,168
		Moervaert	3,275	3,825	5,825
		Grande Nèthe	"	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,256	2,245	2,252
		Gand à Terneuzen	29,393	30,127	28,893
		Meuse	155,012	152,561	156,487
		Ourthe	5,305	6,535	8,171
		Escaut	88,855	91,621	98,629
		Lys	49,091	51,547	55,424
		Démer	"	"	"
		Yser	4,752	4,578	5,697
		Ypres à l'Yser	1,368	1,215	1,354
		Loo	1,154	871	1,227
		Bossuyt	8,542	7,772	7,641
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	145	471	32
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	24,160	20,796	26,552
		Redevances des sociétés nautiques anversoises	152	185	207
		Routes appartenant à l'État (pour mémotre)	7,735	5,265	6,600
	16	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	200,000	503,521	400,000
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	"	"	27,951
		TOTALS fr.	1,599,558	1,904,328	1,987,512
	19	Chemin de fer	147,811,249	149,545,635	155,079,703
	20	Télégraphes et téléphones	5,803,115	6,437,490	6,584,129
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bons de poste, sur les abonnements et sur les effets de commerce	11,750,695	11,968,821	12,508,493
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,074,507	1,137,099	1,180,250
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	78,212	74,005	75,909
		TOTALS DES PÉAGES fr.	168,187,530	171,065,378	177,416,005

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS	En MOINS.	
105,111							
125,546							
414,725							
4,552							
13,880							
19,040							
54,189							
124,915							
1,051							
194,225							
58,959							
44,562							
5,074							
7,864							
4,417							
44,745							
•							
15,088	1,641,734	1,518,702	1,260,000	1,260,000	•	•	
5,208							
•							
2,371							
27,976							
166,083							
5,753							
106,473							
56,809							
•							
6,803							
1,862							
1,491							
5,720							
187							
29,879							
214							
8,710	•	7,078	•	•	•	•	
425,000	•	305,704	300,000	425,000	125,000	•	
44,713	44,268	58,977	55,000	45,000	10,000		
2,089,873	1,686,002	1,870,461	1,595,000	1,730,000	155,000	•	
164,922,264	181,129,099	159,697,190	186,500,000	194,500,000	8,000,000	•	
7,174,449	7,906,985	6,799,253	7,500,000	8,900,000	1,400,000	•	
15,151,142	13,757,901	12,619,410	14,007,200	15,040,060	1,032,860	•	
1,251,605	1,156,523	1,155,999	1,350,000	1,350,000	•	•	
77,564	87,339	78,606	80,000	100,000	20,000	•	
188,626,897	205,723,847	182,220,899	211,032,200	221,620,000	10,587,860	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1894.	1895.	1896.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	45,605	41,469	100,750	
		provenant d'emprises. { Routes	27,279	35,532	17,044	
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	8,808	14,574	4,880	
		Produits { des successions en déshérence	46,688	96,588	55,511	
		{ nets des épaves	245	135	224	
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés	1,765	2,118	2,418	
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inven- taires, etc.	502	672	666	
		provenant du Départ ^e des Affaires Étrangères	95	129	572	
		id. id. des Finances	10,545	10,969	13,318	
		id. id. de la Guerre	217,204	254,878	175,595	
		id. id. de l'Agriculture et des Tra- vaux publics	22,040	18,988	57,514	
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	2,214	1,048	1,992	
		id. id. de la Justice	9,728	9,575	15,266	
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	81,255	75,458	5,091	
		id. id. de l'Industrie et du Travail. »	»	65	»	
		id. de la Cour des Comptes.	1,690	1,454	1,545	
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
		de capitaux. { de créances ordinaires.	514,444	635,481	»	
		Rachat et transfert de rentes	702	»	250	
		Transactions en matière domaniale.	»	»	»	
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, inté- rêts moratoires compris	10,625	11,765	17,315	
		Retourneement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	50	55	»	
		Produit d'objets saisis et confisqués.	6,075	6,420	5,121	
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	977	929	950	
		TOTAUXfr.	1,009,560	1,197,666	469,580	
	25	Prix de vente de coupes de bois	495,814	627,747	609,166	
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	125,066	145,501	120,019	
		Id. d'objets saisis et confisqués	»	»	»	
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	8,857	437	658	
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	14,711	14,728	14,684	
		Id. du droit de chasse	17,255	19,050	18,320	
		Id. id. de pêche (baux et licences)	1,203	1,051	989	
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	2,841	3,189	2,554	
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,556	17,124	18,255	
		Indemnités pour carbonisation	»	»	»	
		TOTAUXfr.	680,265	828,877	784,605	
		A REPORTERfr.	1,080,625	2,020,545	1,254,185	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900	En PLUS.	En MOINS.	
59,253							
27,440							
59,141							
70,705							
406							
1,465							
504							
358							
46,089							
177,018							
70,445							
1,390	689,898	789,943	500,000	500,00	.	.	
9,726							
49,222							
"							
1,179							
"							
"							
"							
22,745							
20							
5,169							
950							
585,212	689,898	789,943	500,000	500,000	.	.	
535,657							
115,884							
"							
157							
14,902	691,483	758,468	700,000	700,000	"	"	
18,270							
770							
2,900							
18,574							
"							
707,114	691,483	758,468	700,000	700,000	"	"	
1,290,326	1,381,381	1,528,411	1,200,000	1,200,000	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1894.	1895.	1896.
		REPORT . . . fr.	1,689,623	2,026,543	1,254,185
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	19,520	18,430	28,551
		Location de bâtiments	7,157	7,575	10,845
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	6,782	7,433	6,965
		Id. de vidanges	"	"	"
26	Dépendances du chemin de fer.	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	755	677	282
		Argent non réclamé	5,176	5,065	4,782
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	52,572	19,617	48,048
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	22,559	4,073	12,097
		Id. d'objets non réclamés	18,200	13,784	15,527
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,832	11,917	7,818
		TOTAUX . . . fr.	157,401	87,471	154,695
		École vétérinaire. } Pensions d'animaux malades	9,528	9,010	10,588
		} Produits des ventes d'objets divers	500	560	515
		Écoles agricoles de Ruyselede et de Beernem	56	390	177
		Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1880)	88	45	71
27	Établissements et services régis par l'État.	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,606	15,618	15,650
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	6,240	6,440	5,920
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	13,725	13,725	15,264
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
		TOTAUX . . . fr.	45,521	45,586	45,985
		Produit des examens universitaires	36,949	41,800	45,076
		Id. des examens et visa des diplômes	74,450	78,251	71,925
		Id. divers	1	"	150
		Id. des brevets d'invention	416,890	430,670	455,540
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	49,887	50,773	53,655
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	7	20	19
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	"
28	Produits divers et accidentels.	Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce	5,700	6,310	8,140
		Restitutions volontaires	145	1,281	"
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	179	65	55
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	20	"	"
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	40	1	7
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	58,994	71,390	72,156
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,747	3,581	3,521
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	2,067	3,750	50,000
		TOTAUX . . . fr.	628,074	687,872	755,622
		A REPORTER . . . fr.	2,500,610	2,847,472	2,190,483

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	
1,200,326	1,581,581	1,528,411	1,200,000	1,200,000	"	"	
20,796							
7,978							
5,923	129,008	115,584	110,000	110,000	"	"	
"							
296							
3,827							
19,708							
11,526							
12,758							
5,556							
88,546	129,008	115,584	110,000	110,000	"	"	
9,740							
400							
"							
83	31,571	42,687	50,000	50,000	"	"	
"							
15,622							
5,680							
13,250							
"							
44,775	31,571	42,687	50,000	50,000	"	"	
40,142							
74,467							
589							
503,570							
52,698							
8							
"							
7,903	784,520	721,487	700,000	800,000	100,000	"	
20							
79							
14							
"							
57,298							
2,151							
4,409							
751,348	784,520	721,487	700,000	800,000	100,000	"	
2,174,795	2,326,480	2,407,969	2,040,000	2,140,000	100,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1894	1895	1896
		REPORT fr.	2,500,619	2,847,472	2,190,485
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	115,250	108,702	125,072
		Domaine de Tervueren } Fermages et vente d'arbres.	4,885	11,078	9,159
		} Menus produits.	4,624	2,221	997
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	52,055	56,192	35,854
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	65,567	17,305	15,645
		} Fermages de pêche et de chasse.	5,722	8,309	8,292
		Arrérages de rentes	504	474	480
		Redevances pour concessions de prises d'eau	12,222	15,516	12,210
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	29	Abbaye de Villers } Produit des droits d'entrée.	"	"	"
		} Menus produits	"	"	"
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	"	"	"
		Id. id. de créances ordinaires.	42,525	50,522	2,047
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	"	36	3,275
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	2,590	1,892	2,188
		Location de terrains provenant d'emprises } Rivières et canaux	54,180	54,520	60,189
		} Routes	8,675	8,905	8,978
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. } Rivières et canaux	75,710	96,480	108,476
		} Routes	207,872	525,595	564,941
		Droits de pêche (rivières et canaux).	44,514	44,489	45,092
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	2,759	95	95
		Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État.	"	"	"
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	"	"	159
		TOTAUX. . . . fr.	677,022	779,935	803,127
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	3,177,641	3,627,407	2,995,010
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	52,109	24,445	24,805
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société.	17,612	19,127	20,577
CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	30	Postes. Id. id. aux Annales parlementaires	50,500	19,896	14,663
		Services régis par l'État. Id. id. au Compte rendu analytique	80,711	65,915	45,868
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	584	360	452
		Id. id. aux Documents parlementaires	228	197	176
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,565	1,290	1,125
	31	Produit de la vente de permis de pêche	"	"	"
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	182,909	151,230	107,446
RISSONS.	32	Produits divers des prisons	373,454	346,074	550,169
	33	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,928,395	3,122,150	2,868,942
	34	Id. des droits de chancellerie	9,273	9,145	9,517
	35	Id. des actes des commissariats maritimes.	126,139	125,905	134,612
	36	Id. id. de pilotage	2,615,428	2,687,622	2,854,518
	37	Id. id. d'écluses	"	"	"
	38	Id. id. de faul.	1,259,750	1,526,007	121,001
	39	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	107,554	127,754	148,782
	40	Id. des établissements de bienfaisance de l'État.	94,172	109,199	100,995
	41	Id. des laboratoires d'analyses de l'État	"	"	"
	42	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	865,672	795,535	1,000,105
	43	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	748,740	851,173	858,355
	44	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	481,200	426,000	730,000
	45	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,184,963	4,251,561	"
	46	Dividende de 30,000 actions de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo	"	"	"
		Intérêts à 5% sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	52,500	40,657	35,853
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux.	"	440,363	482,643
		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	13,469,466	14,313,045	9,343,103
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	17,203,470	18,417,756	12,794,328

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	
2,174,795	2,326,480	2,407,969	2,040,000	2,140,000	100,000	.	
106,729							
4,095							
1,107							
39,577							
55,885							
8,155							
480							
12,913							
2,075							
380							
.							
.	642,590	740,562	735,000	750,000	.	3,000	
.							
2,159							
56,951							
0,251							
150,212							
343,685							
45,605							
147							
.							
511							
800,555	642,590	740,562	755,000	730,000	.	3,000	
2,975,128	2,968,870	3,148,551	2,775,000	2,870,000	100,000	3,000	
25,054							
21,656							
12,526							
32,676	94,098	121,851	115,000	115,000	.	.	
456							
153							
1,170				200,000	200,000	.	
93,471	94,098	121,851	115,000	315,000	200,000	.	
385,461	525,366	555,505	552,500	552,500	.	.	
2,950,901	2,527,557	2,879,555	2,725,000	2,655,000	.	70,000	
9,484	9,041	9,292	10,800	10,300	.	.	
141,558	146,019	154,846	150,000	150,000	.	.	
3,037,698	3,147,574	2,868,128	3,100,000	3,300,000	200,000	.	
7,425	6,710	7,069	7,500	7,500	.	.	
"	"	1,355,579	"	"	"	"	
160,562	165,945	142,055	150,000	230,000	100,000	.	
129,931	102,041	107,268	101,100	125,000	23,900	.	
"	"	"	100,000	100,000	"	.	
1,156,450	1,159,124	990,973	1,000,000	1,200,000	200,000	.	
977,967	1,068,018	900,851	1,000,000	1,200,000	200,000	.	
1,056,710	1,572,650	855,508	700,000	500,000	.	200,000	
"	"	4,218,262	"	"	"	"	
525,000	1,558,640	416,728	650,000	650,000	.	.	
59,452	15,000	56,288	"	"	.	.	
562,208	1,471,547	739,190	740,000	950,000	210,000	.	
"	"	"	"	181,000	181,000	.	
10,755,184	12,041,652	15,657,150	10,304,400	11,230,500	1,114,000	270,000	
14,187,244	16,555,966	19,282,817	13,654,900	14,776,800	1,414,000	275,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN					
			1894.	1895.	1896.			
IV. — REMBOURSEMENTS.								
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	47	Frais de perception des centimes provinciaux	137,401	158,275	135,518			
		id. id. communaux	425,747	431,583	440,444			
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les valeurs des contributions directes	180,899	218,678	174,593			
TOTAUX (contributions directes, etc.) fr.			744,047	788,534	750,155			
49	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	} Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	200	"	"			
			3,556	5,112	359			
	Déficits des comptables.	} Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,808	1,016	6,187			
			14,020	25,086	20,842			
TOTAUX fr.			24,564	29,214	36,588			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	50	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	321	126	400		
			Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	57		
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,675	2,578	2,289		
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"		
			Ministère des Finances.	} Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
					Remboursement de frais de tournée	"	"	7,996
					Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,124	2,060	2,058
					Restitution de droits	5	"	7
			Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls			"	"	18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.			5,477	2	355
			Ministère de la Guerre.	} Restitution de droits	"	"	"	
					Remboursements divers	120	557	785
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	} Restitution de bourses d'étude	"	"	"	
					Frais de justice en matière de garde civique	12,712	11,989	12,798
					Remboursement de subsides	2,313	"	"
					Restitution de droits	"	"	"
			Ministère de la Justice.	} Remboursements divers	"	"	13	
					Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	114,035	116,568	115,971
					Frais de justice en matière de simple police	100,459	99,545	117,427
					id. militaire	1,237	1,384	1,227
					id. en matière de faillites	484	358	153
					Frais de poursuites en matière forestière	4,345	15,114	308
					Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	7,219	4,106	4,527
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	} Remboursements divers	46	4,965	5	
					Canal de la Campine. } Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
					} Rachat des annuités	"	"	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés	27,548	26,792			22,254			
Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	214,616	139,553			220,864			
} aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"			"			
Frais d'entretien de routes concédées	200	509			"			
Restitution de droits	103	5			503			
Remboursements divers	1,449	520			3,271			
Totaux fr.					505,504	424,511	513,242	
TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.			528,068	453,725	549,050			
A REPORTER fr.			1,272,115	1,242,259	1,299,785			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1897.	1898		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	
136,166 465,455	600,750	585,427	550,000	600,000	50,000	•	
177,744	168,689	184,081	190,000	190,000	•	•	
779,365	775,459	767,508	740,000	790,000	50,000	•	
140 18,582 14,761	366,294	97,989	18,000	18,000	•	•	
33,483	366,294	97,989	18,000	18,000	•	•	
194 52 2,157 • • 51,091 2,216 1,068 365 • • 902 • 10,949 • • 132,971 125,795 1,468 129 10,549 3,868 6 • • 22,192 311,504 • • 34 1,563	350,055	490,037	510,000	510,000	•	•	
658,873	350,055	490,037	510,000	510,000	•	•	
092,350	716,549	588,026	528,000	528,000	•	•	
1,471,721	1,491,788	1,355,554	1,268,000	1,318,000	50,000	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Administrations.	Articles du Budget de 1900.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1894.	1895.	1896.
		REPORT. . . fr.	1,272,115	1,242,259	1,299,785
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE).			
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	59,527	52,057	60,977
	53	Recettes diverses et accidentelles	526,679	584,744	881,351
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,500	5,585	5,983
	56	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,570	18,400	23,505
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	57	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	51,501	31,464	31,445
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,263,224	1,506,978	1,550,686
	"	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510	10,510	10,510
	60	Établissements de bienfaisance	509,453	556,086	564,666
	61	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau " Grand central belge "	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,409,115	2,522,182	2,885,285
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	3,704,212	3,587,425	4,208,052

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1897	1898.		adoptées pour l'exercice 1899.	proposées pour l'exercice 1900.	En PLUS.	En MOINS.	
1,471,721	1,491,788	1,555,554	1,268,000	1,518,000	50,000	»	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	»	»	
75,402	198,604	88,915	45,000	45,000	»	»	
10,449,907	2,449,414	2,938,419	500,000	500,000	»	»	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	»	»	
6,185	6,500	5,950	10,200	10,200	»	»	
25,844	21,912	22,568	50,000	50,000	»	»	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	»	»	
51,845	51,505	51,552	51,445	51,450	»	15	
1,420,640	1,460,785	1,356,865	1,647,000	1,745,000	96,000	»	
10,510	200,074	48,425	10,510	•	»	10,510	
364,544	346,675	344,240	467,650	420,000	»	47,650	
»	»	»	»	20,000	20,000	•	
12,557,055	4,891,827	5,013,088	2,918,165	2,975,990	110,000	58,175	
14,051,740	6,406,599	6,391,606	4,209,149	4,316,974	166,000	58,175	

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé de la Dette publique pour l'exercice 1900 s'élève à	fr. 127,940,416 58
Les crédits votés pour 1899 montent à	126,377,962 54
Soit, pour 1900, une augmentation de	fr. 1,562,454 04

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900	fr. 127,940,416 58
— 1899	126,277,962 54
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	AUGMENTATION. . . fr. 1,662,454 04

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900	fr. »
— 1899	100,000 »
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	DIMINUTION. . . fr. 100,000 »
Soit en plus pour l'exercice 1900.	fr. 1,562,454 04

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1900.	fr. 11,166,804 »
— alloué pour 1899.	4,888,445 60
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	AUGMENTATION. . . fr. 6,278,358 40

Cette augmentation représente les charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux obligations 3 % (1^{re} série) émises en 1898 pour le rachat des concessions du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois. Pour l'exercice 1899, ces charges étaient comprises dans le crédit porté à l'article 8 du Budget, lequel était libellé en conséquence (voir article 8 ci-après).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1900.	fr.	58,952,303 42
— alloué pour 1899.		57,762,103 02
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	1,190,198 40

Cette augmentation représente les charges d'intérêts et d'amortissement du capital de 37,193,700 francs emprunté en 1898. Pour l'exercice 1899, ces charges ont été imputées sur le crédit alloué à l'article 9.

ART. 8. — Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand.

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,500 »
— alloué pour 1899.		7,239,513 80
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	7,238,013 80

Cette diminution résulte du transfert, aux articles qui les concernent, des charges afférentes aux capitaux émis ou à émettre pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer (voir articles 5 et 9), savoir :

a) Intérêts et amortissement sur le capital de 196,198,700 francs en 3 % (1 ^{re} série) émis pour le paiement des concessions du Grand Central et du Liégeois-Limbourgeois	fr.	6,278,358 40
b) Intérêts et amortissement sur le capital de 29,412,900 francs, à émettre pour couvrir le remboursement, effectué en numéraire, d'obligations des Sociétés du Grand Central et du Liégeois-Limbourgeois		941,212 80
(Ce dernier capital est compris parmi ceux qui sont l'objet de l'article 9 ci-après.)		

ENSEMBLE.	fr.	7,219,571 20
-------------------	-----	--------------

La différence, soit		38,442 60
-------------------------------	--	-----------

représente les intérêts à 3 % de la retenue opérée provisoirement sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer de Liège à Maestricht et dont la restitution pourra avoir lieu avant le 31 décembre 1899.

SOMME ÉGALE.	fr.	7,258,013 80
----------------------	-----	--------------

Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1899 et 1900 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	2,500,000	»
— alloué pour 1899.		1,848,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	652,000	»

Les dépenses extraordinaires de l'année 1899, pour lesquelles il faudra recourir à l'emprunt, sont évaluées approximativement à fr. 55,000,000 »

Quant à celles de l'année 1900, on peut prévoir qu'elles s'élèveront à environ 45,000,000 »

ENSEMBLE. fr. 100,000,000 »

dont les charges afférentes à l'exercice 1900 sont évaluées à 2,500,000 francs.

ART. 15 (ancien). — *Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»
— alloué pour 1899		770,000
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	770,000

Par convention du 5 novembre 1898, approuvée par la loi du 29 décembre suivant (*Moniteur* du 31, n° 365), l'État belge a racheté à la Compagnie concessionnaire de cette ligne les 74 annuités restant à échoir à partir de 1899, moyennant le paiement immédiat d'une somme de fr. 22,346,178 25. Par suite de ce rachat, le crédit porté au Budget de la Dette publique pour le paiement de ladite annuité doit être supprimé.

Le crédit alloué de ce chef au Budget de 1899 sera annulé; par contre, les charges du capital à émettre pour couvrir le prix de rachat desdites annuités sont portées à l'article qui les concerne (art. 9).

ART. 15 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).*

Crédit demandé : 860,000 francs.

La loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21 décembre, n° 355) a autorisé le Gouvernement à racheter, à partir du 1^{er} janvier 1900, la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney), conformément à l'article 5 de la convention du 1^{er} mars 1873.

Notification de l'exécution de cette loi a été faite à la société concession-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

naire (Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois). En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 1900, cette société cessera de recevoir une part variable des produits de sa ligne, et il lui sera alloué une annuité fixe jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 1967.

Cette annuité, qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 %, ne pourra être établie exactement qu'après la clôture des écritures de l'année 1899 ; elle est évaluée provisoirement à 860,000 francs.

ART. 16. — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	8,675	»
— alloué pour 1899		8,725	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	50	»
		<hr/>	

ART. 17. — *Annuité à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren*

Crédit demandé pour 1900	fr.	160,740	»
— alloué pour 1899		160,860	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	120	»
		<hr/>	

ART. 18. — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	64,495	»
— alloué pour 1899		64,930	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	435	»
		<hr/>	

ART. 19. — *Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	33,905	»
— alloué pour 1899		34,080	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	175	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Annuité à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	762,150	»
— alloué pour 1899		761,385	»
AUGMENTATION		fr.	<u>765</u> »

ART. 21. — *Annuité à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	958,595	»
— alloué pour 1899		958,512	50
AUGMENTATION		fr.	<u>82</u> 50

ART. 22. — *Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de Charleroi à Louvain.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	15,415	»
— alloué pour 1899 (1 ^{er} semestre).		7,935	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>7,480</u> »

ART. 23. — *Annuité à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	979,495	»
— alloué pour 1899		977,180	»
AUGMENTATION		fr.	<u>2,315</u> »

Les modifications apportées aux chiffres des articles 16 à 23 sont dues au jeu de l'amortissement. A l'article 22, il y a en plus un semestre d'annuité.

ART. 24 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht.*

Crédit demandé : 136 940 francs.

L'article 9, 2^o, de la loi du 16 avril 1898 a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Liège à la frontière néerlandaise dans la direction de Maestricht, et ce rachat a été effectué le 1^{er} janvier 1899

Aux termes de l'article 5 de la loi du 14 septembre 1899 (Budget extraordinaire), le Gouvernement est autorisé à se charger du service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par la Compagnie concession-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

naire, non amorties ou non remboursées par cette Société en vertu de la convention de rachat.

L'État devant supporter cette charge à partir de l'année 1899, l'annuité afférente à cette année fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire; celle qui se rapporte à l'année 1900 est donc introduite pour la première fois au projet de Budget (voir annexe n° 5).

Il est à remarquer que la valeur nominale des obligations dont l'État assume ainsi la charge, a été retenue définitivement au profit du Trésor sur le prix de rachat de la concession.

ART. 25 (24 ancien). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,103,000	»
— alloué pour 1899.		910,000	»
		193,000	»
AUGMENTATION.		fr.	193,000

Cette somme est destinée, à concurrence de fr. 189,889 »
au paiement d'annuités afférentes aux lignes de Tilly-Incourt, Tervueren-Tirlemont, Liège-Tilleur, Binche-Bracquognies, Eynthout-Sichem, Charleroi-Nalines et Marche-Bastogne-Martelange.

Le surplus, soit fr. 3,111 »
servira à la liquidation d'annuités à souscrire éventuellement et dont la première échéance serait fixée au 30 juin 1900.

ART. 26 (25 ancien). — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	62,314	79
— alloué pour 1899.		63,000	»
		2,483	21
DIMINUTION.		fr.	2,483

Les annuités dues par l'État du chef de la reprise de ces réseaux sont aujourd'hui définitivement fixées; elles s'élèvent, en totalité, à la somme proposée.

ART. 30 (29 ancien). — *Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Pendant la durée de la concession du chemin de fer vicinal à traction électrique d'Ostende à Middelkerke, le Gouvernement, aux termes de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'article 4 de la loi du 11 septembre 1893, est autorisé à garantir pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale Ostende-Nieuport-Furnes, une recette minima représentant celle de l'année 1894 augmentée de 10 %.

Les sommes qui devront éventuellement être payées seront liquidées à charge du Budget de la Dette publique.

Plutôt que d'introduire dans ce Budget un article nouveau, on propose de compléter de la manière indiquée ci-dessus le libellé de l'ancien article 29, lequel était ainsi conçu : *Minimum d'intérêt garanti par l'État* (crédit non limitatif).

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 33 (32 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	11,948,066	»
Crédit alloué pour 1899.		11,758,016	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	190,050	»

nécessité par le service des pensions des Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, ainsi que des pensions militaires (voir annexe n° 2).

ART. 34 (33 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	22,906	65
— alloué pour 1899		23,362	90
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	456	25

Cette différence résulte de l'extinction d'une pension.

ART. 35 (34 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,825,000	»
— alloué pour 1899		2,644,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	181,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. On sait que le

Trésor ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputable sur cet article; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IV.

ART. 39 (ancien). — *Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»
— alloué pour 1899		100,000 »
	DIMINUTION.	fr. 100,000 »

Les opérations donnant lieu aux frais dont il s'agit sont à peu près terminées et ne nécessitent plus une demande de crédit spécial. Le cas échéant, les dépenses de l'espèce seront imputées sur le crédit inscrit à l'article 31 du projet de Budget.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1900 est fixé à la somme de cent vingt-sept millions neuf cent quarante mille quatre cent seize francs cinquante-huit centimes (fr. 127,940,416 58), conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil !

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld op de som van honderd zeven en twintig miljoen negen honderd veertig duizend vier honderd zestien frank acht en vijftig centiemen (fr. 127,940,416 58), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.	
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1898.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	Total par dette.	
	CHAPITRE I^{er}.		Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,634 03
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	10,468,878 75	"	697,925 25	11,166,804 "
6	— (2 ^e série)	54,959,951 46	307,833 "	5,684,518 98	58,952,303 42
7	— (3 ^e série)	6,001,200 "	"	400,080 "	6,401,280 "
	TOTAUX fr.	76,929,920 99	307,833 "	4,782,524 21	82,019,378 20
			5,000,367 21		

**GEWIJZIGDE BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1900.**

Arti- kelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.			BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	KROZEN van het op 31 Dec. 1898 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING		
			Kroozen van het afgelost kapitaal.	Dotatie der aflossing.	Total per schuld.
	EERSTE HOOFDSTUK. DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.				
	1^e SECTIE.				
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>				
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,498,090 78	"	"	5,498,090 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	"	"	"	80,654 03
	2^e SECTIE.				
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Regering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1812 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daaropvolgende.</i>				
5	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	"	"	"	123,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	"	"	"	21,164 02
	3^e SECTIE.				
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>				
	§ 1. Kroozen en aflossing.				
5	Schuld aan 5 t. h. (1 ^e reeks)	10,468,878 75	"	697,925 25	11,166,804 "
6	— (2 ^e reeks)	54,050,051 40	507,853 "	3,084,518 06	58,052,303 42
7	— (5 ^e reeks)	6,001,200 "	"	400,080 "	6,401,280 "
	TOTALEN . . . fr.	76,929,020 00	507,853 "	4,782,524 21	82,010,378 20
			5,090,357 21		

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1890 et 1900 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires	2,500,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000	
13	Annuité à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350	101,227,393 93
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	860,000	
16	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,675	
17	Annuité à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,740	
18	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,495	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	33,905	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,150	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	958,505	
22	Annuités à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,415	

GEWIJZIGDE BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t. h. op de som van 50,000 franken, voorloopig ingehouden op den inkooprijs der lijn Eecloo-Gent	1,500 .	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1899 en 1900, tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen	2,500,000 .	
	§ 2. Jaarrenten van verscheidenden aard.		
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 .	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom).	219,600 .	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een geleelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 .	
15	Jaarsom tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 .	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,550 .	101,227,395 95
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning des spoorwegs genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	860,000 .	
16	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,675 .	
17	Jaarsom tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaas en Lokeren	160,740 .	
18	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,495 .	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	53,905 .	
20	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	702,150 .	
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	958,595 .	
22	Jaarsommen tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	15,415 .	

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PULIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,495	"
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	156,940	"
25	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,105,000	"
26	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514	79
27	Quatrième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	088,344	74
	§ 5. Autres charges.		
28	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	30,794	91
29	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000	"
30	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Naeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	150,000	"
31	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 127,000	134,500	"
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500		
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
32	Rémunération en matière de milice. Exercice 1900 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	9,200,000	"
33	Pensions diverses.	11,948,066	"
34	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	22,006	65
35	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	2,825,000	"
36	Pensions de l'ancienne caisse de retraite	564,000	"
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)		
			24,559,972 65

GEWIJZIGDE BEGROTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	979,495 "	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maëtricht	156,940 "	
25	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	1,105,000 "	
26	Jaarsom tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 70	
27	Vierde twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,544 74	
§ 3. Andere lasten.			
28	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	59,794 91	
29	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1855)	45,000 "	
50	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Veurne (<i>Onbepaald krediet</i>)	150,000 "	
51	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, control, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz) fr. 127,000 "		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz, onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 "	154,500 "	
HOOFDSTUK II.			
VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
52	Vergelding in zake van militie. Dienstjaar 1900 en bij uitzending vroegere dienstjaren (<i>Onbepaald krediet</i>)	9,200,000 "	
53	Verskillende pensioenen	11,948,066 "	
54	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV), betrekkelijk den inkoop door Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaas en Lokeren	22,906 65	24,559,972 65
55	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers	2,825,000 "	
56	Pensioenen der vroegere retraite-kas	504,000 "	
(De op dit krediet beschikbare sommen zullen besteed worden, ten titel van toelage, tot den dienst der pensioenkas van de weduwen en weezen des Departements van Financiën)			

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
37	a. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,297,000 * b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 *	1,300,000 *	2,153,050 *
38	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 *	
39	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 *	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.			127,940,416 58

GEWIJZIGDE BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
37	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,297,000 • b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 •	1,300,000 •	2,153,050 •
38	Kroozen aan 2 ¹ / ₂ t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale milicie	3,050 •	
50	Kroozen aan 2 ¹ / ₂ t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1831, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 •	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.			127,940,416 58

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1898.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1898.	Dotations de l'amortissement.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1900 et au 1 ^{er} janvier 1901)	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78
2	°	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1900)	°	°	°	°
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	°	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	°	°	°	°
4	°	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	°	°	°	°
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement (°).						
Dette à 5 %, 1 ^{re} série :						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 548,902,625 francs, en circulation au 31 décembre 1898 (semestres au 1 ^{er} juillet 1900 et au 1 ^{er} janvier 1901)	10,468,878 75	°	°	11,166,804 °
	b.	Amortissement : Dotations de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	°	697,925 25		
Dette à 5 %, 2 ^e série :						
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 1,851,998,382 22, en circulation au 31 décembre 1898 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1900).	54,959,951 46	°	°	58,952,305 42
	b.	Amortissement : 1 ^o Dotations de 20 c % sur le capital émis primitivement de fr. 1,842,259,482 22 2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de 10,261,100 ° (mêmes semestres).	°	3,684,518 96	307,835 °	
Dette à 5 %, 3 ^e série :						
7	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 200,040,000 francs, en circulation au 31 décembre 1898 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1900).	6,001,200 °	°	°	6,401,280 °
	b.	Amortissement : Dotations de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	°	400,080 °	°	
TOTALS			76,029,020 90	307,833 °	4,782,524 21	82,019,578 20
				5,090,357 21		

A REPORTER.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,654 05	80,654 05	•	•	80,654 05	80,659 12	
123,386 24	123,386 24	•	•	123,386 24	122,170 40	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,955 47	
11,166,804 •	4,888,445 00	6,278,358 40	•	4,509,516 80	4,509,516 01	(¹) Les charges d'intérêts et d'amortissement ont été fixées d'après la situation de la dette au 31 décembre 1898.
58,952,503 42	57,762,105 02	1,190,398 40	•	56,160,511 42	56,294,353 12	
6,401,280 •	6,401,280 •	•	•	6,401,280 •	6,401,280 •	
82,244,562 40	74,776,005 09	7,468,556 80	•	72,795,285 20	72,927,724 90	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	-	Intérêts à 5 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand (<i>pour mémoire</i>). (Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat des concessionnaires des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central Belge et du Liégeois-Limbourgeois, etc.)
9	•	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1899 et 1900 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires
		§ 2. Annuités diverses.
10	-	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1900 et au 1 ^{er} janvier 1901.)
11	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 51 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880) (<i>pour mémoire</i>)
12	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,169
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,668
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
	•	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve (<i>pour mémoire</i>)
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1967, du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	•	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand.
19	•	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	•	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
25	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
27	•	Quatrième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,244,562 49	74,776,005 60	7,468,556 80	.	72,795,285 29	72,927,724 00	
1,500	7,259,515 80	.	7,258,013 80	11,140,000	11,155,412 75	
2,500,000	1,848,000	652,000	.	(¹) 2,316,788 60	752,583 50	(¹) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 76,788 60, alloué par la loi du 30 décembre 1898 (Moniteur n° 565)
300,000	300,000	.	.	500,000	300,000	
219,600	219,600	.	.	219,600	219,600	
.	1,000,000	
612,000	612,000	.	.	612,000	612,000	
8,471,837	8,471,837	.	.	8,471,837	8,471,837	
672,330	672,330	.	.	672,330	672,330	
.	770,000	.	770,000	770,000	.	
860,000	.	860,000	.	.	.	
8,675	8,725	.	50	8,150	8,800	
160,740	160,860	.	120	.	.	
64,495	64,950	.	455	.	.	
53,905	54,080	.	175	.	.	
762,150	761,385	765	.	.	.	
958,595	958,512 50	82 50	.	.	.	
15,415	7,035	7,480	.	.	.	
979,495	977,180	2,315	.	.	.	
156,940	.	156,940	.	.	.	
1,105,000	910,000	195,000	.	(²) 785,800	670,759 50	(²) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 5,809, alloué par la loi du 30 décembre 1898. (Moniteur n° 305.)
62,514 79	65,000	.	2,485 21	71,000	(³) 65,908 24	(³) Une somme de fr. 75,014 18 a été transférée à l'exercice 1898.
688,344 74	688,344 74	.	.	688,344 74	688,344 74	
100,858,009 02	99,566,238 75	9,523,130 30	8,051,270 01	98,851,142 05	97,510,300 41	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
§ 3. Autres charges.			
28	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1899 au 12 avril 1900.)	
29	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1899 au 31 août 1900.)	
30	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes	
31	a	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	127,000 "
	b	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 "
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			fr.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
32	"	Rémunération en matière de milice. Exercice 1900 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
<i>Pensions diverses :</i>			
	a.	Pensions civiles	518 "
	b.	— de l'ordre de Léopold	31,000 "
	c.	Marine. — Pensions militaires	11,748 "
	d.	Pensions de la Cour des Comptes	16,000 "
	e.	— du Département de la Justice	775,000 "
	f.	— — — (ecclesiastiques).	400,000 "
33	g.	— — des Affaires Étrangères	85,000 "
	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,155,000 "
	i.	— — de l'Agriculture	190,000 "
	j.	— — de l'Industrie et du Travail	100,000 "
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,920,000 "
	l.	— — de la Guerre (militaires)	4,870,000 "
	m.	— — — (civiles)	105,000 "
	n.	— — des Finances et des Travaux publics	2,260,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 "
34	"	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
35	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).	
36	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et des Travaux publics.)	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,838,099 02	99,566,258 75	9,525,139 50	8,031,279 01	98,851,142 65	97,510,500 41	
59,794 91	59,794 91	•	•	59,796 05	59,796 05	
45,000 •	45,000 »	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 »	150,000 »	•	•	150,000 »	147,575 75	
154,500 »	154,500 •	•	•	154,500 »	95,865 55	
101,227,307 93	99,055,555 64	9,525,159 50	8,031,279 01	99,220,438 68	97,856,535 74	
AUGMENTATION. . . fr.		1,291,860 29				
9,200,000 »	9,200,000 »	•	•	9,200,000 •	9,178,705 07	
11,948,066 »	11,758,016 »	190,050 •	•	11,510,396 •	10,986,419 51	
22,906 65	25,562 90	•	456 25	25,562 90	•	
2,825,000 •	2,644,000 »	181,000 •	•	2,574,000 •	2,584,950 00	
564,000 •	564,000 »	•	•	564,000 •	564,000 •	
24,559,972 65	24,189,578 90	371,050 •	456 25	23,871,758 90	23,114,074 67	
AUGMENTATION. . . fr.		370,593 75				

Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{4}$ et de $\frac{3}{4}$.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS		
37	a.	Intérêts à 3 % dus sur cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,297,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
38	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
39	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
Pour mémoire :		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
	»	Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,500,000	1,500,000	•	•	1,603,000	1,568,910 09	
5,050	5,050	•	•	3,050	3,017 04	
850,000	850,000	•	•	850,000	777,383 91	
2,153,050	2,153,050	•	•	2,456,050	2,349,311 04	
•	100,000	•	100,000	150,000	3,928 85	
•	100,000	•	100,000	150,000	3,928 85	
DIMINUTION. .fr.		100,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV.	Dépenses exceptionnelles
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899			POUR L'EXERCICE 1898.	L'EXERCICE 1897.	
101,227,595 95	99,935,553 64	1,291,860 20	»	99,220,438 68	97,856,555 74	
24,550,972 65	24,189,578 90	370,503 75	»	25,871,758 90	25,114,074 67	
2,153,050	2,153,050	»	»	2,456,050	2,540,311 04	
»	100,000	»	100,000	150,000	3,928 85	
127,940,416 58	126,377,962 54	1,662,454 04	100,000	125,698,247 58	123,503,850 50	
AUGMENTATION. . . fr.		1,562,454 04				

(90)

ANNEXES AU BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1900.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1892 à 1897.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1899 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1900.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1898 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1899.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1898.

L'annexe n° 5 donne le tableau d'amortissement des obligations 1^{re} et 2^e séries de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1892 à 1897.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1892	1895.	1894.	1895.	1896	1897.
la Flandre occidentale.	(¹)					
l'Entre-Sambre-et-Meuse	135,204 25	155,745 28	151,986 06	195,228 70	151,540 "	"
CHÉMIN DE FER DE Tongres à Bilsen	11,552 50	(²)				
— à Ans	(²)					
Maeseyck	150,000 "	149,808 38	142,776 50	146,852 72	146,544 77	147,575 75
Lierre à Turnhout.	"	"	"	"	"	"
TOTAUX fr.	296,556 75	285,641 66	274,762 56	542,081 42	277,684 77	147,575 75

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) La Société concessionnaire de ce chemin de fer a remboursé au Trésor, jusqu'en 1893 inclusivement, fr. 591,577 81, à valoir sur les sommes qui lui ont été payées à titre de minimum d'intérêt.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1897, 7% du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 66,412 29 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1899.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1900.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	200
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	14,498	"	11,748	"	2,750
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	773,000	"	773,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	400,000	"	400,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,111,000	"	1,155,000	"	44,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— — de l'Agriculture	450,000	"	190,000	"	"	260,000
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,800,000	"	1,929,000	"	129,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,800,000	"	4,870,000	"	70,000	"
— — — (civiles)	105,000	"	105,000	"	"	"
— — des Finances et des Travaux publics	2,050,000	"	2,260,000	"	210,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	11,745,000	15,018	11,950,000	12,066	453,000	262,950
	fr. 11,758,016		fr. 11,948,066		EN PLUS : fr. 190,050	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1898.	MOUVEMENT pendant l'année 1898.		SITUATION DU 1 ^{er} janvier 1899.	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1898.	MOUVEMENT pendant l'année 1898.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	2	•	1	1	518	•	200
Militaires	2,096	197	182	5,011	4,775,208	405,036	302,987
Ordre de Léopold	88	•	12	76	8,800	•	1,200
Marine (militaires de la)	9	•	1	8	14,498	•	2,750
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	22	(¹) 3	3	22	77,005	(¹) 9,321	14,615
— des Affaires Étrangères	14	•	•	14	63,677	•	•
— de la Justice	268	20	27	270	715,568	87,080	79,148
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	479	80	30	535	984,398	145,182	62,707
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,288	(²) 211	97	1,402	1,667,258	(²) 261,842 65	158,229
— de l'Agriculture et des Travaux publics	275	28	25	278	587,957	33,402	38,368
— de la Guerre	48	7	5	45	87,246	12,566	12,820
— des Finances	1,267	80	(¹) 125	1,251	1,876,548	170,064	(¹) 180,909
— de la Cour des Comptes	6	•	•	6	13,707	•	•
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice	407	50	50	407	394,122	56,059	48,984
— de la Guerre	•	1	•	1	•	1,028	•
<i>Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne Caisse de retraite</i>							
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne Caisse de retraite	8	•	1	2	2,645	•	1,714
<i>Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (³)</i>							
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (³)	2,331	258	107	2,482	2,402,482	267,036	113,426
TOTAUX	9,498	950	666	9,791	15,469,637	1,450,116 65	998,147
AUGMENTATION : 293 pensions.				AUGMENTATION : fr. 451,969 65			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1899.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment	par suite de revision.	pour d'autres causes	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
318	»	»	»	»	1	»	»	
4,877,857	»	197	»	»	182	»	»	
7,600	»	»	»	»	12	»	»	
11,748	»	»	»	»	1	»	»	
71,711	»	2	»	(¹) 1	3	»	»	(¹) 1 pension a été transférée du Département des Finances à celui de l'Industrie et du Travail.
65,677	»	»	»	»	»	»	»	
721,500	»	29	»	»	27	»	»	
1,060,873	»	85	1	»	29	1	»	
1,790,871 65	»	157	»	(²) 54	97	»	»	(²) 54 pensions s'élevant à fr. 22,906 65 ont été mises à charge de l'État ensuite du rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897).
382,991	»	28	»	»	25	»	»	
86,992	»	7	»	»	5	»	»	
1,860,513	»	89	»	»	124	»	(¹) 1	
13,707	»	»	»	»	»	»	»	
401,197	»	49	1	»	49	1	»	
1,028	»	1	»	»	»	»	»	
951	»	»	»	»	1	»	»	
2,556,092	»	254	4	»	104	»	»	(³) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
15,021,606 65	»	898	6	55	660	5	1	
		959			666			

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1898 (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Guerre.									
<i>Pensions militaires.</i>									
1	Millet, G.-J.-L., pharmacien en chef (art. 1 ^{er}).	65	4,800	72	26	Peters, J., brigadier (art. 21)	60	600	72
2	Jenart, G.-E.-O., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,448	Id.	27	Van Berckelaer, S.-L., soldat réformé (art. 21).	55	342	Id.
3	Fisch, M.-M., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.	28	Cambien, J.-B.-A., soldat (art. 21).	40 ^{1/2}	345	Id.
4	Thys, L.-E.-J., intendant de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	57 ^{1/2}	4,480	Id.	29	Lallemand, A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	54	955	Id.
5	Cammelbeck, C.-S., intendant de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	59 ^{1/2}	4,520	Id.	30	Debière, J.-J., gendarme (art. 21).	42	570	Id.
6	Jeanty, A.-J., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	57	5,960	Id.	31	Ansay, E., gendarme (art. 21).	46 ^{1/2}	565	Id.
7	Delhaise, J.-E., major (art. 1 ^{er}).	57	5,696	Id.	32	Gillain, E.-J., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 20).	55	4,211	Id.
8	Vandeghioste, D.-L., major (article 1 ^{er}).	56	5,828	Id.	33	Maes, P., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 20).	45	2,500	Id.
9	Mulkens, H.-A., major comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	60	5,452	Id.	34	Santifaller, L.-D., capitaine commandant (art. 21).	51 ^{1/4}	2,646	Id.
10	Bender, C., inspecteur des musiques de l'armée, assimilé aux lieutenants (art. 1 ^{er}).	71	2,220	Id.	35	Renotte, L.-P., capitaine commandant (art. 21).	45 ^{1/2}	2,102	Id.
11	Gillain, E.-E.-J.-P., lieutenant-colonel (art. 2, § 1).	55	3,848	Id.	36	Haan, A.-A.-P., capitaine commandant (art. 21).	49	2,400	Id.
12	Magis, G.-T., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	56 ^{1/2}	4,160	Id.	37	De Craecker, H.-G., capitaine commandant (art. 21).	55	2,562	Id.
13	Lefevre, E.-E., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	59	5,475	Id.	38	De Néeff, L.-F.-G.-A.-M., capitaine commandant (art. 21).	59	1,620	Id.
14	André, L.-E., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.	39	Messens, C.-L.-A., lieutenant (article 21).	28 ^{1/2}	962	Id.
15	Lengrand, J.-A., capitaine-commandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.	40	Soleil, A.-F.-N.-J., capitaine (article 2, § 3).	55	3,000	127
16	Dauvin, F., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.	41	Orianne, J.-J.-A., major (art. 1 ^{er}).	57	5,828	Id.
17	Wyckaert, R.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	42 ^{1/2}	285	Id.	42	Remy, A.-I., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
18	Charlier, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 ^{1/2}	276	Id.	43	Simons, V.-E., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
19	Keukeleire, A., sergent (art. 21).	37	680	Id.	44	de Boniver, H.-C.-G., (chevalier) colonel (art. 2, § 5).	55 ^{1/2}	5,070	Id.
20	Moineau, D.-G., maître sellier, (art. 21).	55 ^{1/2}	819	Id.	45	Fréson, A.-A., major (art. 2, § 3).	55 ^{1/2}	3,519	Id.
21	Cabolet, E.-J., soldat (article 21).	62 ^{1/2}	480	Id.	46	Heymans, L., pharmacien de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	55	2,550	Id.
22	De Grom, J.-F., soldat (art. 21).	61	477	Id.	47	Van Moerkkercke, C.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.
23	Knegtel, J.-G., soldat (art. 21).	56 ^{1/2}	466	Id.	48	Art, E.-J.-J., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,887	Id.
24	Van Hoed, T., soldat (art. 21).	34	542	Id.	49	Loodts, A.-G.-J., major (art. 2, § 1).	50	3,003	Id.
25	Schaffneers, H.-J., maréchal-ferlant (art. 21).	58	480	Id.	50	Baudoux, E.-L.-M., capitaine (loi du 27 mai 1840).	41	1,000	Id.
					51	Ghesquière, R.-F., major (art. 10).	50 ^{1/2}	4,290	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
52	Remy, E.-J., major (art. 20)	54	3,775	127	78	Elias, V., soldat (art. 20)	44	480	127
53	Nothomb, A.-L.-G.-E., officier d'administration de 2 ^e classe (article 20).	47 ^{1/2}	2,800	Id	79	Maréchal, O.-T.-J., surveillant (art. 21).	42	676	Id.
54	Jamsin, S.-A.-J., médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 20).	54 ^{1/2}	1,850	Id	80	Brielman, F.-J., musicien gagiste (art. 21).	58 ^{1/2}	672	Id.
55	Milet, E.-P.-F., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 21)	56	3,410	Id	81	Demuer, F., soldat réformé (article 21).	66	542	Id.
56	Gillot, A.-P.-J., major (art. 21)	55	3,564	Id	82	Beyaert, A., caporal (art. 21)	69 ^{1/2}	445	Id.
57	Dupret, G.-A.-C.-D., major (article 21).	55 ^{1/2}	3,094	Id.	83	Vos, F., sergent, (art. 21)	53	697	Id.
58	Hankar, A.-A., capitaine (art. 21).	57 ^{1/2}	1,462	Id.	84	De Boodt, F.-X., soldat réformé (art. 21).	60	542	Id.
59	Hardy, B.-P., capitaine (art. 21)	44	1,820	Id.	85	Bauduin, E.-J., musicien gagiste (art. 21).	45	714	Id.
60	Léonard, H.-H., capitaine (art. 21).	52	2,775	Id.	86	Reumont, C.-A., sergent (art. 21).	42 ^{1/2}	570	Id.
61	Janssen, L.-G.-E., capitaine commandant (art. 21).	55	2,850	Id.	87	Buys, D.-F., soldat réformé (article 21)	44 ^{1/2}	342	Id.
62	Jacquet, J., capitaine commandant (art. 21).	48	2,475	Id	88	Van Roy, P.-F., sergent (art. 21)	47	748	Id.
63	Omer, G.-G.-J., capitaine commandant (art. 21).	52 ^{1/2}	2,812	Id	89	Van Cauwenberge, P., caporal (art. 21).	65	410	Id.
64	Verhaeren, A.-V.-F., capitaine commandant (art. 21)	52	2,602	Id	90	Luc, E.-C., sergent major (art. 21).	45 ^{1/2}	706	Id.
65	Janson, F.-E., capitaine commandant (art. 21).	51 ^{1/2}	2,400	Id.	91	Van Oost, E.-E., soldat (art. 21).	42	545	Id.
66	Houben, J., capitaine commandant (art. 21).	47	2,050	Id.	92	Faville, F.-J., soldat réformé (article 21).	71	542	Id.
67	De Neéff, E.-E.-A.-M., capitaine commandant (art. 21).	44	1,721	Id.	93	Smets, M.-G., adjudant sous-officier (art. 21).	55 ^{1/2}	989	Id.
68	Van Espen, C.-A., capitaine (article 21).	40	1,469	Id.	94	Maertens, C.-L., soldat (art. 21)	59 ^{1/2}	342	Id.
69	Staubamer, A.-E.-C.-M.-J.-G., capitaine (art. 21).	40	1,495	Id.	95	Stoky, L.-J., maréchal des logis chef artificier (art. 21).	65	840	Id.
70	Dutrieux, G.-A.-T.-M., capitaine (art. 20).	41	2,700	Id	96	Simonet, P.-V.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	58	989	Id.
71	De Cannart d'Hamale, L.-A.-M.-M.-G., major (art. 21).	54 ^{1/2}	3,386	Id.	97	Antoine, A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50	897	Id.
72	Van Marcke, F.-X., soldat réformé (loi du 27 mai 1840).	53	274	Id	98	Massard, J.-E., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	55	840	Id.
73	Etienne, C.-A., adjudant de matériel de 2 ^e classe (loi du 27 mai 1840).	37	448	Id	99	Warin, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40 ^{1/2}	697	Id.
74	Bastogne, V., V ^e Alexandre	"	224	117	100	Rousselle, L.-J., gendarme (art. 21).	53	665	Id.
75	François, F.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1 ^{re}).	60	1,020	127	101	Vanderboeven, J., gendarme (article 21).	55 ^{1/2}	657	Id.
76	Marin, L.-H.-T., soldat (art. 19).	21	480	Id	102	Naisse, L.-J., gendarme (art. 21).	48	598	Id
77	Lochtmans, L., sergent-major (art. 20).	59	840	Id	103	Rase, F.-X., gendarme (art. 21).	44	577	Id.
					104	Ansiaux, N.-J.-C., gendarme (article 21).	44	570	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
105	Collard, A.-J., gendarme (art. 21).	42	577	127	132	Brennet, N.-J., vétérinaire principal (art. 2, § 3).	60	3,696	212
106	van Eechout, F.-T.-B., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	64 ¹ / ₂	7,500	Id.	153	Gerard, J.-J., vétérinaire de régiment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	2,850	Id.
107	Baesens, J.-E., capitaine commandant (art. 21).	54 ¹ / ₂	2,025	219	154	Derache, D.-D., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	5,000	Id.
108	Polet, C., lieutenant-colonel (article 20).	54	4,576	Id.	155	Kerstenne, A.-E.-H., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,902	Id.
109	Goffart, F.-C., major (art. 21).	51 ¹ / ₂	5,526	Id.	156	De Bock, C.-J.-A., capitaine (art. 2, § 1).	47 ¹ / ₂	2,170	Id.
110	Meyer, L.-F.-N., major (art. 21).	57 ¹ / ₂	5,606	Id.	157	Schwartz, J.-N., capitaine commandant (art. 2, § 1).	55 ¹ / ₂	2,400	Id.
111	Vanden Broeck, F.-G., major (art. 21).	48	2,081	Id.	158	Cange, J.-B., soldat congédié (loi du 27 mai 1840).	56	274	Id.
112	Mansouk, A., capitaine commandant (art. 21).	51 ¹ / ₂	2,700	Id.	159	Gérard, E., gendarme (loi du 27 mai 1840).	50	448	Id.
113	Ducobu, J.-A.-J.-B., capitaine commandant (art. 21).	52	2,775	Id.	140	Duysens, G.-A., commis aux écritures (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id.
114	Nortier, H.-N.-G., capitaine commandant (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,700	Id.	141	Damblé, P.-H., adjudant de batterie (art. 20).	54 ¹ / ₂	924	Id.
115	Maes, A.-G.-P., capitaine (art. 21).	42	1,620	Id.	142	Moedts, A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	54 ¹ / ₂	952	Id.
116	Mascaux, J., capitaine commandant (art. 21).	47 ¹ / ₂	2,362	Id.	143	Denollet, S., portier (art. 21).	60	840	Id.
117	Christiaens, P.-F.-E., capitaine commandant (art. 21).	40	1,750	Id.	144	Hauchard, V.-F., musicien gagiste (art. 21).	45	714	Id.
118	Bocquet, O.-C.-H., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	145	Noté, A.-L., musicien gagiste (article 21).	46 ¹ / ₂	769	Id.
119	van Alderwerelt, J.-A.-O., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	146	De Beule, C.-L., élève-musicien (art. 21).	46	585	Id.
120	Glaïsse, V.-F.-C., colonel (art. 1 ^{er}).	58 ¹ / ₂	5,200	Id.	147	Detombe, A., premier sergent clairon (art. 21).	40 ¹ / ₂	701	Id.
121	Van Moer, A.-F., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	148	Bruyneel, J., soldat (art. 21).	40	342	Id.
122	Laloux, J.-L.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	59 ¹ / ₂	5,400	Id.	149	Van Damme, E., soldat réformé (art. 21).	55	542	Id.
123	Mohr, J.-B., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63 ¹ / ₂	5,400	Id.	150	Baudoux, P.-J., soldat réformé (art. 21).	72	342	Id.
124	Spruyt, B., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65	5,400	Id.	151	Brusten, V.-G., trompette (art. 21).	53	425	Id.
125	Guyot, C.-E., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	62	4,480	Id.	152	Vincart, J.-B., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 21).	53	969	Id.
126	Limpens, V.-J.-M., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	61 ¹ / ₂	4,480	Id.	153	Goosens, J., soldat réformé (article 21).	64	342	Id.
127	Siron, L.-P., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	57 ¹ / ₂	4,160	Id.	154	Berlaimont, E., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	52	854	Id.
128	Ligy, L.-F.-M.-H., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	56	4,160	Id.	155	Henry, A.-J., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	653	Id.
129	Willems, L.-J.-N.-R., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	57 ¹ / ₂	4,160	Id.	156	Schmit, J.-P., gendarme (art. 21).	46	591	Id.
130	Grégoire, T.-F., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	58	5,850	Id.	157	Labarrière, L.-C., gendarme (article 21).	44	588	Id.
131	Degens, J.-H., major (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	5,586	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
158	Lemaire, A.-J., gendarme (art. 21).	42	574	210	184	Vereecke, M.-F.-L., premier sergent (art. 21).	40	685	513
159	Sanglier, J.-B.-F., gendarme (article 21).	42	574	Id.	185	Decoster, P.-J., sergent (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	769	Id.
160	Warzée, F.-J., gendarme (art. 21).	51	565	Id.	186	Haubourdin, D., maréchal des logis (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	714	Id.
161	Paul, C.-A., capitaine (art. 18).	45 $\frac{1}{2}$	3,900	313	187	Weckx, F.-A., maréchal-ferrant (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	456	Id.
162	De Mazière, E.-J.-N., major (article 21).	50	2,846	Id.	188	Poncelet, A.-J., adjudant sous-officier (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	748	Id.
163	Meulenbeeck, G., capitaine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,991	Id.	189	Schultz, J.-B., soldat (art. 21).	42	542	Id.
164	Van Righ, G.-M.-G., capitaine commandant (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,775	Id.	190	Kiertz, N., gendarme (art. 21).	53	644	Id.
165	Valcke, C.-A.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.	191	Stele, P.-J., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	647	Id.
166	Demoor, G.-H., officier d'administration de 3 ^e classe (art. 21).	57	1,010	Id.	192	Bontemps, J.-V., gendarme (article 21).	49 $\frac{1}{2}$	655	Id.
167	Fraikin, G.-F.-C., capitaine commandant (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	2,550	Id.	195	Wilmart, F.-J., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	650	Id.
168	Legrand, A.-H., capitaine (art. 21).	45	1,855	Id.	194	Baillieux, X., gendarme (art. 21).	48	626	Id.
169	De Fauteur, A.-H.-D., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	195	Hubert, A.-T., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	598	Id.
170	Smal, E.-A., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,448	Id.	196	Petit, E., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	584	Id.
171	Rombaut, J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	53	3,000	Id.	197	Blin, E.-J., gendarme (art. 21).	45	581	Id.
172	de Hasselhoff, A.-E.-C.-H., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.	TOTAL . . .			405,636	
173	Cales, L.-E.-H., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.	Ministère de l'Industrie et du Travail.				
174	Derasse, H.-J.-J., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	3,165	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
175	Leynen, J.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 3).	58	2,962	Id.	1	Delfosse, E.-J.-J.-B., commis expéditionnaire des mines (art. 1, 6, 8 et 12).	65	1,646	51-32
176	Noël, A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.	2	Roufs, J.-C.-B., concierge à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.	64	1,200	517
177	Petithan, J.-B., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.	3	Depoiter, H.-E., ingénieur en chef directeur des mines.	65	6,475	295
178	Decroix, A., soldat (loi du 27 mai 1840)	40 $\frac{1}{2}$	274	Id.	TOTAL . . .			9,521	
179	Stevelinck, E., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	57 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.	Ministère de la Justice.				
180	Van De Moortel, A., soldat (art. 18).	52	515	Id.	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>				
181	Gougel, G.-C.-J., maréchal des logis (art. 20).	45 $\frac{1}{2}$	924	Id.	1	Debacker, J.-F., directeur de la prison de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	4,691	518
182	Van Beneden, C.-L., musicien gaibiste (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	689	Id.					
185	Pirau, J.-L., sergent (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	661	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
2	Boulangier, H.-J.-M., greffier de la justice de paix de Nandrin (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,392	13	13	Knodff, E.-J.-J., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	7,500	178-179
3	Nille, J.-A., vice-président du tribunal de Charleroi (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	5,500	Id.	14	Vanderlinden, E., secrétaire de la Commission administrative des prisons à Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,728	Id.
4	Bastien, G.-X., greffier de la justice de paix de Caprycke (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,205	57	15	Huet, A.-M.-L., veuve Lemoine, surveillante de la prison de Marche (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 20 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	320	Id.
5	Le Brun, C.-G.-F., greffier de la justice de paix de Flobecq (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,240	Id.	16	Mermans, H.-F.-A., juge de paix à Turnhout (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	5,000	185-186
6	Tempels, P., auditeur général (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	8,500	Id.	17	Englebert, F.-V.-E., inspecteur général des constructions (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	3,398	208
7	Mangin, J.-N., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	61	1,266	94-95	18	Cassiers, L.-C., secrétaire des prisons de Gand (art. 13 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849; lois des 16 mai 1876, 51 mars et 8 avril 1884; loi du 10 janvier 1886 et arrêté royal du 31 décembre 1884).	70	2,178	217
8	Nélis, V.-G.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Saint-Gilles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	51	964	Id.	19	Dauby, J.-F.-J., directeur du <i>Moniteur</i> (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	73	4,512	240
9	Vlemingcx, H.-J.-V., médecin des prisons de Bruxelles et de Saint-Gilles (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	3,787	57	20	Jacob, F.-J., messenger à la Cour de cassation (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	1,308	281
10	Printems, F.-J., médecin de la prison d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	48	420	147	21	Behaeghel, E.-J.-M.-A., vice-président de tribunal (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	47	3,475	271
11	Fenat, J.-J., instituteur principal à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (loi générale sur les pensions civiles et ecclésiastiques du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849; lois des 13 mai 1876, 51 mars et 8 avril 1884 et arrêté royal du 31 décembre 1884).	67	1,114	169	22	Rosaer, P.-J., surveillant de prison (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,257	Id.
12	Cornil, M.-J., conseiller à la Cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10, 11 et 14 de celle du 25 juillet 1867).	67	11,250	178-179	23	Mersch, L.-L., juge de paix à Marche (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	40	2,134	Id.
					24	Schueremans, J.-F., commis de parquet de cour d'appel (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	66	1,349	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
25	Van Dam, F.-J.-E., secrétaire du parquet de la Cour militaire (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	57	1,521	271	7	Pirotte, F.-G., régent à l'école moyenne de l'État, à Waremmé	52	1,518	"
					8	Sarton, P.-A.-H., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	62	3,798	"
					9	Aumann, F.-N.-J., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	62	503	"
26	Denhaene, J.-C.-A., greffier-adjoint de tribunal (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	2,105	Id.	10	M ^{me} Bourla, née Proyard, C.-M - C.-H., maîtresse de musique à l'école normale et à l'école moyenne de Tournai.	62	660	"
					11	Ducarme, F.-A., régent à l'école moyenne de l'État, à Thuin.	61	1,563	"
					12	Stockmans, J.-D., instituteur com- munal, à Hanklaer.	59	558	"
27	Dupont, C.-A.-A., instituteur prin- cipal d'école de bienfaisance (loi du 21 juillet 1844 modifiée par celle du 17 février 1849, lois des 16 mai 1876, 51 mars et 8 avril 1884, arrêté royal du 31 décem- bre 1884 et loi du 10 janvier 1886).	44	1,022	Id.	15	Bourger, M.-A., maître de dessin à l'athénée royal et à l'école moyenne d'Arion	62	1,250	"
					14	Vanterbruyssen, A.-C., inspec- teur principal de l'enseignement primaire.	65	3,146	"
28	Dieudonné, M.-M.-J., substitut de procureur du Roi (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849, art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	47	5,712	Id.	15	Fonder, J.-B.-P.-S., maître de mu- sique à la section normale de Couvin.	65	944	"
					16	Lejeune, J.-H., directeur de l'école normale de l'État, à Couvin	62	4,666	"
29	Hans, J.-F., greffier de justice de paix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	5,252	Id.	17	M ^{me} Bidaine, née Maas, M., con- cierge à l'école moyenne de l'État, à Arlon.	52	44	"
	TOTAL		87,080		18	Defays, F.-L., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	65	2,018	"
					19	Cambier, P.-A., inspecteur général de l'enseignement moyen.	64	4,417	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				20	Waleffe, J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	1,275	"
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				21	Borgerhoff, P.-J.-H., instituteur intérimaire à l'école moyenne de l'État, à Diest.	62	428	"
1	V ^e D'Hooghe, née Lambin, M.-J.-C., maîtresse d'études à l'école nor- male de l'État, à Liège.	61	754	"	22	Machiels, A.-A., inspecteur prin- cipal de l'enseignement primaire.	62	1,022	"
					23	Braeke, J.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Tongres.	55	512	"
2	Magery, J.-B.-J., professeur à l'athénée royal d'Ixelles.	62	3,977	"	24	M ^{me} Vande Ghinste, née Leclercq, A.-J.-L., régente à la section normale de Bruxelles.	64	809	"
3	Antoine, A.-J., professeur de mu- sique à l'athénée royal et à l'école moyenne de Namur.	69	660	"	25	Houtmortels, C.-J., inspecteur prin- cipal de l'enseignement pri- maire.	65	1,403	"
4	Bouve, C.-T.-C., directeur et mai- tre de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Aerschot.	58	2,813	"	26	Robyns, F.-A., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	62	1,982	"
5	Hegener, G.-T., professeur à l'athé- née royal de Bruxelles et maître de langues à l'école de guerre.	70	4,241	"	27	Morlet, A.-V., régent à l'école moyenne de l'État, à Pâturages.	57	2,807	"
6	Martens, C.-D.-A., concierge à l'école moyenne de l'État, à Bruges.	77	479	"					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
28	Germain, A -J , secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	64	7,500	•	48	Lamborelle, G. -L , directeur de l'école moyenne de Thuin	58	3,656	•
29	Pfänder, A -P -F , surveillant à l'athénée royal d'Anvers	59	1,848	•	40	Delcourt, A H , maître de musique à l'école moyenne d'Atb	66	172	•
30	Flas, H , surveillant au musée d'his- toire naturelle	67	1,067	•	50	Grillaert, P J , inspecteur prin- cipal de l'enseignement pri- maire	62	1,534	•
31	Veltkamp, L H , commis à l'admini- stration provinciale du Lim- bourg.	67	1,774	•	51	Vierset, A -N E , régent à l'école moyenne de Saint-Hubert	54	516	•
32	Braet, C F , concierge à l'admini- stration provinciale du Lim- bourg	44	497	•	52	Schamberger, P -J , professeur à l'athénée royal d'Anvers	58	3,421	•
33	De Wulf, H -A -X , professeur à à l'athénée royal de Malines	61	2,599	•	53	Ruymaekers, E -M , professeur à l'école moyenne de Lurnhout	48	345	•
34	V ^o Groeneweghe née Bernaert, V -R , concierge à l'école moyenne de l'État, à Courtrai	72	175	•	54	Roose L F , instituteur à l'école moyenne de Louvain	61	2,132	•
35	M ^{me} Laout née Paquet, A -A -H , professeur à l'école normale de Bruxelles	52	158	•	55	M ^{lle} Kalbfleisch, M -L , institutrice à l'école moyenne de Seraing	45	599	•
36	M ^{me} Neys née Lecoq, L -F -N D , régente à l'école moyenne de l'État, à Namur	48	775	•	56	Couturier L -L , professeur aux écoles normales de l'État	51	1,378	•
37	Ducoffre, L -A , régent à l'école moyenne de l'État à Roudeng- Aimeries	58	2,241	•	57	Vinck, J , maître de dessin aux écoles moyennes de l'État	66	178	•
38	Busschaert, E J -M , inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire.	60	40	•	58	Froment H J , instituteur aux écoles moyennes de l'État	47	466	•
39	Claes, D -L F , professeur à l'athé- née royal de Namur	62	3,264	•	59	Bouez, F -A , chef de bureau au commissariat de l'arrondisse- ment de Courtrai	40	907	•
40	Wathelet, A , professeur à l'athé- née royal de Huy	61	2,910	•	60	Geraid, F -J , professeur à l'athé- née royal de Mons	68	1,297	•
41	M ^{lle} Semaille, A , concierge à l'école moyenne de l'État, à Péruwelz	50	175	•	61	Thilemans A G , huissier au Mi- nistère de l'Intérieur et de l'In- struction publique	69	945	•
42	Créon, J T -J , professeur à l'athénée royal de Hasselt	61	3,516	•	62	Janssens C E F A commis au commissariat d'arrondissement de Bruxelles	66	755	•
43	Bernimolin, D -H , chargé de cours à l'école moyenne de l'État, à Fournai	62	565	•	63	Fievet, D , concierge au Gouver- nement provincial de Liège	52	804	•
44	M ^{lle} Schwartz A M , surveillante à l'école normale de l'État, à Arlon	55	101	•	64	Clerx, P , conservateur-adjoint aux Archives à Liège	67	2,460	•
45	M ^{lle} Le Broquy, A -A -M -A , directrice de l'école normale de de Bruges	50	1,501	•	65	Broquet, A , commissaire de l'arron- dissement d'Atb	74	2,772	•
46	Adriaensen J -B C , inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire	51	1,863	•	66	M ^{lle} Le Hardy de Beaulieu, J -M T -H institutrice à l'école moyenne de l'État, à Bruxelles	46	636	•
47	Seghers, T -V , maître de musique à l'école moyenne de Leuze	74	177	•	67	Bouillienne A -F -A , régent aux écoles moyennes de l'État	54	1,305	•
					68	Hock, F J , surveillant à l'athénée royal de Huy	46	378	•
					69	M ^{me} Bocca, née Leyder, A -M L, maîtresse d'études à l'école nor- male de Namur	35	518	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
70	M ^{lle} Freymouth, R., maîtresse d'anglais à l'école normale de Bruges.	61	317	•	3	Chaput, P.-J., facteur des postes (articles 3, 8 et 15)	64	971	79
71	Doyen, A.-E.-J., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de Liège.	49	307	•	4	Chalon, L.-J., facteur local (articles 3 et 8).	61	812	Id
72	Desonnay, J.-H., directeur de l'école moyenne de l'État, à Spa	60	3,584	•	5	Boucart, M.-J., facteur local (articles 3 et 8)	59	775	Id
73	Dumont, P.-E.-N.-H., professeur à l'athénée royal de Tournai	45	1,567	•	6	Borgniet, P.-J., facteur rural (articles 3 et 8)	55	575	Id.
74	V ^e Guillet, née Wouters, M.-E., directrice de l'école moyenne de l'État, à Namur.	61	1,375	•	7	Leterme, L.-F., facteur local (articles 3, 8 et 14).	53	500	Id.
75	Castaing, P.-J., directeur de l'école normale de l'État, à Nivelles (Révision)	75	2,162	•	8	Francaux, G.-J., chef de station (art 1 et 8, § 1).	66	2,648	Id.
76	M ^{me} Leflot, née Renders, H.-T.-F., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Lierre.	56	620	•	9	Bricoux, C.-F., chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	58	3,376	Id.
77	M ^{me} Voituron, née Liénard, Z.-A.-L., régente à l'école moyenne de Pecq	57	706	•	10	Deghelt, D.-F., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	56	1,255	Id.
78	Cortvriendt, J.-F., huissier à la Chambre des Représentants.	72	1,750	•	11	Deflandre, L., chef de station (articles 3 et 8, § 1).	55	1,604	Id.
79	Deleau, T., surveillant-chauffeur à l'école industrielle de Bruxelles.	66	251	•	12	Baroen, E., chef-garde (art. 3 et 8).	47	1,133	Id.
80	Haerynck, H.-L., professeur à l'athénée royal d'Ixelles	40	1,636	•	13	Van Loock, C., pilote (art. 3, 8 et 15).	60	1,875	Id.
81	V ^e Hoffman, née Sasse, A.-C., maîtresse-économe à l'école normale d'Avvers.	61	1,022	•	14	Devoghel, A.-B.-L., pilote (articles 3 et 8).	55	1,679	Id.
82	Waroquiers, J.-D., instituteur à l'école moyenne de Malines.	52	2,275	•	15	Brock, A.-J., pilote (art. 3 et 8).	55	1,484	Id
83	Vanlair, C.-F., professeur ordinaire à l'université de Liège.	60	8,000	•	16	Vendels, F.-E.-J., pilote (art. 3 et 8).	48	728	Id.
84	M ^{lle} Van Gansen, M.-L.-E., régente d'école normale de l'État.	48	1,100	•	17	Crelot, M., facteur de station (articles 3 et 8, § 1).	47	1,026	Id.
85	Devillers, P.-P.-L., conservateur des archives, à Mons.	68	4,855	•	18	Seutin, G.-A.-T., commis auxiliaire au chemin de fer (art 3 et 8, § 1).	31	500	Id.
86	Van Dooren, J.-J., commissaire de l'arrondissement de Gand-Eccloo	65	5,531	•	19	Baeijs, L.-F., pilote (art. 3 et 8)	59	1,761	Id.
	TOTAL. . . . fr.		145,182		20	Somers, L.-F., chef de bureau à la marine (art 3 et 8, § 1 ^{er}).	58	3,597	Id.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				21	Wéry, L.-J., facteur local (art 3 et 8).	63	936	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				22	Agneessens, C.-M., facteur rural (art. 3 et 8).	56	599	Id.
1	Comanue, S.-J., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1)	69	520	79	23	Louwet, J., facteur rural (art. 3 et 8).	40	555	Id.
2	Schaap, J., machiniste à la marine (art. 3, 8 et 13).	60	1,612	Id	24	Lecomte, C.-H., commis au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	1,525	Id.
					25	Begerem, J.-J., chef garde (art. 3 et 8).	61	1,786	Id.
					26	Bouly, J.-J., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	58	353	Id.
					27	Brock, E.-H., pilote-auxiliaire (art. 3 et 8).	48	1,260	Id.
					28	Van Parys, J., contre-maitre chauffeur à la marine (art. 1 ^{er} et 8).	66	907	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
29	Freyling, A, commis des télégraphes (art 3 et 8 § 1 ^{er})	57	1,088	79	51	Tack, E-L-S, percepteur des télégraphes (art 1 ^{er} , 8, et 13)	60	4,798	79
30	Vanhecke, J-A, facteur des postes (art 3 et 8)	49	851	Id	52	Meunier, P-I, commis-chef des télégraphes (art 1 ^{er} , 8 et 15)	66	3,000	Id
31	Barbier, C-A-F-A-L-J-G, percepteur des postes (art 3 et 8, § 1 ^{er}).	52	1,643	Id	53	Carpentier, L-F, chef de bureau des télégraphes (art 1 ^{er} et 8)	66	3,129	Id
32	Botte, D-A, chef garde (art 1 ^{er} , 8 et 15)	65	1,950	Id	54	Priéart, J-F-J, inspecteur général des postes (art 1 ^{er} et 8)	60	6,687	Id
33	Lecuy, P-J-L, chef-garde (articles 1 ^{er} , 8 et 15)	66	1,950	Id	55	Delescluse, L, percepteur des postes (art 1 ^{er} , 8 et 15)	66	4,521	Id
34	Hennequin, E-F-J, 1 ^{er} chef-garde (art 1 ^{er} , 8 et 15)	66	2,625	Id	56	Van Petegem, P, percepteur des postes (art 1 ^{er} et 8)	66	1,722	Id
35	Cantraine, J-B, chef de station (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	66	3,612	Id	57	Siquet, J-L, facteur rural (articles 3 et 8)	65	685	Id.
36	Gils, P-J-V, chef de division au chemin de fer (art 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13)	66	4,600	Id	58	Maquestiau, J-J-B, chef-facteur des postes (art 3 et 8)	44	1,020	Id
37	Heymans, J-C., contrôleur au chemin de fer (art 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13)	66	4,126	Id	59	Legrand, J-R, facteur rural (articles 3 et 8)	63	778	Id
38	Dressen, C-L, commis au chemin de fer (art 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13)	66	2,325	Id	60	Renard, P-J, facteur rural (articles 3 et 8)	50	517	Id.
39	Tambuyser, J-J, chef-garde (articles 1 ^{er} et 8)	66	1,452	Id	61	Lamury, J-L, chef-garde (articles 3, 8 et 15)	58	1,950	Id.
40	Dessart, M, contrôleur au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	66	4,075	Id	62	Boutleau, G-J, facteur rural (art 3 et 8)	55	629	128
41	De Rudder, V.-J, facteur des postes (art 3 et 8).	56	966	Id	63	Gusenbourg A-L-G-C, commis au chemin de fer (art 3 et 8)	39	749	Id
42	Forgeois, L-A-M, receveur au chemin de fer (art 3 et 8, § 1 ^{er})	64	3,631	Id	64	Évrard, H-V, commis au chemin de fer (art 3 et 8)	41	647	Id.
43	Delaby, A-S, facteur local (art 3 et 8)	53	789	Id	65	Guesnet, G-F-G, chef de bureau au pilotage (art 1 ^{er} et 8)	66	3,966	Id.
44	Vanhoucke, L-J, aide-signalneur de marées (art. 3 et 8)	61	857	Id	66	Pauly, A-L, chef-garde (articles 3 et 8)	47	1,167	Id
45	Bourgeois, J-N-F, chef de bureau au chemin de fer (art 1 ^{er} , 8 et 13.)	66	4,343	Id	67	Vanhuysse, F-J, patron de bateau phare (art 1 ^{er} et 8)	67	1,323	Id
46	Wauters, E-L, commis au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8)	66	1,829	Id	68	Coppin, J-A, facteur des postes (art 3 et 8)	43	380	Id
47	Vandenbroele, G-L.-J, commis au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8)	66	1,571	Id	69	Thiry, E, agréé au chemin de fer (art 3 et 8)	58	2,385	Id.
48	Claeys, F-L, chef garde (art 1 ^{er} , 8 et 15)	66	1,917	Id.	70	D ^{lle} Focquet, S-A-L, auxiliaire des postes (art 3 et 8)	38	385	Id.
49	Landre, J-A-A, commis chef au chemin de fer (art 1 ^{er} , 8 et 13)	66	3,000	Id	71	Gress, J-G, pilote (art 3 et 8)	51	1,533	Id
50	Van Eccke, J-P, sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	65	323	Id	72	Hauglustaine, M-J, facteur des postes (art 3, 8 et 13)	61	1,125	Id
					73	Dumont, M-T, facteur des postes (art 3, 8 et 13)	55	900	Id
					74	Cambier, F, facteur des postes (art. 3 et 8).	49	509	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
75	Cerckel, J.-S.-T., commis au chemin de fer (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	2,325	128	99	Gillard, V.-J., facteur rural (articles 1 ^{er} et 8).	65	790	128
76	Colinvaux, L.-J., chef-garde (articles 5 et 9).	48	1,632	Id.	100	Noels, C., facteur local (art. 1 ^{er} et 8).	65	925	Id.
77	Ysengrin, A.-F.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	845	Id.	101	Marrecau, C.-L., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	65	821	Id.
78	Detrooz, H., chef de division au Secrétariat général (articles 1 ^{er} , 8 et 15).	66	4,057	Id.	102	Heynderickx, J.-A., facteur local (art. 5 et 8).	60	845	Id.
79	D ^{re} Chemay, J.-F., commis-auxiliaire des télégraphes (articles 5, 8 et 14).	52	300	Id.	103	Harlange, J.-B.-D., facteur rural (art. 5 et 9).	47	648	Id.
80	Bulens, A.-J., facteur des postes (art. 1 ^{er} et 8).	65	1,004	Id.	104	Courcelle, J.-J., facteur local (articles 5 et 8).	55	921	Id.
81	Choquet, E.-J.-B., facteur rural (art. 5, 9 et 15).	62	825	Id.	105	Vindevogel, V., facteur rural (articles 5 et 8).	50	447	Id.
82	Fabry, J.-J.-B.-V., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	825	Id.	106	Maes, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	48	588	Id.
83	Boudier, E.-L., facteur des postes (art. 5 et 8).	44	586	Id.	107	Vermeersch, F., facteur rural (articles 5 et 8).	48	409	Id.
84	Ferir, E.-M.-S., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8).	65	2,811	Id.	108	Massard, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	45	420	Id.
85	Felot, P.-H.-L.-J., chef-facteur de station (art. 1 ^{er} et 8).	65	1,161	Id.	109	Nicolas, F.-E.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	59	2,260	Id.
86	Hannot, J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	1,582	Id.	110	Van Beveren, P., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	68	1,156	Id.
87	Cruenemberg, H.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	54	1,428	Id.	111	Wasnaire, F.-J., chef-garde (articles 1 ^{er} , 8 et 15).	65	1,950	Id.
88	Dussart, E.-J., chef-garde (articles 5 et 9).	49	1,415	Id.	112	Renard, H.-J., sous-percepteur des postes (art. 5, 8 et 14).	60	500	Id.
89	Loizelier, L.-J., ingénieur au chemin de fer (art. 5 et 8).	53	2,175	Id.	113	Manteau, P.-J., chef-garde (articles 5 et 8).	59	1,196	Id.
90	Vigueron, H.-D., facteur de station (art. 5 et 8).	52	932	Id.	114	Gilet, J.-B., percepteur des postes (art. 5 et 8).	47	1,602	Id.
91	Chalon, J.-J.-S., facteur rural (art. 5 et 8).	55	709	Id.	115	Wanenkem, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	785	Id.
92	Fontaine, G.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	52	591	Id.	116	Jacob, J.-F., facteur rural (articles 5 et 8).	53	626	Id.
93	Rönne, B.-J., pilote (art. 5 et 8).	58	1,791	Id.	117	Defalque, G.-A.-D., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	65	359	Id.
94	De Loenen, J.-H., matelot (articles 5 et 8).	57	907	Id.	118	Libens, L.-P., contrôleur au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8).	65	4,109	283-284
95	Van Ceulen, B., matelot (art. 5 et 8).	49	590	Id.	119	Zonnekein, J.-F., chef-garde de phare (art. 5 et 8).	59	1,942	Id.
96	Vernez, J.-B., premier chef-garde (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	66	2,625	Id.	120	Duchêne, L.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	58	792	Id.
97	Deckers, T.-D.-J., commis auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8).	54	565	Id.	121	Wanlin, H.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	58	716	Id.
98	Dubreucq, A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	48	838	Id.	122	Pagna, H.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	53	686	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
125	Vancampenhout, A., facteur local (art. 5 et 8).	45	362	283- 284	148	Conard, A.-I., chef-facteur de sta- tion (art. 5 et 8).	60	1,556	64
124	Daneau, A.-N., chef-garde (articles 5 et 8).	65	1,500	Id.	149	Moulin, A.-C.-L., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	51	1,647	Id.
125	Vekeman, A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	725	Id.	150	Boffé, A., facteur local (art. 5 et 8).	54	955	Id.
126	Mahu, A., facteur rural (art. 5 et 8).	49	481	Id.	151	Van Compenolle, C.-L., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	65	825	Id.
127	Englebert, P., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	418	Id.	152	Evrard, F., facteur local (art. 5 et 8).	64	875	Id.
128	Senden, P.-E., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	55	569	Id.	153	Fraiture, L.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	58	698	Id.
129	Thonus, Y.-J., facteur local (arti- cles 1, 8 et 15).	66	945	Id.	154	Nadin, P.-J., facteur local (articles 5 et 8).	56	713	Id.
130	Samsom, L.-J.-F., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	1,000	Id.	155	Saroléa, J.-D., facteur local (arti- cles 5 et 8).	50	807	Id.
131	Huilmand, A.-J.-P., patron pilote (art. 5 et 8).	57	2,562	Id.	156	Folland, L.-I.-P.-D., chef-facteur de station (art. 1 ^{er} et 8).	65	1,416	Id.
132	Ballicu, P.-J., pilote (art. 5 et 8).	56	1,250	Id.	157	Bresson, L.-A., chef de station (art. 5 et 8).	65	4,518	Id.
133	Spittaël, E., facteur local (articles 1, 8 et 15).	65	1,125	Id.		TOTAL . . . fr.		358,036	
134	Begerem, J.-I., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	2,400	Id.		<i>Pensionnaires de la compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, reprise par la loi du 27 juin 1897.</i>			
135	Vander Sande, J.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 1, 8 et 15).	66	5,000	Id.	158	D ^{me} De Pré, C., veuve du sieur Desramont, J.-B.-J., peintre.	75	560	
136	Antierens, P.-J.-T., patron pilote (art. 5 et 9).	54	2,562	Id.	159	D ^{me} Minnebo, S., veuve du sieur Clauwaert, F., garde-barrière.	75	180	
137	Chaffart, E.-J., matelot-canoïer (art. 5 et 8).	55	655	Id.	160	D ^{me} Van Driessche, E.-M., veuve du sieur De Weirdt, D., piocheur.	50	365	
138	Janssens, J.-G.-J., administrateur au chemin de fer (art. 1, 8 et 15).	76	7,500	Id.	161	D ^{me} Thys, M.-M., veuve du sieur De Roeck, A., chauffeur.	41	416 10	
139	Robert, J.-N.-H., chef de station (art. 1 et 8).	67	2,100	Id.	162	Hendrickx, C.-L., garde-barrière.	85	486	
140	Sacré, F. G., facteur local (articles 5, 8 et 15).	60	1,050	Id.	163	Moorthamer, J.-B., chef-piqueur.	82	180	
141	Sommeillier, J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	55	767	Id.	164	D ^{me} Asscherick, I., veuve du sieur De Pelsmaker, C., veilleur de nuit.	74	180	
142	Étienne, J.-J., facteur rural (arti- cles 5, 8 et 15).	62	811	Id.	165	D ^{me} Mendonck, C., veuve du sieur Van Goethem, I., ouvrier.	85	180	
143	Lommaert, G.-A., facteur local (art. 5 et 8).	57	1,054	Id.	166	D ^{me} Vereecken, C., veuve du sieur Thoen, I., manœuvre.	55	444	
144	Putmans, N., facteur trieux (arti- cles 5 et 8).	57	1,195	Id.	167	Buytaert, C., garde-barrière . .	87	528 50	
145	Van Loë, F., facteur local (articles 5 et 8).	55	966	Id.	168	De Munck, L., garde-barrière . .	83	182 50	
146	Demol, P., chef-facteur des postes (art. 5 et 8).	50	1,544	Id.	169	D ^{me} Engels, I.-F., veuve du sieur Van Nieulaud, P.-A., piqueur.	47	365	
147	Stappers, G.-C., professeur à l'école de navigation d'Anvers (articles 1 et 8).	65	1,510	Id.	170	Vaerewyck, J., chef-piocheur . .	84	368 40	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
171	D ^{me} Buyle, A., veuve du sieur De Langhe, L., garde-barrière.	70	180	•	199	D ^{me} Bruggeman, M.-C., veuve du sieur Vanderveken, J.-F., garçon de bureau.	40	560	•
172	Prisse (baron), E.-F.-L., directeur- gérant.	83	5,000	•	200	D ^{me} Haerens, R., veuve du sieur Roels, J., conducteur.	55	547 50	•
173	Van de Velde, J.-B., garde-route.	85	528 50	•	201	Tiacke, H.-J., machiniste . . .	74	600	•
174	Kaesens, G., magasinier	76	658 75	•	202	Van Eynde, J.-A., garde-route . .	67	528 50	•
175	Palmkoeck, L., garde-route . . .	82	565	•	203	D ^{me} Burghgrave, P.-H., veuve du sieur Degée, M.-I., forgeron.	77	210	•
176	D ^{me} Gadrai, V., veuve du sieur De Meyer, D., chef ouvrier.	70	210	•	204	D ^{me} Vandervelden, H., veuve du sieur Vercauteren, C., portier.	71	210	•
177	D ^{me} Nivel, M.-C., veuve du sieur Michel, J.-B., lampiste.	75	210	•	205	D ^{me} De Gendt, R., veuve du sieur Van Laere, P., assistant.	65	210	•
178	Van Havermaet, P.-F., garde- excentriques.	71	565	•	206	Driessens, garde-écurie	72	558 50	•
179	Kiekens, A., raboteur	87	816	•	207	D ^{me} Heynen, I.-C., veuve du sieur Maréchal, N., ajusteur.	78	210	•
180	D ^{me} Leeman, I.-F., veuve du sieur Pauwels, C., garde-route.	70	91 25	•	208	D ^{me} De Munck, F., veuve du sieur Henderickx, F., ouvrier.	65	180	•
181	D ^{me} De Meyer, A., veuve du sieur Claessens, E., chef d'atelier.	44	500	•	209	D ^{me} Hals, T., veuve du sieur Van Eycken, D., peintre.	49	210	•
182	De Witte, J., ouvrier	39	492 75	•	210	D ^{me} Coppé, M.-D., veuve du sieur Bielen, C.-L.-J., magasinier.	52	500	•
183	Persyn, D., garde-route.	72	528 50	•	211	D ^{me} Thysbaert, R.-A., veuve du sieur Dedonder, C., lampiste.	55	565	•
184	Vermeulen, S., garçon de bureau.	84	1,007 40	•		TOTAL . . fr.		561,842 65	
185	Van Hoorde, V., visiteurs de voi- tures.	78	600	•					
186	D ^{me} Vermeulen, F.-D., veuve du sieur Claeys, P., chef de station.	51	600	•					
187	Hoeben, L., garde-route.	75	565	•					
188	Hofkens, E., garde-route	75	540 75	•					
189	Van Puyvelde, J., garde-route . .	81	546 75	•					
190	D ^{me} Venneman, U., veuve du sieur Laxmeos, J.-B., garde-route.	47	180	•					
191	D ^{me} Bruggeman, R., veuve du sieur De Bruyne, L., chauffeur.	54	150	•	1	De Koninck, L., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	61	87	49
192	D ^{me} Verbiest, I., veuve du sieur Bougne, P., chef-garde.	70	560	•	2	Lequeux, T., garde forestier (arti- cles 5 et 8).	64	425	Id.
193	D ^{me} De Meyer, C., veuve du sieur Jaupin, H., garde-convoi.	51	560	•	3	Couplez, J.-C., garde forestier (art. 1 et 8).	68	59	Id.
194	D ^{me} De Meyer, F., veuve du sieur De Weirdt, S., ouvrier.	45	210	•	4	Vigneron, C., garde forestier (arti- cles 5 et 8).	67	58	Id.
195	D ^{me} Verhé, B.-R., veuve du sieur Dhooge, P., facteur.	63	150	•	5	Guillaume, J.-L., secrétaire hono- raire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	74	5,626	Id.
196	D ^{me} Vermeersch, R., veuve du sieur Demeyer, F., chef-machiniste.	72	180	•	6	Coppée, A., pontonnier, (art. 5 et 8).	54	561	Id.
197	D ^{me} Behiels, M.-F., veuve du sieur Ellinck, H., forgeron.	42	210	•	7	Rey, S.-M.-I., professeur au Con- servatoire royal de musique de Gand (art. 5 et 8).	70	527	112
198	D ^{me} Van Hoof, M.-C., veuve du sieur Rens, J.-B., machiniste.	64	210	•	8	Heynberg, J.-E.-D., id ; à Liège (art. 1 et 8).	66	1,042	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
9	Lejeune, J.-F.-J., pontier (articles 5, 8 et 14).	41	300	112		Ministère de la Guerre.			
10	Massart, J., professeur au Conservatoire royal de musique de Liège (art. 1, 8 et 15)	79	2,250	Id.		<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>			
11	Smetkoren, J.-B., répétiteur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1 et 8).	65	461	Id.	1	Poissinger, C.-G., employé temporaire à l'Institut cartographique militaire, en disponibilité pour motifs de santé.	57	913	*
12	Strumane, A.-J., éclusier receveur (art. 1 et 8).	67	1,076	248-249	2	Deherde, A.-J., portier à l'arsenal de construction, en disponibilité pour motifs de santé.	59	559	*
15	Grégoire, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	59	428	Id.	3	Donics, L.-P.-B., chef de division au Ministère de la Guerre.	66	4,612	*
14	Achslogh, L.-T., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	1,550	Id.	4	Verhoeven, J.-G., employé supérieur à l'arsenal de construction	65	2,252	*
15	Vanstaen, E.-J., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	60	3,975	Id.	5	Bertrand, J.-N., commis du génie principal de 1 ^{re} classe, en disponibilité pour motifs de santé	63	1,792	*
16	Fagny, M., garde forestier (articles 1, 8 et 15).	68	185	Id.	6	Van Malder, A.-C.-F., agent de casernement.	64	170	*
17	Venken, J.-B., garde canal (articles 5 et 8).	66	664	248-249	7	Charlier, N.-J., contrôleur principal à l'inspection des armes de guerre.	65	2,268	*
18	Martelleur, G.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	68	644	Id.		TOTAL . . .		12,566	
19	Cambier, L.-B., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	4,125	Id.		Ministère des Finances.			
20	Dutreux, N., chef de bureau à l'administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	5,175	303		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
21	Geunis, J.-T., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	598	Id.	1	Dejosez, M.-R.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,987	353
22	Van Neerveldt, J.-B., garde forestier (art. 1 et 8).	67	593	Id.	2	Jacquemart, F.-J.-A., commis des accises (art. 5 et 8).	58	1,110	Id.
23	Gevenois, A.-V., concierge au palais de Tervueren (art. 1 et 8).	70	820	Id.	3	Willems, B., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,987	Id.
24	Dussen, J., garde du domaine de Tervueren (art. 1 et 8).	73	770	Id.	4	De Coster, L.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,244	28
25	Fremolle, A.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	581	Id.	5	Vandekcere, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	805	Id.
26	Neumans, J.-P.-A., professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1, 8 et 15)	68	2,250	Id.	6	Versé, C.-F., huissier (art. 1 et 8)	68	1,477	Id.
27	Vermeire, J., éclusier (art. 1 et 8).	68	996	Id.	7	Legros, E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,111	Id.
28	Wulleman, A.-J. (D ^{lle}), concierge à l'administration centrale (articles 5 et 8)	71	680	Id.	8	Mahy, A.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	868	Id.
	TOTAL . . .		35,402		9	Rasson, E.-V.-F., contrôleur des douanes (art. 5 et 8).	65	5,500	Id.
					10	Slagmuylder, F.-T., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	546	Id.
					11	Darquet, L.-F., commis de direction (art. 5 et 8).	60	1,937	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
12	Pype, A.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	868	28	36	Vandermaesen, L.-F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,200	120
13	George, J.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,644	84	37	Noots, F.-L., commis aux écritures (art. 5 et 8).	56	1,440	Id.
14	Coenen, C.-L.-A., préposé des douanes (art. 5 et 9).	52	776	Id.	38	Modard, J.-B.-V., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	1,166	Id.
15	Ghysel, P.-L.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	745	Id.	39	Mazuy, A.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	58	1,058	Id.
16	Grisé, M.-J., épouse Herpigny, nettoyeuse (art. 5, 6 et 8).	60	545	Id.	40	Schoolmeester, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,062	Id.
17	Lepoutre, J.-H., commis des accises (art. 5 et 8).	45	687	Id.	41	Bily, J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	54	929	Id.
18	Couvreur, J.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,198	Id.	42	Berger, P.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,201	Id.
19	Van Immerseel, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	762	Id.	43	Laude, E.-P.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	54	2 185	Id.
20	Ernould, J.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	811	Id.	44	Rock, N.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,459	157- 158
21	Panaux, Z.-P., directeur de la Trésorerie (art. 1, 8 et 15).	69	6,750	Id.	45	Sanglier, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	709	258
22	Brutsart, D.-E., lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	58	1,444	Id.	46	Vandevelde, H.-B., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	609	185- 186
23	Favier, J.-B.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	49	645	Id.	47	Segers, J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	874	Id.
24	Kremer, J.-N., receveur des accises (art. 1 et 8).	68	5,054	Id.	48	Coulon, F.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	67	1,152	157- 158
25	Thiry, F.-J.-D., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,045	Id.	49	Wauters, D.-P.-J., commis aux écritures (art. 5 et 8).	62	1,691	Id.
26	De Liser, C.-J., receveur des domaines (art. 1 et 8).	69	4,895	87-88	50	Colin, A.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	4,500	Id.
27	Nicaise, A.-L., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	65	4,746	Id.	51	Modave, E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	2,502	185- 186
28	Houhen, J.-T.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	2,674	Id.	52	Petit, H.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	856	Id.
29	Mallien, L.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,200	Id.	53	Jamotte, R., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	64	2,259	Id.
30	Colin, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	851	Id.	54	Cruyssaert, J.-C.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,205	Id.
31	Borsut, F.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,003	Id.	55	Raucq, F.-J., garde-messenger (articles 1 et 8).	69	872	258
32	Petit, L.-E., chef de bureau à l'enregistrement (art. 5 et 8).	55	2,331	Id.	56	Navé, J.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,209	Id.
33	Baudriz, L.-P., receveur des droits de succession (art. 1, 8 et 15).	70	5,250	Id.	57	Verswijvel, L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,209	Id.
34	Chamelot, A.-R., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	66	1,700	Id.	58	De Macre, A.-C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	1,005	Id.
35	Chokier, C.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	475	120	59	Reubens, N.-R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	627	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
60	Paras, A., brigadier des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,209	258	84	Sencier, J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,201	542
61	Corou, A.-A.-C., agent du trésor (art 1 et 8)	65	4,598	272	85	Hamers dit Haemers, L.-J., conser- vateur des hypothèques (art 1, 8 et 15)	65	5,250	Id.
62	Gérard, A.-E., sous brigadier des douanes (art 5 et 9.)	59	861	Id.	86	Roosebecque, T., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	62	1,665	Id.
63	Beyère, H.-F., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	972	Id.	87	Meyer, N.-F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,215	Id.
64	Peters, J.-U., commis des accises (art 1, 8 et 15)	65	1,508	Id.	88	Robert, X.-J., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,017	Id.
65	Smeets, G.-H., receveur des contri- butions (art 5 et 8)	62	4,605	Id.	89	Simonart, J.-L., receveur des con- tributions (art 1, 8 et 15).	68	4,070	Id.
66	Elens, R., préposé des douanes (art 5 et 8)	58	750	Id.	TOTAL . . . fr.			170,964	
67	Lepage, A.-F., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8).	57	943	Id.	Ministère de la Justice.				
68	Dechambre, D., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	972	Id.	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
69	Verbeke, J.-B., sous-lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,496	Id.	1	Clobert, A.-J., desservant à Biesme- ler Fosses (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	57	651	318
70	Mangin, M.-J., sous brigadier des douanes (art 5 et 8).	51	934	Id.	2	De Breuck, J., desservant à Den derbelle (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,120	Id.
71	Focroule G. F. receveur des doua- nes, etc (art 1, 8 et 15).	69	4,218	Id.	3	Faux, J.-B., desservant à Villers- Perwin (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,101	Id.
72	Dufour, E., receveur des accises (art 1 et 8)	65	4,915	Id.	4	Fivet, J.-J., desservant à Cham- pion (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,111	Id.
73	De Grave, N.-J.-L., directeur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	5,535	Id.	5	Hiernaux, F.-J., curé de 2 ^e classe à Dour (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,500	Id.
74	Lehère, F., essayeur de la garantie (art 1 et 8)	74	2,566	Id.	6	Knepper, A.-C., curé de 2 ^e classe à Bastogne (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,506	Id.
75	Langlois, J.-E., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15)	65	2,605	542	7	Lecomte, J.-A., desservant à Halma (Luxembourg) (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,141	Id.
76	De Beer, A.-E.-C.-L. receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8)	65	2,980	Id.	8	Purnode, J.-L., desservant à La- neffe (Namur) (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	74	1,185	Id.
77	Molitor, M.-A.-F.-D., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	4,675	Id.	9	Ska, F.-J., desservant à Tillet (Lu- xembourg) (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,200	Id.
78	Boltiaux, A., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	890	Id.	10	Van Orshoven, J.-F., desservant à Herfelingen (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	60	768	Id.
79	Opdebeeck, P.-J.-A., contrôleur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	4,500	Id.	11	Racymaekers, C.-M., desservant à Boyenhoven (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	47	564	310
80	Brysse, F. P., brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,107	Id.					
81	Diser, F.-D., brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,225	Id.					
82	Clercx, J.-L., contrôleur du ca- dastre (art 5 et 8)	61	2,072	Id.					
83	Valchaert, F.-L., brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,201	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
12	Goffin, P.-P.-V., desservant à Tournai (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,166	904	30	Moze, M.-M., 1 ^{er} ministre officiant du culte israélite, à Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	58	728	94-95
13	Balanck, L., desservant à Saint-Jacobschapel (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	999	15	51	Deploige, J.-A., desservant à Bomershoven (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	73	1,160	147
14	Carly, L.-J., chanoine titulaire de Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	2,400	Id.	32	Elias, H.-R.-A., chapelain à Elsaute (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	659	Id.
15	Dacot, H.-J., desservant à Petit-Han (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	Id.	53	Lamblot, L.-J., desservant à Vitri-val (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.
16	Loostermans, J.-E., desservant à Schelle (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	717	Id.	34	Manandise, J.-J.-V., desservant à Marilles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	79	1,200	Id.
17	Yanvalle, D.-M., desservant à Stockheim (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,188	Id.	55	Vanderauwera, H.-D., desservant à Morisel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,175	Id.
18	Bouret, F.-L.-J., desservant à Naast (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	555	57	36	Uyttersport, M.-C.-A., vicaire à Bevere-lez-Audenarde (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	39	305	Id.
19	Dugaillez, A.-J., vicaire à Thisnes (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	46	454	Id.	57	Liard, L.-J.-N., desservant à Baclain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	185-186
20	Gils, D.-J., desservant à Borlez (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	Id.	38	Nizet, A.-J., desservant à Sougnez (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	623	Id.
21	Lefebvre, L.-J., desservant à Cetturu (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.	39	Schillings, N.-J., desservant à St-Jean-Sart (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.
22	Maertens, C.-G., desservant à Boesinghe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	Id.	40	Smetryns, J., desservant à Boucie-St-Denis (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	208
23	Maniot, T., desservant à Natoye (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	1,100	Id.	41	Wilmet, J.-E., desservant à Oleye (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,101	Id.
24	Poorters, T.-G., desservant à Jesse-ren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	1,100	Id.	42	Quevri, V., chanoine titulaire à Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	2,400	178-179
25	Tagnon, L.-J., desservant à Saint-Germain (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	52	605	Id.	43	Guillaume, L., curé de 2 ^e classe à Beauraing (art. 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	59	838	240
26	Van Autenbourg, C., desservant à Webbecom (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id.	44	Pattyn, D.-P., chapelain à Bruges (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	700	Id.
27	Vandenhende, L.-J., vicaire général à Gand (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	85	5,300	Id.	45	Hannarte, J.-J., desservant à Ladeuze (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	281
28	Canoniers, J.-H., desservant à Niel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,156	94-95	46	Masureel, L., desservant à Bruges (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,173	Id.
29	Joachim, V.-J.-D., curé de 2 ^e classe, à Frasnes-lez-Buissenal (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,558	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
47	Sermonno, J.-J.-A., desservant à Amonimes (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	61	1,002	281	15	Philippart, E.-V.	53	1,055	.
48	Verbeeck, E.-B.-M., desservant à Rettigny (art. 20, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	561	Id.	16	Festré, J.-B.	62	175	.
49	Loncke, E.-A., curé de 2 ^e classe à Avelghem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,500	271	17	M ^{me} Duyckaerts, née Teller, M.-G.	41	491	.
50	Mathieu, J.-F., desservant de Neuville-sous-Huy (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	952	281	18	M ^{lle} Van Diest, A.-M.-E.	59	1,770	.
	Klinkenbergh, M.-M.-T. (Augmentation accordée à l'intéressé, par suite de révision de sa pension de fr. 570 inscrite en 1894)		25		19	Van Havermaet, J.-F.	71	557	.
	TOTAL. . . . fr.		56,059		20	Bailly, J.-B.	55	1,465	.
	Ministère de la guerre.				21	Beaujean, S.-G.	62	1,053	.
	<i>Pension ecclésiastique.</i>				22	Antoine, A.-J.	69	654	.
1	Van Nuvel, A.-R.-O.-A., aumônier-adjoint à l'hôpital militaire à Anvers.	51 ^{1/2}	1,028	"	23	Hegener, G.-T.	80	528	.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				24	Nachtergaele, E.	52	1,405	.
	<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				25	Pirotte, F.-C.	52	8	.
1	M ^{me} Janssen, née Van Ceulebroeck, S	60	1,666	"	26	M ^{lle} Molhant, J.-C.	40	850	.
2	VandenBogaert, A.	52	1,942	"	27	Soetaert, C.-E.	46	206	.
3	Vankeer, J.-J.	69	1,284	"	28	M ^{me} Bayot, née Roosen, M.-H.	57	605	.
4	Vanswieten, E.-F.	61	2,996	"	29	Blanchy, J.-J.	38	662	.
5	Jungers, J.	67	1,151	"	30	Sarton, P.-A.-H.	62	540	.
6	M ^{lle} Maes, M.-E.	47	87	"	31	M ^{me} Hanquelle, née Leconte, L.-A.	71	270	.
7	M ^{lle} Mangelschots, J.	61	2,733	"	32	Hardenne, A.-J.	48	902	.
8	M ^{me} Roland, née Demaret, J.	56	1,913	"	33	De Decker, E.-F.-X.	59	2,243	.
9	Beyens, J.-L.	60	3,800	"	34	M ^{me} Delsaute, née Lambert, M.-C.	46	892	.
10	Deschamphelaere, C.-L.	62	1,022	"	35	Aumann, F.-N.-J.	62	1,580	.
11	Wibail, V.-N.	57	1,615	"	36	Bricout, E.	55	1,542	.
12	M ^{me} Grimar, née Jacques, A.-M.-V.	57	621	"	37	M ^{me} Lahaye, née Lahaye, M.-N.-J.	44	712	.
13	M ^{me} Gustin, née Despa, E.-F.-G.	60	69	"	38	M ^{me} Bourla, née Proyard, C.-M.-C.-H.	62	1,058	.
14	Huyghebaert, C.-F.	55	1,506	"	39	Ducarme, F.-A.	61	355	.
					40	Van Slijpe, H.-E.	58	5,698	.
					41	M ^{me} Rostenne, née Brécher, M.-J.-P.	56	1,380	.
					42	Stockmans, J.-D.	59	1,468	.
					43	Guillaume, J.-L.	73	350	.
					44	Bourger, M.-A.	62	341	.
					45	Vander Cruyssen, A.-C.	63	1,829	.
					46	Fonder, J.-B.-P.-S.	63	457	.
					47	Arend, L.	55	781	.
					48	M ^{me} Bidaine, née Maas, M.	52	232	.
					49	Defays, F.-L.	63	1,976	.
					50	Jacques, P.-J.	55	1,038	.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
51	Lion, S.	84	500	•	86	François, J.-J.	58	1,760	•
52	Speck, P.	67	250	•	87	M ^{me} Frankin, née Perée, M. L. . .	62	2,215	•
53	Caussin, E.	54	1,150	•	88	Simon, F.-L.	62	1,605	•
54	Lenoir, C.-A.	52	971	•	89	Morlet, A.-V.	57	341	•
55	V ^e Hublet, née Finet, M.-L.-A.-C. .	56	1,185	•	90	M ^{lle} Demeuse, A.-P.	46	502	•
56	Laumans, J.-A.	75	411	•	91	Verduyn, A.-B.	56	2,586	•
57	M ^{me} Schépers, née Delfosse, M.-E. .	57	277	•	92	M ^{me} Bernier, née Paquay, M.-T. .	59	758	•
58	Cambier, P.-A.	64	349	•	93	Pfinder, A.-P.-F.	59	216	•
59	M ^{me} Canonne, née Hondemarq, Y. D.	55	1,006	•	94	Cheuvart, J.-H.	57	1,071	•
60	Leemans, A. J.	46	1,240	•	95	Focroul, J.	71	3,002	•
61	V ^e Hallez, n. Lamand, F.-F.	79	568	•	96	Geeraerd, E.	52	2,273	•
62	Hans, P.-J.	52	968	•	97	M ^{me} De Fleur, née Brusseel, M.-S. .	52	1,161	•
63	Renard, J.-D.	59	2,082	•	98	M ^{lle} Disolet, E.-J.	54	1,605	•
64	M ^{me} Roulin, née Detrain, J.	55	1,675	•	99	Dupont, J.-J.	71	1,200	•
65	Waleffe, J.	62	1,525	•	100	M ^{lle} Vankeirsbilck, M.-R.	52	175	•
66	Borgerhoff, P.-J.-H.	62	901	•	101	Berger, A.-J.	55	1,121	•
67	Schmit, J.-B.	52	1,080	•	102	Grégoire, P.-J.	65	1,206	•
68	V ^e Perrin, née Thiry, J.-A.	49	1,525	•	103	M ^{me} Lejeune, née Perée, M.-A. . .	58	2,178	•
69	Desmarez, J.-J.-J.	53	1,084	•	104	M ^{me} Hautekiet, née Gurdebeke, L. .	41	25	•
70	Desterbecq, J.	54	1,626	•	105	Jeanmaert, D.-J.	50	1,555	•
71	Deschepper, M.	62	987	•	106	Tobias, P.	64	2,555	•
72	Machiels, A.-A.	62	2,110	•	107	M ^{me} Knaep, née Das, M.-G.	42	358	•
73	Bracke, J.-L.	55	719	•	108	Modave, L.-H.-L.	67	3,246	•
74	M ^{me} Vande Ghinste, née Leclercq, A.-J.-L.	64	244	•	109	M ^{lle} Dehoon, M.-P.	55	1,555	•
75	M ^{me} Haegens, née Vandenbosch, J.-J.	68	3,412	•	110	M ^{lle} Dujoux, M.-J.-A.	44	355	•
76	M ^{lle} Scheuer, C.	62	979	•	111	Hermans, P.	57	1,204	•
77	V ^e Sillis, née Van Looy, A.	72	347	•	112	M ^{lle} Watton, P.	52	1,188	•
78	M ^{me} Emond, V, née Poncé, M.	52	560	•	113	M ^{me} V ^e Barzin, née Lambert, E.-R. .	60	1,047	•
79	Thys, J.-J.-F.	55	1,400	•	114	M ^{lle} Durieu, J.	58	715	•
80	Houtmortels, C.-J.	63	2,084	•	115	M ^{me} Laout, née Paquet, A.-A.-H . .	42	1,425	•
81	Pierret, J.	74	781	•	116	M ^{me} Defacq, née Vêche, M.-L. . .	58	62	•
82	Delbascourt, J.-B.-J.-G.	61	1,254	•	117	Forgeur, J.-D.	61	1,520	•
83	Robyns, F.-A.	62	2,054	•	118	M ^{me} Binamé, née Collard, M.-H. . .	46	704	•
84	Burtomboy, J.-B.-J.	59	1,008	•	119	M ^{me} V ^e Dubois, née Leroy, E.-A.-E. .	65	427	•
85	Morieghem, C.-L.	54	1,811	•	120	M ^{lle} Japain, C.-A.-J.	19	100	•
					121	Polet, V.-L.	53	1,255	•

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
122	M ^{lle} Thise, F.-M.-F.	55	1,051	»	157	M ^{me} V ^e Daeseleire née Vanhoucke, C.	49	909	»
123	M ^{me} Chrouet, née Lejaack, M.-E.	45	943	»	158	M ^{me} De Bruge née Collinet, M.- M.-L.-J.	48	1,154	»
124	M ^{lle} Geeraerd, A.	55	895	»	159	Marin, T.-A.-J.	56	1,560	»
125	M ^{me} Gerard, née Wathieu, M.-J.- P.-H.	59	1,255	»	160	Mernier, L.-J.	52	888	»
126	M ^{lle} André, M.-J.-G.	41	800	»	161	Renson, J.-J.-L.	55	1,211	»
127	Beguin, E.-J.	55	1,557	»	162	Berminolin, D.-H.	62	2,630	»
128	Michel, E.-E.	55	1,040	»	163	M ^{lle} Schwartz, A.-M.	53	1,267	»
120	Ducoffre, L.-A.	57	445	»	164	M ^{me} Heyvaert née Van Breedaen, M.-A.-C.	49	40	»
150	Busschaert, E.-J.-M.	60	1,163	»	165	M ^{me} Gethmann née Raghenon, M.- E.-G.	55	515	»
151	Detrooz, H.	67	445	»	166	M ^{me} Grifnée née Brassinne, E.- F.-A.	46	794	»
152	Brichart, A.	57	2,261	»	167	Brokart, P.-J.	64	844	»
155	Claes, D.-E.-F.	62	1,478	»	168	M ^{lle} Le Brocqy, A.-A.-M.-A. . . .	50	1,585	»
154	M ^{me} Juncker, née Vanderhaegen, L.-J.	54	2,452	»	169	Adriaensen, J.-B.-C.	51	219	»
155	Coquot, L.-J.	55	1,775	»	170	M ^{me} Montfort née Julien, M.-M.	56	912	»
156	M ^{me} Pirotte née Courtejoie, M.-M.	57	1,200	»	171	M ^{me} Weverbergh, née Severin, C.-E.	56	585	»
157	M ^{lle} Pourbaix, P.-M.	41	246	»	172	Maes, J.	51	2,265	»
158	M ^{lle} Trialans, M.-L.	54	284	»	175	M ^{me} Marchand, née Renard, M.- R.-H.	58	455	»
159	Larochette, H.-J.	46	942	»	174	Faux, G.-J.	55	1,859	»
140	Magherman, G.-H.-T.	40	1,249	»	175	M ^{lle} Eeckhout, M.-E.	39	552	»
141	Meunier, C.-E.	58	727	»	176	M ^{lle} Hosdains, J.	41	842	»
142	Berloz, N.-E.	46	890	»	177	M ^{me} Lebeau, née Paschael, M.-I.-J.	47	1,026	»
143	Claeys, M.-L.-J.	29	240	»	178	Beuls, P.-J.-P.	51	1,657	»
144	M ^{me} Keyenberg née Van Eyck, J.	54	1,106	»	179	Ceriez, T.-M.-E.	67	705	»
145	Wathelet, A.	61	25	»	180	Defresne, J.-L.	57	1,265	»
146	Depoot, C.-L.	64	1,024	»	181	M ^{lle} Haseleer, L.-F.	55	1,954	»
147	Bonivert, V.-L.	45	965	»	182	M ^{me} Nachtergaele, née De Hoon, L.-A.	55	781	»
148	Burton, H.-A.	55	1,008	»	183	M ^{lle} Jennen, M.-H.-G.-H.	58	590	»
149	Jurton, C.-H.	65	553	»	184	Lebeau, P.	64	1,511	»
150	Laflour, J.-E.-J.	46	995	»	185	M ^{me} Beguin, née Denef, M.-J.-V.	44	50	»
151	Lefèvre, H.-J.	44	859	»	186	M ^{me} De Muyter, née Van Dongen, M.-L.	54	237	»
152	Créon, J.-T.-J.	61	506	»	187	Peeters, L.-J.	64	1,300	»
153	M ^{me} V ^e Tirot née Swars, T.-H. . .	62	456	»	188	Vincent, A.-J.-J.	58	775	»
154	Vanderlinden, P.	61	535	»	189	Van Droogenbroeck, F.-P.	69	1,510	»
155	M ^{me} Ouzéa née Wouters, M.-D. .	42	564	»					
156	Rodesch, N.	45	515	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.
190	Van Saceghem, A.	55	1,258	•	226	M ^{lle} Freymouth, R.	61	805	•
191	Fenat, J.-J.	67	1,191	•	227	V ^o Devigne, née Ramackers, M.-E.	66	676	•
192	M ^{me} Van Hege, née Eeckhaut, M.-C.	62	450	•	228	M ^{me} Mariaul, née Mariaul, P. . . .	44	25	•
193	Wagner, J.-H.-R.	62	1,808	•	229	Doyen, A.-E.-J.	49	323	•
194	Roose, L.-F.	61	190	•	230	M ^{lle} Petit, M.-L.-J.	48	1,278	•
195	Exsteen, G.-H.	52	487	•	231	Biernaux, F.-J.	38	496	•
196	M ^{lle} Masson, L.-C.-C.	44	976	•	232	M ^{me} Lambo, née Dekeyser, M.-A.-C.	54	405	•
197	M ^{lle} Platteel, C.-J.-C.	44	1,545	•	233	Vanbauwaert, P.	61	2,960	•
198	Hérode, F.-J.	57	1,562	•	234	Martin, R.-J.	56	2,253	•
199	M ^{me} Becker, née Sterpenich, M.-E.	56	428	•	235	M ^{lle} Massin, M.-E.-J.-L.	54	359	•
200	Doms, J.-F.	61	1,808	•	236	M ^{me} Mulquet, née Delathuy, M.-L.	45	672	•
201	M ^{lle} Kalbfleisch, M.-L.	45	66	•	237	Hecq, C.-J.	45	960	•
202	Persin, F.-A.	49	745	•	238	Dumont, P.-E.-N.-H.	45	71	•
203	M ^{me} Abrassart, née Danhier, V. . .	56	1,718	•	239	M ^{me} Chieux, née Sanders, J.-T. . .	52	75	•
204	M ^{lle} Beckers, M.-E.	57	237	•	240	M ^{me} Vanvyve, née De Pesseroy, M.-H.	45	618	•
205	Chieux, A.-J.	55	1,200	•	241	V ^o Guillet, née Wouters, M.-E. . .	61	1,328	•
206	Férauge, G.	52	1,189	•	242	Depoiter, H.-E.	66	562	•
207	Van Ootegem, C.-A.	51	1,172	•	243	Castaigne, P.-J.	73	2,838	•
208	Dumont, D.-J.	55	1,878	•	244	Bondroit, T.-F.	50	1,022	•
209	M ^{me} Dupont, née Fagnard, F. . . .	53	50	•	245	Voets, G.	55	922	•
210	Simal, E.-H.-J.	48	1,058	•	246	Coene, B.-U.	55	175	•
211	De Vulder, J.-P.	66	520	•	247	Parmentier, A.	47	1,005	•
212	Gatin, L.-S.	61	2,227	•	248	Dupont, C.-A.-A.	45	191	•
213	Lhoest, W.-J.-A.	78	952	•	249	Geens, L.-F.	63	175	•
214	V ^o Nierstrasz, née Charlier, E.-E.	70	750	•	250	Deleau, T.	66	357	•
215	Mersch, H.-J.	58	1,460	•	251	Haerynck, H.-L.	40	79	•
216	Vinck, J.	67	553	•	252	Deprest, D.	59	1,263	•
217	Froment, H.-J.	47	553	•	253	M ^{lle} Jacob, M.	48	867	•
218	Gérard, E.-J.	68	569	•	254	M ^{lle} Soxhlet, M.-M.-D.	62	845	•
219	M ^{lle} Baumans, M.-T.	60	80	•	255	M ^{lle} Lenders, H.-S.	54	1,226	•
220	M ^{me} Divoirie, née Magritte, C.-O.	54	50	•	256	Anlré, F.	55	1,944	•
221	Colet, E.-J.-G.	60	506	•	257	M ^{me} Mangers née Heuertz, E. . . .	61	746	•
222	Cassiers, L.-C.	71	297	•	258	Waroquiers, J.-D.	52	427	•
223	M ^{lle} Schryvers, M.-A.	61	1,120	•					
224	Ducorney, J.-E.	50	1,033	•					
225	Hock, F.-J.	46	638	•					
						TOTAL.		267,030	

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

Arrêté royal réglant le mode d'amortissement des obligations émises par la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 9 de la loi du 16 avril 1898 (*Moniteur belge* du 23, n° 113), aux termes duquel le Gouvernement est autorisé à racheter la concession du chemin de fer de Liège à la frontière néerlandaise dans la direction de Maestricht;

Vu la convention conclue le 19 décembre 1898, en exécution de cette disposition, entre l'État et la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht;

Vu l'article 5 de la loi du 14 septembre 1899 (*Moniteur belge* du 17, n° 260), conçu comme il suit :

« Le Gouvernement est autorisé à se charger du service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Compagnie de chemin de fer de Liège à Maestricht et ses extensions, qui n'ont pas été désignées pour être amorties par les tirages effectués antérieurement au 1^{er} janvier 1899 et qui n'auront pas été remboursées par la susdite Compagnie jusqu'à la date du 30 avril 1899.

» La somme représentant la valeur nominale de ces obligations sera retenue définitivement par le Gouvernement sur le prix de rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht. Les obligations, dont l'État assurera le service des intérêts et de l'amortissement, seront vérifiées et estampillées par le Département des Finances et des Travaux publics. »

Considérant que la Compagnie a procédé au remboursement anticipé de 6,501 obligations, dont 4,667 de la première émission et 1,634 de la seconde émission; qu'il y a lieu, par conséquent, de remanier les tableaux d'amortissement primitivement établis et de les baser sur le nombre réel des titres restant à amortir dans le délai fixé par ces tableaux;

Voulant régler le mode d'amortissement de ces titres;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Les tirages au sort pour l'amortissement des obligations émises par la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht auront lieu annuellement, dans le courant du mois de novembre, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Ces tirages seront effectués à Bruxelles par un délégué du Ministre des Finances et des Travaux publics, en présence du Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique et d'un membre délégué de la Cour des Comptes.

ART. 2.

Avant de procéder à chaque tirage, les personnes qualifiées à l'article précédent constateront l'état des scellés apposés sur les urnes contenant les numéros des titres.

Le tirage terminé, les urnes seront remises sous scellés et les clefs qui les ferment, déposées à la Cour des Comptes. Les scellés consisteront dans l'apposition du sceau du Directeur général de la Trésorerie et de celui de la Cour des Comptes.

Il sera dressé procès-verbal de ces opérations.

ART. 3.

La liste des titres sortis sera publiée au *Moniteur belge*; les numéros des titres amortis antérieurement et dont le remboursement n'aura pas été réclamé, y seront rappelés.

Des exemplaires imprimés de cette liste seront déposés chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), à Bruxelles et en province, où les intéressés pourront les consulter.

ART. 4.

Les obligations amorties seront remboursées par 300 francs, à partir du 2 janvier de l'année qui suivra la date du tirage (ou du 3 si le 2 est un jour férié), chez tous les agents de la Banque Nationale sur la production des titres accompagnés d'un bordereau et munis de tous leurs coupons d'intérêt non échus à la date de l'exigibilité du capital.

Le montant des coupons manquants sera déduit de la somme à rembourser.

ART. 5.

Conformément au deuxième alinéa de l'avis ministériel publié au *Moniteur* des 1^{er}-2 mai 1899, nos 121-122, les obligations présentées au remboursement, de même que leurs coupons d'intérêt, devront être revêtues de l'estampille du Trésor.

ART. 6.

Les obligations amorties et remboursées seront brûlées en présence d'un délégué du Ministre des Finances et des Travaux publics et d'un membre délégué de la Cour des Comptes. Il sera dressé procès-verbal de cette opération.

Notre Ministre des Finances et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 29 septembre 1899.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

Société anonyme de chemin de fer de Liège a Maestricht.

OBLIGATIONS DE 500 FRANCS A 5 POUR CENT.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.			PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission	2 ^e émission.	TOTAL.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.
1899.	7,253	43	14	57	108,795	28,500	137,295
1900.	7,196	44	14	58	107,940	29,000	136,940
1901.	7,158	46	15	61	107,070	30,500	137,570
1902.	7,077	47	16	63	106,155	31,500	137,655
1903.	7,014	49	16	65	105,210	32,500	137,710
1904.	6,949	50	16	66	104,235	33,000	137,235
1905.	6,885	52	17	69	103,245	34,500	137,745
1906.	6,814	53	18	71	102,210	35,500	137,710
1907.	6,743	55	18	73	101,145	36,500	137,645
1908.	6,670	56	18	74	100,050	37,000	137,050
1909.	6,596	58	19	77	98,940	38,500	137,440
1910.	6,519	60	20	80	97,785	40,000	137,785
1911.	6,439	61	20	81	96,585	40,500	137,085
1912.	6,358	64	21	85	95,370	42,500	137,870
1913.	6,275	65	22	87	94,095	43,500	137,595
1914.	6,188	68	22	90	92,790	45,000	137,790
1915.	6,098	69	22	91	91,440	45,500	136,940
1916.	6,005	71	24	95	90,075	47,500	137,575
1917.	5,910	74	24	98	88,650	49,000	137,650
1918.	5,812	76	25	101	87,180	50,500	137,680
1919.	5,711	78	26	104	85,665	52,000	137,665
1920.	5,607	80	26	106	84,105	53,000	137,105
1921.	5,501	83	27	110	82,515	55,000	137,515
1922.	5,391	85	28	113	80,865	56,500	137,365
1923.	5,278	88	29	117	79,170	58,500	137,670
1924.	5,161	91	30	121	77,415	60,500	137,915
1925.	5,040	93	30	123	75,600	61,500	137,100

ANNÉES.	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.			PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission.	2 ^e émission.	TOTAL.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.
1926.	4,917	96	32	128	73,755	64,000	137,755
1927.	4,789	99	32	131	71,835	65,500	137,335
1928.	4,658	102	34	136	69,870	68,000	137,870
1929.	4,522	104	34	138	67,850	69,000	136,850
1930.	4,384	108	36	144	65,760	72,000	137,760
1931.	4,240	112	36	148	63,600	74,000	137,600
1932.	4,092	114	38	152	61,580	76,000	137,580
1933.	3,940	118	39	157	59,100	78,500	137,600
1934.	3,785	122	40	162	56,745	81,000	137,745
1935.	3,621	125	41	166	54,315	85,000	137,315
1936.	3,455	129	42	171	51,825	85,500	137,325
1937.	3,284	133	44	177	49,260	88,500	137,760
1938.	3,107	137	45	182	46,605	91,000	137,605
1939.	2,925	141	46	187	43,875	95,500	137,375
1940.	2,738	145	48	193	41,070	96,500	137,570
1941.	2,545	150	49	199	38,175	99,500	137,675
1942.	2,346	154	51	205	35,190	102,500	137,690
1943.	2,141	158	52	210	32,115	105,000	137,115
1944.	1,931	164	55	217	28,965	108,500	137,465
1945.	1,714	168	56	224	25,710	112,000	137,710
1946.	1,490	174	57	231	22,350	115,500	137,850
1947.	1,250	178	58	236	18,885	118,000	136,885
1948.	1,023	184	61	245	15,345	122,500	137,845
1949.	778	190	62	252	11,670	125,000	137,670
1950.	526	195	64	259	7,890	129,500	137,390
1951.	267	201	66	267	4,005	135,500	137,505
		5,460	1,795	7,255	5,661,425	5,626,500	7,287,925

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 29 septembre 1899.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1900, amendé, s'élève à fr.	5,044,157 »
Les crédits alloués pour 1899 montent à	5,048,720 »
	<hr/>
Soit une diminution de fr.	4,563 »

portant exclusivement sur la dotation de la Chambre des Représentants.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1900 est fixé à la somme de cinq millions quarante-quatre mille cent cinquante-sept francs (5,044,157 francs), conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Dotatiën, voor het dienstjaar 1900, is vastgesteld op de som van vijf millioen vier en veertig duizend honderd zeven en vijftig frank (5,044,157 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 .	3,500,000 .	
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 .		
CHAPITRE II.				
3	Sénat	210,000 .	210,000 .	
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	998,507 .	998,507 .	
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	335,650 .	
6	— du personnel des bureaux	233,600 .		
7	Matériel et dépenses diverses	25,000 .		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 .		
9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 .		
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 .		
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS		fr.		8,044,157 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING DER DOTATIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1900.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK I.			
1	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 25 December 1865)	5,500,000 °	3,500,000 °
2	Dotatie van Z. K. H. den Graaf van Vlaanderen.	200,000 °	
HOOFDSTUK II.			
3	Senaat	210,000 °	210,000 °
HOOFDSTUK III.			
4	Kamer der Volksvertegenwoordigers	998,507 °	998,507 °
HOOFDSTUK IV.			
REKENHOF.			
5	Jaarwedde der leden van het Hof	70,750 °	335,650 °
6	Jaarwedde van het personeel der bureelen	235,600 °	
7	Materiëel en verscheidene uitgaven	25,000 °	
8	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen	1,200 °	
9	Onderstand aan gewezen beambten en wekklieden aan hunne weduwen of familiën, die, geen recht op pensioen hebbende, evenwel titels bezitten tot verkrijging van bijstand uit hoofde van hunnen erbarmelijken toestand	1,600 °	
10	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaars, beambten en bedienden.	3,500 °	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING DER DOTATIËN fr.			

DEVELOPPEMENTS

ou

BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE I^{er}.					
1	"	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)			
2	"	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre			
			TOTAL DU CHAPITRE PREMIER	fr.	
CHAPITRE II.					
3	"	Sénat			
CHAPITRE III.					
4	"	Chambre des Représentants			
CHAPITRE IV.					
COUR DES COMPTES.					
MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.	Traitement du président	1	11,250	11,250
	b.	— des conseillers	6	8,500	51,000
	c.	— du greffier	1	8,500	8,500
			TOTAL . . . fr.	8	70,750
PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	94	"	253,600
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc			
PENSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.					
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			
9	"	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			
10	"	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service			
			TOTAL DU CHAPITRE IV	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,500,000	.
200,000	200,000	.	.	200,000	200,000	.
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,500,000	.
210,000	210,000	.	.	210,000	184,763 77	
998,507	1,003,070	.	4,563	979,800	951,768 52	
70,750	70,750	.	.	70,750	70,750	.
233,600	233,600	.	.	192,350	192,350	.
25,000	25,000	.	.	24,000	23,999 63	
1,200	1,200	.	.	1,200	755 49	
1,000	1,600	.	.	1,000	550	.
3,500	3,500	.	.	3,500	1,000	.
335,650	335,650	.	.	293,400	290,005 12	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> <hr/>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. B. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,300,000	.
210,000	210,000	.	.	210,000	184,763 77	.
998,507	1,003,070	.	4,563	970,800	951,768 52	.
335,650	335,650	.	.	293,400	290,005 12	.
5,044,157	5,048,720	.	4,563	4,983,200	4,926,537 41	.
DIMINUTION. . fr.		4,563				

(134)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1900.

—

(AMENDEMENTS.)

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de la Justice pour l'exercice 1900 s'élève à fr. 24,959,885 »

Les crédits votés pour l'exercice 1899, y compris les crédits supplémentaires alloués par la loi du 7 octobre 1899, montent à 23,649,630 »

AUGMENTATION . . . fr. 1,310,255 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900	23,770,885 »
— 1899	<u>22,623,130 »</u>
AUGMENTATION . . . fr.	1,147,755 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr.	1,189,000 »
— 1899	<u>1,026,500 »</u>
AUGMENTATION . . . fr.	162,500 »

Soit en plus fr. 1,310,255 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	503,000 »
— alloué pour 1899.	<u>486,200 »</u>
AUGMENTATION . . . fr.	16,800 »

Cette augmentation est destinée à pourvoir à des places précédemment créées et à accorder à quelques agents les augmentations de traitement prévues par le règlement organique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	288,450	»
— alloué pour 1899.		283,820	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,330	»
		<hr/>	

ART. 7. — *Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,500	»
— alloué pour 1899.		8,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,900	»
		<hr/>	

ART. 8. — *Cour d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,325,685	»
— alloué pour 1899.		1,302,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	23,585	»
		<hr/>	

ART. 9. — *Cour d'appel. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	33,300	»
— alloué pour 1899.		46,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	13,000	»
		<hr/>	

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	3,039,150	»
— alloué pour 1899.		2,732,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	306,350	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	73,000	»
— alloué pour 1899		267,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	194,000	»
		<hr/>	

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,961,900	»
— alloué pour 1899		1,860,440	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	101,460	»
		<hr/>	

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	70,600	»
— alloué pour 1899		144,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	73,400	»
		<hr/>	

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	38,100	»
— alloué pour 1899		28,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,100	»
		<hr/>	

ART. 15. — *Cour militaire. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,000	»
— alloué pour 1899		1,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	400	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	89,200 »
— alloué pour 1899.		65,700 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	23,500 »
		<hr/>

ART. 17. — *Conseils de guerre. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	8,000 »
— alloué pour 1899		7,370 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	630 »
		<hr/>

Les augmentations et les diminutions proposées aux articles 6 à 17 s'expliquent par les considérations suivantes :

Diverses lois concernant les services judiciaires ont été mises en vigueur pendant l'année 1899. Ce sont :

Les lois du 7 mars et du 24 juin 1899 portant augmentation du personnel de plusieurs tribunaux de première instance et de commerce;

La loi du 15 juin 1899 contenant réorganisation de la justice militaire;

La loi du 3 juillet 1899 concernant les employés des greffes;

Enfin la loi du 21 juillet 1899 relative à l'augmentation des traitements de la magistrature.

L'application de ces lois entraîne des dépenses nouvelles pour lesquelles des crédits supplémentaires ont été rattachés au Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 (loi du 7 octobre 1899).

Parmi ces crédits supplémentaires, ceux qui étaient la conséquence de l'augmentation des traitements de la magistrature s'appliquaient à l'année entière à raison de l'effet rétroactif de la loi du 21 juillet 1899; les autres ont été sollicités seulement pour les dépenses à faire pendant la partie de l'année restant à courir depuis la mise à exécution des nouvelles dispositions.

Il convient maintenant de mettre ces crédits en rapport avec les besoins d'une année entière, en tenant compte, en outre, des autres dépenses que les dispositions susdites occasionneront pendant l'année 1900.

Ainsi se justifient les augmentations que présentent, comparativement aux chiffres votés pour 1899, les crédits des articles 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus.

L'augmentation des articles 6, 8, 10 et 12 comprend, en même temps, les sommes destinées à permettre l'imputation des traitements des commis des greffes, traitements mis à la charge de l'État ensuite de la loi du 3 juillet 1899. Ces sommes proviennent pour partie des articles 7, 9, 11 et 13, sur lesquels s'imputait antérieurement la rémunération des commis des greffes.

Les libellés des articles 16 et 17 ont été mis en harmonie avec la nouvelle organisation de la justice militaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs). Frais de signification des arrêtés d'expulsion.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 2,300,000 »
— alloué pour 1899	1,500,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 800,000 »

Cette augmentation se justifie par la nécessité de mettre le montant du crédit de l'article 18 (non limitatif) en rapport avec les dépenses des dernières années. Depuis 1893, ces dépenses ont régulièrement dépassé 2 millions; elles ont atteint, en dernier lieu, près de 2,300,000 francs.

L'augmentation est proposée en vue d'éviter la demande d'un crédit complémentaire important.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 24. — *Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des Commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 8,000 »
— alloué pour 1899	15,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 7,000 »

Le chiffre réel des dépenses des dernières années permet de réduire à 8,000 francs le crédit de l'article 24.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 4,550,000 »
— alloué pour 1899	4,525,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 25,000 »

destinée à payer les traitements afférents à des places de desservant, de chapelain et de vicaire dont la création répond à des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 700,000 »
— alloué pour 1899	600,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 100,000 »

Le crédit de l'exercice 1900 est engagé entièrement et celui de 1901 l'est dès à présent à concurrence de 415,000 francs. Afin de ne pas modifier les règles suivies pour l'allocation des subsides et de ne pas devoir diminuer la part d'intervention du Gouvernement dans le coût des travaux effectués aux édifices religieux, il est indispensable que le crédit soit augmenté de 100,000 francs; on pourra ainsi satisfaire, dans une mesure strictement suffisante, aux besoins qui ne cessent de se produire.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 544,900 »
— alloué pour 1899	543,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 1,500 »

destinée à accorder des augmentations de traitement prévues par les règlements.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 1,034,600 »
— alloué pour 1899	1,022,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 12,000 »

La somme de 28,000 francs, précédemment transférée du Budget des Travaux publics à celui de la Justice pour l'entretien et les réparations des bâtiments des écoles de bienfaisance, est insuffisante; un supplément de 12,000 francs a été reconnu nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 52. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 1,275,000 »
— alloué pour 1899	1,241,000 »
	AUGMENTATION. . . . fr. 34,000 »

nécessité par la création d'une place de directeur de prison et de plusieurs places de commis et de surveillant.

ART. 53. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 10,600 »
— alloué pour 1899	9,200 »
	AUGMENTATION . . . fr. 1,400 »

destinée à payer des indemnités de logement accordées à deux fonctionnaires des prisons.

CHAPITRE XII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 58. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 36,500 »
— alloué pour 1899	59,500 »
	DIMINUTION . . . fr. 23,000 »

La mise en disponibilité de plusieurs fonctionnaires et employés prendra fin prochainement, soit par la rentrée au service actif, soit par la mise à la retraite.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1^{re} et 2^e annuités).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Il s'agit d'un simple report : un crédit de même somme, porté au Budget de 1899, n'a pu être employé et sera par conséquent annulé. Il est à prévoir que les travaux seront entrepris au printemps prochain.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Le coût total des travaux a été estimé 1,600,000 francs (voir *Doc. parl.* n° 83 de la session 1897-1898, p. 154).

Un premier crédit de 600,000 francs a été voté en 1899.

Pour permettre la continuation des travaux, on propose d'inscrire pareille somme au Budget de 1900.

ART. 62 (63 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur.*

Crédit demandé : 214,000 francs.

Deux crédits s'élevant respectivement à 243,280 francs et à 44,000 francs ont été alloués au Budget de 1898 (2^e section, dépenses exceptionnelles, articles 63 et 64), en vue de travaux d'agrandissement et autres à effectuer aux écoles de bienfaisance de l'État.

La somme de 214,000 francs restée sans emploi sur ces deux allocations a formé le montant d'un crédit porté au Budget de 1899 (article 63) en vue des travaux de construction et d'aménagement détaillés dans la note préliminaire du projet de Budget amendé. (*Doc. parl.* n° 3, p. 93.)

Le crédit actuellement sollicité est destiné notamment à poursuivre :

- 1^o Les travaux d'agrandissement de l'école de Namur ;
- 2^o La construction d'un cellulaire et du bâtiment d'administration à l'école de Moll ;
- 3^o La construction d'un réfectoire à l'école de Saint-Hubert ;
- 4^o L'installation de l'éclairage électrique à l'école de Ruysselede.

ART. 63 (nouveau). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

D'après les évaluations établies par une commission instituée à cet effet, le coût du terrain de la construction et de l'ameublement de l'école d'Ypres s'élèvera à 1,200,000 francs. Les ressources mises à la disposition de l'État en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

exécution du legs Godschalck ne s'élèvent qu'à 700,000 francs. Le crédit demandé permettra de payer les travaux qui seront exécutés au cours de l'année 1900.

ART. 64 (nouveau). — *Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement de sommes restant dues pour cause de litige.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le crédit demandé est destiné à payer le solde des frais de l'entreprise dont il s'agit.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-trois millions sept cent septante mille huit cent quatre-vingt-cinq francs fr. 23,770,885 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cent quatre-vingt-neuf mille francs. 1,189,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq francs. fr. 24,959,885 »

conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie en twintig miljoen zeven honderd zeventig duizend acht honderd vijf en tachtig frank fr. 23,770,885 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één miljoen honderd negen en tachtig duizend frank 1,189,000 »

Te zamen op de som van vier en twintig miljoen negen honderd negen en vijftig duizend acht honderd vijf en tachtig frank. fr. 24,959,885 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	505,000 °	
5	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	80,000 °	620,000 °
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 °	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 °	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	288,150 °	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	5,500 °	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,525,685 °	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	55,300 °	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,050,150 °	6,797,085 °
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	75,000 °	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,961,900 °	
15	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	70,600 °	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EEERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	505,000 "	
3	Materiëel. (Inbegrepen eene som van 10.000 frank als tijdelijke last.)	80,000 "	620,000 "
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenen	7,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	9,000 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	288,150 "	
7	Hof van verbreking. — Materiëel. — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	5,500 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel	1,525,685 "	
9	Hoven van beroep. — Materiëel. — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	35,300 "	6,797,085 "
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,059,150 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	75,000 "	
12	Vredegerichten en politie rechtbanken. — Personeel	1,961,900 "	
13	Vredegerichten en politie rechtbanken. — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	70,600 "	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	58,100 .	157,500 .
15	<i>Cour militaire.</i> — Matériel	2,000 .	
16	<i>Conseils de guerre.</i> — Personnel	89,200 .	
17	Id. — Matériel	8,000 .	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 .	2,514,000
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 .	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 .	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 .	107,000
CHAPITRE VI			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	200,000 .	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJGSGERECHT.			
14	<i>Krijgsgerechthof.</i> — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	38,100 *	137,300 *
15	<i>Krijgsgerechthof.</i> — Materieel	2,000 *	
16	<i>Krijgsraden.</i> — Personeel	80,200 *	
17	Id. — Materieel	8,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verreëfend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten	2,500,000 *	2,314,000 *
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 *	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 *	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederegerechten — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 *	107,000 *
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIËELE UITGAVEN-COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i>	290,000 *	
23	Drukken van de <i>Verzameling der Wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	200,000 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel.	8,000	517,000 "
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 "	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 "	
CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000 "	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	9,000	58,500 "
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	5,500	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	
CHAPITRE VIII. CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 "	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,550,000 "	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	700,000 "	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	84,400 "	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 "	5,704,400 "

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. Materieel	8,000 "	517,000
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000 "	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
27	Burgerlijke pensioenen (betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek)	20,000 "	58,500
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	9,000 "	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	5,500 "	
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuisen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren	4,000 "	
HOOFDSTUK VIII.			
EEREDIENSTEN.			
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	285,000 "	5,704,400
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	4,350,000 "	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienst-kosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubeleering van de kerken	700,000 "	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst (<i>Personeel</i>)	84,400 "	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000 "	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	18,000 »	
57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	
58	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
59	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
60	Secours à des ministres des cultes	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	2,876,000	
42	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	100,000	
45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	4,633,500 »
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements	544,900	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	1,034,600 »	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
36	Israëlitische eeredienst (<i>Personeel</i>)	18,000 .	
37	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000 .	
58	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 .	
59	Gestelijke pensioenen (betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het grootboek)	16,000 .	
40	Hulpverleening aan bedienaars der eerediensten	50,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht	2,876,000 .	
42	Toelagen : a) 1 ^o buitengewoon toe te staan aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o aan gestichten voor blinden en doofstommen; 5 ^o tot onderstand aan de slachtoffers van oogziekte in den krijgsdienst opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog; 4 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen; — b) voor bouwning en vergrooting van gestichten voor krankzinnigen	100,000 .	
43	Reis- en verblijfskosten en vergoedingen van de leden der bijzondere commissiën voor de liefdadigheids- en weldadigheidsgestichten, van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzienaars, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten	13,000 .	
			4,053,500
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
44	Weldadigheidsscholen van den Staat — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	544,900 .	
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel — Huurprijs van een gebouw	1,034,600 .	
46	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	60,000 .	
47	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kinlschheid	5,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 .	
49	Salaires des détenus	160,000 .	
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 .	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	15,000 .	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,275,000 .	2,789,600 .
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	10,600 .	
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 .	
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 .	
56	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	275,000 .	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
57	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	50,500 .	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 .	52,500 .
TOTAL.fr.			23,770,885 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
GEVANGENISSEN.			
48	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten honner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 "	
49	Werkloon der gevangenen	160,000 "	
50	Maken en kosten van uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel	22,000 "	
51	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	13,000 "	
52	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,275,000 "	2,789,600 "
53	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	10,600 "	
54	Druk- en kantoorkosten	14,000 "	
55	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 "	
56	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Kleine onderhoudswerken en aankoop van materialen en stoffen voor werken aan de opgesloten en toe te vertrouwen — Huurprijs van gebouwen	275,000 "	
HOOFDSTUK XI.			
POLITIEKOSTEN.			
57	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 "	60,000 "
HOOFDSTUK XII.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
58	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	36,500 "	
59	Onvoorziene uitgaven niet in de begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van boeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverleening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhangende van het Ministerie, of aan huone familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden Hulpverleening voor kosten van laatste ziekte en van begrafenissen aan de familiën der ambtenaars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	16,000 "	52,500 "
TOTAAL . . . fr.			23,770,885 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XIII. SERVICES DIVERS.			
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} et 2 ^e annuités)	200,000 °	
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction	600,000 °	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruyselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur	214,000 °	1,189,000 °
65	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres.	125,000 °	
64	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons, et paiement de sommes restant dues pour cause de litige	50,000 °	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE fr.			24,939,885 °

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Werken tot vergrooting van het bedelaarsgesticht en van het toeluchtshuis van Brugge (1 ^{ste} en 2 ^e jaarsommen)	200,000 •	
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Eerste bouwwerken	600,000 •	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aanbrengen der elektrische verlichting in de weldadigheidsschool van Ruiselede en plaatsen van bliksemalleiders in de weldadigheidsschool van Namen	214,000 •	1,189,000 •
65	Bouwen en meubelen eener weldadigheidsschool te Yperen	125,000 •	
64	Aanvulling van het aanbrengen der elektrische verlichting in de krankzinnigen gestichten van den Staat te Doornik en Bergen, en betaling van verschuldigd gebleven gelden wegens betwisting	50,000 •	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			24,959,885 •

(158)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.											
CHAPITRE 1^{er}.											
ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	»	Traitement du Ministre									
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" style="width: 40%;">Traitement assigné à chaque grade ou emploi</th> <th rowspan="2" style="width: 15%;">MONTANT de la dépense.</th> <th rowspan="2" style="width: 30%;">OBSERVATIONS.</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">MINIMUM.</th> <th style="width: 15%;">MAXIMUM.</th> </tr> </thead> </table>					NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.							
	MINIMUM.	MAXIMUM.									
<i>Personnel.</i>											
		Secrétaire général (1)	4	40,000	44,000	(1) Application au secrétaire général de l'article 5 de l'arrêté organique.					
		Directeur général	1	9,000	10,000	1,000					
		Inspecteurs généraux (2)	2	7,000	8,000	21,000	(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique.				
		Directeurs	7	7,000	8,000	54,500					
		Chefs de division (3)	7	5,500	6,500	44,000	(3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.				
		Contrôleurs	3	4,000	5,000	13,500	(4) Id. à 1 chef de bureau.				
		Chefs de bureau (4)	16	4,000	5,000	72,000	(5) Id. à 2 sous-chefs de bureau.				
		Sous-chefs de bureau (5)	19	3,100	3,800	68,200					
		Commis de 1 ^{re} classe	16	2,600	3,000	45,400					
		— 2 ^e —	17	2,100	2,500	38,700					
		— 3 ^e —	16	1,400	2,000	28,500					
		— expéditeur (6)	1	2,100	2,500	2,900	(6) Id. au commis-expéditeur.				
		— expéditionnaires	8	1,200	2,000	10,600					
		— classeurs	17	1,200	2,000	23,050					
		Attachés	»	»	»	»					
		Huissier audiencier (7)	1	1,800	2,500	3,000	(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.				
		— de salle	1	1,400	2,400	2,500					
		Messagers (8)	11	1,000	2,000	13,550	(8) Id. à 3 messagers.				
		Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000					
		Concierges	2	700	1,400	2,800					
		Boute-feux	3	700	1,300	3,300					
		Nettoyeuses (9)	6	500	1,000	5,200	(9) Id. à 1 nettoyeuse.				
		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	25,500					
		TOTAL.	156			505,000					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
505,000	486,200	16,800	»	485,000	479,998 06	
524,000	507,200	16,800	»	506,000	500,998 06	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			REPORT. . . fr.			
		<i>Matériel.</i>				
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr.	37,000	»	
3	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers		16,000	»	
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		27,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale				
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger				
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}				fr.
		CHAPITRE II.				
		ORDRE JUDICIAIRE.				
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>				
		Premier président	1	17,200	17,200	
		Président de chambre	1	14,200	14,200	
		Conseillers.	15	11250 à 12150	173,700	
		Procureur général	1	17,500	17,500	
		Avocats généraux	2	12000 à 15200	25,200	
		Greffier en chef	1	7500 à 8500	8,500	
		Greffiers adjoints.	2	4500 à 5500	10,000	
		Secrétaire du parquet	1	4500 à 5500	5,000	
6	»	Commis —	1	2000 à 3000	2,950	288,150
		Employés du greffe	»	»	3,500	
		Messagers	5	1200 à 1800	4,700	
		Huissiers audienciers	6	750	3,800	
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales.	»	»	500	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	»	»	500	
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889)	»	»	1,500	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.</i>				
		La Cour	»	»	3,000	5,300
		Le parquet.	»	»	1,600	
7	»	Dépenses éventuelles	»	»	200	
		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	»	»	500	
		A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
524,000	507,200	16,800	»	506,000	500,998 06	
80,000	80,000	»	»	80,000	82,499 25	
7,000	7,000	»	»	2,000	3,252 86	
9,000	9,000	»	»	11,800	9,059 65	
620,000	603,200	16,800	»	599,800	595,789 82	
AUGMENTATION. . fr.		16,800				
288,150	283,820	4,330	»	275,620	275,176 64	
5,300	8,200	»	2,900	8,000	7,199 31	
293,450	292,020	4,330	2,900	283,620	282,375 95	

RUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	15550 à 15650	40,350	
		Présidents de chambre	10	15000 à 17800	103,700	
		Conseillers.	78	8100 à 9900	708,825	
		Procureurs généraux.	3	13050 à 13350	39,450	
		Premiers avocats généraux.	3	10000 à 10300	50,600	
		Deuxièmes avocats généraux	11	8900 à 9800	102,100	
		Substituts des procureurs généraux	7	7600 à 8200	53,600	
		Greffiers en chef.	3	7300 à 8300	25,300	
		Greffiers adjoints.	23	4000 à 5000	103,300	
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5300	14,800	
		Commis idem.	16	1600 à 3200	40,300	
8		Employés des greffes	»	»	17,000	1,523,683
		Messagers	12	1200 à 1800	20,960	
		Concierges.	2	700 à 1400	2,500	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	»	»	6,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
		Indemnités accordées au greffier en chef de la Cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889).	»	»	1,300	
		Travaux supplémentaires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	2,500	
		<i>Matériel des Cours. — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600	
		— de Gand	»	»	6,500	
		— de Liège	»	»	7,200	
		Dépenses éventuelles	»	»	500	
9		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				53,500
		Indemnité pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	»	»	11,500	
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
295,450	292 020	4,330	2,900	283,620	282,375 95	
4,525,685	4 502,100	23,585	"	1,121,920	1,114,158 59	
35,500	46,500	"	15,000	45,500	59,958 59	
1,682,435	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 95	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOMBRE d'écrits	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
a.		Présidents	4	8600 à 10000	37,900	945,980
		Vice-présidents	13	6800 à 7700	96,800	
		Juges d'instruction	20	6550 à 7450	140,600	
		Juges	59	5300 à 6300	218,700	
		Procureurs du Roi	4	9100 à 9800	37,900	
		Substituts	26	5500 à 3900	141,600	
		Greffiers	4	7500 à 8500	31,500	
		Greffiers adjoints	45	3200 à 4000	162,000	
		Secrétaires des parquets	4	3400 à 4400	16,880	
		Commis des parquets	27	1200 à 2800	52,900	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di-</i> <i>nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres,</i> <i>Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>				
b.		Présidents	14	8200 à 9100	121,700	1,324,450
		Vice-présidents	15	6100 à 7500	87,800	
		Juges d'instruction	26	5550 à 7550	152,700	
		Juges	52	4800 à 6000	260,900	
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	115,400	
		Substituts	52	4800 à 5400	152,100	
		Greffiers	14	6000 à 7000	90,400	
		Greffiers adjoints	57	3000 à 3800	197,350	
		Secrétaires des parquets	14	3200 à 4000	53,900	
		Commis des parquets	34	1200 à 2800	66,000	
		Huissiers audienciers	50	300	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			11,000	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines,</i> <i>Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. —</i> <i>Personnel.</i>				
10		Présidents	8	6500 à 7800	53,800	
		Juges d'instruction	8	5050 à 5650	42,500	
		Juges	18	4300 à 5200	77,100	
		Procureurs du Roi	8	6900 à 7500	57,300	
		Substituts	8	4000 à 4900	35,500	
		Greffiers	8	4800 à 5300	38,550	
		Greffiers adjoints	15	2800 à 3600	48,250	
		A REPORTER. fr.			353,000	2,270,430

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,652,455	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 95	
1,652,455	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 95	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA res develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT.				
					REPORT. fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		Secrétaires des parquets	8	5000 à 5800	26,500	406,400
		Commis idem.	111	1200 à 2800	19,700	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
c.		Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 23 novembre 1889)	"	"	4,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	520	520
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	90,000	135,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	8	4000 à 7000	45,000	
		Employés des greffes des tribunaux de première instance	"	"	120,000	120,000
		Employés des greffes des tribunaux de commerce	"	"	107,000	107,000
11		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.				75,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	11	7000 à 8900	89,500	1,194,600
		— — — 2 ^e — (1)	20	6000 à 8900	145,500	
		— — — 3 ^e — (2)	51	4500 à 6600	295,700	
		— — — 4 ^e —	114	4000 à 7000	665,100	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	5,000	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	11	4600 à 5600	58,100	674,600
		— — — 2 ^e — (3)	20	3800 à 4600	88,600	
		— — — 3 ^e — (4)	51	5000 à 3800	175,200	
12		— — — 4 ^e —	114	2200 à 2800	352,700	
		Employés des greffes	"	"	90,000	90,000
		Indemnités allouées à divers juges de paix (loi du 23 novembre 1889)	"	"	2,000	2,000
		Indemnités allouées en vertu de la même loi à divers greffiers de justices de paix.	"	"	700	700
13		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles				
		Indemnités supplémentaires pour frais de greffes dans les cours, les tribunaux et les justices de paix				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,632,435	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 93	
3,059,150	2,732,800	306,350	"	2,477,500	2,447,675 95	
73,000	267,000	"	194,000	215,000	215,495 90	
1,961,900	1,860,440	101,460	"	1,825,440	1,805,966 59	(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 5 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe
70,600	144,000	"	73,400	125,000	121,788 59	(3) 1 titulaire jouit, etc., de la 1 ^{re} classe. (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 1 ^{re} classe.
"	"	"	"	80,000	"	
6,797,085	6,644,660	455,725	285,300	6,141,780	6,025,597 94	
AUGMENTATION. . fr.		152,425				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
38,100	28,000	10,100	»	19,000	19,445 »	
2,000	1,600	400	»	1,500	1,295 40	
89,200	65,700	23,500	»	45,700	44,295 »	
8,000	7,570	630	»	4,550	4,350 »	
157,500	102,670	34,630	»	68,530	69,365 40	
AUGMENTATION. . fr.		34,630				
2,300,000	1,500,000	800,000	»	1,500,000	2,290,632 34	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	12,500	12,300 »	
2,314,000	1,514,000	800,000	»	1,513,300	2,503,932 30	
AUGMENTATION. . fr.		800,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NOMBRE des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
PALAIS DE JUSTICE.																										
21	*	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																								
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																										
CHAPITRE VI.																										
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																										
22	*	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">} 16,500</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 290,000</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td> <td></td> <td style="text-align: right;">273,500</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 16,500	1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Secrétaire comptable	3,500 »	1 Commis.	2,000 »	1 Concierge	1,000 »	1 Encaisseur	»	Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	} 290,000	Personnel des ateliers.		273,500
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																								
1 Directeur	8,000 »	} 16,500																								
1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »																									
1 Traducteur.	1,000 »																									
1 Secrétaire comptable	3,500 »																									
1 Commis.	2,000 »																									
1 Concierge	1,000 »																									
1 Encaisseur	»																									
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	} 290,000																								
Personnel des ateliers.			273,500																							
23	*	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																								
24	*	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel. (<i>X compris une somme de 7,500 francs en charge extraordinaire et temporaire</i>)																								
25	*	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																								
26	*	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																								
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	106,982 68	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,982 68	
290,000	290,000	»	»	245,000	238,085 08	
200,000	200,000	»	»	110,000	116,107 89	
8,000	15,000	»	7,000 »	15,000	5,691 51	
11,000	11,000	»	»	11,000	10,977 42	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,986 79	
517,000	524,000	»	7,000 »	389,000	398,848 69	
Diminution. . . fr.		7,000 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
27	»	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)																																												
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
31	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																												
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>nombre d'agents.</th> <th>Appointements par an.</th> <th>TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque.</td> <td>1</td> <td>21,000 »</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Evêques</td> <td>5</td> <td>16,000 »</td> <td>80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires d'archevêché</td> <td>2</td> <td>1,500 »</td> <td>3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td>1</td> <td>1,000 »</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td>4</td> <td>3,600 »</td> <td>14,400 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td>10</td> <td>3,200 »</td> <td>32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td>20</td> <td>2,400 »</td> <td>48,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>32</td> <td>2,000 »</td> <td>64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">75</td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">285,000 »</td> </tr> </tbody> </table>		nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	4	3,600 »	14,400 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		75		285,000 »
	nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »																																											
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux	4	3,600 »	14,400 »																																											
— —	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
	75		285,000 »																																											
		A REPORTER. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	»	»	20,000	12,151 88	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,410 »	
5,500	5,500	»	»	4,000	5,235 »	
4,000	4,000	»	»	4,200	4,000 »	
58,500	58,500	»	»	57,200	27,796 88	
285,000	285,000	»	»	285,000	282,333 33	
285,000	285,000	»	»	285,000	282,333 33	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTE des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
32		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGE INFÉRIEUR.			
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	
		89	2,047 50	182,227 50	
		19	1,600 »	50,400 »	
		50	4,500 »	45,000 »	
		95	1,568 »	126,948 »	
		211	1,200 »	253,200 »	
		449	1,100 »	493,900 »	
		2,314	980 »	2,198,500 »	
		3	800 »	2,400 »	
		9	700 »	6,500 »	
		137	600 »	82,200 »	
		2	800 »	1,600 »	
		15	700 »	9,100 »	
		1,774	600 »	1,064,400 »	
		1	600 »	600 »	
				55,427 50	
		5,144		4,550,000 »	
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
		<i>Culte protestant et anglican.</i>			
34		Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.			
		NOMBRE d'agents	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	
		6	4,000 »	24,000 »	
		1	3,951 20	3,951 20	
		2	3,528 »	7,056 »	
		1	5,000 »	5,000 »	
		2	2,900 »	5,800 »	
		5	2,400 »	12,000 »	
		5	2,280 »	11,400 »	
		1	1,900 »	1,900 »	
		1	1,500 »	1,500 »	
		5	1,200 »	6,000 »	
				»	
		1	1,008 »	1,008 »	
		1	762 »	762 »	
		3	480 »	1,440 »	
		1	504 »	504 »	
		2	258 »	516 »	
		9	252 »	2,268 »	
				1,514 80	
		46		84,400 »	
		A REPORTER. . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
285,000	285,000	»	»	285,000	282,553 55	
4,550,000	4,525,000	25,000	»	4,500,000	4,445,860 98	
700,000	600,000	100,000	»	600,000	500,000 »	
84,400	84,400	»	»	83,200	81,689 56	
5,619,400	5,494,400	125,000	»	5,468,200	5,309,885 07	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
					REPORT. . . fr.																																												
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																															
		<i>Culte israélite.</i>																																															
36	»	Traitements des ministres et employés																																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand rabbin</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> </tr> <tr> <td>Ministres officiants</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,125 »</td> <td style="text-align: right;">4,250 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,150 »</td> <td style="text-align: right;">1,150 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire du consistoire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">208 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">10</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">18,000 »</td> </tr> </tbody> </table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »	Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »	— —	2	1,500 »	3,000 »	— —	1	1,500 »	1,500 »	— —	1	1,200 »	1,200 »	— —	1	1,150 »	1,150 »	— —	1	800 »	800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »	Augmentations de traitements	»	»	208 »		10		18,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																														
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »																																														
Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »																																														
— —	2	1,500 »	3,000 »																																														
— —	1	1,500 »	1,500 »																																														
— —	1	1,200 »	1,200 »																																														
— —	1	1,150 »	1,150 »																																														
— —	1	800 »	800 »																																														
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »																																														
Augmentations de traitements	»	»	208 »																																														
	10		18,000 »																																														
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																															
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																															
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>																																															
39	»	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)																																															
40	»	Secours à des ministres des cultes																																															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,619,400	5,494,400	125,000	»	5,468,200	5,509,883 67	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,051 43	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,642 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	10,313 91	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,704,400	5,579,400	125,000	»	5,553,200	5,386,890 71	
AUGMENTATION . . fr.		125,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
BIENFAISANCE.				
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.		
42	»	Subsides : a) 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés		
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles		
<i>SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
			2,800	
		1	5,000 - 9,600	2,800
		5	3,000 - 4,500	34,600
		1	2,800 - 3,200	3,000
		5	1,000 - 1,800	15,150
		2	2,200 - 2,600	5,000
		5	1,200 - 1,800	15,000
		3 ⁽¹⁾	2,700 - 3,100	(1) 4,400
		6 ⁽²⁾	1,800 - 2,100	(2) 17,500
		15	3,100 - 3,700	50,550
		5	2,200 - 2,900	17,650
		4	1,700 - 2,100	10,550
		9	1,500 - 1,600	17,300
		13	1,700 - 2,100	18,800
		5	700 - 800	10,200
		47	"	33,500
		2	1,800 - 2,600	1,080
		9	1,100 - 1,750	21,550
		120	"	176,500
		2	"	2,800
		3	"	900
		7	"	200
		1	"	1,400
		4	"	2,050
		"	"	850
		"	"	9,700
		"	"	80,540
		"	"	10,500
		"	"	5,450
		TOTAL.	274	544,900
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel. — Loyer d'immeuble</i>		
A REPORTER. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,876,000	2,876,000	»	»	2,916,000	2,894,998 47	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
13,000	13,000	»	»	15,500	13,000 »	
544,900	545,400	1,500	»	540,000	528,052 96	
1,034,600	1,022,600	12,000	»	961,000	954,581 83	
4,368,500	4,555,000	13,500	»	4,530,500	4,470,453 28	

(1) Le médecin adjoint de l'école de Saint-Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs
 (2) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
46	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
47	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
48	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
49	»	Salaires des détenus			
50	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel			
51	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
52	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.					
DESIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,200	2,800	(1) 7,200 »
— de la Commission centrale d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs		29	5,000	6,500	124,350 »
— adjoints		7	3,000	4,500	23,500 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,800	52,500 »
— adjoints.		6	1,800	2,200	12,400 »
Médecins		27	700	2,800	53,250 »
— adjoints		4	1,800	2,200	(2) 6,600 »
— aliénistes		2	1,500	2,500	4,500 »
Pharmaciens		5	2,000	2,500	7,500 »
Instituteurs		17	1,800	2,800	36,450 »
— adjoints		5	1,800	2,200	10,600 »
A REPORTER.		133		fr.	321,850 »
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,568,500	4,555,000	15,500	»	4,530,500	4,470,455 26	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
4,633,500	4,620,000	15,500	»	4,595,500	4,555,455 26	
AUGMENTATION . . . fr.		15,500				
990,000	990,000	»	»	1,012,000	969,417 67	
160,000	160,000	»	»	160,050	158,816 25	
22,000	22,000	»	»	25,600	25,150 02	
15,000	15,000	»	»	20,000	18,458 65	
1,275,000	1,241,000	34,000	»	1,259,000	1,225,998 95	
2,460,000	2,426,000	34,000	»	2,456,650	2,397,801 52	

(¹) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(²) L'un des médecins adjoints, attaché exceptionnellement à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		PERSONNEL (suite).				
		REPORT. fr.				
		PERSONNEL (suite).				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		REPORT.	135	521,850 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	4	2,800	5,400	15,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	19	2,500	2,900	51,800 »
		— de 2 ^e —	23	1,600	2,000	42,500 »
		— de 2 ^e — (comptables).	18	1,900	2,500	(1) 40,700 »
		— de 3 ^e —	21	1,200	1,500	26,700 »
		— de 3 ^e — (comptables).	8	1,500	1,800	14,400 »
		Surnuméraires et aides-commis.	14	300	600	6,500 »
		Magasiniers.	5	1,600	2,000	(2) 10,500 »
		Surveillantes religieuses.	77	700	800	54,370 »
		— laïques.	7	800	800	5,600 »
		Chefs-surveillants.	16	1,800	2,600	36,700 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	365	1,500	1,600	526,250 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100	1,100	16,500 »
		Contremaitres et surveillants des travaux	13	1,600	2,500	27,500 »
		Commissionnaires et barbiers.	21	125	1,000	11,688 »
		Maitre de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40	400	8,420 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240	500	7,598 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	500	28,100 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»	»	»	16,574 »
		Création de cinq places de surveillants à Audenarde, Nivelles, Turnhout et Saint-Gilles.	»	»	»	7,250 »
		TOTAL.	845	1,275,000 »
53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.				
54	»	Frais d'impression et de bureau				
55	»	Patronage des condamnés libérés				
56	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles. . .				
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,460,000	2,426,000	34,000	»	2,456,650	2,597,801 52	
10,600	9,200	1,400	»	9,000	8,508 54	
14,000	14,000	»	»	30,000	12,600 »	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
275,000	275,000	»	»	172,650	129,993 64	
2,789,600	2,754,200	55,400	»	2,698,300	2,578,903 70	
AUGMENTATION. . fr.		55,400				

(¹) Application à plusieurs commis de 2^e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 28 juin 1896.

(²) Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
57	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
	»	Exercices clos
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} et 2 ^e annuités).
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruyselde et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur
63	»	Construction et ameublement d'une École de bienfaisance à Ypres.
64	»	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige
	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (<i>pour mémoire</i>).
	»	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville (<i>pour mémoire</i>).
	»	Constructions à l'asile d'aliénés de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière (<i>pour mémoire</i>).
	»	Subside pour la construction d'une nouvelle église Saints-Pierre et Paul à Ostende (<i>pour mémoire</i>).
	»	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3 ^e annuité) (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
56,500	59,500	»	23,000	54,000	43,519 90	
16,000	16,000	»	»	16,000	15,643 85	
»	»	»	»	4,300	»	
52,500	73,500	»	23,000	74,500	59,163 75	
DIMINUTION . . fr.		25,000				
200,000	200,000	»	»	(¹) 100,000	»	(¹) Article 62, 1898.
600,000	600,000	»	»	(¹) 150,000	»	(¹) Article 66, 1898.
214,000	214,000	»	»	(¹) 245,250	96,985 92	(¹) Article 63, 1898. (¹) Article 64, 1898.
123,000	»	125,000	»	(¹) 44,000		
50,000	»	50,000	»	»	»	
»	4,000	»	4,000	(¹) 41,200	»	(¹) Article 65, 1898, et crédit supplémen- taire de 9,200 francs, loi du 7 octobre 1899.
»	8,500	»	8,500	»	»	
»	»	»	»	(¹) 130,000	»	(¹) Article 61, 1898.
»	»	»	»	(¹) 550,000	»	(¹) Article 67, 1898.
»	»	»	»	»	100,000 »	
1,189,000	1,026,500	175,000	42,500	1,050,450	196,985 92	
AUGMENTATION. . . fr.		162,500				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
620,000 »	603,200 »	16,800 »	»	599,800 »	593,789 82	
6,797,085 »	6,644,660 »	152,425 »	»	6,141,780 »	6,025,397 94	
137,300 »	102,670 »	34,630 »	»	68,550 »	69,365 40	
2,314,000 »	1,514,000 »	800,000 »	»	1,515,300 »	2,303,952 50	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,982 68	
517,000 »	524,000 »	»	7,000 »	389,000 »	398,848 69	
38,300 »	38,300 »	»	»	37,200 »	27,796 88	
5,704,400 »	5,579,400 »	125,000 »	»	5,333,200 »	5,386,890 71	
4,633,300 »	4,620,000 »	13,300 »	»	4,595,500 »	4,535,433 26	
2,789,600 »	2,754,200 »	35,400 »	»	2,698,300 »	2,578,903 70	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
52,300 »	75,300 »	»	23,000 »	74,300 »	39,163 75	
1,189,000 »	1,026,300 »	162,700 »	»	1,050,450 »	196,985 92	
24,959,885 »	23,649,630 »	1,310,255 »	30,000 »	22,888,360 »	22,345,491 05	
AUGMENTATION . . . fr.		1,310,255				

(190)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1900 s'élève à fr.	3,069,228 »
Les crédits votés pour 1899 montent à	3,000,403 »
Soit, pour 1900, une augmentation de . . . fr.	68,825 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr.	3,059,228 »
— 1899	2,996,403 »
AUGMENTATION. . . fr.	62,825 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr.	10,000 »
— 1899	4,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	6,000 »
Soit en plus pour l'exercice 1900. . . fr.	68,825 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux ; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1900. fr.	405,150 »
— alloué pour 1899	394,323 »
AUGMENTATION. . . fr.	8,825 »

sollicitée en vue de régulariser la position de certains agents et d'accorder à d'autres les augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des chefs de mission.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	814,150	»
— alloué pour 1899		807,150	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Cette augmentation est rattachée au littéra t (Saint-Siège).

Dans la discussion du Budget de 1899, des observations se sont produites à la Chambre et au Sénat au sujet du traitement du Ministre de Belgique près le Saint-Siège.

Le Gouvernement propose de porter ce traitement de 26,000 francs à 30,000 francs.

L'augmentation est de nature à faire droit aux réclamations fondées sur l'insuffisance du traitement actuel, lequel ne répond plus aux exigences de la vie d'un diplomate dans une capitale telle que Rome.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 12. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	133,000	»
— alloué pour 1899		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	33,000	»

(Voir la note à la suite de l'article 14.)

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 14. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	65,000	»
— alloué pour 1899		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les intérêts belges à l'étranger prennent de jour en jour plus d'importance. Il en résulte un accroissement des dépenses prévues par les articles 12 et 14 ci-dessus. Dans le but de mettre les crédits de ces articles mieux en rapport avec les besoins actuels, on propose de les augmenter respectivement de 35,000 francs et de 15,000 francs; leur montant s'élèvera ainsi à la moyenne des dépenses réelles des cinq dernières années.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IX.

SERVICES DIVERS.

ART. 23. — *Matériel de l'Administration centrale; frais extraordinaires.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Il a été voté pour cet objet un crédit de 4,000 francs en 1899. Un nouveau crédit de 10,000 francs est sollicité pour 1900.

Cette allocation est destinée :

1° A permettre l'impression d'un nouvel index alphabétique général de la bibliothèque du Département; les frais en sont estimés à	fr.	3,000 »
2° A couvrir des frais extraordinaires de reliure de volumes de la correspondance diplomatique et de la collection des arrêtés royaux et ministériels, frais s'élevant à		1,000 »
3° A compléter les collections du Bureau de législation et à dresser un nouveau catalogue		6,000 »
		10,000 »
	CHIFFRE ÉGAL. fr.	10,000 »

Le dernier travail, que l'on espère terminer vers la fin de 1900, répond à un vœu que le Gouvernement s'est engagé à réaliser lors de la discussion du Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1897. La somme que l'on se propose d'appliquer à ce travail a été calculée de manière à pouvoir tirer le catalogue à un grand nombre d'exemplaires, afin de lui assurer toute la publicité qu'il mérite.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trois millions cinquante-neuf mille deux cent vingt-huit francs. . fr. 3,059,228 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de dix mille francs. 10,000 »

Soit ensemble à la somme de trois millions soixante-neuf mille deux cent vingt-huit francs fr. 3,069,228 »
conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil !

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie millioen negen en vijftig duizend twee honderd acht en twintig frank fr. 3,059,228 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van tien duizend frank 10,000 »

Te zamen, op de som van drie millioen negen en zestig duizend twee honderd acht en twintig frank fr. 3,069,228 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	403,150 .	
3	Matériel	40,500 .	506,650 .
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des chefs de mission :			
	a) Allemagne	58,000 .	
	b) Autriche-Hongrie	58,000 .	
	c) Brésil	30,000 .	
	d) Chine	34,150 .	
	e) Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
	f) Espagne	50,000 .	
	g) États-Unis	38,000 .	
	h) France	58,000 .	
	i) Grande-Bretagne	58,000 .	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HOOFDBEHIER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpelden	403,150	
3	Materieel	49,500	508,850
4	Geheime uitgaven	13,000	
5	Aankoop van eere teekens voor de Leopoldsorde	20,000	
HOOFDSTUK II.			
GEZANTSCHAPPEN.			
Jaarwedden der gezantschapshoofden :			
	a) Duitschland	58,000	
	b) Oostenrijk-Hongarije	58,000	
	c) Brazilië	30,000	
	d) China	34,150	
	e) Denemarken, Zweden en Noorwegen	25,000	
	f) Spanje	30,000	
	g) Vereenigde-Staten	38,000	
	h) Frankrijk	58,000	
	i) Groot-Brittanje	58,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
6	j) Grèce 25,000 * k) Italie 38,000 * l) Japon 38,000 * m) Grand-Duché de Luxembourg 15,000 * n) Mexique 30,000 * o) Pays-Bas 58,000 * p) Perse 30,000 * q) Portugal 25,000 * r) Roumanie 25,000 * s) Russie 58,000 * t) Saint-Siège 30,000 * u) Serbie 25,000 * v) Suisse 15,000 * w) Turquie 50,000 *	811,150 *	1,011,150 *
7	Traitements des conseillers et secrétaires	200,000 *	
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
8	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	853,000 *	853,000 *
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	190,000 *	190,000 *

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
6	j) Griekenland 25,000 " k) Italië 58,000 " l) Japan 58,000 " m) Groothertogdom Luxemburg 15,000 " n) Mexico 50,000 " o) Nederland 58,000 " p) Perzië 50,000 " q) Portugal 25,000 " r) Rumenië 25,000 " s) Rusland 58,000 " t) Heilige-Stoel 50,000 " u) Servië 25,000 " v) Zwitserland 15,000 " w) Turkije 50,000 "	811,150 "	1,011,150 "
7	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	200,000 "	
HOOFDSTUK III.			
CONSULATEN.			
8	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde ambtenaren, met de bevoegdheid, voor de Regering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden	855,900 "	855,900 "
HOOFDSTUK IV.			
REISKOSTEN.			
9	Reiskosten voor ambtenaren van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, vergoedingen voor huisvestingskosten aan enkele diplomatische ambtenaren, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen	190,000 "	190,000 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	
11	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	112,095 »	
12	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	138,000 »	284,095 »
15	Frais de chancellerie	25,000 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	65,000 »	
15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	65,700 »
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	80,000 »	
17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque . . .	20,000 »	
18	Service de l'émigration	26,000 »	142,833 »
19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 »	
20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
10	Jaarwedde van eenen kanselier en van eenen klerk der kanselarij, te Parijs.	14,000	
11	Jaarwedde van drogmans, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	112,995	
12	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; voorloopige hulp aan behoeftige Belgen; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; buitengewone en toevallige kosten	135,000	284,995
15	Kanselarijkosten.	25,000	
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
14	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorziene kosten niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	65,000	
15	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verloopende jaren, in de kosten van het bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700	65,700
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL, LANDVERHUIZING.			
16	Vershillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	80,000	
17	Handels-Museum: stalen, meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij.	20,000	
18	Dienst der landverhuizing.	26,000	142,855
19	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der <i>coltarieven</i>	6,855	
20	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	5,000 "	4,000 "
22	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 "	
TOTAL fr.			3,059,228 .
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IX.			
SERVICES DIVERS.			
23	Matériel de l'Administration centrale; frais extraordinaires	10,000 "	10,000 "
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.			3,069,228 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIG TEGEED.			
91	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen; hulpgelden aan ambtenaren, beambten of onbenaemde agenten, aan hunne weduwen of kinderen, die geen recht op een pensioen, maar uit hoofde van hunnen behoeltigen toestand, aanspraak hebben op het bekomen van een hulpgeld	3,000 .	} 4,000 .
22	Achterstallig tegoeel der vorige jaren en dat niet verheffend kon worden op de Begroo-ting van het jaar, waarop het betrekking heeft	1,000 .	
TOTAAL . . . fr.			3,059,228 .
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK IX.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
23	Materieel van het Hoofdbeheer; buitengewone onkosten	10,000 .	10,000 .
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			3,069,228 .

(204)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE 1^{er}.		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
1		Traitement du Ministre.		
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>		
		GRADE.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Secrétaire général	1	12,000 »
		Directeur général	5	56,175 »
		Chef du cabinet	1	9,750 »
		Chef de division	7	49,800 »
		Bibliothécaire	1	7,200 »
		Chef de bureau	11	51,600 »
		Chef de l'expédition	1	4,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	8	35,250 »
		Expert en tissus	1	5,600 »
2		Commis de 2 ^e classe	14	42,625 »
		Commis étalagiste	1	2,925 »
		Commis de 5 ^e classe	11	27,375 »
		Expéditionnaire	15	29,775 »
		Huissier de cabinet	1	2,200 »
		Huissier de salle	1	2,100 »
		Messager	17	32,675 »
		Lampiste	1	2,000 »
		Garde du mobilier	1	1,750 »
		Fentier	4	4,800 »
		Nettoyeuse	8	7,200 »
		Concierge	3	2,250 »
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »
		Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »
		Fonds destiné aux nécessités imprévues		5,000 »
				405,150 »
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais.		
				22,250 »
	b.	Éclairage et chauffage		
				15,750 »
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.		
				11,500 »
4		Fonds secrets.		
5		Achat de décorations de l'Ordre de Léopold		
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
403,180 »	394,325 »	8,825 »	»	587,500 »	554,500 »	
49,500 »	49,500 »	»	»	49,500 »	61,163 22	
13,000 »	13,000 »	»	»	(1) 4,500 »		(1) Credit supplémentaire alloué par la loi du 7 octobre 1899
20,000 »	20,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
		»	»	20,000 »	20,000 »	
506,650 »	497,825 »	8,825 »	»	495,500 »	469,663 22	
AUGMENTATION. . fr.		8,825 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
	a.	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	b.	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — — .
	c.	BRESIL — — d'un Ministre résident.
	d.	CHINE — — — — — .
	e.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	f.	ESPAGNE. — — — — — .
	g.	ÉTATS-UNIS — — d'un Ministre résident.
	h.	FRANCE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	i.	GRANDE-BRETAGNE — — — — — .
	j.	GRÈCE — — d'un Ministre résident.
	k.	ITALIE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
6	l.	JAPON — — — — — .
	m.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — d'un Chargé d'affaires
	n.	MEXIQUE — — d'un Ministre résident
	o.	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	p.	PERSE — — d'un Ministre résident.
	q.	PORTUGAL — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	r.	ROUMANIE — — — — — .
	s.	RUSSIE — — — — — .
	t.	SAINT-SIÈGE — — — — — .
	u.	SERBIE — — d'un Ministre résident
	v.	SUISSE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
	w.	TURQUIE. — — — — — .
7	»	Traitements des conseillers et secrétaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>Approuvés</i>	CREDITS <i>alloués</i>	DIFFERENCES		CRÉDITS <i>alloués</i>	DÉPENSES <i>de</i>	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899			POUR L'EXERCICE 1898	L'EXERCICE 1897	
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
34,150	34,150	»	»	34,150	34,150	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	30,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	»	»	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	58,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	21,187 50	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	26,000	4,000	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
200,000	200,000	»	»	167,500	167,500	»
1,044,150	1,007,150	4,000	»	941,650	937,857 50	
AUGMENTATION . . fr.		4,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
8	»	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
10	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
	»	— d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople (<i>pour mémoire</i>).
11	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
12	»	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
13	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
14	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget.
15	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
853,900	853,900	»	»	784,900	767,747 44	a) Buenos-Ayres . . . 22,000 Suppl. 6,000 Bangkok . . . 22,000 » 3,000 Caracas . . . 24,000 » 3,000 Guatemala . . . 22,000 » 3,000 Lima . . . 23,000 » 3,000 Santiago (Chili) . . . 23,000 » 3,000 Tanger . . . 25,000 » Bombay . . . 24,000 » Hankow . . . 24,000 » Prétoria . . . 22,000 » Tunis . . . 22,000 » Liverpool . . . 21,000 » Ottawa . . . 21,000 » Philadelphie . . . 21,000 » Sophia . . . 21,000 » Constantinople . . . 20,000 » Moscou . . . 20,000 » Antilles . . . 18,000 » Batavia . . . 18,000 » Beyrouth . . . 18,000 » Le Caire . . . 18,000 » Calcutta . . . 18,000 » Cologne . . . 18,000 » Hongkong . . . 18,000 » Manille . . . 18,000 » St. Croix de Ténériffe . . . 18,000 » Shanghai . . . 18,000 » Tientsin . . . 18,000 » Durban . . . 16,000 » Melbourne . . . 16,000 » Ekaterinoslaw . . . 14,000 » San Francisco . . . 14,000 » Yokohama . . . 14,000 » Rotterdam . . . 10,000 » Vice-consuls . . . 128,000 » Explorations . . . 40,000 » Indemnités . . . 6,900 » Fr. 833,900 Fr. 20,000 Fr. 853,900
190,000	190,000	»	»	180,000	180,000	
190,000	190,000	»	»	180,000	180,000	
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000	b) Alexandrie. — 1 khavass. fr. 1,000 Alep. — 1 id. . . . 600 Andrinople. — 1 id. . . . 500 Athènes. — 1 élève drogman. 6,000 Bangkok. — 1 gardien (mit de pavillon) . . . 580 Belgrade. — 1 drogman . . . 3,000 Beyrouth. — 1 khavass . . . 1,000 — — 1 élève-interp. . . 4,800 Brousse. — 1 khavass . . . 600 Constantinople. — 2 drogman . . . 17,000 — — 1 com. de chanc. . . 6,000 — — 2 khavass . . . 2,600 — — 1 capou-eglan . . . 360 Hankow. — 1 lettré interpr. . . 6,000 Le Caire (cons. gén.) 2 khavass . . . 2,000 — (cons.) — 1 id. . . . 800 Pekin. — 1 lettré . . . 6,000 — — 1 secrét.-interp. . . 10,350 — — 1 élève-interp. . . 6,000 Philippopoli — 1 khavass . . . 800 Port-Saïd — 1 id. . . . 900 Salonique. — 1 id. . . . 750 Samsoun — 1 id. . . . 600 Shanghai. — 1 lettré . . . 1,000 Smvrne. — 1 khavass . . . 800 Sophia. — 1 drogman . . . 3,000 — — 1 khavass . . . 1,200 Tanger (cons. gén.) 1 drogman . . . 6,000 — id. — 1 chancelier . . . 1,200 — id. — 1 khavass . . . 1,450 Tanger (cons.) — 1 id. . . . 600 Téheran. — 1 drogman . . . 5,000 — — 4 ghoulams . . . 3,200 — — garde militaire. . . 736 Trébizonde. — 1 khavass . . . 500 Tripoli. — 1 id. . . . 800 Varna. — 1 id. . . . 800 Yedo. — 1 lettré-interp. . . 6,000 Divers et imprévu . . . 3,100 Fr. 112,995
112,995	112,995	»	»	91,145 (¹) 1,000	83,793 52	
135,000	100,000	35,000	»	100,000 (¹) 153,000	154,501 37	
c) 23,000	23,000	»	»	23,000	23,000	
284,995	249,995	35,000	»	362,145	280,294 69	
AUGMENTATION . . fr.		35,000				
65,000	50,000	15,000	»	50,000	59,604 22	
700	700	»	»	457 28	385 97	
65,700	50,700	15,000	»	50,437 28	59,990 19	
AUGMENTATION . . fr.		15,000				
(1) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 7 octobre 1899.						c) Allemagne . . . 2,000 Autriche-Hongrie . . . 2,000 Chine . . . 2,000 A REPORTER. . fr. 6,000

(Voir suite de la note à la page suivante.)

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE, ÉMIGRATION.		
16	•	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
17	•	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
18	•	Service de l'émigration
19	•	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
20	•	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
21	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
22	•	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
•	•	Participation du Département à l'Exposition de 1897 (<i>pour mémoire</i>)
•	•	Subside à la Conférence internationale pour la propriété industrielle (<i>pour mémoire</i>)
•	•	Subside à la Conférence internationale sur le régime des sucres (<i>pour mémoire</i>)
23	•	Matériel de l'Administration centrale; frais extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						Ravont. . fr. 8,000
						France 2,000
						Grande-Bretagne 2,000
						Italie 2,000
						Japon { Légation 2,000
						Vice-cons. à Yokohama 2,000
						Pays-Bas 2,000
						Russie 2,000
						Turquie 2,000
						Fr. 22,000
80,000 »	80,000 »	»	»	80,000 »	76,082 12	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,496 29	
26,000 »	26,000 »	»	»	26,000 »	21,861 70	
6,853 »	6,853 »	»	»	6,853 »	6,853 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
142,833 »	142,833 »	»	»	142,833 »	134,275 11	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	2,485 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	1,208 26	
				(1) 1,000 »		(1) Credit supplémentaire alloué par la loi du 7 octobre 1899
4,000 »	4,000 »	»	»	3,000 »	5,693 26	
»	»	»	»	»	5,000 »	
»	»	»	»	»	10,500 »	
»	»	»	»	(2) 9,140 45	»	(2) Credit alloué par la loi du 7 octobre 1899.
10,000 »	4,000 »	6,000 »	»	»	»	
10,000 »	4,000 »	6,000 »	»	9,140 45	15,500 »	
AUGMENTATION. . fr.		6,000 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
IX.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
506,650 »	497,825 »	8,825 »	»	498,500 »	469,665 22	
1,011,150 »	1,007,150 »	4,000 »	»	941,650 »	937,837 30	
853,900 »	853,900 »	»	»	784,900 »	767,747 44	
190,000 »	190,000 »	»	»	180,000 »	180,000 »	
284,995 »	249,995 »	35,000 »	»	362,145 »	280,294 69	
65,700 »	50,700 »	15,000 »	»	50,437 28	59,990 19	
142,833 »	142,833 »	»	»	142,833 »	154,275 11	
4,000 »	4,000 »	»	»	5,000 »	5,695 26	
10,000 »	4,000 »	6,000 »	»	9,140 45	15,500 »	
5,069,228 »	5,000,403 »	68,825 »	»	2,971,605 75	2,848,999 41	
AUGMENTATION. . . . fr.		68,825 »				

(216)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1900

(AMENDMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1900 s'élève à fr.	29,245,259 »
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à	28,819,140 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	426,119 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr.	27,815,581 »
— 1899	26,893,170 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	922,411 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr.	1,429,678 »
— 1899	1,925,970 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	496,292 »
soit en plus fr.	426,119 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	545,100 »
— alloué pour 1899	528,980 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	14,120 »

Cette augmentation comprend une somme de 1,500 francs équivalente à l'économie annuelle qui résulte de la suppression des indemnités allouées précédemment au personnel pour la rédaction des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement aux trois degrés. Ces indemnités étaient supportées par les crédits spéciaux relatifs auxdits rapports (art. 72, 89 et 113 du présent Budget). Deux de ces crédits (art. 89 et 113) sont diminués chacun

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'une somme de 1,500 francs; le troisième n'a pas lieu d'être en 1900 et n'est inscrit au présent Budget que pour mémoire

Jusqu'à concurrence de 1,500 francs, l'augmentation du crédit de l'article 2 provient donc en quelque sorte d'un transfert. Dans son ensemble, elle se justifie par l'extension de certains services (garde civique, enseignement moyen, enseignement primaire, bureau de l'expédition), due aux nombreux et importants travaux occasionnés par les nouvelles lois et les nouveaux règlements.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	61,000	»
— alloué pour 1899		59,400	»
		1,600	»
	AUGMENTATION	fr.	1,600

Cette augmentation est rendue nécessaire par l'accroissement du personnel de l'Administration centrale et par l'extension de certains services ressortissant au Département.

Le crédit du littéra *b* des développements : *Frais du BULLETIN DU MINISTÈRE*, peut être diminué sans inconvénient d'une somme de 1,200 francs, laquelle est reportée au littéra *a*.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Les dépenses à charge de ce crédit, s'appliquant à des groupes nombreux de fonctionnaires, subissent des fluctuations sensibles dépendant de circonstances qu'il est impossible de prévoir avec une certitude suffisante. Ces dépenses appartiennent à la catégorie de celles « qui résultent uniquement » de l'exécution nécessaire et inévitable des lois et règlements..., etc. ». C'est pourquoi l'on propose de faire suivre le libellé actuel de la mention « Crédit non limitatif ». (Cons., art. 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848.)

ART. 8. — *Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1^{er} janvier 1900.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	150	»
— alloué pour 1899		300	»
		150	»
	DIMINUTION.	fr.	150

La modification du libellé et la réduction du crédit résultent d'une extinction.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10 — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	46,000	»
— alloué pour 1899		43,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

Les augmentations quinquennales de traitements prévues par la loi du 3 juillet 1894 en faveur des secrétaires communaux, auront pour effet d'élever en 1900 le montant total des traitements de ces agents à près de 2,500,000 francs.

On évalue donc à 46,000 francs la somme nécessaire pour permettre l'exécution du n° 4° de l'article 4 de la loi du 30 mars 1861, prescrivant à l'État d'allouer annuellement à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux un subside égal à 2 % de la somme totale des traitements des secrétaires qui participent à la Caisse.

ART 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	85,000	»
— alloué pour 1899		98,400	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	13,400	»

L'expérience a démontré qu'un crédit de 85,000 francs est suffisant.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 18. — *Traitements des employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,143,502	»
— alloué pour 1899		1,133,502	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Cette augmentation est la conséquence naturelle de l'application du nouveau règlement organique des administrations provinciales (arrêté royal du 15 juin 1897), qui a réduit le nombre d'années requis pour l'attribution de la moyenne et du maximum du traitement attaché à chaque grade.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 488,120 »
— voté pour 1899	483,080 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 5,040 »

L'élévation à la 2^e classe des arrondissements d'Alost et de Saint-Nicolas-Termonde, aujourd'hui de 3^e classe, est rendue nécessaire tant par l'importance administrative de ces arrondissements que par l'accroissement de leur population. Celle-ci est de beaucoup plus élevée que celle de plusieurs arrondissements appartenant à la 2^e classe.

L'augmentation proposée est destinée à faire face aux frais à résulter de cette double modification.

ART. 22 du Budget de 1899. — *Frais de célébration des fêtes nationales ; frais d'illumination.*

L'organisation des fêtes nationales a cessé d'être dans les attributions de l'Administration des Affaires provinciales et communales pour passer dans celles du Secrétariat général du Département. C'est pourquoi l'on propose de rattacher le crédit affecté à ces fêtes au chapitre XIV (*Dépenses diverses et imprévues*), qui concerne cette dernière Administration.

CHAPITRE V.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 25 (26 ancien). — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 180,000 »
— alloué pour 1899	30,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 150,000 »

sollicitée en vue des élections législatives et provinciales qui doivent avoir lieu en 1900.

ART. 26 (27 ancien). — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1900	fr. 100,000 »
— alloué pour 1899	50,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 50,000 »

Non seulement il est nécessaire de porter ce crédit à 100,000 francs, en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vue des élections législatives et provinciales de 1900, mais il importe de le rendre *non limitatif*.

Les dépenses qu'on impute à charge de ce crédit « résultent uniquement de l'exécution nécessaire et inévitable des lois et règlements par simple application des tarifs ou bases de liquidation existants » et réunissent, par conséquent, les conditions exigées pour les crédits non limitatifs par l'article 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 30 (31 ancien). — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	41,000	»
— alloué pour 1899		10,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

L'installation des bureaux de l'inspection générale et des commandements supérieurs, qui a nécessité en 1898 un crédit supplémentaire de 3,200 francs, est complète aujourd'hui; l'augmentation proposée suffira à faire face aux dépenses annuelles ordinaires, qui ne dépasseront plus, à l'avenir, 41,000 francs.

ART. 37 (38 ancien). — *Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	75,000	»
— alloué pour 1899.		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

L'état actuel de nombreuses installations de tir laissant à désirer, le Gouvernement considère comme un devoir d'aider les administrations communales à se pourvoir de stands établis dans les conditions qu'exige l'adoption des armes à longue portée.

La construction du nouveau stand de Liège a coûté au Gouvernement 140,000 francs pour sa part d'intervention, calculée à raison du tiers de la dépense. Ce subside, qui représente à lui seul près de trois fois le crédit voté pour 1899, a pu être réparti sur plusieurs exercices. Mais pareil échelonnement n'est pas toujours praticable. Pour d'autres communes, les allocations ont dû être retardées. Or il importe de remédier, autant et aussitôt que possible, à un état de choses fort préjudiciable aux progrès du tir dans la milice citoyenne.

Le Gouvernement estime qu'une somme de 75,000 francs sera nécessaire à cette fin en 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (nouveau). — *Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Un arrêté royal du 24 avril 1899 a autorisé la création d'un corps de musique notamment dans chaque régiment d'infanterie ou de chasseurs à pied.

Aux termes de l'article 8 de cet arrêté, un subside annuel de 500 francs à charge du Budget de l'État sera versé dans la caisse de chaque musique régimentaire. La somme de 10,000 francs, calculée d'après le nombre de régiments existants, est suffisante pour faire face actuellement à la dépense qui résultera de l'application de l'arrêté royal précité.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 46. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements, etc. (Y compris 15,000 francs en charge temporaire).*

Crédit demandé pour 1900	fr.	125,300	»
— alloué pour 1899		105,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	19,400	»

Une somme de 50,000 francs est nécessaire à l'Académie royale de Belgique pour qu'elle puisse faire paraître nombre de travaux scientifiques qui n'ont pas été publiés jusqu'ici, faute de ressources suffisantes, et dont l'impression ne saurait être retardée davantage. En vue de couvrir la première moitié de cette dépense, on propose d'ajouter, à titre de charge temporaire, une somme de 15,000 francs à la dotation de l'Académie.

D'autre part, les frais généraux s'étant accrus, on propose d'augmenter d'une somme de 2,000 francs, en charge permanente, la dotation ordinaire de ce corps savant.

Enfin, une somme de 2,400 francs est nécessaire pour pouvoir accorder au personnel administratif de l'Académie des augmentations de traitement pleinement justifiées.

ART. 47. — *Académie royale flamande, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	31,500	»
— voté pour 1899		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,500	»

Les travaux sans cesse croissants du secrétariat de l'Académie ont nécessité la nomination d'un commis dont les appointements ont été fixés à 1,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	78,900	»
— alloué pour 1899		72,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

La somme de 6,000 francs permettra d'accorder au personnel des augmentations réglementaires de traitement.

ART. 51. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.*
(Y compris 3,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1900	fr.	103,000	»
— alloué pour 1899		139,619	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	36,619	»

En 1896, la Législature a voté un crédit de 25,000 francs, à répartir sur quatre exercices, à l'effet de permettre la réparation des reliures d'un certain nombre de volumes précieux faisant partie des collections de la Bibliothèque royale. (Voir *Doc. parl.*, n° 224, Chambre des Représentants, séance du 29 mai 1896, p. 56.) La quatrième et dernière annuité de 6,250 francs a figuré au Budget de l'exercice 1899. D'autre part, le crédit de l'article 51 a été augmenté de 33,369 francs au Budget de 1899, en vue d'une charge temporaire qui ne se renouvellera pas en 1900.

On pourrait donc ramener le crédit de cet article à son ancien chiffre de 100,000 francs, s'il n'y avait lieu de tenir compte des frais à résulter de l'impression du premier volume du catalogue de la section des manuscrits, lesquels frais sont estimés devoir s'élever à la somme de 3,000 francs. Cette somme est ajoutée en charge temporaire.

ART. 57. — *Frais de publication des Inventaires des Archives, etc.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	14,700	»
— alloué pour 1899.		23,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	9,000	»

Le crédit de cet article avait été augmenté, au Budget de 1899, d'une somme de 9,000 francs en charge temporaire. Cette charge disparaît en 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Échanges littéraires internationaux.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	12,000	»
— alloué pour 1899.		10,000	»
		2,000	»
AUGMENTATION.		fr.	2,000

Le service des échanges littéraires internationaux s'est beaucoup développé depuis quelques années, et l'augmentation de crédit sollicitée est devenue indispensable pour permettre de faire face aux charges multiples et sans cesse croissantes de ce service.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,528,408	»
— alloué pour 1899.		1,493,043	»
		35,365	»
AUGMENTATION.		fr.	35,365

A cause de l'insuffisance de ce crédit, le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation d'ajourner un certain nombre de mesures dont l'intérêt de l'enseignement commande l'application immédiate et qui occasionneront des dépenses nouvelles assez importantes : telles sont notamment l'augmentation du personnel des écoles techniques nécessitée par l'accroissement considérable du nombre des aspirants-ingénieurs et la création de cours libres de langues modernes.

D'autre part, plusieurs membres du personnel enseignant et du personnel administratif des Universités de l'État pourront prétendre, dans le cours de l'année 1900, à des promotions et à des améliorations de position réglementaires. De ce chef encore, les prévisions de dépenses ne laissent pas que d'être importantes et dépassent très sensiblement le montant des charges dont l'extinction semble assurée.

ART. 62. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	430,100	»
— alloué pour 1899		405,000	»
		25,100	»
AUGMENTATION.		fr.	25,100

La somme de 25,100 francs permettra d'augmenter en proportion des besoins les allocations attribuées aux Universités en vue du chauffage et de l'éclairage des locaux. Les crédits actuels sont devenus tout à fait insuffisants, notamment par suite de la hausse du prix des charbons et de la création de nouveaux instituts universitaires.

Il a fallu prévoir également un supplément de ressources pour payer, en vertu d'une convention intervenue entre l'État et la Commission des hospices civils de Liège, les médicaments et objets de pansements utilisés dans les policliniques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 72 (ancien). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»
— alloué pour 1899		2,500 »
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	2,500 »

Ce crédit disparaît en 1900.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 74 (75 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc. : traitements, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	49,400 »
— alloué pour 1899		49,200 »
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	200 »

Ces 200 francs permettront d'augmenter d'autant le traitement de l'inspectrice des ouvrages manuels. Les attributions de cette inspectrice sont accrues par la visite des cours d'économie domestique nouvellement institués par le Gouvernement.

ART. 75 (76 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc. : frais de route, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	17,500 »
— alloué pour 1899		17,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	500 »

L'institution des cours d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles rend nécessaires, de la part de l'inspectrice, des visites plus nombreuses et de plus longue durée; d'où l'obligation de porter de 1,000 à 1,500 francs la somme affectée à ses frais de voyage.

ART. 76 (77 ancien). — *Traitements ou indemnités du personnel des sections normales, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	88,000 »
— alloué pour 1899		85,400 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	2,600 »

L'application des nouveaux programmes des écoles moyennes rend nécessaire la réorganisation de l'enseignement normal moyen. Cette réorganisation pourra commencer à partir du mois d'octobre 1900; elle entraînera une augmentation de dépenses qui peut être évaluée à 2,600 francs pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 1900-1901 et devra s'accroître sur cette base au Budget de 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 78 (79 ancien). — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	40,000	»
— alloué pour 1899		57,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Au Budget de 1898, on a cru pouvoir réduire de 23,000 francs le montant de ce crédit, qui était précédemment de 60,000 francs. Cette réduction était excessive et il a fallu solliciter un crédit supplémentaire de fr. 2,694 20. Il est prudent de relever de 3,000 francs le chiffre voté en dernier lieu.

ART. 80 (81 ancien). — *Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,000	»
— alloué pour 1899		6,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Une somme de 4,000 francs suffira pour les cours à organiser en 1900.

ART. 82 du Budget de 1899. — *Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes ; frais divers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»
— alloué pour 1899		1,400
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	1,400

Ce crédit peut disparaître sans inconvénient.

ART. 81 (83 ancien). — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.), aux athénées royales, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	3,815,670	»
— alloué pour 1899		3,723,364	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	92,306	»

Cette somme est demandée pour faire face aux augmentations de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traitements prévues par les arrêtés organiques. Elle se répartit comme il suit :

1° AUGMENTATIONS RÉGLEMENTAIRES.

a) Athénées royaux :

3 préfets des études ont droit au maximum de 4,600 francs fr.	1,200 »	
21 professeurs de 2 ^e classe ont droit au maximum de 3,400 francs	4,200 »	
4 professeurs de 3 ^e classe ont droit au minimum de la 2 ^e classe : 3,200 francs . . .	1,200 »	
11 professeurs de 3 ^e classe ont droit au maximum de 2,900 francs	3,300 »	
6 surveillants ont droit au maximum de 2,400 francs	1,200 »	
	<hr/>	11,100 »

b) Écoles moyennes pour garçons :

3 directeurs ont droit au maximum de 3,300 francs fr.	1,500 »	
5 régents de 2 ^e classe ont droit au maximum de 2,200 francs	1,000 »	
7 instituteurs de 2 ^e classe ont droit au maximum de 1,800 francs.	1,400 »	
	<hr/>	3,900 »

c) Écoles moyennes pour filles :

3 régentes de 2 ^e classe ont droit au maximum de 2,200 francs fr.	600 »	
6 institutrices de 2 ^e classe ont droit au maximum de 1,800 francs	1,200 »	
	<hr/>	1,800 »

ENSEMBLE. . . . fr. 16,800 »

2° AUGMENTATIONS DITES FACULTATIVES.

a) Athénées royaux :

87 professeurs ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 4,100 francs	34,800 »	
32 professeurs ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 3,700 francs. fr.	9,600 »	
11 surveillants ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 2,800 francs	2,200 »	
1 surveillant à des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,600 francs	200 »	
	<hr/>	46,800 »

A REPORTER. . . . fr. 46,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 46,800 »

b) Écoles moyennes pour garçons :

47 régents ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 2,500 francs	9,400 »
19 régents ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,500 francs fr.	4,900 »
30 instituteurs ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 2,200 francs	6,000
8 instituteurs ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,000 francs	1,600 »
	<hr/>
	18,900 »

c) Écoles moyennes pour filles :

14 régentes ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe . 2,500 francs	2,800 »
10 régentes ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,300 francs fr.	4,000 »
17 institutrices ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 2,200 francs	3,400 »
13 institutrices ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,000 francs	2,600 »
	<hr/>
	9,800 »

ENSEMBLE. . . . fr. 75,500 »

RÉCAPITULATION.

Augmentations réglementaires fr.	16,800 »
— dites facultatives.	75,500 »
	<hr/>

TOTAL. . . . fr. 92,500 »

Il est à remarquer que, dans les évaluations ci-dessus, ne sont pas compris : 1^o les crédits nécessaires pour accorder des augmentations de traitement aux professeurs de dessin et de gymnastique et les augmentations exceptionnelles aux membres du personnel enseignant qui font preuve d'un mérite supérieur; 2^o le crédit destiné à couvrir les traitements à allouer en 1900 aux maîtresses munies du diplôme légal qui seront chargées des cours d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles.

Ces dépenses seront imputées sur l'ensemble des ressources ordinaires et, notamment, sur les économies à réaliser par suite de mutations, démissions, mises à la retraite ou décès.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 84 du Budget de 1899. — *Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»	»
— alloué pour 1899		4,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,000	»

Le Gouvernement propose d'inscrire ce crédit au projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, dont dépend l'Institut supérieur de commerce. Il répond ainsi à un vœu exprimé par la section centrale qui a examiné le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899.

ART. 83 (86 ancien). — *Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, etc. Subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	165,450	»
— alloué pour 1899		155,411	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,039	»

Cette somme est demandée, jusqu'à concurrence de 8,000 francs, pour faire face à des augmentations de subsides que justifie la situation de certains collèges communaux. Le reste doit couvrir la part d'intervention qui incombe au Trésor public dans les traitements d'attente alloués à des membres du corps enseignant de ces collèges.

ART. 84 (87 ancien). — *Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	33,760	»
— alloué pour 1899		32,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,760	»

Cette somme de 1,760 francs représente la part d'intervention de l'État dans les traitements d'attente alloués à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes communales pour filles.

ART. 87 (90 ancien). — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	95,000	»
— alloué pour 1899		105,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de décès, de mises à la retraite ou de rentrées en activité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 88 (94 ancien). — *Publication d'ouvrages classiques, etc., missions, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	11,200	»
— alloué pour 1899		9,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Ces 2,000 francs sont destinés à couvrir les frais de missions qui seront confiées à certains professeurs dans l'intérêt de l'enseignement des langues modernes.

ART. 89 (nouveau). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé : 5,500 francs.

Le montant de ce crédit était précédemment de 7,000 francs (voir art. 93 du Budget de 1898) et le libellé portait : *Frais de rédaction et de publication, etc.*

La rédaction n'étant plus spécialement rémunérée, l'allocation peut être réduite de 1,500 francs ; le libellé est modifié en conséquence.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 92 (94 ancien). — *Traitements des inspecteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	435,500	»
— alloué pour 1899		430,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

nécessaire pour permettre d'accorder des augmentations de traitement à certains inspecteurs principaux et cantonaux.

ART. 94 (96 ancien). — *Traitements des inspecteurs diocésains principaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	111,200	»
— alloué pour 1899		106,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,400	»

Les deux tiers de la somme de 13,200 francs nécessaire pour payer les traitements des nouveaux inspecteurs diocésains, soit 8,800 francs, ont été portés au Budget de 1899. L'augmentation sollicitée représente le complément de la première somme.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 98 (100 ancien). — *Amélioration et location des locaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	77,000	»
— alloué pour 1899		70,950	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	6,050	»

Cette augmentation est destinée à payer les indemnités annuelles dues aux villes de Huy et d'Arlon, qui ont été obligées d'agrandir les locaux de leurs écoles normales en vue de l'organisation d'une quatrième année d'études.

ART. 102 (104 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	9,600,000	»
— alloué pour 1899		9,400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	200,000	»

En présence de l'accroissement continu du nombre des classes primaires à subventionner, il est nécessaire de porter le crédit de l'année 1900 à 9,600,000 francs.

ART. 105 (107 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	600,000	»
— alloué pour 1899		400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	200,000	»

Une augmentation de 200,000 francs est nécessaire pour permettre à l'État de remplir ses obligations légales, une période quadriennale d'augmentation de traitements devant échoir en 1900.

ART. 109 (111 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'art. 109 à l'art. 102 et vice versa).*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,600,000	»
— alloué pour 1899		1,500,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	100,000	»

Cette augmentation se justifie par l'accroissement normal du nombre des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

écoles gardiennes et des écoles d'adultes et par le fait que beaucoup d'institutrices ont obtenu, en 1899, le certificat de capacité pour l'enseignement dans les écoles gardiennes; par conséquent, les classes tenues par ces personnes seront subventionnées à partir de l'année 1900, conformément aux bases établies par l'article 9 du règlement du 21 septembre 1898, sans la réduction opérée sur les subsides de 1899 par application de l'article 11 dudit règlement.

ART. 110 (112 ancien) — *Musée scolaire national : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	9,200	»
— alloué pour 1899		6,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

résultant du transfert expliqué sous l'article 111.

ART. 111 (113 ancien). — *Musée scolaire national : matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,300	»
— alloué pour 1899		6,800	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,500	»

Simple transfert, qui permettra d'imputer sur le crédit de l'article 110 certaines dépenses de personnel (salaires, etc.) liquidées jusqu'ici à charge de l'article 111.

ART. 113 (nouveau). — *Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale.*

Crédit demandé : 7,500 francs.

Ce crédit a été porté, en dernier lieu, au Budget de 1898 (art. 117); il était alors de 9,000 francs.

Pour la modification du libellé et la réduction du chiffre, on se réfère à ce qui est dit aux articles 2 et 89 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 116 (22 ancien). — *Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	36,000	»
— alloué pour 1899		34,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

On a indiqué à l'article 22 les motifs du transfert de cet article au chapitre XIV.

Le crédit a été augmenté de 2,000 francs pour permettre au Gouvernement d'intervenir à concurrence de pareille somme dans les frais de la cérémonie commémorative organisée chaque année, en septembre, par la ville de Bruxelles.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 117 (118 ancien). — *Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	50,678	»
— alloué pour 1899		84,460	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	53,782	»

La répartition du crédit de 50,678 francs se fera de la manière suivante :

UNIVERSITÉ DE GAND.

Agrandissement des locaux occupés par un des concierges de l'Université.			
Participation de l'État dans la dépense	fr.	6,000	»
Confection du catalogue de jurisprudence de la bibliothèque.		3,168	»
Outillage scientifique du laboratoire de chimie industrielle.		1,000	»
		<hr/>	
	Fr.	10,168	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Outillage scientifique du laboratoire de thérapeutique. . . fr.	10,000 »
Aménagement de l'auditoire de géologie	2,700 »
Amélioration de la canalisation du gaz de l'Institut électro- technique	3,380 »
Acquisition d'appareils de chauffage pour certains auditoires.	1,450 »
Outillage scientifique du laboratoire de bactériologie. . .	3,000 »
	<hr/>
Fr.	20,510 »
	<hr/>

ART. 118 (nouveau). — *Enseignement supérieur, moyen et primaire.*
Participation à l'Exposition universelle de Paris.

Crédit demandé : 40,000 francs.

Les trois administrations de l'instruction publique exposeront à Paris, en 1900, les diverses formes de l'éducation professionnelle et sociale, qui sont les aspects réellement nouveaux de notre enseignement national.

Cette exposition comprendra, pour chacune des spécialités qui concernent l'éducation professionnelle et sociale :

- 1° Un exposé complet de son organisation ;
- 2° L'ensemble des moyens d'enseignement (méthodes, livres, cartes, tableaux, collections, appareils, etc.) ;
- 3° L'exposé des moyens de perfectionnement et d'encouragement ;
- 4° Les résultats obtenus (relevés statistiques, tableaux synoptiques, diagrammes, cartes, travaux d'élèves et de professeurs, institutions connexes, etc.).

Un crédit de 40,000 francs est nécessaire pour permettre, dans les conditions ci-dessus, la participation de l'État à l'Exposition de Paris en 1900.

ART. 119. — *Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	20,000 »
— alloué pour 1899.	40,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	20,000 »

Une somme de 20,000 francs sera suffisante pour les besoins de l'exercice 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 120. — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	800,000	»
— alloué pour 1899.		700,000	»
		400,000	»
AUGMENTATION.	fr.	400,000	»

Le Gouvernement devra disposer en 1900 d'une somme de 800,000 francs pour pouvoir subventionner, d'après les règles établies, tous les projets qu'il a reconnus justifiés.

ART. 121 (125 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

La réorganisation de la garde civique, qui ne sera complète qu'après l'incorporation des classes de 1900, 1901 et 1902, entraîne des dépenses extraordinaires d'armement et d'équipement.

Le crédit total nécessaire a été évalué à 1,560,000 francs, les réserves du magasin de l'État étant épuisées depuis la fin de l'année 1898.

Toutefois le Gouvernement n'a pas cru devoir demander aux Chambres d'accorder ce crédit en un seul texte.

Les commandes et adjudications se font partiellement, afin de répartir la somme entière sur plusieurs exercices. Un premier acompte de 250,000 francs a été inscrit au Budget de 1899.

Le nouveau crédit de 250,000 francs demandé permettra de faire face aux besoins les plus urgents.

De nombreuses transformations d'objets d'équipement doivent s'effectuer au magasin central d'armement, et il a fallu engager des ouvriers supplémentaires ayant des aptitudes spéciales en cette matière. C'est ce qui justifie le complément du libellé.

ART. 122 (124 ancien). — *Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement.*

Crédit demandé : 289,000 francs.

Ainsi que l'énonçait la note préliminaire du Budget amendé pour 1899 (*Doc. parl.*, n° 5, p. 145), la dépense des travaux d'agrandissement à effectuer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au Musée royal d'histoire naturelle était évaluée à fr. 997,318 28, soit en chiffre rond fr. 997,300 »
Deux crédits s'élevant ensemble à 990,000 »
ont été alloués en 1898 et en 1899.

Reste sur le montant de l'estimation primitive fr. 7,300 »

Les décomptes connus jusqu'à présent accusent, du chef de frais imprévus, un supplément de dépense de 81,700 »

ce qui porte au total de fr. 89,000 »

le montant du nouveau crédit nécessaire pour les travaux de construction.

Le surplus du crédit, soit 200,000 francs, est demandé pour l'ameublement, savoir :

1 ^o 800 mètres courants de vitrines normales à 140 francs le mètre	fr. 112,000 »
2 ^o 200 mètres de vitrines exceptionnelles à 200 francs le mètre	40,000 »
3 ^o Supports pour objets	20,000 »
4 ^o Gradins avec escaliers tournants	28,000 »
TOTAL.	fr. 200,000 »

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-sept millions huit cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-un francs. fr. 27,815,581 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt-neuf mille six cent septante-huit francs . . . 1,429,678 »

Soit ensemble à la somme de vingt-neuf millions deux cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-neuf francs. . fr. 29,245,259 » conformément au tableau ci-annexé.

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil !

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven en twintig miljoen acht honderd vijftien duizend vijf honderd een en tachtig frank. fr. 27,815,581 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één miljoen vier honderd negen en twintig duizend zes honderd acht en zeventig frank . . . 1,429,678 »

Te zamen op de som van negen en twintig miljoen twee honderd vijf en veertig duizend twee honderd negen en vijftig frank fr. 29,245,259 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	543,100 •	
			631,800 •
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 •	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 •	
5	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	80,000 •	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1900.	203,000 •	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1900	150 •	

**GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten welke deel uitmaken van het comiteit zullen de zitpenningen trekken, te zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	543,100 .	
			631,800 .
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 .	
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den kataloog; materiëel der bibliotheek	4,000 .	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	2,700 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleeraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1900 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar (onbepaald krediet)	80,000 .	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onderwijzers verschuldigd (art 5 der wet van 16 Mei 1876) Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1900.	205,000 .	
	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteonderwijzer en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1900	150 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	437,921
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 50 mars 1861)	46,000	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,771	18,300
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse	85,000	
CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500	18,300
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale.	8,600	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque.	4,800	18,300
CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,000 .	437,921 .
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861)	46,000 .	
11	Teruggave van voorschotten van aandelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 15 Maart 1867	5,771 .	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	85,000 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
13	Middencommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 .	18,500 .
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen	400 .	
15	Middencommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middencommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 .	
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materiëel der bibliotheek.	4,800 .	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	449,800 .	

BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	121,550 »	
	— de Brabant	106,370 »	
	— de la Flandre occidentale	135,985 »	
	— de la Flandre orientale	141,020 »	
	— de Hainaut	144,660 »	
	— de Liège	131,720 »	1,143,502 »
	— de Limbourg	89,720 »	
	— de Luxembourg	89,250 »	
	— de Namur	106,210 »	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	17,017 »	
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers.	27,000 »	
	— de Brabant	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut	51,000 »	235,000 »
	— de Liège	31,500 »	
	— de Limbourg	20,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
			2,571,322 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen. 121,550 »		
	— Brabant 166,570 »		
	— West-Vlaanderen. 135,985 »		
	— Oost-Vlaanderen 141,020 »		
	— Henegouw 144,660 »		
	— Luik 151,720 »	1,143,502 »	
	— Limburg 89,720 »		
	— Luxemburg 89,250 »		
	— Namen 106,210 »		
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën. 17,017 »		
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen 27,000 »		
	— Brabant 27,000 »		
	— West-Vlaanderen. 27,000 »		
	— Oost-Vlaanderen 27,000 »		
	— Henegouw 31,000 »	255,900 »	
	— Luik 31,500 »		
	— Limburg 20,700 »		
	— Luxemburg 20,700 »		
	— Namen 24,000 »		
			2,371,322 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 215,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	488,120 »	
	Traitements des employés 250,820 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	54,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1900 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000 »	
23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales.	15,000 »	353,000 »
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (Crédit non limitatif).	180,000 »	
26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif).	100,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 215,500 •		
	Kantoorkosten. 45,800 •	488,120	»
	Jaarwedden der beambten. 230,820 •		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken		54,000 •
HOOFDSTUK V			
KIESZAKEN			
22	Buitengewonen kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de herziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1900 — Herziening der kiezerslijsten; gedingkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen		20,000 •
23	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek		18,000 •
24	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegramms. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het Beheer van kieszaken		15,000 •
25	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burealen der wetgevendende verkiezingen, in uitvoering van artikel 140 van het Kieswetboek (Onbepaald krediet).		353,000 •
		180,000	•
26	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen. Posterijen en Telegrafen voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen. (Onbepaald krediet).		100,000 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI			
MILICE.			
27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000	140,000
28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
20	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	235,000	"
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	11,000	"
31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance	40,000	"
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000	"
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	31,000	"
34	Tir national: personnel permanent	21,760	525,100
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,540	
36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	30,000	"
37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000	"

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
27	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militiasecretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen.	120,000 •	
28	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en binden van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	20,000 •	140,000 "
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
29	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten	255,000 •	
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: kantoorkosten; dienstlokalen.	11,000 •	
31	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren. Briefwisselingskosten	40,000 "	
32	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten	9,000 "	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens en uitrustingsstukken. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten	51,000 •	
34	Nationale schietbaan: bestendig personeel	21,760 •	525,100 "
35	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 •	
36	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	50,000 •	
37	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën	75,000 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
58	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 »	
59	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif)	25,000 »	
40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédératives de corps de sapeurs-pompiers	20,000 »	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	25,000 »	25,600 »
45	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	2,600 »	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. Subside à l'administration communale de Bruxelles	222,200 »	222,200 »
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	195,100 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
38	Toelagen voor schietprijkskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, trophéeschietprijzen.	10,000 •	
39	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opeisching der schutters van den eersten ban voor ordeliensden buiten de gemeente. (Oubepaald krediet.)	25,000 •	
40	Jaarlijkse toelagen aan de muziekkorpen der regimenten der burgerwacht	10,000 •	
41	Toelagen aan de buitengemeenten tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave voor het aankopen van brandweer-materiël en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompsters. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpen sappeurs-pompsters	20,000 •	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie: aankoop van eereteekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking	25,000 •	25,600 •
43	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	2,600 •	
HOOFDSTUK IX.			
EERELEGIOEN EN IJZEREN KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensioneerd is geweest; jaarlijkse toelagen van 200 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeerden; buitengewone toelagen of hulp aan de dragers van het IJzeren Kruis en het Herinneringskruis, aan gekwetsten van September en aan hunne familiën Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	222,200 •	222,200 •
HOOFDSTUK X.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpvelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijkse en tienjaarlijkse prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de toneelletterkunde en toneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van bibliographie: opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inhuur van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzondere dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	195,100 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; réédition et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)	125,500	•
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	31,500	•
48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	78,900	•
49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000	•
50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	108,580	•
51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).	103,000	•
52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,300	996,480 •
53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250	•
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	65,600	•
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	•
56	Archives de l'État dans les provinces : personnel	68,050	•
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	•
58	Échanges littéraires internationaux.	12,000	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloon van het personeel; zitpenningen. Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn Drukkosten; prijzen van den wedstrijd. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Oruutgegeven Belytsche Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . (Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijken last.)	125,300 *	
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting; en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	31,500 *	
48	Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstboden	78,900 *	
49	Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk.	35,000 *	
50	Koninklijke bibliotheek: personeel; opstel des algemeenen katalogus	108,580 *	
51	Koninklijke bibliotheek; materieel en aankopen. (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijken last.)	103,000 *	
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: personeel en studiekosten der verzamelingen	96,300 *	996,480 *
53	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i>	52,250 *	
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel.	65,600 *	
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200 *	
56	Staatsarchieven in de provinciën: personeel.	68,050 *	
57	Drukkosten van de <i>Inventaristen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klassering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven.	14,700 *	
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	12,000 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000 °	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 °	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire	1,528,408 °	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	450,100 °	
63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000 °	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 °	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers	5,000 °	2,188,008 °
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. 1, de la loi du 12 avril 1894	11,000 °	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 °	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	4,000 °	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis.	1,000 °	
70	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 °	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 °	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
HOOGER ONDERWIJS.			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000 .	
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopicën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,000 .	
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,528,408 .	
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de cliëkdienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor woon, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	450,100 .	
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der be kroonden die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000 .	
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000 .	
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000 .	2,188,008 .
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : rijkskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	11,000 .	
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,500 .	
68	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	4,000 .	
69	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies	1,000 .	
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de be kroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aabelangende	12,000 .	
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE XII. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 .	
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 .	
74	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.	49,400 .	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	17,500 .	
76	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 .	
77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	
78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	40,000 .	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 .	
80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 .	4,407,350 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK XII. MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
72	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris	2,000 .	
73	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,020 .	
74	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen .	49,400 .	
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs) : reis- en verblijfkosten; vergeldingen; zendingen; kantoorkosten	17,500 .	
76	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting, vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht	88,000 .	
77	Materiëel der normaalafdelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	11,000 .	
78	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen	40,000 .	
79	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materiëel	2,500 .	
80	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materiëel en allerhande vergoedingen en vergeldingen, enz.	4,000 .	4,407,350 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,815,670	.
82	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	34,500	.
83	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	165,450	.
84	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	53,760	.
85	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950	.
86	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	.
87	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	95,000	.
88	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	11,200	.
89	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	5,500	.
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	.

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
81	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850; aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professors van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	3,815,670	.
82	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,500	.
83	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft	165,450	.
84	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	33,760	.
85	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk; leveringen en onderscheidene kosten	26,950	.
86	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	.
87	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwyzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	95,000	.
88	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aangevend. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	11,200	.
89	Kosten van uitgave van het zestiende driejarig verslag over den toestand van het middelbaar onderwijs	5,300	.
HOOFDSTUK XIII.			
LAGER ONDERWIJS.			
90	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800	.
92	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	455,500	.
93	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	202,500	.
94	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	111,200	.
95	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	856,650	.
96	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	.
97	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000	.
98	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	77,000	.
99	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000	.
100	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers	131,800	.
			15,451,500

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
91	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopiën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	3,800 .	
92	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid	435,500 .	
93	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 3 ^o aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,500 .	
94	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	111,200 .	
95	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om geleentelijk de kosten der oefenscholen te dekken.	836,650 .	
96	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opzieners van het lager onderwijs; kosten der Fräbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van onderwijzers voor bewaarscholen.	20,000 .	
97	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000 .	
98	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	77,000 .	
99	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000 .	
100	Kosten der conferentiën van onderwijzers. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en praktisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de medelidende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	151,800 .	15,451,500 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	•
102	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,600,000	•
103	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	•
104	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	20,000	•
105	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	600,000	•
106	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	•
107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	250,000	•
108	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	•
109	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa)	1,600,000	•
110	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	9,200	•
111	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	•
112	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	39,250	•
115	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale	7,500	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
101	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	
102	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 des organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen	9,600,000	
103	Aanvullende toelagen, te verleenen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen aobtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet — Buitengewone toelagen te verleenen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel	950,000	
104	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens	20,000	
105	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichtende verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers	600,000	
106	Aandeel van den Staat in de jaarwedden, verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1900 en, uitzonderlijk, voor vroegere dienstjaren	115,000	
107	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- onderwijzers voor 1900 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren. — Bijzondere toelagen aan de gemeenten, die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten	250,000	
108	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat	30,000	
109	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (<i>Fordeu, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 109 op artikel 102 en omgekeerd</i>).	1,600,000	
110	Nationaal schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	9,200	
111	Nationaal schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders	4,500	
112	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale conferentiën en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van katalogen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs	39,250	
113	Kosten van uitgave van het negentiende driejarig verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1897, 1898 en 1899) en levering van exemplaren van dit verslag voor den dienst van het Hoofdbestuur	7,500	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
114	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 °	
115	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 °	67,000 °
116	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination	36,000 °	
	TOTAL fr.		27,815,581 °
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
117	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	50,678 °	
118	Enseignement supérieur, moyen et primaire. Participation à l'Exposition universelle de Paris	40,000 °	
119	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux	20,000 °	
120	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	800,000 °	1,429,678 °
121	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc	250,000 °	
122	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement; ameublement	289,000 °	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			29,245,259 °

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
114	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erin begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverleening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 .	
115	Jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement	20,000 .	67,000 .
116	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten	36,000 .	
TOTAAL fr.			27,815,581 .
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XV.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
117	Hooger onderwijs. Opbouw, verbetering, meubilering en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hoogeschoollokalen	30,678 .	
118	Hooger, middelbaar en lager onderwijs. Deelneming in de Wereldtentoonstelling van Parijs	40,000 .	
119	Middelbaar onderwijs. Opbouwen en meubilering van lokalen	20,000 .	
120	Lager onderwijs. Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor lagere scholen	800,000 .	1,429,678 .
121	Bewapening en uitrusting der burgerwacht: aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingsstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 ^o October 1898 en 27 ^o Januari 1899. Vervorming van uitrustingsstukken, loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	250,000 .	
122	Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis. Vergrootingswerken; meubilering.	289,000 .	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.			29,245,259 .

(366)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																														
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																																
CHAPITRE I^{er}.																																																																																																																																
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																
1	a.	Traitement du Ministre																																																																																																																														
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 540,600 »																																																																																																																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%; text-align: center;">NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).</th> <th style="width: 15%; text-align: center;">TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">45,000 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7,000 et 7,500</td> <td style="text-align: center;">43,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">65,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,500</td> <td style="text-align: center;">72,800 »</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000 »</td> </tr> <tr> <td>Économe de l'hôtel</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">4,200 »</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,800</td> <td style="text-align: center;">74,200 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">48,050 »</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 2,860</td> <td style="text-align: center;">59,740 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,800 et 2,000</td> <td style="text-align: center;">3,800 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,400 et 1,800</td> <td style="text-align: center;">18,700 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographes</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,600</td> <td style="text-align: center;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">4,100 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,400 et 2,700</td> <td style="text-align: center;">10,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">2,100 à 2,500</td> <td style="text-align: center;">20,400 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,600 et 2,000</td> <td style="text-align: center;">13,600 »</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">1,200 et 1,500</td> <td style="text-align: center;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,500</td> <td style="text-align: center;">16,200 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">800</td> <td style="text-align: center;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">800</td> <td style="text-align: center;">5,600 »</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 2,600</td> <td style="text-align: center;">21,700 »</td> </tr> <tr> <td>Supplément de traitement à l'agent comptable</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements (4^e trimestre 1899, année 1900)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">9,060 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations, promotions, indemnités diverses</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,150 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: center;">540,600 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">b.</td> <td>Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 3,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Frais de route et de séjour; missions</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).	TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	10,000	10,000 »	Directeurs généraux	5	9,000	45,000 »	Directeurs	6	7,000 et 7,500	43,500 »	Chefs de division	11	5,500 à 6,500	65,500 »	Chefs de bureau	16	4,200 à 5,500	72,800 »	Bibliothécaire	1	4,000	4,000 »	Économe de l'hôtel	1	4,200	4,200 »	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} classe	20	3,200 à 4,800	74,200 »	Id. de 2 ^e id.	19	2,200 à 3,000	48,050 »	Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	15	2,200 à 2,860	59,740 »	Id. de 2 ^e id.	2	1,800 et 2,000	3,800 »	Id. de 3 ^e id.	12	1,400 et 1,800	18,700 »	Dactylographes	2	1,400 à 1,600	3,000 »	Expéditionnaires	3	1,500 à 1,400	4,100 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	4	2,400 et 2,700	10,500 »	Id. de 2 ^e id.	9	2,100 à 2,500	20,400 »	Id. de 3 ^e id.	7	1,600 et 2,000	13,600 »	Concierges	3	1,200 et 1,500	5,000 »	Garçons de bureau	12	1,200 à 1,500	16,200 »	Lingère	1	800	800 »	Nettoyeuses	7	800	5,600 »	Agents temporaires	14	1,000 à 2,600	21,700 »	Supplément de traitement à l'agent comptable	»	»	500 »	Augmentations de traitements (4 ^e trimestre 1899, année 1900)	»	»	9,060 »	Nominations, promotions, indemnités diverses	»	»	1,150 »				540,600 »		b.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,000 »		b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 3,000 »	4	a.	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	5	a.	Frais de route et de séjour; missions	TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.		
	NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).	TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)	DÉPENSES.																																																																																																																													
Secrétaire général	1	10,000	10,000 »																																																																																																																													
Directeurs généraux	5	9,000	45,000 »																																																																																																																													
Directeurs	6	7,000 et 7,500	43,500 »																																																																																																																													
Chefs de division	11	5,500 à 6,500	65,500 »																																																																																																																													
Chefs de bureau	16	4,200 à 5,500	72,800 »																																																																																																																													
Bibliothécaire	1	4,000	4,000 »																																																																																																																													
Économe de l'hôtel	1	4,200	4,200 »																																																																																																																													
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} classe	20	3,200 à 4,800	74,200 »																																																																																																																													
Id. de 2 ^e id.	19	2,200 à 3,000	48,050 »																																																																																																																													
Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	15	2,200 à 2,860	59,740 »																																																																																																																													
Id. de 2 ^e id.	2	1,800 et 2,000	3,800 »																																																																																																																													
Id. de 3 ^e id.	12	1,400 et 1,800	18,700 »																																																																																																																													
Dactylographes	2	1,400 à 1,600	3,000 »																																																																																																																													
Expéditionnaires	3	1,500 à 1,400	4,100 »																																																																																																																													
Huissiers de 1 ^{re} classe	4	2,400 et 2,700	10,500 »																																																																																																																													
Id. de 2 ^e id.	9	2,100 à 2,500	20,400 »																																																																																																																													
Id. de 3 ^e id.	7	1,600 et 2,000	13,600 »																																																																																																																													
Concierges	3	1,200 et 1,500	5,000 »																																																																																																																													
Garçons de bureau	12	1,200 à 1,500	16,200 »																																																																																																																													
Lingère	1	800	800 »																																																																																																																													
Nettoyeuses	7	800	5,600 »																																																																																																																													
Agents temporaires	14	1,000 à 2,600	21,700 »																																																																																																																													
Supplément de traitement à l'agent comptable	»	»	500 »																																																																																																																													
Augmentations de traitements (4 ^e trimestre 1899, année 1900)	»	»	9,060 »																																																																																																																													
Nominations, promotions, indemnités diverses	»	»	1,150 »																																																																																																																													
			540,600 »																																																																																																																													
	b.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																																																														
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,000 »																																																																																																																														
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 3,000 »																																																																																																																														
4	a.	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																																																																														
5	a.	Frais de route et de séjour; missions																																																																																																																														
TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.																																																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	» 21,000	»
543,100	528,980	14,120	»	543,580	» 485,809 12	
61,000	59,400	1,600	»	59,400	» 65,504 81	
4,000	4,000	»	»	4,000	» 3,986 50	
2,700	2,700	»	»	2,909 33	2,580 05	
631,800	616,080	15,720	»	600,889 55	578,880 48	
AUGMENTATION. . fr.		15,720				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 40,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1900 165,000 »
8	»	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1900
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861).
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 5,000 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,500 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	90,650	61,515 53	
203,000	203,000	»	»	215,000	200,939 42	
150	500	»	150	500	300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,932 48	
46,000	43,500	2,500	»	43,500	45,107 12	
5,771	5,771	»	»	5,771	5,771 »	
85,000	98,400	»	13,400	98,400	82,100 »	
457,921	448,971	2,500	13,550	471,621	403,665 55	
DIMINUTION . . fr.		11,050				
4,500	4,500	»	»	4,500	3,966 »	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,966 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	•	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .																
15	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale																
16	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																		
17	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 121,550																
	b.	— de Brabant. 166,370																
	c.	— de la Flandre occidentale 133,985																
	d.	— de la Flandre orientale. 141,020																
	e.	— de Hainaut 144,660																
18	f.	— de Liège 151,720																
	g.	— de Limbourg 89,720																
	h.	— de Luxembourg 89,250																
	i.	— de Namur. 106,210																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 17,017																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		À REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
4,500	4,500	»	»	4,500	3,966 »	
400	400	»	»	400	4,450 »	
8,600	8,600	»	»	9,997	7,839 70	
4,800	4,800	»	»	5,403	3,708 82	
18,500	18,500	»	»	18,300	19,964 52	
449,800	449,800	»	»	449,800	447,153 18	
1,145,502	1,155,502	10,000	»	1,115,660	1,095,745 95	
1,593,302	1,583,502	10,000	»	1,565,460	1,542,879 11	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
19	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	34,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:	
20	a.	Traitements des commissaires	213,500 »
	b.	Frais de bureau	43,800 »
	c.	Traitements des employés	230,820 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales	
			TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1900. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
25		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
24		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales	
23	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif)	30,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	150,000 »
26		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (crédit non limitatif).	
			TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,595,502	1,585,502	10,000	»	1,505,460	1,542,879 11	
235,900	255,900	»	»	241,116 16	255,146 78	
488,120	485,080	5,040	»	477,863 84	457,728 29	
54,000	54,000	»	»	62,900 »	63,992 02	
2,571,522	2,356,982	15,040	»	2,547,540 »	2,301,746 20	
AUGMENTATION . fr.		15,040				
20,000	20,000	»	»	20,000	13,476 99	
18,000	18,000	»	»	18,000	16,558 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	18,171 68	
180,000	30,000	150,000	»	165,000	7,486 80	
100,000	50,000	50,000	»	81,000	2,400 80	
555,000	155,000	200,000	»	297,000	57,874 27	
AUGMENTATION. . fr.		200,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
MILICE.																				
27	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																		
28	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																				
CHAPITRE VII.																				
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																				
29	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS ou Indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">1 10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: right;">4 16,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs d'états-majors</td> <td style="text-align: right;">4 6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.</td> <td style="text-align: right;">1 1,200 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.</td> <td style="text-align: right;">4 4,800 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)</td> <td style="text-align: right;">• 187,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour (prévisions)</td> <td style="text-align: right;">• 10,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">235,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou Indemnités par an.	Inspecteur général	1 10,000 »	Commandants supérieurs	4 16,000 »	Chefs d'états-majors	4 6,000 »	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1 1,200 »	Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4 4,800 »	Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)	• 187,000 »	Frais de route et de séjour (prévisions)	• 10,000 »	235,000 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou Indemnités par an.																			
Inspecteur général	1 10,000 »																			
Commandants supérieurs	4 16,000 »																			
Chefs d'états-majors	4 6,000 »																			
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1 1,200 »																			
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4 4,800 »																			
Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)	• 187,000 »																			
Frais de route et de séjour (prévisions)	• 10,000 »																			
235,000 »																				
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service																		
31	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance																		
32	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: right;">1 1,200 »</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td style="text-align: right;">1 1,800 »</td> </tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td> <td style="text-align: right;">• 3,900 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)</td> <td style="text-align: right;">• 2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	Contrôleur	1 1,200 »	Garde armurier	1 1,800 »	Salaire des ouvriers	• 3,900 »	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	• 2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
Contrôleur	1 1,200 »																			
Garde armurier	1 1,800 »																			
Salaire des ouvriers	• 3,900 »																			
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	• 2,100 »																			
9,000 »																				
33	»	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS Demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
120,000	120,000	»	»	121,000	118,193 25	
20,000	20,000	»	»	19,000	8,773 88	
140,000	140,000	»	»	140,000	126,967 15	
255,000	255,000	»	»	80,000	18,400 »	
11,000	10,000	1,000	»	13,200	496 65	
40,000	40,000	»	»	80,000	»	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,160 10	
31,000	31,000	»	»	106,000	7,134 06	
326,000	325,000	1,000	»	288,200	33,190 81	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. fr.														
34	»	Tir national : personnel permanent														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,900 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>14,660 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">21,760 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500 »	1	1,900 »	1	1,500 »	1	1,200 »	12	14,660 »		21,760 »
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
1	2,500 »															
1	1,900 »															
1	1,500 »															
1	1,200 »															
12	14,660 »															
	21,760 »															
35	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses														
36	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation. fr. 5,000 »														
	b.	Grand concours annuel de tir : achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie fr. 25,000 »														
37	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.														
38	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir.														
39	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (<i>Crédit non limitatif</i>)														
40	»	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique														
41	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.														
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.														
		CHAPITRE VIII.														
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.														
42	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution														
43	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes														
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.														
		CHAPITRE IX.														
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.														
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. fr. 3,600														
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins 58,000														
		61,600														
44	b.	Subside à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné 500														
	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires 74,700														
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. 48,600														
		125,300														
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. 35,000														
	e.	Subside à l'Administration communale de Bruxelles 2,000														
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DEPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
526,000	525,000	1,000	»	288,200	53,190 81	
21,760	21,760	»	»	21,760	21,757 46	
7,540	7,340	»	»	7,540	29,296 39	
30,000	30,000	»	»	30,000		
75,000	50,000	25,000	»	50,000	58,904 50	
10,000	10,000	»	»	10,000		
25,000	25,000	»	»	»	»	
10,000	»	10,000	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,687 »	
525,100	489,100	36,000	»	427,300	138,856 16	
AUGMENTATION. . fr.		56,000				
23,000	23,000	»	»	17,000	17,425 42	
2,600	2,600	»	»	2,600	2,420 05	
25,600	25,600	»	»	19,600	19,845 47	
222,200	222,200	»	»	241,400	245,385 32	
222,200	222,200	»	»	241,400	245,385 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale	14,625 »
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	52,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys	15,000 »
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires	24,000 »
45	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887	2,400 »
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical)	44,000 »
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i>	18,000 »
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	12,200 »
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	15,000 »
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise).	7,000 »
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples	4,575 »
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	2,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel	25,030 »
		(b) Secrétaire perpétuel	1 8,000
		Chef de bureau	1 4,000
		Attaché au secrétariat	1 3,800
		Huissier	1 2,000
		Concierge	1 1,500
		Fautiers	2 2,600
		Indemnités pour travaux extraordinaires	950
			22,650
	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn	21,000 »
	c.	Frais d'impression; prix des concours	45,275 »
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers	5,997 »
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	20,000 »
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	8,000 »
46			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS annulés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,100	195,100	»	»	195,100	195,096 86	n) Concours quinquennal de littérature néerlandaise et concours décennal de sciences philologiques
c) 125,500	103,900	19,400	»	103,900	103,682 40	b) Les états du personnel des établissements scientifiques ressortissant au service des sciences et des lettres sont donnés à la date du 1 ^{er} octobre 1899. c) Dont 15,000 en charge temporaire
520,400	301,000	19,400	»	301,000	298,779 26	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
			REPORT.	fr.																																						
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel	7,100	»																																						
47																																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,000	1	1,500	1	600		7,100																													
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																									
1	5,000																																									
1	1,500																																									
1	600																																									
	7,100																																									
	b.	Jetons de présence	7,000	»																																						
	c.	Frais d'impression; prix des concours	11,670	»																																						
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers	730	»																																						
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000	»																																						
48	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service																																								
			<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">6,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">72,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	1	6,500	2	15,000	1	6,600	1	5,500	2	10,000	1	3,500	1	3,000	1	2,500	1	2,400	1	2,400	3	6,300	2	3,000	1	2,400	1	1,400	1	1,600	1	500	1	1,400		72,000	
NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																									
1	6,500																																									
2	15,000																																									
1	6,600																																									
1	5,500																																									
2	10,000																																									
1	3,500																																									
1	3,000																																									
1	2,500																																									
1	2,400																																									
1	2,400																																									
3	6,300																																									
2	3,000																																									
1	2,400																																									
1	1,400																																									
1	1,600																																									
1	500																																									
1	1,400																																									
	72,000																																									
49	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions																																								
			À REPORTER.	fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
520,400	301,000	19,400	»	301,000	298,779 26	
31,500	30,000	1,500	»	30,000	29,862 17	
78,900	72,900	6,000	»	72,900	69,866 15	
35,000	35,000	»	»	35,000	35,990 47	
465,800	458,900	26,900	»	458,900	452,498 05	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION			
465,800	438,900	26,900	•	438,900	432,498 05	
108,580	108,580	•	•	96,900	96,899 75	
105,000	139,619	•	36,619	118,069 97	106,163 86	
96,300	96,500	•	•	96,300	91,067 20	
52,250	52,250	•	•	52,250	52,249 51	
825,930	855,649	26,900	36,619	802,419 97	778,878 37	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
54	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel	
			REPORT. . . fr.
			64,850
55	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	
56	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel	
		<i>Anvers</i> 1 conservateur fr. 4,500	<i>Liege</i> 1 conservateur fr. 6,050
		1 concierge 1,100	1 — adjoint 5,000
		5,600	1 employé 1,200
			1 garçon de bureau 1,200
			11,450
		<i>Arlon</i> 1 conservateur 2,000	
		<i>Bruges</i> 1 conservateur 4,950	<i>Mons</i> 1 conservateur 4,500
		1 — adjoint 2,500	1 — adjoint 5,000
		1 employé 2,200	1 employé 2,200
		9,650	1 — 1,200
			1 garçon de bureau 1,200
			12,100
		<i>Gand</i> 1 conservateur 5,000	<i>Namur</i> 1 conservateur 4,500
		1 — adjoint 3,500	1 — adjoint 5,600
		1 employé 2,000	1 garçon de bureau 1,500
		1 — 1,600	9,400
		1 concierge 1,300	
		15,400	
		<i>Hasselt</i> 1 conservateur 2,400	
57	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives	
			7,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	
			5,500 »
	c.	Inspection des archives communales	
			2,000 »
58	»	Échanges littéraires internationaux	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>		
							POUR L'EXERCICE 1898	L'EXERCICE 1897
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.					
POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899.							
825,930	835,649	26,900	36,619	802,419 97	778,878 37			
65,600	65,600	»	»	65,600 »	59,374 88			
10,200	10,200	»	»	10,200 »	10,199 19			
68,050	68,050	»	»	68,050 »	68,049 70			
14,700	25,700	»	9,000	14,700 »	14,497 58			
12,000	10,000	2,000	»	10,000 »	10,000 »			
996,480	1,015,199	28,900	45,619	970,969 97	940,999 72			
. DIMINUTION . . fr.		46,719						

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
63	»	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt f, de la loi du 12 avril 1894.
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	833 30	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,595 90	
1,528,408	1,493,045	35,363	»	1,495,665	1,460,091 17	
450,100	405,000	25,100	»	400,260	395,329 32	
111,000	111,000	»	»	115,000	107,458 60	
60,000	60,000	»	»	60,000	62,977 50	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,506 36	
11,000	11,000	»	»	9,078	9,837 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,496 49	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,257 24	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,155,008	2,094,545	60,463	»	2,092,503	2,049,182 88	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
70	•	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
71	•	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
	•	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
72	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
73	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.
74	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.
75	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
76	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. 45,850 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège 44,550 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,155,008	2,094,543	60,465	•	2,092,505	2,049,182 88	
12,000	12,000	•	•	13,500	10,278 31	
21,000	21,000	•	•	21,000	20,880 •	
•	2,500	•	2,500	•	•	
2,188,008	2,130,043	60,465	2,500	2,126,803	2,030,541 59	
AUGMENTATION. . fr.		57,965				
2,000	2,000	•	•	2,000	1,500 •	
2,920	2,920	•	•	2,920	7,274 10	
49,400	49,200	200	•	48,100	23,657 50	
17,500	17,000	500	•	17,000	14,457 40	
					a) 6,000 •	a) Art. 73 du Budget de 1897.
					b) 2,527 80	b) — 74 —
					c) 8,000 •	c) — 75 —
					d) 3,763 40	d) — 76 —
88,000	85,400	2,600	•	85,400	82,258 23	
159,820	156,520	3,500	•	153,420	151,598 43	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
77	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	5,530 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	5,670 »
78	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
79	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
80	»	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	
	»	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers (pour mémoire)	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
81	a.	Aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830).	1,031,360 »
	b.	Aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881)	723,990 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830).	933,820 »
	d.	Aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881)	1,118,180 »
	e.	Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	1,320 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,000 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
159,820	156,520	3,300	»	155,420	151,398 45	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,851 24	
40,000	37,000	3,000	»	59,691 20	41,104 90	
2,500	2,500	»	»	2,500	1,759 02	
a) 4,000	6,000	»	2,000	6,000	3,044 22	a) Charge temporaire
»	1,400	»	1,400	1,400	»	
3,815,670	3,723,564	92,306	»	3,668,764	3,588,502 60	
4,032,990	3,937,784	98,606	5,400	3,874,775 20	3,795,080 45	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		» Subsidés aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers (<i>pour mémoire</i>)
82		» Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées
83	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. 164,410 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 1,040 »
84		» Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
85		» Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers
86		» Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
87		» Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
88		» Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen
		» Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État (<i>pour mémoire</i>)
		» Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions, reliures et autres dépenses (<i>pour mémoire</i>).
89		» Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION-	DIMINUTION			
4,032,990	5,937,784	98,606	5,400	3,874,775 20	3,795,660 45	
»	4,000	»	4,000	4,000 »	5,000 »	
34,500	34,500	»	»	34,500 »	52,275 »	
163,450	158,411	10,039	»	156,015 50	155,598 10	
35,760	32,000	1,760	»	34,310 69	31,999 03	
26,930	26,950	»	»	26,950 »	27,864 14	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	2,000 »	
95,000	105,000	»	10,000	127,197 »	114,252 49	
11,200	9,200	2,000	»	10,181 19	9,455 84	
»	»	»	»	1,216 75	»	
»	»	»	»	»	942 65	
5,500	»	5,500	»	7,000 »	»	
4,407,550	4,306,845	117,905	17,400	4,278,144 35	4,172,847 68	
AUGMENTATION . . fr		100,505				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																									
CHAPITRE XIII.																																																											
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																											
90	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire																																																									
91	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																									
92	»	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="387 981 655 1010">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="699 981 767 1032">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="794 981 863 1010">CLASSE.</th> <th data-bbox="914 981 1007 1032">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1050 981 1134 1032">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1198 981 1326 1010">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 1088 687 1117">Inspecteur des écoles normales . . .</td> <td data-bbox="730 1088 746 1111">2</td> <td data-bbox="826 1088 842 1111">»</td> <td data-bbox="946 1088 999 1117">6,500</td> <td data-bbox="1058 1088 1126 1117">13,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1133 687 1162">Inspectrice des écoles normales . . .</td> <td data-bbox="730 1133 746 1155">1</td> <td data-bbox="826 1133 842 1155">»</td> <td data-bbox="946 1133 999 1162">2,000</td> <td data-bbox="1058 1133 1110 1162">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1178 687 1207">Vérificateur des économats</td> <td data-bbox="730 1178 746 1200">1</td> <td data-bbox="826 1178 842 1200">»</td> <td data-bbox="946 1178 999 1207">5,000</td> <td data-bbox="1058 1178 1126 1207">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1223 687 1252">Inspecteurs principaux</td> <td data-bbox="722 1223 746 1245">18</td> <td data-bbox="826 1223 842 1245">»</td> <td data-bbox="898 1223 1031 1252">5,000 à 7,500</td> <td data-bbox="1050 1223 1126 1252">101,750</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1267 687 1296">Inspecteurs cantonaux</td> <td data-bbox="722 1267 746 1290">85</td> <td data-bbox="826 1267 842 1290">»</td> <td data-bbox="898 1267 1031 1296">5,000 à 4,500</td> <td data-bbox="1050 1267 1126 1296">306,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1312 687 1341">Disponibilité</td> <td data-bbox="730 1312 746 1335">»</td> <td data-bbox="826 1312 842 1335">»</td> <td data-bbox="946 1312 962 1335">»</td> <td data-bbox="1058 1312 1110 1341">2,560</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1357 687 1386">Augmentations de traitement</td> <td data-bbox="730 1357 746 1379">»</td> <td data-bbox="826 1357 842 1379">»</td> <td data-bbox="946 1357 962 1379">»</td> <td data-bbox="1058 1357 1110 1386">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1050 1447 1126 1476" style="border-top: 1px solid black;">435,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	2	»	6,500	13,000		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	5,000	5,000		Inspecteurs principaux	18	»	5,000 à 7,500	101,750		Inspecteurs cantonaux	85	»	5,000 à 4,500	306,100		Disponibilité	»	»	»	2,560		Augmentations de traitement	»	»	»	5,000						435,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																						
Inspecteur des écoles normales . . .	2	»	6,500	13,000																																																							
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000																																																							
Vérificateur des économats	1	»	5,000	5,000																																																							
Inspecteurs principaux	18	»	5,000 à 7,500	101,750																																																							
Inspecteurs cantonaux	85	»	5,000 à 4,500	306,100																																																							
Disponibilité	»	»	»	2,560																																																							
Augmentations de traitement	»	»	»	5,000																																																							
				435,500																																																							
a.		Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales			8,700	»																																																					
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																									
		1° Aux inspecteurs principaux			40,000	»																																																					
93		2° Aux inspecteurs cantonaux			120,000	»																																																					
		3° Aux inspectrices déléguées			28,800	»																																																					
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux			3,600	»																																																					
d.		Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire			1,200	»																																																					
94	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires			110,400	»																																																					
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite			800	»																																																					
A REPORTER.						fr.																																																					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	5,797 66	
455,500	450,500	5,000	»	450,500	402,414 61	
202,300	202,300	»	»	202,500	168,566 50	
114,200	106,800	4,400	»	98,000	97,200 »	
754,800	745,400	9,400	»	756,600	673,978 77	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																					
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																					
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . .					605,000																																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT PAR AN (sans préjudice par l'arrêté royal du 1^{er} Juin. 1898).</th> <th>INDEMNITÉS du chef de logement et de couronnement par les agents en dehors de leurs attribution.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'instituteurs :</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>7</td> <td>•</td> <td>de 4,000 à 5,000</td> <td>3,700</td> <td>37,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économes</td> <td>7</td> <td>•</td> <td>» 2,200 » 3,000</td> <td>2,600</td> <td>22,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>77</td> <td>•</td> <td>» 2,400 » 4,000</td> <td>»</td> <td>203,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>19</td> <td>»</td> <td>» 1,400 » 2,000</td> <td>3,100</td> <td>54,750</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service</td> <td>13</td> <td>»</td> <td>» 900 » 1,100</td> <td>»</td> <td>14,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'institutrices :</td> </tr> <tr> <td>Directrices</td> <td>6</td> <td>•</td> <td>de 3,400 à 4,000</td> <td>1,000</td> <td>24,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économes</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>» 1,800 » 2,600</td> <td>1,000</td> <td>14,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régentes et professeurs</td> <td>57</td> <td>•</td> <td>» 2,400 » 3,600</td> <td>»</td> <td>179,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitresses d'études</td> <td>20</td> <td>•</td> <td>» 1,200 » 1,800</td> <td>2,870</td> <td>56,170</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service</td> <td>11</td> <td>•</td> <td>» 900 » 1,800</td> <td>»</td> <td>12,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires</td> <td>579,920</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>25,080</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>605,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (sans préjudice par l'arrêté royal du 1 ^{er} Juin. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de couronnement par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Écoles normales d'instituteurs :							Directeurs	7	•	de 4,000 à 5,000	3,700	37,600		Économes	7	•	» 2,200 » 3,000	2,600	22,950		Professeurs	77	•	» 2,400 » 4,000	»	203,200		Surveillants	19	»	» 1,400 » 2,000	3,100	54,750		Gens de service	13	»	» 900 » 1,100	»	14,200		Écoles normales d'institutrices :							Directrices	6	•	de 3,400 à 4,000	1,000	24,100		Économes	6	»	» 1,800 » 2,600	1,000	14,800		Régentes et professeurs	57	•	» 2,400 » 3,600	»	179,800		Maitresses d'études	20	•	» 1,200 » 1,800	2,870	56,170		Gens de service	11	•	» 900 » 1,800	»	12,350		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires					579,920							25,080		TOTAL					605,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (sans préjudice par l'arrêté royal du 1 ^{er} Juin. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de couronnement par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																	
Écoles normales d'instituteurs :																																																																																																																							
Directeurs	7	•	de 4,000 à 5,000	3,700	37,600																																																																																																																		
Économes	7	•	» 2,200 » 3,000	2,600	22,950																																																																																																																		
Professeurs	77	•	» 2,400 » 4,000	»	203,200																																																																																																																		
Surveillants	19	»	» 1,400 » 2,000	3,100	54,750																																																																																																																		
Gens de service	13	»	» 900 » 1,100	»	14,200																																																																																																																		
Écoles normales d'institutrices :																																																																																																																							
Directrices	6	•	de 3,400 à 4,000	1,000	24,100																																																																																																																		
Économes	6	»	» 1,800 » 2,600	1,000	14,800																																																																																																																		
Régentes et professeurs	57	•	» 2,400 » 3,600	»	179,800																																																																																																																		
Maitresses d'études	20	•	» 1,200 » 1,800	2,870	56,170																																																																																																																		
Gens de service	11	•	» 900 » 1,800	»	12,350																																																																																																																		
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires					579,920																																																																																																																		
					25,080																																																																																																																		
TOTAL					605,000																																																																																																																		
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État					81,650																																																																																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers					20,000																																																																																																																
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application					130,000																																																																																																																
95		Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours fræbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne																																																																																																																					
96		Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire																																																																																																																					
97		Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État																																																																																																																					
98		Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées																																																																																																																					
99	a.	Frais des conférences des instituteurs					119,800																																																																																																																
100	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers					12,000																																																																																																																
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
754,800	745,400	9,400	,	756,600	673,978 77	
836,650	836,650	,	,	847,072 18	773,569 85	
20,000	20,000	,	,	20,000	31,282 30	
6,000	6,000	,	,	6,000	5,999 75	
77,000	70,950	6,050	,	70,950	70,948 40	
300,000	300,000	,	,	300,000	298,914	,
131,800	131,800	,	,	131,800	114,263 50	
2,126,250	2,110,800	15,450	,	2,112,422 18	1,968,956 27	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des articles.	LITTERES des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
101	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
102	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	
105	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	
104	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	
105	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	
106	»	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	
107	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	
108	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.	
109	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa) .	
110	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	
111	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	47,000 »
112	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	7,250 »
115	»	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899, et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale	
		TOTAL DU CHAPITRE XIII	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,126,250	2,110,800	15,450	»	2,112,422 18	1,968,956 27	
100,000	100,000	»	»	100,000	699,750 57	
9,600,000	9,400,000	200,000	»	9,200,000	8,766,675	
950,000	950,000	»	»	950,000	901,843	
20,000	20,000	»	»	20,000	9,335	
600,000	400,000	200,000	»	500,000	245,164 46	
115,000	113,000	»	»	125,000	83,916 98	
250,000	250,000	»	»	298,000	255,566 05	
50,000	50,000	»	»	50,000	2,508 55	
1,600,000	1,500,000	100,000	»	1,500,000	1,250,000	
9,200	6,700	2,500	»	6,700	6,500	
4,500	6,800	»	2,500	6,800	5,806 28	
59,250	39,250	»	»	39,250	45,025 81	
7,500	»	7,500	»	9,000	»	
15,451,500	14,928,550	522,950	2,500	14,697,172 18	14,236,627 75	
AUGMENTATION . . fr.		522,950				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NOMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
114	'	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
115	'	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
116	'	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
'	'	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale et de celui d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)
117	'	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
'	'	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
118	'	Enseignement supérieur, moyen et primaire — Participation à l'Exposition universelle de Paris
119	'	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux
'	'	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices (<i>pour mémoire</i>).
'	'	Tir national. — Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
120	'	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
121	'	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires
'	'	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 Transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
'	'	Enseignement primaire. — Indemnité et capital constitutif d'une rente annuelle et viagère à inscrire au grand-livre de la Dette publique au profit d'une ancienne élève de l'Ecole normale de l'Etat à Tournai, victime d'un accident survenu audit établissement (<i>pour mémoire</i>).
122	'	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement
'	'	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>).
'	'	Acquisition des collections entomologiques formées par le Dr Candèze (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Participation de l'Université de Gand à l'Exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899 (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel) (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
11,000	11,000	»	»	12,750	1,674 88	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,032 65	
36,000	a) 54,000	2,000	»	54,000	52,941 25	a) Art. 22 du Budget de 1899.
67,000	65,000	2,000	»	66,750	51,648 78	
AUGMENTATION . . fr.		2,000				
»	»	»	»	3,500	47,917 67	
»	32,510	»	32,510	»	»	
30,678	84,460	»	53,782	92,533 91	157,961 58	
»	»	»	»	»	24,997 20	
40,000	»	40,000	»	»	»	
20,000	40,000	»	20,000	40,000	21,000 »	
»	»	»	»	»	40,000 »	
»	»	»	»	»	24,961 23	
»	»	»	»	»	6,000 »	
800,000	700,000	100,000	»	700,000	»	
250,000	250,000	»	»	»	»	
»	»	»	»	72,633 06	»	
289,000	490,000	»	201,000	300,000	»	
»	»	»	»	»	60,000	
»	25,000	»	25,000	»	»	
»	4,000	»	4,000	»	»	
»	300,000	»	300,000	»	»	
1,429,678	1,925,970	140,000	636,292	1,408,886 97	382,837 68	
DIMINUTION . . fr.		496,292				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses diverses et imprévues
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XV.	Services divers
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
631,800	616,080	15,720	"	600,889 35	578,880 48	
437,921	448,971	"	11,050	471,621	405,665 55	
18,500	18,500	"	"	18,300	19,964 52	
2,371,522	2,356,282	15,040	"	2,347,340	2,501,746 20	
533,000	133,000	200,000	"	297,000	57,874 27	
140,000	140,000	"	"	140,000	126,967 15	
525,100	489,100	56,000	"	427,500	138,856 16	
25,600	25,600	"	"	19,600	19,845 47	
222,200	222,200	"	"	241,400	243,383 52	
996,480	1,015,199	"	16,719	970,969 97	940,999 72	
2,188,008	2,150,043	57,965	"	2,126,805	2,080,341 39	
4,407,530	4,506,845	100,305	"	4,278,144 55	4,172,847 68	
15,451,500	14,928,530	522,950	"	14,697,172 18	14,256,627 75	
67,000	65,000	2,000	"	66,750	51,648 78	
1,429,678	1,925,970	"	496,292	1,408,686 97	382,837 68	
29,245,259	28,819,140	930,160	524,061	28,111,976 80	25,760,466 08	
ACCROISSMENT. . . fr.		426,119				

(306)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1900 s'élève à fr. 11,801,470 25

Les crédits alloués par le Budget de 1899, y compris le crédit supplémentaire de 55,000 francs alloué par la loi du 7 octobre 1899, montent à 11,629,670 25 (*)

AUGMENTATION. . . . fr. 171,800 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr. 11,228,470 25

— 1899 11,108,670 25 (*)

AUGMENTATION. . . . fr. 119,800 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr. 573,000 »

— 1899 521,000 » (*)

AUGMENTATION. . . . fr. 52,000 »

Soit en plus. fr. 171,800 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 15 (nouveau). — *Recensement agricole annuel.*

Crédit demandé : 56,000 francs.

Ce crédit est demandé en vue de permettre à l'Administration de l'Agriculture de dresser et publier une statistique agricole annuelle, conformément à

(*) Déduction faite des crédits et parties de crédit se rapportant aux services des Ponts et Chaussées rattachés au Département des Finances par arrêté royal du 5 août 1899.

Ces crédits s'élèvent, pour les dépenses ordinaires, à fr. 11,188,555 »
— — — — — exceptionnelles, à 2,518,000 »

ENSEMBLE fr. 13,706,555 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'engagement pris par le Gouvernement dans la séance de la Chambre des Représentants du 23 mai 1899.

La dépense consistera principalement en frais de confection d'imprimés (tableaux, bulletins, etc.), en indemnités aux agents recenseurs et autres, et en frais d'impression du travail.

Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.

ART. 18 (17 ancien). — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	184,000	»
— alloué pour 1899.		177,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Cette somme est nécessaire pour accorder des augmentations réglementaires de traitement à certains membres du personnel des établissements d'enseignement agricole, et, d'autre part, en vue de compléter le personnel administratif et de service de trois de ces établissements.

ART. 24 (20 ancien). — *Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	350,000	»
— alloué pour 1899.		325,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

L'enseignement agricole se développe chaque jour et le Gouvernement a pour devoir d'activer ce mouvement.

L'augmentation sollicitée permettra de créer de nouveaux cours et d'amplifier ceux qui se donnent chaque année sur l'agriculture, l'arboriculture fruitière, la culture maraîchère, la maréchalerie, l'apiculture, etc.

Les cours d'agronomie pour militaires sont dès à présent fort bien suivis et l'Administration ne néglige rien pour y attirer de plus en plus les soldats. Grâce à l'augmentation du crédit, il sera possible d'étendre à la plupart des casernes l'institution des conférences, données en français ou en flamand selon le cas.

L'augmentation sollicitée comprend spécialement une somme de 8,000 francs destinée à la création d'une station laitière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Jardin botanique de l'État.

ART. 23 (22 ancien). — *Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	55,200	»
— alloué pour 1899		50,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Cette somme est transférée de l'article 25 par suite de la remise du Musée forestier à l'Administration du Jardin botanique.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 25 (24 ancien). — *Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	22,800	»
— alloué pour 1899		23,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	200	»

Par suite de la remise du Musée forestier à l'Administration du Jardin botanique de l'État, une somme de 5,000 francs est transférée du présent article à l'article 23. Mais ce transfert est compensé à due concurrence par une dépense nouvelle de 4,800 francs, représentant le traitement et l'indemnité d'un nouvel agent nommé au service des recherches et des consultations en matière forestière.

ART. 29 (28 ancien). — *Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	37,000	»
— alloué pour 1899.		50,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	13,000	»

Le crédit de cet article, qui était précédemment de 45,000 francs, a dû

NOTE PRÉLIMINAIRE.

être porté à 30,000 francs pour l'exercice 1899 par suite de la mise à exécution de la loi du 5 juillet 1899 sur la pêche fluviale.

Parmi les dépenses à imputer sur cette allocation, il s'en trouve qui ne doivent plus se reproduire et il suffit de prévoir pour 1900 une somme de 37,000 francs. Cette somme est destinée, à concurrence de 22,000 francs, à payer l'impression des tickets de pêche, dont le produit est perçu par l'Administration des Postes et figure au Budget des Voies et Moyens. (Projet pour l'exercice 1900, article 31, 200,000 francs.)

CHAPITRE V.

LABORATOIRES D'ANALYSES.

ART. 30 (29 ancien). — *Station agronomique; traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	226,250	»
— alloué pour 1899		206,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Cette somme est nécessaire :

- 1° Pour compléter les installations du laboratoire de Louvain;
- 2° Pour permettre aux différents laboratoires l'achat d'instruments et d'appareils spéciaux;
- 3° Pour accorder les augmentations réglementaires au personnel;
- 4° Pour assurer l'exécution de l'article 13 de la loi du 21 décembre 1896 sur la falsification des engrais, lequel prescrit au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que les matières importées soient vérifiées. De ce dernier chef, le libellé de l'article a été complété par les mots : *Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.*

Les recettes des laboratoires et les subsides alloués par les provinces compenseront l'augmentation de dépense.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 31 (30 ancien). — *Inspection du service de santé et d'hygiène ; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires ; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments ; personnel desdites inspections ; frais de route et de séjour ; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections ; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies ; encouragements à la vaccine ; Office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir ; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique — Publications relatives aux sciences médicales ; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour ; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme ; subsidés ; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	420,000	»
— alloué pour 1899		400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	20,000	»

D'après les développements du Budget de 1899, le crédit réservé aux mesures de propagande contre l'alcoolisme s'élève à 55,000 francs ; il a été réparti, pour la majeure partie, en subsidés alloués à des sociétés de tempérance au nombre de 160. En outre, des conférences ont été organisées par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique au sein du personnel enseignant des écoles primaires, en vue de mettre les instituteurs à même de donner avec fruit l'enseignement antialcoolique inscrit au programme de l'enseignement primaire.

L'allocation actuelle est devenue insuffisante. La propagande contre les ravages de l'alcoolisme prend une extension notable dont il y a lieu de se féliciter ; les sociétés de tempérance élargissent chaque jour davantage leur action moralisatrice et le nombre des associations de l'espèce croît rapidement.

Par l'octroi de subsidés, le Gouvernement peut contribuer utilement à développer encore le mouvement de propagande : c'est ce qui justifie l'augmentation de crédit sollicitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII (IX ancien).

BEAUX-ARTS.

Musées royaux; musée Wiertz.

ART. 48 (59 ancien). — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; Musée d'ethnographie; Musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'études des collections.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	59,250	»
— alloué pour 1899.		55,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Par suite des modifications apportées aux musées, les cadres du personnel ont dû être réorganisés. L'augmentation sollicitée a pour but de mettre le crédit en rapport avec les nécessités constatées.

ART. 49 (60 ancien). — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; Musée d'ethnographie; Musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 18,500 francs en charge temporaire.)*

Le crédit s'élève au même chiffre qu'en 1899 (102,700 francs); il comprend, comme pour ce dernier exercice, une charge temporaire de 18,500 francs qui sera réduite à 6,000 francs en 1901 et disparaîtra complètement l'année suivante.

Monuments publics.

ART. 50 (61 ancien). — *Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	46,000	»
— alloué pour 1899.		50,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,000	»

La somme de 46,000 francs est suffisante pour faire face aux dépenses auxquelles le crédit est appelé à pourvoir en 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI (XII ancien).

SERVICES DIVERS.

Agriculture.

ART. 67 (78 ancien). — Recensement agricole.

Crédit demandé : 15,000 francs.

Le montant du crédit de 150,000 francs inscrit au Budget de l'exercice 1899 fera en grande partie retour au Trésor. La somme de 15,000 francs demandée pour l'année 1900 est destinée à couvrir les frais d'impression de la partie analytique du recensement général de l'agriculture, qui sera complètement achevée en 1900.

ART. 68 (nouveau). — Appropriation du domaine de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'École d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat.

Crédit demandé : 60,000 francs.

Les travaux d'appropriation des locaux, y compris l'installation de l'éclairage, exigeront une dépense de 50,000 francs.

Le surplus du crédit servira à l'achat du nouveau matériel scolaire indispensable (bancs, armoires à collections, tables, etc.) et à l'aménagement des salles destinées aux dortoirs, au réfectoire, etc.

Hygiène publique.

ART. 69 (nouveau). — Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique.

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à assumer par le Gouvernement du chef des mesures à prendre en vue de prévenir l'introduction et, le cas échéant, la propagation de la peste dans le pays : acquisition ou préparation de sérum antipesteux ; frais d'achat et d'installation d'étuves et d'appareils divers de désinfection ; installations supplémentaires dans les stations sanitaires des ports ; frais de laboratoires, d'analyses, de conférences ; subsides pour la destruction de rongeurs, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 70 (81 ancien). — *Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende.*

Crédit demandé : 18,000 francs.

Le bâtiment où est actuellement placée l'étuve à désinfection devait être démoli avant le 1^{er} juin 1899. Par suite de modifications apportées aux plans des installations maritimes d'Ostende, on n'a pu jusqu'ici arrêter définitivement le nouvel emplacement de la station sanitaire.

Le crédit de 18,000 francs alloué par le Budget de 1899 (art. 81) restera dès lors sans emploi et sera annulé; il y a lieu de l'inscrire à nouveau au Budget de 1900.

Beaux-Arts.

ART. 71 (103 ancien). — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Depuis plusieurs années, un crédit est inscrit annuellement au Budget en vue des travaux de consolidation et de restauration des ruines de l'abbaye de Villers.

La somme votée pour 1899, comme pour 1898, est de 50,000 francs. Il a été reconnu nécessaire d'augmenter ce chiffre de 10,000 francs pour 1900, sous peine d'entraver la bonne marche des travaux.

ART. 72 (104 ancien). — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Cette somme permettra de poursuivre, pendant l'année 1900, l'exécution des travaux jugés nécessaires en vue de la conservation des ruines de l'abbaye d'Aulne.

ART. 73 (105 ancien). — *Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux.*

Crédit demandé : 140,000 francs.

Aucune imputation n'a été effectuée sur le crédit de même somme alloué pour cet objet au Budget de l'exercice 1899. Il y a lieu de le reproduire au Budget de l'exercice 1900 pour faire face à la dépense à résulter des travaux qui seront exécutés dans le cours de cette année.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 74 (106 ancien). — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, Transfèrement. Aménagement des collections.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les circonstances n'ont permis d'employer que quelques milliers de francs sur le crédit de 100,000 francs inscrit au Budget de l'exercice 1899. Il y a lieu de reproduire ce crédit au Budget de 1900, année pendant laquelle les travaux seront menés à bonne fin.

ART. 75 (nouveau). — *Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.*

Crédit demandé : 40,000 francs

Cette somme représente le montant normal du crédit affecté au paiement des frais de l'exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles. La dernière exposition a eu lieu en 1897. (Voir la note préliminaire du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour 1897, *Doc. parl.* n° 122 de la session de 1895-1896, p. 228.)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de onze millions deux cent vingt-huit mille quatre cent septante francs vingt-cinq centimes . . . fr. 11,228,470 25

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent septante-trois mille francs . . . 573,000 »

Soit ensemble à la somme de onze millions huit cent un mille quatre cent septante francs vingt-cinq centimes . . . fr. 11,801,470 25 conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Landbouw en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landbouw over het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van elf miljoen tweehonderd acht en twintig duizend vier honderd zeventig frank vijf en twintig centiemen . . . fr. 11,228,470 25

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vijf honderd drie en zeventig duizend frank . . . 573,000 »

Te zamen op de som van elf miljoen acht honderd één duizend vier honderd zeventig frank vijf en twintig centiemen . . . fr. 11,801,470 25 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	272,900 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	55,000 »	360,150 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	8,250 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	3,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7,000 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	3,450 »	10,450 »

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden	272,900 "	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubels, licht, vuur, kleine uitgaven.	55,000 "	380,150 "
<i>Kosten van verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden	8,250 "	
<i>Honoraria der advocaten.</i>			
5	Honoraria der advocaten van het Departement	3,000 "	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Burgerlijke pensioenen. -- Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	7,000 "	
7	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, aan weduwen en kinderen van beambten, die, zonder recht op pensioen te hebben, evenwel titels bezitten ter bekoming van een hulpgeld, uit hoofde van hun ongelukkigen toestand, alsook aan de agenten betaald bij dagloon of aan hunne familiën die niet kunnen gepensionoerd worden	3,450 "	10,450 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	166,000	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses	1,400,000	
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000	
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	500,000	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	70,000	3,478,100
15	Recensement agricole annuel.	56,000	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>			
16	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	114,700	
17	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	59,000	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. LANDBOUW.			
8	Landbouwtoezicht en dienst der landbouwkundigen van den Staat; jaarwedden, dagloonen, vergoedingen en reiskosten. Kosten voor proefvelden en aanschouwelijke lessen; studiekosten. Bureau voor inlichtingen der landbouwfleeding van het Staatshandelsmuseum; schadeboosstellingen, reiskosten, studiekosten, materieel	166,000 .	
9	Schadeboosstellingen voor afgemaakt vee op bevel der overheid; schadeboosstellingen wegens tuberculose onder het vee en de zwijnen; schadeboosstellingen wegens hoornvee en zwijnen gestorven of voor het verbruik ongeschikt verklaard om reden van koolziekte; schadevergoeding voor gestorven of afgemaakte varkens, erkend als zijnde van rooden uitslag aangedaan; betaalkosten dezer schadeboosstellingen; kosten voort te spruiten uit het wegnemen en vernietigen der doode lichamen van beesten, voor het verbruik ongeschikt verklaard wegens besmettelijke ziekten; allerhande kosten voor tuberculineering en gezondheidsinstellingen op de grens; uitgaven voor het merken van het vee, aankoop van merken en merkig. reischap; reiskosten en vergoedingen der merkers; toelagen aan de provinciale landbouwfondsen, aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en herverzekering tegen sterfte onder het vee; verschillende uitgaven	1,400,000 .	
10	Veeartsenijtoezicht: jaarwedden, vergoedingen, omreiskosten, aangenomen veeartsen, vergoedingen; hulpgelden aan voormalige rijksveeartsen, aan weduwen of weezen van deze agenten die zich in nood bevinden; reisbeurzen voor veeartsen	185,000 .	
11	Inspectie van den veeartsenijdienst: materieel, kantoorkosten, bulletijn van den dienst van gezondheidspolitie, drukwerk en verschillende uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren	15,000 .	
12	Verbetering van de rassen der huisdieren. — Toelagen aan de provinciën en aanmoedigingen. Toelagen aan maatschappijen en syndicaten tot veelokking Allerhande kosten.	500,000 .	
13	Hoogere landbouwrapad, jaarwedde van den secretaris — Provinciale landbouwmaatschappijen, landbouwcomices, vrije landbouwvereeningen, toelagen. — Huren van een materieel voor prijskampen	100,000 .	
14	Landbouwprijskampen, -tentoonstellingen of -congressen; toelagen en aanmoedigingen voor land- of tuinbouwmaatschappijen. Aanmoedigingen aan uitgaven over land- en tuinbouw; uitgave van het <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; kosten wegens het verleenen van landbouwdecoratiën; zendingen en bijzondere commissiën in het belang van land- en tuinbouw. Samenwerkende maatschappijen voor landbouwkrediet: toelagen voor kosten van eerste instelling en aanmoedigingen. Premies aan de leerlingen der lagere landelijke scholen voor het vernielen der voor den landbouw schadelijke insecten.	70,000 .	3,478,100 .
15	Jaarlijksche landbouwopneming.	56,000 .	
<i>Veeartsenijkundig onderwijs.</i>			
16	Personeel van 's Rijks veeartsenijnschool; jaarwedden van beschikbaarheid	114,700 .	
17	Materieel van 's Rijks veeartsenijnschool; kosten der toezichtscommissie en der jury's; studiebeurzen	80,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire</i>			
18	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	184,000	•
19	Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	80,000	•
20	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	•
21	Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	350,000	•
<i>Jardin botanique de l'État.</i>			
22	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	43,200	•
23	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier	55,200	•
CHAPITRE IV.			
EAUX ET FORÊTS.			
24	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	523,665	•
25	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	22,800	•
26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000	•
27	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	40,000	•
28	Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête	5,000	•
29	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	37,000	•
			729,465 •

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Hooger, middelbaar en lager landbouwonderwijs.</i>		
18	Personeel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; jaarwedden van beschikbaarheid	184,000	•
19	Materieel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; verbeteringen, exploitatie-kosten; kosten voor de bestuurs- en toezichtscommissiën en voor de jury's	80,000	•
20	Studiebeurzen voor leerlingen van land- en tuinbouwscholen van den Staat of aan het toezicht onderworpen	10,000	•
21	Kosten der voordrachten over land- en tuinbouw. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs; toelagen. — Aankoop van werken die als prijzen uitgereikt worden ter gelegenheid der landbouwconferenties. — Landbouwonderwijs in de normaalscholen. — Landbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen) — Prijskampen onder de leerlingen der verschillende land- en tuinbouwscholen	550,000	•
	<i>'s Rijks kruidtuin.</i>		
22	's Rijks kruidtuin. Jaarwedden van het personeel	45,200	•
23	's Rijks kruidtuin. Uitgaven voor materieel en bewerking. Boscmuseum	55,200	•
	HOOFDSTUK IV.		
	WATERS EN BOSSCHEN.		
24	Jaarwedden van het personeel; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten; verschillende uitgaven	525,665	•
25	Hoogere raad der bosschen. Weerkundige staties. Aanmoedigingen aan boschmaatschappijen. Bureau van opzoekingen en raadgevingen in boschzaken. Voordrachten en proefvelden. Jaarwedden, schadeloosstellingen. Allerhaude kosten	22,800	•
26	Domeinbosschen — Teelt- en verbeteringswerken; boschwoningen en banen bestemd om de ontginning der Staatsbosschen te vergemakkelijken	101,000	•
27	Braaklanden: ontginning; in waarde stellen; bebossching; hervorming tot weiden, teenbosschen of vijvers; toelagen aan de gemeenten en aan openbare gestichten; verschillende uitgaven	40,000	•
28	Drainering der slijkpoelen: kosten voor studie en onderzoek	5,000	•
29	Vischteelt en jacht; herbevolking der waterloopen; verschillende uitgaven	57,000	•
			729,465 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
LABORATOIRES D'ANALYSES.			
50	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	226,250	226,250
CHAPITRE VI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
51	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses.	420,000	453,500
32	Académie royale de médecine.	33,500	
CHAPITRE VII.			
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
33	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	3,850,000	3,970,000
34	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences	100,000	
35	Frais de route et de séjour de l'inspection.	15,000	
36	Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
LABORATORIUMS VOOR ONTLEDINGEN.			
50	Landbouwstatie : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel — Ontledingslaboratoriums van den Staat : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel en onkosten wegens ontleding aan verminderten prijs van vruchtbaar-makende stoffen en landbouwvoortbrengselen. — Commissie voor hooger toezicht — Toelagen aan provinciale, gemeentelijke en private laboratoriums. — Ontledingskosten van eetwaren en voedingsstoffen. — Kosten voortkomende van de uitvoering der wet op de vervalsching der meststoffen	226,250 *	226,250 *
HOOFDSTUK VI.			
GEZONDHEIDSDIENST.			
51	Toezicht over den gezondheidsdienst; toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren; toezicht der apotheken en bewaarplaatsen van geneesmiddelen; personeel van gezegde toezichten; reis- en verblijfskosten; schrijfwerk door leden van het personeel gedaan voor dit toezicht; kosten van kantoor, van materieel, voor het nemen en ontleden van stalen. — Kosten der provinciale geneeskundige commissiën. — Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten. — Toelagen en belooningen in geval van besmettelijke ziekten; aanmoedigingen voor de koepokinenting; centraal koepokgesticht. — Toelagen aan de vroedvrouwen tijdens en na hunne studien : 1 ^o om ze te helpen, als zij zich plaatsen; 2 ^o om ze te vergoeden voor de zorgen die zij aan behoeftige vrouwen verleenen. — Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde — Uitgave van schriften betrekkelijk de geneeskunde; toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken. — Drukkosten en verschillende uitgaven. — Hoogere openbare gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfskosten; kantoorkosten en drukken der werken van den Raad Gezondheidsmuseum. Laboratoriums voor ontledingen. Materieel en vergoedingen. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. — Maatregelen van propaganda tegen de geneverplaa; toelagen; allerhande uitgaven .	420,000 *	453,500 *
52	Koninklijke Academie van geneeskunde	33,500 *	
HOOFDSTUK VII.			
BUURTWEGEN, WATERLOOPEN EN OPENBARE GEZONDHEID.			
53	Aanmoedigingen voor het uitbreiden en verbeteren der buurtwegen en het verbeteren der onbevaarbare en onvlotbare waterloopen Aanmoedigingen tot verbeteringen der landbouwwegen Aanmoedigingen voor de verbeteringen, welke de openbare gezondheid aabelangen	3,850,000 *	3,970,000 *
54	Toezicht over de buurtwegen en de waterloopen, stadswegen en werken van gezondmaking; jaarwedden van werkelijken dienst en jaarwedden van beschikbaarheid van het aan dit toezicht gehecht personeel. Vergoedingen voor het aan het toezicht gehecht personeel en aan de commissarissen der wegen. — Buitengewoon schrijfwerk en ander door den toezichtdienst verricht. Kosten van studien en proefnemingen . . .	100,000 *	
55	Reis- en verblijfskosten van het toezicht	15,000 *	
56	Kantoorkosten en materieel van het toezicht	5,000 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
57	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	275,000	•
38	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	•
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
39	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705	•
40	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500	•
41	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	•
42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000	•
43	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000	•
44	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500	•
45	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000	•

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
SCHOONE KUNSTEN.			
<i>Aanmoedigingen aan de beeldende en teekenende kunsten.</i>			
57	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provinciën, om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewrochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigingen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gedenkpenningen, voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het algemeen bestuur van schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van de administratie van schoone kunsten in de kosten van het wederlandsch verbond tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten van Bern; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunst karakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpgelden aan familiën van overleden kunstenaars	275,000	.
38	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische School.	100,000	.
<i>Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en teekenende kunsten.</i>			
39	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen; begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zowel voor het personeel als voor het materieel en de aankopen voor het museum van oude kunst	148,705	.
40	Academiën en tekenscholen; toelagen, aankoop en kosten van onderhoud van modellen, cerepenningen en boeken	233,500	.
41	Opzicht der schoone kunsten, der academiën en tekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende	21,000	.
42	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	3,000	.
43	Toelagen aan jonge kunstsofenaren om ze te ondersteunen in hunne studiën	17,000	.
44	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome	45,500	.
45	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven	20,000	.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>			
46	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800 »	
47	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	113,510 »	
48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	59,250 »	
49	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 18,500 francs en charge temporaire)	102,700 »	
<i>Monuments pu' li's.</i>			
50	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 »	
			1,976,055 25
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 »	
52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	100,000 »	
53	Commission royale des monuments: personnel.	16,100 »	
54	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<i>Koninklijke museums; Wiertz-Museum.</i>			
46	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: personeel en kosten van toezicht. — Wiertz-Museum; jaarwedde van den bewaarder en kosten van toezicht.	52,800 "	
47	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum: materieel; verschillende en onvoorziene kosten	113,310 "	
48	Koninklijke museum voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens, uitrustingen en geschut: personeel en studiekosten der verzamelingen	59,250 "	
49	Koninklijke museums voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens uitrustingen en geschut; materieel en aankopen, aanwezigheidspenningen aan de leden der commissie van toezicht. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven (<i>Erinbegrepen 18,500 frank als tijdelijke last</i>).	102,700 "	
<i>Openbare monumenten.</i>			
50	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen.	46,000	
<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>			
51	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, wier middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	86,000 "	
52	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunst karakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen	100,000 "	
53	Koninklijke commissie van monumenten: personeel	16,100 "	
54	Koninklijke commissie van monumenten: aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobilier, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen, vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgave.	20,200 "	1,976,055 25

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
55	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,500	•
56	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500	•
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
57	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820	•
58	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758	•
59	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,528	•
60	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	47,031	25
61	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	152,855	•
62	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000	•
63	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.	2,000	•
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
64	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000	12,000 •

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
55	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen der drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de koninklijke commissie van kunsten en monumenten; reis- en verblijfkosten der briefwisselende leden dezer commissie . . .	3,500 .	
56	Bulletin der commissiën van kunst en oudheid; opstel, uitgave; verschillende uitgaven. <i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>	2,500 .	
57	Koninklijk conservatorium van Brussel. — Begiffiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van het personeel als van het materiëel. — Aanvangende leergang van toonkunde.	164,820 .	
58	Koninklijk conservatorium van Luik. — Begiffiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materiëel.	70,758 .	
59	Koninklijk conservatorium van Gent — Begiffiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materiëel.	54,526 .	
60	Koninklijk vlaamsch conservatorium van Antwerpen: toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken van het personeel en van het materiëel.	47,051 25	
61	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Verschillende uitgaven. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulp gelden aan familiën van gestorven kunstocenaars. Aanmoediging voor de muzikale tooneelkunde. Uitgave der werken van oude belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen; verschillende uitgaven	152,855 .	
62	Toezicht der muziekscholen — Verbeteringsraad der muzikale studiën	11,000 .	
63	Aandeel van den Staat in de jaarwedden der leden van het besturend en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhangende van de administratie van schoone kunsten, die, bij afwijking van artikel 3 der wet van 31 Maart 1884, door den Minister van Landbouw en Openbare werken in beschikbaarheid gesteld worden	2,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID.			
64	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid staande ambtenaren en beambten . . .	12,000 .	12,000 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art 7.	10,000 »	
66	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »	12,500 »
TOTAL fr.			11,228,470 25
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Agriculture.</i>			
67	Recensement agricole	15,000 »	
68	Appropriation du domaine de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'École d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat	60,000 »	
<i>Hygiène publique.</i>			
69	Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique	100,000 »	
70	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende	18,000 »	573,000 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER CREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
65	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven; hulpgelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten, welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 7 vermelde personen	10,000 .	12,500 .
66	Jaarrent en pensioenen : 1 ^o aangewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en weezen van beambten, overleden in 't uitoelonen van hunnen dienst	2,500 .	
TOTAAL . . . fr.			11,228,470 25
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
<i>Landbouw.</i>			
67	Opneming van den landbouw	15,000 .	
68	Opruiming van het domein Sint-Victor, te Hoei, om in dit goed de landbouwschool van den Staat in te richten. Aankoop van meubels voor de klassen en de kostschool.	60,000 .	
<i>Openbare gezondheid.</i>			
69	Maatregelen om, desvoorkomend, de pest van België af te wenden en hare uitbreiding in het land te weren	100,000 .	
70	Verplaatsing der ontsmettingsstatie der haven van Oostende	18,000 .	573,000 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Beaux-Arts.</i>		
71	Ruines de l'abbaye de Villers	60,000 *	
72	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000 *	
76	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux.	140,000 "	
74	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfèrement Aménagement des collections	100,000 *	
75	Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.	40,000 *	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. fr.			11,801,470 25

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING. DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Schoone kunsten.</i>		
71	Puinen der abdij van Villers	60,000 .	
72	Puinen der abdij van Aulne	40,000 .	
73	Koninklijk Muziekconservatorium van Gent Vergrooting der lokalen.	150,000 .	
74	Koninklijke Museums van versier- en nijverheidskunsten. Verplaatsing Opschikking der verzamelingen	100,000 .	
75	Driejaarlijksche tentoonstelling van schoone kunsten te Brussel	40,000 .	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW. fr.			11,801,470 25

(336)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

pour l'exercice 1900

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																												
CHAPITRE 1^{er}																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																												
<i>Personnel.</i>																																												
1	»	Traitement du Ministre. fr.																																										
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du cabinet du Ministre, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, des eaux et forêts, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 244,300																																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du service des beaux-arts. 28,600																																										
GRADES.																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 10,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division. — Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau et sous-inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Garde général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,200</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,700</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Huissiers.</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,400</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">750 à 850</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général.	1	10,000 à 12,000	Directeur général	1	9,000 à 10,000	Directeurs	6	7,000 à 8,000	Chefs de division. — Inspecteur	8	5,500 à 7,000	Chefs de bureau et sous-inspecteurs	3	4,200 à 5,000	Garde général.	1	2,400 à 3,200	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	9	2,200 à 4,000	Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	19	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe	1	750 à 1,500	Huissiers.	13	1,200 à 2,500	Concierges	2	700 à 1,200	Garçons de bureau.	5	1,100 à 1,400	Nettoyeuses.	8	750 à 850
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																										
Secrétaire général.	1	10,000 à 12,000																																										
Directeur général	1	9,000 à 10,000																																										
Directeurs	6	7,000 à 8,000																																										
Chefs de division. — Inspecteur	8	5,500 à 7,000																																										
Chefs de bureau et sous-inspecteurs	3	4,200 à 5,000																																										
Garde général.	1	2,400 à 3,200																																										
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	9	2,200 à 4,000																																										
Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	19	1,400 à 2,700																																										
Imprimeur-autographe	1	750 à 1,500																																										
Huissiers.	13	1,200 à 2,500																																										
Concierges	2	700 à 1,200																																										
Garçons de bureau.	5	1,100 à 1,400																																										
Nettoyeuses.	8	750 à 850																																										
<i>Matériel</i>																																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier fr. 13,200																																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 17,500																																										
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 10,400																																										
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 8,000																																										
	e.	Menues dépenses 3,900																																										
<i>Frais de déplacement.</i>																																												
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																										
<i>Honoraires des avocats.</i>																																												
5	»	Honoraires des avocats du Département																																										
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000	21,000	•	•	21,000	21,000 •	(1) Déduction faite des crédits et parties de crédits affectés aux services des Ponts et et Chaussées transférés au Département des Finances par l'arrêté royal du 5 août 1899.
272,900	272,900	•	•	516,300	499,879 07	
55,000	55,000	•	•	73,000	66,814 65	
8,250	8,250	•	•	19,300	12,136 23	
3,000	3,000	•	•	31,350	27,600 •	
360,150	360,150	•	•	661,150	627,429 95	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	•	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	•	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route. fr. 27,500 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 116,700 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études. 15,800 »
	d.	Bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial de l'État; indemnités, frais de route; frais d'études, matériel 6,000 »
		Traitement de l'inspecteur général et des inspecteurs. fr. 19,000 » — du chef du bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial 5,804 » — d'un huissier 1,800 » Indemnités et frais de route 8,500 » TOTAL. fr. 53,104 »
9	a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité fr. 100,000 »
	b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculisation : installations sanitaires, vacations des vétérinaires, achat d'appareils, de vaccin, etc. 1,000,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 50,000 »
	d.	Indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget. 30,000 »
	e.	Indemnités résultant des mesures prises par l'autorité 20,000 »
	f.	Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage, frais de route et indemnités des agents marqueurs 100,000 »
	g.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus 5,000 »
	h.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 80,000 »
	i.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail 10,000 »
	j.	Dépenses diverses 7,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. fr. 182,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires 3,000 »
11	•	Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire
Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :		
12	a.	Encouragements, achat de médailles fr. 525,000 »
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc. 27,000 »
	c.	Subside à la Société nationale des éleveurs belges. 20,000 »
	d.	Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles 10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage. 70,000 »
	f.	Subside au concours bi-annuel de bétail 50,000 »
		A REPORTER fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (*).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,000	7,000	»	»	15,550	4,455 20	(*) Voir note à la page 550.
5,450	5,450	»	»	12,000	12,000 »	
10,450	10,450	»	»	27,550	16,455 20	
166,000	166,000	»	»	166,000	145,984 26	
1,400,000	1,400,000	»	»	1,520,000	1,462,653 65	
185,000	185,000	»	»	250,000	178,766 80	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,188 48	
500,000	500,000	»	»	450,000	400,000 »	
2,266,000	2,266,000	»	»	2,401,000	2,200,573 19	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																									
			REPORT. . . . fr.																																																								
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture. fr.	15,000 >																																																								
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000 >																																																								
	c.	Subside pour un concours régional	20,000 >																																																								
	d.	Location d'un matériel de concours	20,000 >																																																								
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles fr.	40,500 >																																																								
	b.	Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole pour frais de premier établissement; encouragements	6,000 >																																																								
	c.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	21,700 >																																																								
	d.	Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	1,800 >																																																								
		Recensement agricole annuel :																																																									
15	a.	Indemnités des agents recenseurs. fr.	40,000 >																																																								
	b.	Impression des formulaires, des tableaux de dépouillement, des bulletins de pré- sentation, etc.	2,000 >																																																								
	c.	Indemnités des agents temporaires chargés du classement et du dépouillement des bulletins, de la rédaction des bulletins de présentation, etc.	10,000 >																																																								
	d.	Impression et tirage du travail définitif.	4,000 >																																																								
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>																																																									
16		École de médecine vétérinaire de l'État. — Personnel. — Traitements de disponibilité.																																																									
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 30%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENT annuel</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs.</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500 4,500 à 5,500</td> <td style="text-align: center;">48,000</td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">18,000</td> </tr> <tr> <td>Assistants</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 3,500</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de la direction, bibliothécaire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Appariteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,500</td> <td style="text-align: center;">4,600</td> </tr> <tr> <td>Aide-préparateur de chimie.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td>Maréchal ferrant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,700</td> <td style="text-align: center;">1,700</td> </tr> <tr> <td>Palefrenier-chef.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,700</td> <td style="text-align: center;">1,700</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,700</td> <td style="text-align: center;">11,700</td> </tr> <tr> <td>Concierge. — Gens de service et palefreniers.</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">11,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	Directeur.	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	48,000	Agrégés	4	5,500 à 4,500	18,000	Assistants	1	2,500 à 3,500	3,000	Agent comptable	1	1,500 à 2,500	2,500	Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 3,000	2,000	Appariteurs	2	1,800 à 2,500	4,600	Aide-préparateur de chimie.	"	"	"	Maréchal ferrant	1	1,400 à 1,700	1,700	Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,700	1,700	Garçons de laboratoire et jardinier.	7	1,400 à 1,700	11,700	Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,200 à 1,400	11,200	Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	2,800	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																																								
Directeur.	1	6,500 à 7,500	7,500																																																								
Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	48,000																																																								
Agrégés	4	5,500 à 4,500	18,000																																																								
Assistants	1	2,500 à 3,500	3,000																																																								
Agent comptable	1	1,500 à 2,500	2,500																																																								
Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 3,000	2,000																																																								
Appariteurs	2	1,800 à 2,500	4,600																																																								
Aide-préparateur de chimie.	"	"	"																																																								
Maréchal ferrant	1	1,400 à 1,700	1,700																																																								
Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,700	1,700																																																								
Garçons de laboratoire et jardinier.	7	1,400 à 1,700	11,700																																																								
Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,200 à 1,400	11,200																																																								
Indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	2,800																																																								
17	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État. fr.	47,800 >																																																								
	b.	Frais de la commission de surveillance et des jurys	7,200 >																																																								
	c.	Bourses d'études	4,000 >																																																								
			À REPORTER. . . . fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (¹).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,266,000	2,266,000	»	»	2,401,000	2 200,573 19	(¹) Voir note à la page 339.
190,000	190,000	»	»	190,000	186,714 59	
70,000	70,000	»	»	92,800	82,356 29	
56,000	»	56,000	»	»	»	
114,700	114,700	»	»	109,500	107,825 ..	
59,000	59,000	»	»	57,095	54,975 76	
2,755,700	2,699,700	56,000	»	2,850,395	2,632,444 83	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. fr.																																																
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>																																																
		Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																																
18	a.	Institut agricole fr. 98,800 »																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 36,600 »																																																
	c.	École moyenne id. id. de Gand 27,900 »																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 20,700 »																																																
		<i>Institut agricole.</i>																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>6</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>37,500</td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td>5</td> <td>5,500 à 4,500</td> <td>21,500</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>Assistants</td> <td>2</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td>1</td> <td>5,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Économe</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Préparateur de chimie</td> <td>1</td> <td>1,500 à 3,000</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>3</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>Jardinier démonstrateur</td> <td>2</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service, concierge Secrétaire de la commission de surveillance et d'ad- ministration</td> <td>5 1</td> <td>1,200 à 1,400 »</td> <td>5,400 600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Directeur	1	5,000 à 6,000	6,000	Professeurs	6	5,500 à 6,500	37,500	Agrégés	5	5,500 à 4,500	21,500	Chargés de cours	2	»	3,000	Assistants	2	2,500 à 3,500	6,500	Agent comptable	1	5,000 à 4,000	4,000	Économe	1	2,000 à 3,000	2,500	Préparateur de chimie	1	1,500 à 3,000	1,500	Surveillants	3	1,800 à 2,400	7,200	Jardinier démonstrateur	2	1,200 à 1,800	3,100	Hommes de service, concierge Secrétaire de la commission de surveillance et d'ad- ministration	5 1	1,200 à 1,400 »	5,400 600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																															
Directeur	1	5,000 à 6,000	6,000																																															
Professeurs	6	5,500 à 6,500	37,500																																															
Agrégés	5	5,500 à 4,500	21,500																																															
Chargés de cours	2	»	3,000																																															
Assistants	2	2,500 à 3,500	6,500																																															
Agent comptable	1	5,000 à 4,000	4,000																																															
Économe	1	2,000 à 3,000	2,500																																															
Préparateur de chimie	1	1,500 à 3,000	1,500																																															
Surveillants	3	1,800 à 2,400	7,200																																															
Jardinier démonstrateur	2	1,200 à 1,800	3,100																																															
Hommes de service, concierge Secrétaire de la commission de surveillance et d'ad- ministration	5 1	1,200 à 1,400 »	5,400 600																																															
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																																
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>9</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>22,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de culture</td> <td>3</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-trésorier</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillant</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>1,500</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500	Professeurs	9	2,000 à 3,000	22,000	Chefs de culture	3	1,800 à 2,400	6,600	Secrétaire-trésorier	1	»	1,000	Surveillant	1	1,200 à 1,800	1,500																												
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500																																															
Professeurs	9	2,000 à 3,000	22,000																																															
Chefs de culture	3	1,800 à 2,400	6,600																																															
Secrétaire-trésorier	1	»	1,000																																															
Surveillant	1	1,200 à 1,800	1,500																																															
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																																
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>6</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>15,600</td> </tr> <tr> <td>Chef de culture</td> <td>1</td> <td>1,800 à 2,200</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire, jardinier, concierge, hommes de service</td> <td>5</td> <td>780 à 1,800</td> <td>4,600</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500	Professeurs	6	2,000 à 3,000	15,600	Chef de culture	1	1,800 à 2,200	2,200	Secrétaire, jardinier, concierge, hommes de service	5	780 à 1,800	4,600																																
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	5,500																																															
Professeurs	6	2,000 à 3,000	15,600																																															
Chef de culture	1	1,800 à 2,200	2,200																																															
Secrétaire, jardinier, concierge, hommes de service	5	780 à 1,800	4,600																																															
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>																																																
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>4</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillant-chef de culture</td> <td>2</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td>1</td> <td>800</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>Imprévu</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>900</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	4,500	Professeurs	4	2,000 à 3,000	11,000	Surveillant-chef de culture	2	1,200 à 1,800	3,500	Secrétaire	1	800	800	Imprévu	»	»	900																												
Directeur-professeur	1	3,500 à 5,500	4,500																																															
Professeurs	4	2,000 à 3,000	11,000																																															
Surveillant-chef de culture	2	1,200 à 1,800	3,500																																															
Secrétaire	1	800	800																																															
Imprévu	»	»	900																																															
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys :																																																
19	a.	Institut agricole fr. 52,500 »																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 23,000 »																																																
	c.	École id. id. Gand 17,500 »																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 7,000 »																																																
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																																
20	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																																
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (*)	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,755,700	2,699,700	56,000	.	2,850,395	2,652,444 83	(*) Voir note à la page 559
184,000	177,000	7,000	.	172,000	166,290 74	
80,000	80,000	.	.	80,000	71,520 50	
10,000	10,000	.	.	10,000	8,075 .	
3,029,700	2,966,700	63,000	.	3,112,595	2,878,331 15	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																				
		Report. . . . fr.																																				
21	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 261,800 »																																				
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																																				
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 70,000 »																																				
	d.	Concours entre les élèves des écoles agricoles et horticoles 7,000 »																																				
	e.	Station laitière 8,000 »																																				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>																																				
22	•	Traitements du personnel																																				
23	a.	Dépenses de matériel et de culture fr. 50,200 »																																				
	b.	Musée forestier. Dépenses diverses 5,000 »																																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																				
		CHAPITRE IV.																																				
		EAUX ET FORÊTS.																																				
24	a.	Traitements du personnel:																																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>9</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>50,300</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>12</td> <td>3,600 à 4,400</td> <td>48,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>19</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>56,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>6</td> <td>1,500 à 2,000</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers commis d'inspection</td> <td>9</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>12,100</td> </tr> <tr> <td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td> <td>10</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>12,100</td> </tr> <tr> <td>Id. avec id. id.</td> <td>69</td> <td>900 à 1,100</td> <td>69,400</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>indéterminé.</td> <td>60 à 850</td> <td>256,775</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	9	5,000 à 6,000	50,300	Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000	Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	56,000	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500	Brigadiers commis d'inspection	9	1,100 à 1,500	12,100	Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,100 à 1,500	12,100	Id. avec id. id.	69	900 à 1,100	69,400	Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé.	60 à 850	256,775
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																																			
Inspecteurs	9	5,000 à 6,000	50,300																																			
Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000																																			
Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	56,000																																			
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500																																			
Brigadiers commis d'inspection	9	1,100 à 1,500	12,100																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,100 à 1,500	12,100																																			
Id. avec id. id.	69	900 à 1,100	69,400																																			
Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé.	60 à 850	256,775																																			
	b.	Indemnités pour frais de tournée des inspecteurs fr. 5,400 »																																				
	c.	Id. id. des chefs de cantonnement 6,800 »																																				
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 3,500 »																																				
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000 »																																				
	f.	Indemnités aux agents chargés du cours des gardes 1,600 »																																				
	g.	Armement et équipement 500 »																																				
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur arpenteur 400 »																																				
	i.	Dépenses diverses 290 »																																				
25	a.	Conseil supérieur des forêts. — Frais divers fr. 1,500 »																																				
	b.	Société centrale forestière. Subside 2,000 »																																				
	c.	Stations météorologiques forestières 500 »																																				
	d.	Bureaux de recherches et de consultations; conférences et champs d'expérience. — Traitements, indemnités et frais divers 48,800 »																																				
		<i>Forêts domaniales.</i>																																				
26	a.	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses fr. 67,500 »																																				
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives 5,000 »																																				
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000 »																																				
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,029,700	2,966,700	65,000	»	5,412,595	2,878,551 15	(1) Voir note à la page 339.
550,000	525,000	25,000	»	500,000	284,485 99	
45,200	45,200	»	»	44,200	58,000 02	
55,200	50,200	5,000	»	50,200	55,200 »	
5,478,400	3,585,400	95,000	»	5,303,795	3,251,017 14	
AUGMENTATION. . fr.		95,000				
525,665	525,665	»	»	528,980	519,114 85	
22,800	25,000	»	200	16,000	17,499 99	
401,000	404,000	»	»	401,000	400,595 58	
647,465	647,665	»	200	645,980	637,210 22	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
27	»	Terrains incultes; mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	
28	»	Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête	
29	»	Pisciculture et chasse. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		LABORATOIRES D'ANALYSES.	
30	»	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel, dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		CHAPITRE VI.	
		SERVICE DE SANTÉ.	
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections	fr. 83,000 »
	b.	Frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons	75,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions	80,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes	15,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central	24,500 »
31	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes	6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique.	12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres	40,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses	10,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	14,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil.	3,000 »
	l.	Musée d'hygiène. — Laboratoire d'analyses — Matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	15,000 »
	m.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses	75,000 »
32	»	Académie royale de médecine	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DEPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
647,465	647,665	»	200	645,980	637,210 22	(1) Voir note page 539.
40,000	40,000	»	»	50,000	24,995 53	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
57,000	50,000	»	15,000	22,500	21,487 57	
729,465	742,665	»	15,200	725,480	685,695 32	
DIMINUTION. . fr.		15,200				
226,250	206,250	20,000	»	409,500	95,990 10	
226,250	206,250	20,000	»	409,500	95,990 10	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				
420,000	400,000	20,000	»	400,000	398,250 76	
55,500	55,500	»	»	55,500	55,800 »	
485,500	455,500	20,000	»	455,500	451,750 76	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
CHAPITRE VII.																						
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																						
33	a.	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 2,550,000 »																				
	b.	Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. 500,000 »																				
	c.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 1,000,000 »																				
34	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection fr. 40,000 »																				
	b.	Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers 40,000 »																				
	c.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences. 20,000 »																				
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">18,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">2,800</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000	Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	18,500	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000	Commis	1	2,800	2,800
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																			
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000																			
Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	18,500																			
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000																			
Commis	1	2,800	2,800																			
35	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																				
36	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																						
CHAPITRE VIII (ancien).																						
PONTS ET CHAUSSÉES (pour mémoire).																						
	»	1. — Affaires générales																				
	»	2. — Routes et bâtiments civils.																				
	»	3. — Travaux hydrauliques.																				
	»	4. — Personnel.																				
	»	5. — Commission des <i>Annales des travaux publics</i>																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,850,000	3,850,000	»	»	3,850,000	3,000,000	(1) Voir note à la page 359.
100,000	100,000	»	»	100,000	66,751 04	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,534 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,999 05	
5,970,000	3,970,000	»	»	3,970,000	3,980,284 09	
»	»	»	»	12,074,654	11,145,964 80	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
37	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 255,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres artistiques et littéraires de Berne; dépenses diverses. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
38	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
39	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
40	»	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres
41	»	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.
42	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
43	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
44	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats. fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome. 25,500 »
45	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	275,000	267,562 50	(1) Voir note à la page 539.
400,000	400,000	»	»	400,000	177,875 »	
148,705	148,705	»	»	148,705	148,705 »	
255,500	255,500	»	»	255,500	255,495 76	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,983 06	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,199 27	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,925 »	
45,500	45,500	»	»	45,500	56,561 57	
20,000	20,000	»	»	25,400	15,380 61	
861,705	861,705	»	»	867,105	919,685 57	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
<i>Musées royaux ; musée Wiertz.</i>			
46	a	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. fr. 46,300 »	
	b.	Musée Wiertz. — Traitement du conservateur et frais de surveillance 6,500 »	
47	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus fr. 109,360 »	
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus 3,950 »	
48	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	
49	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses (y compris une somme de 18.300 francs en charge temporaire).	
<i>Monuments publics.</i>			
50	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
51	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 74.000 »	
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux, 12,000 »	
52	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	
53	»	Commission royale des monuments : personnel	
54	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres de cette Commission fr. 6,200 »	
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 11,500 »	
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »	
55	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	
56	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses . .	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1)	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		COUVERTURE.	DIMINUTION.			
861,705	861,705	»	»	867,105	949,685 57	(1) Voir note à la page 339.
52,800	52,800	»	»	52,800	52,799 85	
115,510	115,510	»	»	115,510	117,290 45	
59,250	55,250	4,000	»	52,250	48,124 36	
102,700	102,700	»	»	96,700	96,696 55	
46,000	50,000	»	4,000	50,000	45,985 »	
86,000	86,000	»	»	105,859 79	85,988 63	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,765 93	
16,100	16,100	»	»	16,100	15,949 88	
20,200	20,200	»	»	23,200	20,961 90	
5,500	5,500	»	»	3,500	1,350 20	
2,500	2,500	»	»	2,500	1,918 02	
1,464,065	1,464,065	4,000	4,000	1,485,504 79	1,504,514 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
		REPORT.fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
57	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
58	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
59	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
60	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses fr. 85,855 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
61	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses fr. 56,000 »
62	a.	Inspection des écoles de musique. 9,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales 2,000 »
65	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.fr.
		CHAPITRE IX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
64	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE IX.fr.
		CHAPITRE X.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
65	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
66	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE X.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (1).	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,464,065	1,464,065	4,000	4,000	1,483,504 79	1,504,514 32	(1) Voir note à la p. 359
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526	
47,031 25	47,031 25	»	»	47,031 25	»	
152,855	152,855	»	»	152,855	174,964 30	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,689 16	
2,000	2,000	»	»	2,000	»	
1,976,055 25	1,976,055 25	4,000	4,000	1,995,295 04	1,988,271 78	
12,000	12,000	»	»	24,950	17,719 59	
12,000	12,000	»	»	24,950	17,719 59	
10,000	10,000	»	»	15,000	9,898 47	
2,500	2,500	»	»	3,135	2,040 23	
12,500	12,500	»	»	18,135	11,938 70	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
67	»	Recensement agricole
»	»	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Locaux de tuberculination. — Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Laboratoire de l'État à Louvain. — Frais d'installation (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Jardin botanique. — Achat du mobilier destiné à abriter les nombreuses collections scientifiques dans les nouveaux locaux (<i>pour mémoire</i>)
68	»	Appropriation de la propriété de Saint-Victor, à Iluy, pour l'installation dans ce domaine de l'École d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat.
<i>Eaux et forêts.</i>		
»	»	Bois domaniaux du canton de Spa. Travaux exceptionnels d'amélioration des peuplements et de la vidange (<i>pour mémoire</i>)
<i>Hygiène publique.</i>		
69	»	Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique
»	»	Service sanitaire des ports. — Outillage et constructions (<i>pour mémoire</i>)
70	»	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende
»	»	Indemnité à payer à la veuve du Dr Flahou du chef de l'accident survenu le 30 mai 1898 à la station sanitaire de Doel (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Construction d'un canot pour la station sanitaire de Doel (<i>pour mémoire</i>)
<i>Ponts et Chaussées (pour mémoire).</i>		
»	»	Crédits divers transférés au Département des Finances et des Travaux publics
<i>Beaux-Arts.</i>		
71	»	Ruines de l'abbaye de Villers
72	»	Ruines de l'abbaye d'Aulne
73	»	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux.
»	»	Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue (<i>pour mémoire</i>).
74	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert Aménagement des collections.
75	»	Exposition triennale des beaux-arts, à Bruxelles
»	»	Acquisitions faites pour les musées de Bruxelles, Anvers et Gand à la vente de la collection Kums (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Acquisition d'une ancienne poterne, avec terrain et bâtiment, située à Humelghem (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XI fr		

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (').	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						(') Voir note à la p 350
15,000	150,000	»	135,000	150,000	125,849 21	
»	5,000	»	5,000	41,094 88	18,000 »	
»	»	»	»	»	139,267 20	
»	»	»	»	30,000 »	»	
»	»	»	»	9,000 »	»	
»	18,000	»	18,000	»	»	
60,000	»	60,000	»	»	»	
»	»	»	»	45,700 »	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
»	»	»	»	»	64,870 43	
18,000	18,000	»	»	»	»	
»	»	»	»	80,000 »	»	
»	»	»	»	22,000 »	»	
»	»	»	»	1,558,000	2,740,009 51	
60,000	50,000	10,000	»	50,000 »	76,248 44	
40,000	40,000	»	»	42,423 53	28,821 24	
140,000	140,000	»	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	5,334 »	»	
100,000	100,000	»	»	»	»	
40,000	»	40,000	»	»	»	
»	»	»	»	148,210 »	»	
»	»	»	»	5,000 »	»	
573,000	521,000	210,000	158,000	2,253,762 41	3,202,036 05	
AUGMENTATION . . fr.		52,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
<p>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</p>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Service de santé
VII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VIII	Ponts et chaussées
(ancien). VIII.	Beaux-Arts
IX.	Traitements de disponibilité
X.	Dépenses imprévues
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p>	
XI.	Services divers.
<p>TOTAL. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899 (*)	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES « L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
560,150 »	560,150 »	»	»	661,150 »	627,429 98	(1) Voir note à la page 350.
10,450 »	10,450 »	»	»	27,350 »	16,455 20	
5,478,100 »	5,585,100 »	93,000 »	»	3,503,798 »	3,251,017 14	
729,465 »	742,665 »	»	13,200 »	723,480 »	683,693 32	
226,250 »	206,250 »	20,000 »	»	109,500 »	95,990 10	
453,500 »	453,500 »	20,000 »	»	453,500 »	451,750 76	
5,970,000 »	5,970,000 »	»	»	5,970,000 »	3,080,284 09	
»	»	»	»	12,074,634 »	11,145,964 86	
1,976,055 25	1,976,055 25	»	»	1,995,295 04	1,988,271 78	
12,000 »	12,000 »	»	»	24,950 »	17,719 59	
12,500 »	12,500 »	»	»	18,155 »	11,958 70	
573,000 »	521,000 »	52,000 »	»	2,253,762 41	3,202,056 03	
11,801,470 25	11,629,670 25	185,000 »	13,200 »	23,795,551 45	24,550,551 52	
AUGMENTATION. . fr.		171,800 »				

(362)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
POUR L'EXERCICE 1900.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1899, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1901, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(364)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

BEAUX-ARTS.

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (1).	PART des COMMUNES, des FAMILLES D'ARTISANS, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1896.
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du Tribunal de commerce, au Palais de Justice de Bruxelles	1) 16,000 »	16,000 -	-	4,000 -
Copies d'après Spagna : « Les neuf Muses »	2) 12,000 »	12,000 -	-	12,000 -
Décoration sculpturale extérieure du nouveau Musée des Beaux-Arts d'Anvers	3) 216,500 »	100,000 -	116,500 »	97,000 -
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécution des modèles, deuxième commande)	4) 60,000 »	60,000 »	-	54,000 -
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécution de deux mâts et de quatre fontaines)	5) 91,000 »	91,000 »	-	82,667 »
A REPORTER . . . fr.	395,500 »	279,000 »	116,500 »	199,667 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1897.	de 1898.	de 1899.	de 1900.	à venir.	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>1) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 13,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.</p> <p>2) Contrat du 3 mai 1895. — Ce travail est terminé.</p> <p>3) Ce travail comporte :</p> <p>Deux groupes en cuivre repoussé, par M. Th. Vinçotte fr. 90,000 »</p> <p>Huit statues allégoriques, par MM. Antoon, Dufurs, T. De Plyn, Ducaju, Joris, J. de Braekeleer, Pecher et Van Beurden 40,000 »</p> <p>Un bas-relief (armes de la ville d'Anvers), par M. G. Geefs 10,000 »</p> <p>Deux groupes au-dessus des deux piédestaux, par MM. Mignon et Fabri 30,000 »</p> <p>Une frise ornementale 50,000 »</p> <p>Onze bustes d'artistes, par MM. Braecke, Pollard, Van Rasbourgh, Dupon, Vander Linden, Duwaerts, De Plyn, Dupuis, Weyns et Peeters 16,500 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL . . . fr. 216,500 »</p>
6,000 »	»	»	»	»	<p>1) Ce travail comporte :</p> <p>Le modèle d'un groupe de figures de 2^m20 de hauteur, par M. Ch. Vanderstappen fr. 6,000 »</p> <p>Huit modèles de statues de 2^m20 de hauteur, par MM. Braecke, Leroy, C. Meunier, Desenfants, Devillez, Rombaux, Jaspers, Craco, Joris et Geleyn 33,000 »</p> <p>Quatre modèles de statues de 2 mètres de hauteur, par MM. Dupon, Deckers, De Plyn et Mast 12,000 »</p> <p>Six candélabres de 5 mètres de hauteur, par MM. Coosemans, de Haen, Duwaerts, Roskam, Van Hoeter et Willems 9,000 »</p> <p>Ce travail est terminé</p> <p style="text-align: right;">TOTAL . . . fr. 60,000 »</p>
49,773 »	»	8,560 »	»	»	<p>4) Contrats du 20 décembre 1895. — MM. Dubois et Lagae s'engagent à exécuter chacun un mât d'une hauteur de 5^m50, se composant d'un soubassement en pierre bleue et bronze, d'une colonne en granit d'Écosse et d'un couronnement en bronze, moyennant le paiement de 16,500 francs, soit pour les deux . . . fr. 33,000 »</p> <p>Par contrats du 20 décembre 1895, MM. De Rudder, De Tombay, Devreese et Pollard s'engagent à exécuter chacun une fontaine de 4^m50 de hauteur, se composant d'une vasque inférieure en pierre bleue, d'un soubassement en granit d'Écosse avec motif en bronze; d'une seconde vasque et d'une colonne en granit d'Écosse et d'un couronnement en bronze, moyennant 14,500 francs, soit pour les quatre. 58,000 »</p> <p>Ce travail est terminé.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL . . . fr. 91,000 »</p>
59,773 »	»	15,560 »	4,000 »	»	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1898.
REPORT. fr.	395,500 »	279,000 »	116,500 •	199,667 »
Exécution en marbre du bas-relief intitulé : « L'Humanité » 6)	171,200 »	171,200 »	»	114,650 »
Exécution d'un abri pour le bas-relief intitulé : « L'Humanité » 7)	65,642 42	65,642 42	»	44,000 •
Statue en marbre représentant : « L'Agriculture » 8)	3,900 »	3,900 »	»	3,900 »
Exécution à l'eau-forte de six planches d'après des tableaux de Rubens. 9)	18,000 »	18,000 »	»	12,000 •
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (coulée de la première et de la deuxième commande). 10)	25,238 »	25,238 »	»	6,710 •
Id. id. id. 11)	30,850 »	30,850 »	»	11,545 •
A REPORTER fr.	710,310 42	593,810 42	110,500 •	392,272 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1897.	de 1898.	de 1899	de 1900.	à venir.	
59,775 •	•	15,560 •	4,000 •	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
4,500 •	12,900 •	59,150 •	•	•	6) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « L'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1° 35,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2° 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3° 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée.
21,642 42	•	•	•	•	7) Contrat du 2 février 1897. — MM. Decoene et Bru-niaux s'engagent à parachever l'édicule construit au Parc du Cinquantenaire et destiné à abriter le bas-relief de M. Jef Lambeaux.
•	•	•	•	•	8) Contrat du 30 mai 1895. — M. Hérain s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue : « L'Agriculture », aux conditions ci-après : 1° 900 francs après la réception du marbre; 2° 1,500 francs après la mise au point de la statue; 3° 1,500 francs après la réception de sa statue entièrement terminée.
•	•	3,000 •	5,000 •	•	9) M Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 18,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée.
18,528 •	•	•	•	•	10) Contrats des 20 février, 10 novembre et 10 décembre 1896 et 11 janvier et 25 avril 1897. M. Peterman s'engage à couler en bronze les modèles en plâtre des statues et motifs, aux prix ci-après : La Force . . 4,490 francs. La Glycine. . 1,750 francs. La Gloire. . 4,100 — La Rose . . . 2,250 — Le Souci . . 2,260 — La Cigogne. . 1,700 — Le Printemps 2,295 — Le Lion . . . 2,420 — Le Lierre. . 1,933 — La Panthère . 2,040 —
19,485 •	•	•	•	•	11) Contrats des 20 février, 10 novembre et 10 décembre 1896 et 11 janvier 1897. La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze les modèles en plâtre des statues, motifs et candélabres, aux prix ci-après : Le Palmier. 3,000 francs La Vierge vierge. 1,760 francs. Le Buis . . 1,950 — L'Aigle . . . 5,400 — L'Été . . . 1,990 — Le Tigre . . . 2,300 — L'Automne. 1,950 — Le Crocodile. . 2,200 — L'Hiver . . 2,500 — 2 candélabres . 4,200 — Le Jour . . 1,650 — 1 candélabre . 1,495 — Le Chèvrefeuille . . . 1,835 francs.
123,928 42	12,900 •	57,710 •	7,000 •	•	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a.,	PART des COMMUNES, des FABRIQUES, d'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1896.
REPORT. . . . fr.	710,310 42	593,810 42	116,500 "	592,272 "
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'Etat (coulée de la première et de la deuxième commande).	12) 11,440 "	11,440 "	"	2,200 "
Id. id. id.	13) 5,450 "	5,450 "	"	"
Tableau intitulé : « Chant de Noël », par M. Julien De Vriendt	14) 19,000 "	19,000 "	"	10,000 "
Fontaine pour la décoration du Parc du Cinquantenaire	15) 7,500 "	7,500 "	"	2,500 "
Statue en marbre intitulé : « Poverella »	16) 15,000 "	15,000 "	"	"
Dessin représentant : « Une étude de femme »	17) 1,800 "	1,800 "	"	"
Décoration picturale de l'Athénée royal d'Anvers	18) 14,000 "	4,666 67	9,333 33	"
Gravure au burin du tableau de Gallait : « L'Abdication de Charles-Quint »	19) 14,000 "	14,000 "	"	12,000 "
Gravure du tableau d'Alfred Stevens représentant : « La Veuve et ses enfants »	20) 5,000 "	5,000 "	"	1,666 "
A REPORTER. fr.	803,500 42	677,667 09	15,853 33	420,638 "

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1897.	de 1898.	de 1899.	de 1900.	à venir.	
125,928 42	12,000 »	57,710 »	7,000 »	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
9,240 »	»	»	»	»	12) Contrats des 10 novembre 1896, 16 janvier et 6 mai 1897. M ^l . Van Aerschot frères s'engagent à couler en bronze les modèles en plâtre d'une statue, de motifs et candélabres, aux prix ci-après : Le Chrysanthème 1,900 francs. Le Vantour . 2,400 francs. Le Cygne 2,400 — 5 candélabres 4,740 —
5,450 »	»	»	»	»	15) Contrats des 10 novembre 1896 et 11 janvier 1897. M ^l . E. Luppens et C ^{ie} s'engagent à couler en bronze les modèles en plâtre d'une statue et de deux candélabres, aux prix ci-après : Le Lys fr. 2,500 Candélabre. 1,530 Id. 1,600
9,000 »	»	»	»	»	14) Contrat du 10 juillet 1896, M. Julien De Vriendt cède à l'État son tableau intitulé : « Chant de Noël ». Le paiement sera soldé comme suit : 10,000 francs sur 1896. 9,000 francs sur 1897.
5,000 »	»	»	»	»	15) Contrat du 29 octobre 1896. M. Vanderstappen s'engage à exécuter une fontaine en staff destinée à la décoration du Parc du Cinquantenaire. Cette fontaine aura 8 mètres de hauteur et comprendra cinq groupes de figures de 5 mètres environ Le prix de l'œuvre sera soldé par acomptes successifs ; elle devra être terminée avant le 1 ^{er} mai 1897.
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	16) Contrat du 15 juin 1897 M ^{me} Paul De Vigne cède à l'État une statue intitulée : « Poverella ». Le paiement sera réparti sur trois exercices à partir de 1898.
900 »	900 »	»	»	»	17) Contrat du 50 juillet 1897. M. Deraux cède à l'État un dessin représentant : « Une étude de femme ». Le paiement s'effectuera sur deux exercices.
»	»	»	4,666 67	»	18) M. F. Vinck, d'Anvers, est chargé de l'exécution des peintures allégoriques.
»	»	2,000 »	»	»	19) Contrat du 6 octobre 1898 — M. J.-B. Meunier est chargé de ce travail, moyennant la somme de 14,000 francs, payable par 5,000 ou 4,000 francs, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	»	1,668 »	1,668 »	»	20) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
153,518 42	18,800 »	66,376 »	18,334 67	»	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES, d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1896.
Report. . . . fr.	803,500 42	677,607 09	125,833 55	420,658 .
Gravure du tableau d'Albrecht de Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant »	21) 15,000 .	11,000 .	4,000 .	6,000 .
Gravure d'après « Le Christ en croix » de Van Dyck.	22) 5,000 .	5,000 .	»	2,000 .
Croix en orfèvrerie attribuée au frère Hugo	23) 17,500 .	17,500 .	»	13,125 .
Groupe en bronze « Le Cheval à l'abreuvoir », de M. C. Meunier	24) 53,000 .	8,250 .	24,750 .	»
Groupe en marbre « La Folle Chanson », de M. Jef Lambaux	25) 25,000 .	4,500 .	20,500 .	»
Trois statues en bronze de M. le comte J. de Lalaing	26) 30,000 .	9,875 .	20,125 .	»
Panneau décoratif pour la salle de milice de l'Hôtel de Ville de Bruxelles	27) 20,000 .	5,000 .	15,000 .	»
Tableau décoratif destiné à orner le cabinet de M. le Bourgmestre de Bruxelles	28) 10,000 .	2,500 .	7,500 .	»
Groupe en pierre d'échillon représentant « Le Sauveteur »	29) 9,000 .	9,000 .	»	»
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. Bourlard représentant « L'Industrie et le Travail »	30) 5,000 .	5,000 .	»	»
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. A. De Vriendt représentant « L'Institution de la Toison d'Or »	31) 5,000 .	5,000 .	»	»
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens : « Combat des Amazones »	32) 4,000 .	4,000 .	»	»
TOTAUX. . . . fr.	980,000 42	762,202 09	217,708 35	441,765 .

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1897	de 1898	de 1899.	de 1900.	à venir.	
135,518 42	18,800 »	66,376 »	18,334 67	•	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
3,000 »	»	»	2,000 »	•	21) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail. Un contrat sera passé prochainement avec l'artiste.
»	1,000 »	1,000 »	1,000 »	•	22) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin ; 3,000 francs du chef d'approbation des états ; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
4,375 »	»	»	»	•	23) Contrat du 5 décembre 1894. — M. le baron de Broqueville cède aux musées royaux des arts décoratifs et industriels une croix en orfèvrerie attribuée au frère Hugo, moyennant la somme de 17,500 francs, payable en quatre annuités de 4,375 francs.
»	»	8,250 »	»	•	24) Ce groupe est destiné à orner le square Ambiorix, à Bruxelles.
»	»	4,500 »	»	•	25) Ce groupe est destiné à orner le square Ambiorix, à Bruxelles (Le travail est terminé.)
»	»	9,875 »	»	•	26) Ces trois statues représentent : « La Force brutale », « L'Art romain » et « La Comédie », et sont destinées à orner le même square (Le travail est terminé.)
»	»	»	5,000 »	•	27) M. Léon Frédéric est chargé de ce travail.
»	»	»	2,500 »	•	28) M. X. Mellery id. id.
»	»	6,000 »	5,000 »	•	29) Contrat du 12 juin 1899. M. Le'ever s'engage à exécuter ce groupe, qui aura environ 2 mètres de hauteur. Une somme de 9,000 francs est affectée à ce travail dont le paiement aura lieu par tiers. Après l'approbation du petit modèle, après l'approbation du modèle grandeur d'exécution et après l'œuvre placée au lieu de sa destination.
»	»	5,000 »	»	•	30) M. Lenain a été chargé de ce travail, qui est terminé.
»	»	1,500 »	1,500 »	•	31) M. Lauwers a été chargé de ce travail.
»	2,000 »	1,000 »	1,000 »	•	32) M. Greuze id. id.
160,895 42	21,800 »	103,301 »	34,334 67	•	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1896.
Monument de Haerne	1) 85,000 "	50,000 "	35,000 "	50,000 "
— Amand Mairaux	2) 17,900 "	5,000 "	12,900 "	5,000 "
— Ponthier	3) 1,000 "	700 "	500 "	"
— Portaels	4) 28,000 "	12,000 "	16,000 "	12,000 "
— Vicuxtemps	5) 24,000 "	10,000 "	14,000 "	"
— chanoine David	6) 17,000 "	6,500 "	10,500 "	6,500 "
Buste de M ^{me} Van Acker-Daelayhe	7) 1,500 "	1,500 "	"	1,500 "
— Van der Hart	8) 2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
— Guillaume Geefs	9) 2,500 "	2,500 "	"	1,250 "
— Brasseur	10) 2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
— Schwann	11) 2,500 "	2,500 "	"	1,250 "
— Maus	12) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Conscience	13) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Blommaert	14) 2,500 "	2,500 "	"	1,250 "
— Van Ryswyck	15) 2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
— Van Vaernewyck	16) 2,500 "	2,500 "	"	1,250 "
— Jules Van Praet	17) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Van den Vondel	18) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Dautzenberg	19) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Balat	20) 2,500 "	2,500 "	"	"
A REPORTER . . . fr.	206,900 "	118,200 "	88,700 "	87,500 "

DE L'AGRICULTURE.

DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1897	1898.	1899.	1900.	à venir.	
»	»	•	•	•	1) Contrat du 13 août 1892. — Ce travail est terminé.
•	»	•	•	•	2) M. Victor Rousseau s'engage à exécuter le monument, à ériger sur une des places publiques de la commune de La Louvière.
700 »	»	•	•	»	3) MM De Tombay et Canceel exécuteront ce monument, à ériger sur une des places publiques de la ville de Marche.
»	»	•	•	•	4) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Vilvorde.
10,000 •	»	•	•	»	5) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Verviers.
»	»	•	•	»	6) M. Devriendt a été chargé de ce travail (terminé).
»	»	•	•	»	7) Contrat du 4 mars 1896. — Terminé.
»	»	•	•	»	8) Contrat du 4 juillet 1897. — Terminé.
1,250 »	»	•	•	»	9) Idem. Idem.
»	•	•	•	•	10) Idem. Idem. Ce buste est fourni.
1,250 »	»	•	•	•	11) Idem. Idem.
1,250 »	1,250 »	•	•	•	12) Idem. Idem.
»	2,500 »	•	•	•	13) Idem. Idem.
1,250 »	»	•	•	•	14) Contrat du 2 septembre 1896. — Idem.
»	»	•	•	•	15) Idem. Idem.
1,250 »	»	•	•	•	16) Contrat du 21 septembre 1896. — Idem. Ce buste est fourni.
2,500 »	»	•	•	•	17) Contrat du 3 novembre 1896. — Idem.
1,250 »	1,250 »	•	•	•	18) Contrat du 26 juillet 1897. — Idem.
»	2,500 »	•	•	•	19) Contrat du 5 janvier 1898. — Idem.
»	2,500 »	•	•	•	20) Contrat du 14 janvier 1898. — Idem.
20,700 »	10,000 »	•	•	»	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des Établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1896.
REPORT. fr.	206,900 »	118,200 »	88,700 »	87,500 »
Monument au Roi (inauguration du chemin de fer du Congo) 21)	200,000 »	66,667 »	135,333 »	»
— Remy 22)	25,000 »	5,000 »	20,000 »	»
— Anspach 23)	403,585 66	20,000 »	585,585 06	»
— commémoratif de la Guerre des paysans 24)	5,500 »	1,167 »	2,555 »	»
— — — — — 25)	2,500 »	1,000 »	1,500 »	»
— — — — — 26)	4,000 »	1,667 »	2,555 »	»
— — — — — 27)	12,000 »	4,000 »	8,000 »	»
— — — — — 28)	12,000 »	3,000 »	7,000 »	»
— — — — — 29)	1,825 »	608 »	1,217 »	»
— — — — — 30)	20,000 »	10,000 »	10,000 »	»
— — — — — 31)	10,000 »	5,554 »	6,666 »	»
Plaque commémorative — 32)	2,000 »	700 »	1,500 »	»
Monument commémoratif de la Guerre des paysans 33)	11,000 »	5,500 »	7,500 »	»
— — — — — 34)	2,500 »	1,250 »	1,250 »	»
— Willems. 35)	50,000 »	7,500 »	22,500 »	»
— Jules de Burlet 36)	10,000 »	6,500 »	5,500 »	»
— Baron Seutin. 37)	9,000 »	1,750 »	7,250 »	»
— Jenneval 38)	7,000 »	2,555 »	4,667 »	»
— au comte Frédéric de Mérode 39)	10,000 »	2,500 »	7,500 »	»
— Frère-Orban 40)	5,000 »	2,500 »	2,500 »	»
Buste Jacob Van Maerlant 41)	2,500 »	2,500 »	»	»
— Willems 42)	2,500 »	2,500 »	»	»
— Genard 43)	2,500 »	2,500 »	»	»
TOTAUX. fr.	995,308 06	272,676 »	722,632 06	87,500 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1897.	1898.	1899.	1900.	à venir.	
20,700	10,000	"	"	"	
"	"	20,000	20,000	26,667	21) Ce monument sera érigé sur une des places publiques d'Anvers.
"	5,000	"	"	"	22) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Louvain.
20,000	"	"	"	"	23) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Bruxelles (terminé).
"	1,117	"	"	"	24) Ce monument sera érigé à Meerhout.
"	1,000	"	"	"	25) Ce monument sera érigé à Cappellen (terminé).
"	1,667	"	"	"	26) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Malines
"	4,000	"	"	"	27) Ce monument sera érigé à Moll (Anvers).
"	"	5,000	"	"	28) Ce monument sera érigé à Overmeire.
"	608	"	"	"	29) Ce monument sera érigé à Westerloo (terminé).
"	10,000	"	"	"	30) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Hasselt (terminé).
"	5,554	"	"	"	31) Ce monument sera érigé à Hérenthals.
"	700	"	"	"	32) Cette plaque sera placée dans l'église Saint-Michel, à Courtrai (terminée).
"	"	3,500	"	"	33) Ce monument sera érigé à Borahem.
"	"	1,250	"	"	34) Id. id. à Thielt.
"	"	7,500	"	"	35) Id. id. sur une des places publiques de Gand.
"	"	6,500	"	"	36) Ce monument est placé sur une des places publiques de Nivelles
"	"	1,750	"	"	37) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Nivelles
2,555	"	"	"	"	38) Ce monument est érigé place des Martyrs, à Bruxelles.
"	2,500	"	"	"	39) Id. id. id. id.
"	"	2,500	"	"	40) Ce monument doit orner la salle de réception de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, et est destiné à commémorer l'abolition des octrois
"	"	2,500	"	"	41) Contrat du 5 novembre 1898. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payables la moitié après l'approbation du modèle en terre par le Gouvernement, et l'autre moitié après la réception de l'œuvre entièrement terminée
"	"	2,500	"	"	42) Contrat du 11 septembre 1899. — Idem.
"	"	2,500	"	"	43) Id. id. — Idem.
43,055	59,976	55,500	20,000	26,667	

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1900.



(AMENDEMENTS.)



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1900 s'élève à fr.	4,382,520 »
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à	4,339,720 »
AUGMENTATION. fr.	<u>242,800 »</u>

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr.	5,927,520 »
Exercice 1899	<u>3,594,720 »</u>
AUGMENTATION fr.	332,800 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr.	655,000 »
Exercice 1899	<u>745,000 »</u>
DIMINUTION fr.	<u>90,000 »</u>
Soit en plus pour l'exercice 1900. fr.	<u>242,800 »</u>

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	320,520 »
— alloué pour 1899	<u>308,520 »</u>
AUGMENTATION. fr.	12,000 »

nécessaire pour accorder des augmentations réglementaires et pour augmenter d'un agent inférieur le personnel du Département.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 6. — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	77,550	»
— alloué pour 1899		86,550	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	9,000	»

provenant de la disparition de la charge temporaire de 9,000 francs qui figurait au Budget de 1899.

Le libellé a subi un changement de pure forme, dans un but de clarté et de concision.

ART. 7. — *Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	74,000	»
— alloué pour 1899		65,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

L'extension de notre commerce extérieur dans des pays qui lui étaient fermés jusqu'à présent a créé des besoins nouveaux. Pour mettre l'enseignement de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers à la hauteur de cette situation, il y a lieu d'instituer de nouveaux cours qui entraîneront un supplément de charge de 5.000 francs.

Le surplus de l'augmentation proposée provient du transfert d'un crédit qui figurait précédemment au Budget du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique (art. 84 du Budget de 1899) et qui est destiné à l'allocation de bourses aux élèves fréquentant les cours de l'Institut. Ce transfert a été préconisé par la section centrale de la Chambre des Représentants qui a examiné ledit Budget. (*Document n° 128 de la session 1898-1899, pages 12 et 13.*)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses.*

On propose de modifier ainsi l'ancien libellé de manière à le rendre plus clair et plus concis. Les développements indiquent, d'ailleurs, d'une manière détaillée la destination du crédit.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	350,000	»
— alloué pour 1899		300,000	»
		50,000	»
AUGMENTATION		fr.	50,000

La pratique de la mutualité continue à se propager dans toutes les régions du pays, ainsi que l'atteste le nombre toujours croissant des sociétés nouvelles qui se fondent et des sociétés anciennes qui se font reconnaître.

Il en résulte une augmentation considérable des frais de publication et de distribution des statuts, des subsides de premier établissement et des dépenses accessoires.

Pour faire face à ces divers besoins pendant l'exercice 1900, on estime qu'une augmentation de crédit de 50,000 francs est nécessaire.

ART. 18. — *Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	600,000	»
— alloué pour 1899		300,000	»
		300,000	»
AUGMENTATION		fr.	300,000

Des primes d'un montant total de près de 280,000 francs ont été accordées en 1899 à 923 sociétés mutualistes, au profit d'environ 60,000 membres

NOTE PRÉLIMINAIRE.

affiliés à la Caisse de retraite. Le nombre des livrets nouveaux ouverts pendant les neuf premiers mois de l'année courante atteint presque 50,000. Il est donc certain, dès à présent, que le nombre des livrets appelés à bénéficier des primes de l'État, en 1900, sera au moins doublé. Pour maintenir la même importance à ces encouragements, il est indispensable de porter le crédit à 600,000 francs.

CHAPITRE VI.

MINES.

§ 1^{er}. Conseil des mines

ART. 25. — *Matériel. — Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,000	»
— alloué pour 1899		1,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	800	»

Cette augmentation est sollicitée pour permettre au Conseil des mines, constitué en commission d'entérinement des Unions professionnelles, de remettre, à titre gracieux, aux syndicats ouvriers industriels, un certain nombre de tirés à part de leurs statuts, ainsi que le Ministère de l'Agriculture le fait pour les Unions agricoles. Elle servira en outre à couvrir quelques dépenses accessoires.

Comme conséquence, le libellé du crédit a été complété par les mots : *Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles.*

§ 2. Corps des mines.

ART. 26. — *Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	370,000	»
— alloué pour 1899		360,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

L'activité croissante du service des mines a donné lieu, depuis quelques années déjà, à une augmentation considérable du nombre des descentes dans les puits et des déplacements, ce qui a pour conséquence inévitable une augmentation parallèle des indemnités de frais de route.

En outre, l'attribution toute récente au corps des mines de la police des carrières à ciel ouvert entraîne un nouvel accroissement de cette catégorie de dépenses.

Il en résulte que le disponible du crédit destiné à assurer l'avancement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

régulier du personnel est presque entièrement absorbé, et il est équitable de restituer à l'allocation du corps la somme nécessaire à cette fin, soit 8,000 francs.

D'autre part, une somme de 2,000 francs est nécessaire pour la nomination d'un nouveau géomètre-dessinateur, en vue de la tenue à jour régulière de la carte générale des mines.

§ 3. Cartes géologique et agricole.

ART. 32. — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	120,000	»
— alloué pour 1899		160,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION	fr.	40,000 »

Au Budget de 1896, ce crédit a été augmenté de 38,000 francs en vue, notamment, d'imprimer aux travaux de la carte géologique toute l'activité possible, de manière à ne pas dépasser le terme de douze années assigné pour son achèvement. Le résultat désiré est en grande partie atteint. Il en résulte que, vu l'état actuel d'avancement des travaux, le crédit peut être diminué de 40,000 francs.

D'autre part, le libellé de l'article et ses développements ont été remaniés de manière à les mettre mieux en rapport avec la situation existante. La somme prévue pour l'exécution de la carte géologique est de 100,000 francs, et celle pour le service géologique, y compris les frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques, de 20,000 francs.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 38. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

La publication des résultats du recensement général des industries et des métiers avance rapidement; elle se poursuivra avec plus d'activité encore pendant l'année 1900. Pour en couvrir les dépenses, il est nécessaire de maintenir au Budget de 1900 le crédit accordé pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les motifs qui ont justifié l'allocation de ce subside pour les années précédentes continueront à exister en 1900; il y a donc lieu de maintenir au Budget de cet exercice la subvention dont il s'agit.

ART. 40. — *Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900.*

Crédit demandé : 430,000 francs.

Des crédits s'élevant respectivement à 50,000 et 430,000 francs ont été inscrits aux Budgets de 1898 et de 1899 pour la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris de 1900.

L'allocation de 430,000 francs actuellement sollicitée forme un nouvel acompte sur la somme totale de 1,000,000 de francs que la Législature a décidé de consacrer à cette intervention.

(386)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trois millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent vingt francs. fr. 3,927,520 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent cinquante-cinq mille francs 655,000 »

Soit ensemble à la somme de quatre millions cinq cent quatre vingt-deux mille cinq cent vingt francs fr. 4,582,520 » conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1900, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie millioen negen honderd zeven en twintig duizend vijfhonderd twintig frank. fr. 3,927,520 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes honderd vijf en vijftig duizend frank 655,000 »

Te zamen op de som van vier millioen vijf honderd twee en tachtig duizend vijf honderd twintig frank . fr. 4,582,520 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	320,520 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	420,020 »
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 »	6,000 »
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.	77,550 »	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	74,000 »	

**GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners	520,520 »	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorbehoeften, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 »	420,020 »
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten.	18,500 »	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN.			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen	6,000 »	6,000 »
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
6	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoud- onderwijs — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven	77,550 »	
7	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlingen	74,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses.	950,000 *	
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels, ainsi que chez les ouvriers.	22,000 *	1,151,250 *
10	Propriété industrielle	15,200 *	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 *	
CHAPITRE IV. POIDS ET MESURES.			
12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	112,350 *	
13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 *	188,350
14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 *	
CHAPITRE V. TRAVAIL.			
15	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000 *	
16	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	30,000 *	
17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	550,000 *	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		
8	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel. — Zendingen, commissiën, studiën, reisburzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven	950,000	
9	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-creetereken. — Verschillige uitgaven. — Ontwikkeling van den geest van huishoudelijke vereeniging, en van beroepsvereeniging, bij de kleinhandelaars en de klein-nijveraars, alsook bij de werklieden	22,000	1,151,250
10	Nijverheidseigendom	15,200	
11	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen — Verschillige onkosten	12,500	
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
12	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	112,350	
13	Bureel- en reiskosten der keurders	56,000	188,350
14	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen.	20,000	
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
15	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillige uitgaven.	80,000	
16	Bescherminingscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van den 9 ^{en} Augustus 1889; toelagen	50,000	
17	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillige onkosten voor de Bestandige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken, der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere creetereken. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillige uitgaven	350,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.	600,000 »	1,458,400 »
19	Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs.	100,000 »	
20	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	33,400 »	
21	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 »	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	202,000 »	
23	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	13,000 »	
CHAPITRE VI.			
MINES.			
§ 1^{er}. Conseil des mines.			
24	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
25	Matériel. — Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles	2,000 »	
§ 2. Corps des mines.			
26	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis.	370,000 »	
27	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	
28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500 »	
29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000 »	683,500 »
§ 3. Inspection des produits explosifs.			
30	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Aanmoedigingspremiën voor de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, om de aansluiting harer leden bij de Lijfrentkas onder waarborg van den Staat te vergemakkelijken.	600,000 .	1,438,400 .
19	Aanmoedigingspremiën, te storten op persoonlijke boekjes der Lijfrentkas ten voordeele van de sedert ten minste drie jaar aangesloten mutualisten, die zich, door hunne persoonlijke stortingen en door aanmoedigingen van verschillenden aard, geen jaarlijksch pensioen van 75 frank konden verschaffen	100,000 .	
20	Goedemannenraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	33,400 .	
21	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten.	50,000 .	
22	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	202,000 .	
23	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	13,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
MIJNEN.			
§ 1. Raad der mijnen.			
24	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	32,000 .	683,500 .
25	Materieel. — Drukwerken en verschillende uitgaven betreffende de Beroepsverenigingen.	2,000 .	
§ 2. Korps der mijnen.			
26	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten	370,000 .	683,500 .
27	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 .	
28	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs.	3,500 .	
29	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité	15,000 .	
§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.			
30	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven.	6,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
§ 4 Caisses de prévoyance.			
31	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	
§ 5 Cartes géologique et agricole.			
32	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	120,000 »	
CHAPITRE VII			
COMMISSIONS.			
§ 1^{er} Commission des procédés nouveaux.			
33	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.			
34	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	22,000 »
§ 3. Commission de revision des règlements miniers.			
35	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>charge temporaire</i>)	20,000 »	
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
36	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	10,000 »
TOTAL. . . fr.			3,927,520 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
§ 4. Voorzienigheidskassen.			
31	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000 .	
§ 5. Aard- en landbouwkundige kaart.			
32	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. Gedeeltelijke jaarwelen van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis, die aan den dienst der aardkundige kaart medewerken. — Aardkundige dienst; onkosten voor het uitgeven der boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen	120,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
COMMISSIËN.			
§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.			
33	Reis- en verblijfkosten; materieel, aankoop van keurstoffen, van toestellen, bureelkosten	500 .	
§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.			
34	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel.	1,500 .	22,000
§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.			
35	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. (tijdelijke last)	20,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
WAGTGEDEN.			
36	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid.	8,000 .	8,000 .
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
37	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begrooting; hulpgelden voor het dekken der kosten van laatste ziekte en begrafenis, te verleenen aan de gezinnen van afgestorvene ambtenaars en beambten of op pensioengestelde bedienden, die in eenen ongelukkigen toestand verkeeren — Hulpgelden bij uitzondering te verleenen	10,000 .	10,000 .
TOTAAL ft.			3,027,520 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE X. SERVICES DIVERS.			
58	Recensement industriel.	95,000 *	
59	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail institués par la loi du 21 juillet 1890	110,000 *	655,000 *
40	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 .	450,000 *	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . . fr.			4,582,520 *

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK X. VERSCHILLIGE DIENSTEN.			
38	Nijverheidstelling	95,000 •	
59	Toelage voor de voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 ^e Juli 1890	110,000 •	655,000 •
40	Toelage ten voordeele van het Belgisch algemeen Commissariaat bij de Wereldtentoonstelling van Parijs van 1900	450,000 •	
TOTAAL DER BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . . fr.			4,582,520 •

(398)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre.
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général. 74,500 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. 66,600 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail 98,900 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines 80,520 »
GRADES.		
		Secrétaire général 10,000 à 12,000
		Directeur général 9,000 à 10,000
		Directeurs 7,000 à 8,000
		Chefs de division 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau 4,300 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. 2,200 à 4,000
		Commis d'ordre 1,400 à 2,600
		Huissiers 1,500 à 2,500
		Concierges 700 à 1,200
		Garçons de bureau 1,200 à 1,500
		Boute-feux 900 à 1,200
		Nettoyeuses. 750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.		
		Directeur général 12,000
		Inspecteur général. 9,000
		Directeurs 7,000 à 8,000
		Ingénieurs ordinaires. 2,700 à 5,000
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 28,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 40,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 48,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »
	e.	Menues dépenses, etc. 7,500 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
520,520	508,520	12,000	»	
60,000	60,000	»	»	
401,520	389,520	12,000	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			<i>Frais de déplacement.</i>
4	»	Frais de route et de séjour	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
			CHAPITRE II.
			PENSIONS.
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
			CHAPITRE III.
			INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.
6	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités	58,250 »
	b.	Frais de route. — Matériel et dépenses diverses	19,500 »
7	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses	65,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves	11,000 »
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr.	695,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses.	172,000 »
8	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel.	50,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager	5,000 »
	e.	Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail	20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager.	8,000 »
9	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses	5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles.	14,000 »
	c.	Diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels, ainsi que chez les ouvriers	5,000 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication	8,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication	4,200 »
10	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique.	2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle	500 »
11	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,520	389,520	12,000	»	
18,500	18,500	»	»	
420,020	408,020	12,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		12,000		
6,000	6,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
77,550	86,550	»	(¹) 9,000	(¹) Suppression de la charge temporaire
74,000	65,000	9,000	»	
950,000	950,000	»	»	
22,000	22,000	»	»	
15,200	15,200	»	»	
12,500	12,500	»	»	
1,151,250	1,151,250	9,000	9,000	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE IV.																		
POIDS ET MESURES.																		
a.		Traitements du personnel 105,400 »																
12		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents</th> <th style="text-align: left;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td>6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 5^e classe</td> <td>3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td> <td>2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires</td> <td>1,500 à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume</td> <td>4,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur	5,500 à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	4,500 à 5,500	— 5 ^e classe	3,000 à 4,000	Vérificateurs-adjoints	2,000 à 3,000	Aides vérificateurs temporaires	1,500 à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume	4,000
NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																	
Inspecteur	5,500 à 7,000																	
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000 à 7,000																	
— 2 ^e classe	4,500 à 5,500																	
— 5 ^e classe	3,000 à 4,000																	
Vérificateurs-adjoints	2,000 à 3,000																	
Aides vérificateurs temporaires	1,500 à 1,900																	
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume	4,000																	
b.		Frais d'intérim et d'inspection 6,950 »																
15		» Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																
14		» Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Bureau de métrologie. — Missions																
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																		
CHAPITRE V.																		
TRAVAIL.																		
15		» Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux corres- pondants régionaux du travail; dépenses diverses																
16		» Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																
a.		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 515,000 »																
17		b. Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 45,000 »																
c.		Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Sub- sides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses 20,000 »																
18		» Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État																
19		» Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs																
20		» Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement																
21		» Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers																
22		» Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions																
23		» Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
112,550	112,350	»	»	
56,000	56,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
188,550	188,550	»	»	
80,000	80,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
350,000	300,000	50,000	»	
600,000	300,000	500,000	»	
100,000	100,000	»	»	
53,400	53,400	»	»	
50,000	50,000	»	»	
202,000	202,000	»	»	
15,000	15,000	»	»	
1,458,400	1,088,400	550,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		550,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VI.				
MINES.				
§ 1 ^{er} . — Conseil des mines.				
24	a	Personnel. — Traitements et frais de déplacement		
		GRADÉS.		
		Président	1	8,000
		Conseillers effectifs	2	6,000
		Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500
		Greffier	1	5,000
		Commis	1	2,000
		Huissier	1	1,200
				Indemnité annuelle.
25	a.	Matériel		800
	b.	Impressions et dépenses diverses relatives aux Unions professionnelles		1,200
§ 2. — Corps des mines.				
26	a	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis		
		GRADÉS.		
		Inspecteurs généraux	2	10,000
		Ingénieurs en chef directeurs	8	7,500 à 9,000
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5	6,500 7,000
		— — de 2 ^{me} —	5	5,500 6,000
		— de 1 ^{re} classe	9	4,500 5,000
		— de 2 ^{me} —	10	3,500 4,000
		— de 3 ^{me} —	11	2,700 3,100
		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	8	2,400 3,000
		— — de 2 ^{me} —	10 (*)	1,500 2,100
		Commis		1,200 2,600
				(*) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
27	a	Délégués ouvriers à l'inspection des Mines. — Indemnités		72,000
	b.	Frais de déplacements		12,000
	c.	Dépenses diverses.		6,000
28	a	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines		
29	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences		12,500
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur		2,500
A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
32,000	52,000	»	»	
2,000	1,200	800	»	
370,000	560,000	10,000	»	
90,000	90,000	»	»	
3,500	5,500	»	»	
15,000	15,000	»	»	
312,500	501,700	10,800	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
30	•	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses
		§ 4. — Caisses de prévoyance.
31	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
52	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Indemnité du secrétaire, rémunération d'agents temporaires. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. . . 100,000 »
	b.	Service géologique. — Traitement du directeur, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour. — Bibliographie des sciences géologiques, bibliothèque, dépenses diverses 20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMISSIONS.
		§ 1 ^{er} . — Commission des procédés nouveaux.
33	•	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
34	•	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		§ 3. — Commission de revision des règlements miniers.
35	•	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>charge temporaire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
36	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
512,500	501,700	10,800	.	
6,000	6,000	.	.	
45,000	45,000	.	.	
120,000	160,000	.	40,000	
685,500	712,700	10,800	40,000	
DIMINUTION. . fr.		29,200		
500	500	.	.	
1,500	1,500	.	.	
20,000	20,000	.	.	
22,000	22,000	.	.	
8,000	8,000	.	.	
8,000	8,000	.	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
38	»	Recensement industriel.
39	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
40	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900
	»	Concours de mutualité (1891 à 1895) (<i>pour mémoire</i>).
	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces — Frais divers de la commission instituée pour juger ce concours (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE X. . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
95,000	95,000	»	»	
110,000	110,000	»	»	
450,000	450,000	»	»	
»	30,000	»	30,000	
»	60,000	»	60,000	
655,000	745,000	»	90,000	
DIMINUTION . . . fr.		90,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions.
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Mines
VII.	Commissions
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers.
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
420,020	408,020	12,000	»	
6,000	6,000	»	»	
1,151,250	1,151,250	»	»	
188,350	188,350	»	»	
1,438,400	1,088,400	550,000	»	
685,500	712,700	»	29,200	
22,000	22,000	»	»	
8,000	8,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
655,000	745,000	»	90,000	
4,582,520	4,359,720	362,000	119,200	
AUGMENTATION. . . fr.		242,800		

(414)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1900.

—

(AMENDEMENTS.)

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1900 s'élève à fr. 147,123,430 »
 Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à . . 138,165,034 »

AUGMENTATION. . . . fr. 8,958,376 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr. 146,672,930 »
 — 1899 138,165,034 »

AUGMENTATION. . . . fr. 8,507,876 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr. 430,500 »
 — 1899 » »

AUGMENTATION. . . . fr. 430,500 »

Soit en plus. fr. 8,958,376 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1900 fr. 115,600 »
 — alloué pour 1899 114,600 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,000 »

résultant d'une modification de cadre justifiée par l'intérêt du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	600,799	»
— alloué pour 1899.		578,909	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	21,890	»

destinée à faire face à des augmentations de traitement qu'il a été reconnu équitable d'accorder au personnel des lignes reprises, ainsi qu'à couvrir le supplément de dépense résultant de modifications de cadres justifiées par l'intérêt du service.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*
(Y compris 12,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1900	fr.	899,532	»
— alloué pour 1899		887,532	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,000	»

Cette augmentation constitue une charge temporaire représentant les frais de la réimpression des tarifs, rendue nécessaire par la reprise de lignes et par l'extension des relations internationales.

ART. 11. — *Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	206,000	»
— alloué pour 1899		200,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

Le relèvement du subside est la conséquence de mesures qu'on a jugé équitable de prendre en faveur de certains ouvriers qui n'avaient pu être immatriculés dans le passé parce qu'ils ne réunissaient pas toutes les conditions réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	150,000	»
— alloué pour 1899:		130,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

justifiée par l'accroissement du nombre des ouvriers.

SECTION 2. — Voies et Travaux.

ART. 14. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,329,687	»
— alloué pour 1899		2,266,577	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	63,110	»

justifiée par des extensions de personnel et des modifications de cadres reconnues indispensables.

ART. 15. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	7,703,698	»
— alloué pour 1899		7,579,417	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	124,281	»

Cette augmentation résulte en partie de la reprise du personnel de la ligne de Liège à Maestricht et, pour le surplus, de réformes organiques, notamment de mesures prises en faveur des ouvriers.

ART. 16. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	6,145,909	»
— alloué pour 1899		5,869,109	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	274,800	»

Il s'agit de faire face à la dépense supplémentaire occasionnée par le renforcement des approvisionnements en vue des réfections à effectuer aux lignes reprises. L'augmentation est due en outre, pour partie, à la hausse du prix des matériaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyer de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1 million de francs portés précédemment au Budget extraordinaire.)*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	10,383,830	»
— alloué pour 1899		9,959,449	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	424,381	»

Cette augmentation s'applique principalement à l'entretien et au renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances. Elle résulte à la fois de l'extension de cette partie du domaine national et de la hausse du prix des matériaux. La première de ces causes entraîne également un accroissement de la partie du crédit affectée à la rémunération du personnel occupé aux travaux dont il s'agit.

SECTION 3. — *Traction et matériel.*

ART. 18. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	2,571,193	»
— alloué pour 1899.		2,306,143	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	65,050	»

Cette augmentation est nécessitée par la reprise du personnel de la ligne de Liège à Maestricht et par certaines extensions et modifications de cadres que justifie le développement du trafic.

ART. 19. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	19,963,825	»
— alloué pour 1899		18,594,540	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,368,985	»

provenant des causes suivantes :

- a) Reprise du personnel de la ligne de Liège à Maestricht;
- b) Extensions de personnel (machinistes, chauffeurs, etc.) nécessitées par le développement du trafic et déjà réalisées. Ces mesures emportent la plus grande partie de l'augmentation proposée;
- c) Nouveaux renforts de personnel reconnus indispensables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 20. — Primes d'économie et de régularité.**

Crédit demandé pour 1900	fr.	947,228	»
— alloué pour 1899		898,767	»
		48,461	»
AUGMENTATION.		fr.	48,461

justifiée par les extensions de personnel (machinistes, chauffeurs, serre-freins et lampistes) nécessitées par la reprise de lignes et l'ouverture de lignes nouvelles, et déjà réalisées en partie

ART. 21. — Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.

Crédit demandé pour 1900.	fr.	14,571,346	»
— alloué pour 1899.		10,981,923	»
		3,589,421	»
AUGMENTATION.		fr.	3,589,421

nécessitée par la reprise de la section belge de la ligne de Liège-Maestricht, par l'accroissement de la consommation de charbon et par le renchérissement de ce combustible ainsi que d'autres matières.

ART. 22. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel.

Crédit demandé pour 1900.	fr.	20,638,770	»
— alloué pour 1899.		20,494,483	»
		144,285	»
AUGMENTATION.		fr.	144,285

Cette augmentation, qui comprend notamment une somme de 20,500 francs destinée à accorder des indemnités trimestrielles de compensation aux ouvriers des lignes reprises, est due en grande partie à la reprise de la section belge de la ligne de Liège-Maestricht.

SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.**ART. 23. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé pour 1900.	fr.	14,130,701	»
— alloué pour 1899.		13,731,674	»
		399,027	»
AUGMENTATION		fr.	399,027

Cette somme comprend, à concurrence de 134,600 francs, la dépense afférente aux traitements du personnel de la ligne de Liège à Maestricht, repris par l'État, et aux promotions accordées au personnel des autres lignes rachetées dans ces dernières années. La différence se justifie par les extensions de personnel que nécessite le développement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — Salaires des agrées et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.

Crédit demandé pour 1900	fr.	11,089,118	»
— alloué pour 1899		10,600,143	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	488,975	»

justifiée par la reprise de la ligne de Liège-Maestricht et par les extensions de cadres qui ont dû être réalisées pour faire face à l'accroissement du trafic.

ART. 25. — Primes pour encourager la marche régulière des convois.

Crédit demandé pour 1900	fr.	551,169	»
— alloué pour 1899		533,285	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,884	»

Cette augmentation représente, jusqu'à concurrence de 4,616 francs, la dépense en primes afférente au personnel de la ligne de Liège-Maestricht; elle résulte, pour le surplus, des extensions de cadres et des transformations d'emplois déjà réalisées.

ART. 26. — Frais d'exploitation.

Crédit demandé pour 1900	fr.	3,553,000	»
— alloué pour 1899		2,966,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	586,500	»

Cette augmentation provient, jusqu'à concurrence de 46,000 francs, de la reprise de la section belge de la ligne de Liège-Maestricht; le restant représente la dépense déjà engagée par suite des accroissements de consommation et de la hausse du prix de certaines matières.

ART. 28. — Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux.

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,176,113	»
— alloué pour 1899		1,171,080	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,033	»

représentant le supplément de dépense à résulter de la reprise de la section belge du chemin de fer de Liège-Maestricht.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	2,217,727	»
— alloué pour 1899		2,150,827	»
		66,900	»
AUGMENTATION.		fr.	66,900

provenant des causes suivantes :

- a) Reprise de la ligne de Liège à Maestricht;
- b) Augmentations de traitement aux employés d'autres lignes reprises par l'Etat;
- c) Extensions de personnel nécessitées par le développement du trafic.

ART. 30. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	163,909	»
— alloué pour 1899		149,881	»
		14,028	»
AUGMENTATION.		fr.	14,028

provenant de l'extension du personnel nécessitée par le développement du trafic.

SECTION 6. — Chemins de fer en construction.

ART. 32. — *Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	10,900	»
— alloué pour 1899		9,650	»
		1,250	»
AUGMENTATION.		fr.	1,250

destinée à payer l'indemnité de déplacement revenant au fonctionnaire chargé du service des chemins de fer en construction.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 34. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	181,250	»
— alloué pour 1899.		170,360	»
		10,890	»
AUGMENTATION		fr.	10,890

destinée à payer les salaires de quelques agents nouveaux qu'exige le développement du service et à faire face aux augmentations de salaire à accorder aux ouvriers méritants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	297,700	»
— alloué pour 1899		288,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

Cette augmentation représente, jusqu'à concurrence de 7,000 francs, la dépense supplémentaire de chauffage et d'éclairage de l'Hôtel des Postes et Télégraphes de Bruxelles, occasionnée par la hausse du prix du charbon. Le surplus est destiné à l'acquisition de papiers, etc., pour l'atelier de photographie créé récemment.

SECTION. 2. — Postes.

ART. 36 — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,574,593	»
— alloué pour 1899		5,238,803	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	135,790	»

destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions de personnel et modifications de cadres nécessitées par le développement constant des services et déjà réalisées en partie;
- b) Transformations d'emplois et promotions à accorder par application des règles organiques;
- c) Création et transformation de bureaux.

ART. 37. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,924,220	»
— alloué pour 1899.		5,719,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	204,320	»

Cette augmentation comprend une somme de 2,120 francs transférée de l'article 38. Elle est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions de personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de facteur local, de facteur rural, de messager, etc.;
- c) Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local et augmentations à accorder par application des dispositions organiques, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	306,950	»
— alloué pour 1899		309,070	»
		2,120	»
	DIMINUTION.	fr.	2,120

résultant du transfert de pareille somme à l'article 37.

ART. 41. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*
(Y compris une charge temporaire de 53,530 francs.)

Crédit demandé pour 1900.	fr.	4,110,250	»
— alloué pour 1899		4,013,550	»
		96,680	»
	AUGMENTATION.	fr.	96,680

La dépense en matériel et autres frais de bureau s'accroît nécessairement, comme les autres dépenses d'administration (voir notamment art. 36 et 37), à raison de l'extension du service.

L'augmentation du présent article comprend une charge temporaire provenant des dépenses de première installation de locaux de perception, de l'achat de boîtes-bornes, de coffres-forts, etc.

SECTION 3. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 43. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	4,291,610	»
— alloué pour 1899		4,096,975	»
		194,635	»
	AUGMENTATION.	fr.	194,635

Le développement constant du service entraîne l'extension du personnel et, par suite, l'augmentation des dépenses, notamment en traitements, en primes de régularité en indemnités aux élèves provisoires employés dans les bureaux téléphoniques centraux ainsi qu'aux agents des autres services coopérant au service téléphonique, etc.

L'augmentation proposée est aussi destinée à faire face à des transformations d'emplois et à des augmentations de traitement réglementaires.

ART. 44. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée
ou par mois.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,520,595	»
— alloué pour 1899.		1,451,175	»
		69,420	»
	AUGMENTATION	fr.	69,420

due à des causes analogues à celles mentionnées à l'article 43.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45. — *Entretien des lignes et des bureaux ; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	679,500	»
— alloué pour 1899		657,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	22,000	»

Cette augmentation est justifiée, jusqu'à concurrence de 12,000 francs, par l'ouverture de nouveaux bureaux télégraphiques et téléphoniques ainsi que par la hausse du prix des matériaux. Le surplus, soit 10,000 francs, représente les frais de chauffage et d'éclairage du nouvel Hôtel des Téléphones à Bruxelles.

ART. 46. — *Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	2,500	»
— alloué pour 1899.		2,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	500	»

destinée à mettre le crédit en rapport avec la dépense réelle.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 52. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	2,188,376	»
— alloué pour 1899.		2,003,376	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	185,000	»

justifiée par le relèvement du prix des combustibles consommés par les steamers, ainsi que par la hausse des matériaux et de la main-d'œuvre pour les réparations et l'entretien.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 54. — *Traitement des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	147,000	»
— alloué pour 1899		118,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	28,500	»

Le nombre croissant des fonctionnaires et employés qui, à raison de leur âge ou de leur état de santé, doivent être placés dans la section de disponibilité, rend indispensable cette augmentation de crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE VIII.****SECOURS.**

ART. 56. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	69,000	»
— alloué pour 1899		59,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

justifiée par l'accroissement du personnel.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE X.****SERVICES DIVERS.**

ART. 58. — *Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris.*

Crédit demandé : 20,500 francs.

Le libellé du crédit suffit à en justifier le principe et le montant.

ART. 59. — *Marine. Traction et matériel.*

Crédit demandé : 430,000 francs.

Cette somme est destinée au renouvellement des chaudières de trois steamers de la ligne d'Ostende-Douvres.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail, chargé par intérim du portefeuille du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent quarante-six millions six cent septante-deux mille neuf cent trente francs fr. 146,672,950 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre cent cinquante mille cinq cents francs 450,500 »

Soit ensemble à la somme de cent quarante-sept millions cent vingt-trois mille quatre cent trente francs. fr. 147,123,430 » conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Nijverheid en Arbeid, waarnemend Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd zes en veertig miljoen zes honderd twee en zeventig duizend negen honderd dertig frank . fr. 146,672,950 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vier honderd vijftig duizend vijf honderd frank 450,500 »

Te zamen, op de som van honderd zeven en veertig miljoen honderd drij en twintig duizend vier honderd dertig frank. 147,123,430 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	
2	Traitement des fonctionnaires et employés	115,000 °	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 °	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 °	272,250 °
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 °	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 °	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	600,799 °	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	151,804 °	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. (y compris 12,000 fr. en charge temporaire)	899,532 °	
10	Subsides à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	88,000 °	
11	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	208,000 °	
12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 °	
13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 °	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN,
POSTERIJEN EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten	115,600 .	
5	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 .	
4	Jaarwedde en werkloos van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,150 .	272,250 .
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des ministers; kleine uitgaven	60,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	44,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
Afdeeling I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	600,799 .	
8	Werkloos van de bedienden en werklieden	151,804 .	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz. (<i>inbegrepen</i> <i>eene som van 12.000 frank als tijdelijke last</i>).	899,532 .	
10	Toelage aan de verzekerings- en pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaars en beambten	88,000 .	
11	Toelage aan de pensioen- en hulpkas van de werklieden van het Beheer	200,000 .	
12	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000 .	
13	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
SECTION 2 — Voies et travaux.				
14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,329,687	120,140,970	
15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	7,703,698		
16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	6,143,009		
17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	10,383,830		
SECTION 3. — Traction et matériel.				
18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,371,193	120,140,970	
19	Salaires des agréés et des ouvriers.	19,963,525		
20	Primes d'économie et de régularité.	947,228		
21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	14,571,346		
22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	20,638,770		
SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.				
23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	14,150,701		
24	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	11,089,118		
25	Primes pour encourager la marche régulière des convois	551,169		
26	Frais d'exploitation.	5,353,000		
27	Publicité commerciale	200,012		
28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	1,176,113		

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
14	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,329,687 *	
15	Werkloon van de bedienden voor het toezicht over en de politie van de baan	7,703,698 *	
16	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	6,143,900 *	
17	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; geringe verbeteringswerken en huur van lokalen; werken van onderhoud en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kuitswerken en aanhoorigheden van den spoorweg (met inbegrip van 1 miljoen frank, die vroeger op de buitengewone Begrooting stonden)	10,583,830 *	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
18	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,371,193 *	
19	Werkloon van de bedienden en werklieden	19,963,525 *	120,140,970 *
20	Premiën voor zuinig gebruik van materialen en voor den regelmatigen loop van de treinen	947,228 *	
21	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	14,571,346 *	
22	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	20,638,770 *	
AFDEELING 4. — Vervoer. — Bestuur van handelszaken en toezicht op de vergunde spoorwegen.			
23	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	14,150,701 *	
24	Werkloon van de bedienden en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden.	11,089,118 *	
25	Aanmoedigingspremiën voor den regelmatigen loop der treinen	551,169 *	
26	Exploitatiekosten	3,353,000 *	
27	Advertentiën	260,012 *	
28	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover; betwiste zaken	1,176,113 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,217,727	•
50	Salaires des agréés et des ouvriers	163,909	•
31	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	•
Section 6. — Chemins de fer en construction.			
52	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer	10,900	•
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	129,540	•
34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	181,250	•
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	297,700	•
SECTION 2. — Postes.			
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,374,593	•
57	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,924,220	•
38	Transport des dépêches	306,950	•
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000	20,001,938 •
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	•
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie (y compris une charge temporaire de 55,550 francs)	1,110,250	•
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,217,727	”
30	Werkloon van de bedienden en werklieden	163,909	”
31	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenbadingen vaststellen	5,000	”
AFDEELING 6. — In aanbouw zijnde spoorwegen.			
32	Jaarwedde van en vergoeding voor een ingenieur van Bruggen en Wegen, die, bij het Spoorwegbeheer als overgangsmaatregel in dienst is	10,900	”
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
33	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	129,540	”
34	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	181,250	”
35	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	297,700	”
AFDEELING 2. — Posterijen.			
36	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,374,595	”
37	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	5,024,220	”
38	Vervoer van de postpakketten	306,950	”
39	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000	”
40	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000	”
41	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en bureelkosten (<i>inbegrepen eene som van 55,550 frank als tijdelijke last</i>)	1,110,250	”
42	Aandeel van het Beheer in de kosten van het internationaal bureel te Bern	5,250	”
			20,001,958

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,201,610 *	
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,520,595 *	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	670,500 *	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 *	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 *	
(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,452,561 *	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	508,370 *	
50	Remises. (Crédit non limitatif)	1,022,000 *	5,071,042 *
51	Subsides	99,735 *	
52	Traction et matériel	2,188,376 *	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 *	5,000 *
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	147,000 *	147,000 *

BEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
43	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,291,610 *	
44	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	1,520,595 *	
45	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	679,500 *	
46	Aandeel in de kosten van het internationaal bureel te Bern	2,500 *	
47	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraafkabels	50,000 *	
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 47, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
48	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,452,561 *	
49	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	308,570 *	
50	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet)	1,022,000 *	5,071,042 *
51	Toelagen	99,735 *	
52	Trekdienst en materieel	2,188,378 *	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
53	Zitpenningen der leden en bijkomende kosten	5,000 *	5,000 *
HOOFDSTUK VI.			
JAARWEDDE VAN BESCHIKBAARHEID.			
54	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	147,000 *	147,000 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
55	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	69,000 »	69,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 25, 29, 33, 36, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
TOTAL . . . fr.			146,672,930 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
58	Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris	20,500 »	450,500 »
59	Marine. Traction et matériel.	430,000 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. fr			147,123,430 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIONEN.			
55	Pensionen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 •	50,000 •
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
56	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloosstaten betaalde werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeeren	69,000 •	69,000 •
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Onvoorziene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting.	15,750 •	15,750 •
(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 14, 18, 23, 29, 33, 36, 43 en 48 kunnen, volgens de behoefte van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere over- gebracht.)			
TOTAAL fr.			146,672,950 •
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
58	Telegraaf. — Deelneming aan de internationale tentoonstelling te Parijs	20,500 •	450,500 •
59	Zeewezen Trekdienst en materieel	430,000 •	
TOTAAL VAN DE GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTRIJEN EN TELEGRAFEN fr.			147,123,450 •

(438)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc 12,600 "
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,950 "
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance. Service général fr. 506,709 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 67,150 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 26,940 "
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 78,490 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 27,024 "
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,450 "
	d.	Atelier de reproduction des plans 19,940 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 346,495 "
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 263,842 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 289,197 "
10	"	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
11	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
12	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
13	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation	Diminution.	
21,000	21,000	"	"	
115,600	114,600	1,000	"	
4,500	4,500	"	"	
27,130	27,130	"	"	
60,000	60,000	"	"	
44,000	44,000	"	"	
272,250	271,250	1,000	"	
AUGMENTATION. . . fr.		1,000		
600,799	578,909	21,890	"	
151,804	151,804	"	"	
899,552	887,552	12,000	"	
88,000	88,000	"	"	
206,000	200,000	6,000	"	
150,000	150,000	20,000	"	
14,000	14,000	"	"	
2,110,135	2,050,245	59,890	"	
AUGMENTATION. . . fr.		59,890		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
14	a.	Direction centrale du service fr. 514,885 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,808,027 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 206,775 »
15		<i>Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)</i>
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
16	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,087,400 »
	b.	— de rails et accessoires 1,730,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,326,509 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
17	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 5,661,742 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 3,308,664 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 155,080 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 258,364 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,529,687	2,266,577	(¹) 65,110	•	(¹) Y compris un transfert de 1,640 francs de l'art. 15.
7,705,698	7,570,417	(¹) 124,281	•	(¹) En tenant compte des transferts à l'article 14, de . fr. 1,640 • 24 . . . 1,954 "
6,145,009	5,866,109	274,800	•	
10,385,850	9,959,449	(¹) 424,401	•	(¹) Y compris un transfert de 1,807 francs de l'article 10.
20,561,144	25,074,552	886,592	•	
AUGMENTATION. . . fr.		886,592		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
18	a.	Direction centrale du service fr. 390,925 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,171,050 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 521,210 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 158,560 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 128,548 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
19	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 10,534,842 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,094,105 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 86,475 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 5,248,015 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
20	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 477,402 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 424,548 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 32,125 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 13,153 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
21	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 14,028,346 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 543,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
22	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 10,061,400 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,909,127 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,168,234 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,571,195	2,506,143	(¹) 65,050	•	(¹) En tenant compte des transferts : de l'article 19 de fr. 7,460 — 22. . . 17,940 — 20. . . 1,550
10,965,525	18,594,540	(²) 1,568,985	•	(²) En tenant compte des transferts : de l'article 24 de fr. 900 à — 17. . . 1,867 à — 18. . . 7,460
947,228	898,767	48,461	•	
14,571,546	10,981,925	3,589,421	•	
20,658,770	20,494,485	(³) 144,285	•	(³) En tenant compte d'un transfert à l'article 18 de 17,940 francs.
58,402,062	55,275,860	5,216,202	•	
AUGMENTATION. • fr.		5,216,202		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
23	a.	Direction centrale du service des transports fr. 590,632 •
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux . . . 530,016 •
	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 6,084,171 •
	d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. . . . 6,328,500 •
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, déconchers des gardes, etc. . . . 617,382 •
<i>Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
24	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,305,000 •
	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 3,084,118 •
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,610,000 •
25	•	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
26	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,226,350 •
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,066,650 •
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 60,000 •
27	•	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries ; Indemnités du chef d'accidents survenus ; Contentieux.</i>		
28	a.	Sur le chemin de fer 1,166,113 •
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 •
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
14,150,701	13,751,874	(¹) 398,827	»	(¹) En tenant compte de transferts : à l'article 24 de fr. 4,435 » à l'article 29 de 12,750 » à l'article 38 de 4,726 »
11,080,118	10,600,143	(²) 488,975	»	(²) En tenant compte de transferts : de l'article 15 de fr. 1,054 » de l'article 23 de 4,435 » à l'article 19 de 900 »
551,169	533,285	17,884	»	
3,553,000	2,966,500	586,500	»	
260,012	260,012	»	»	
1,176,115	1,171,080	5,035	»	
30,580,113	29,282,694	1,297,419	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,297,419		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 792,280 *
29	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,348,102 *
	c.	Dépôt du timbre. 24,185 *
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 53,160 *
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
30	a.	Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service. 145,281 *
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,628 *
31	*	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons.
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
32	*	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
	6 ^e	— — Chemins de fer en construction
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,217,727	2,150,827	(¹) 66,900	•	(¹) En tenant compte de transferts de l'article 25 de 12,750 francs, à l'article 50 de 9,240 francs et à l'article 18 de 1,750 francs.
103,909	149,881	(²) 14,028	•	(²) En tenant compte d'un transfert de l'article 29 de 9,240 francs.
5,000	5,000	•	•	
2,386,636	2,305,708	80,928	•	
AUGMENTATION. . . fr.		80,928		
10,900	9,650	1,250	•	
10,900	9,650	1,250	•	
AUGMENTATION. . . fr.		1,250		
2,110,135	2,050,245	59,890	•	
26,501,124	25,674,552	826,572	•	
58,492,062	53,275,860	5,216,202	•	
50,580,113	29,282,694	21,297,419	•	
2,386,636	2,305,708	80,928	•	
10,900	9,650	1,250	•	
120,140,970	112,598,709	7,542,261	•	
AUGMENTATION . . . fr.		7,542,261		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments	60,755 •
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	16,000 •
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	52,785 •
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
34	a.	Service spécial des bâtiments	21,870 •
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	59,700 •
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	66,530 •
	d.	Atelier d'autographie	4,725 •
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	28,425 •
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	4,000 •
	b.	Loyers	2,000 •
	c.	Éclairage et chauffage	67,000 •
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	30,000 •
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	12,000 •
	f.	Papiers, encre et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	153,200 •
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	20,500 •
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
36	a.	Direction centrale et services provinciaux	812,660 •
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	4,561,935 •
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
37	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.)	253,950 •
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	2,620,414 •
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,869,440 •
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	1,075,211 •
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boule-feu et écreuses	105,205 •
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution	
129,540 »	129,540 »	»	»	
181,250 »	170,360 »	(¹) 10,890 »	»	(¹) En tenant compte d'un transfert à l'article 44 de fr. 1,560.
297,700 »	288,700 »	9,000 »	»	
608,490 »	588,600 »	19,890 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		19,890 »		
5,374,595 »	5,238,803 »	(¹) 135,790 »	»	(¹) En tenant compte des transferts : de l'article 23 de fr. 4,725 » à — 37 de 1,650 » à — 43 de 13,000 »
5,921,220 »	5,719,000 »	(²) 204,320 »	»	(²) En tenant compte des transferts : de l'article 36 de fr. 1,550 » — 38 de 2,120 » — 41 de 14,670 »
11,295,815 »	10,958,703 »	340,110 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 227,310 »
38	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	56,135 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons	7,080 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
39	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	
40	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	140,150 »
	b.	Chauffage et éclairage	77,400 »
41	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	275,580 »
	d.	Loyers, frais de régie	523,450 »
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	84,670 »
42	»	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	586,015 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,798,715 »
43	c.	Bureaux centraux téléphoniques	459,120 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	214,850 »
	e.	Primes téléphoniques	98,280 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	204,650 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	60,005 »
	b.	Services d'exécution	713,260 »
44	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	667,350 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	80,000 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	110,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	74,000 »
45	c.	Entretien des locaux et du mobilier	50,000 »
	d.	Entretien des lignes et des appareils.	342,500 »
	e.	Objets de consommation, indemnités du chef d'accidents; menues dépenses	53,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	70,000 »
46	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
47	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
11,298,813	10,958,705	340,110	•	
306,950	309,070	•	(¹) 2,120	(¹) Transfert à l'article 37.
120,000	120,000	•	•	
10,000	10,000	•	•	
1,110,250	1,015,550	(²) 96,680	•	(²) En tenant compte d'un transfert de 14,670 francs à l'article 37.
3,250	3,250	•	•	
12,840,243	12,414,573	436,790	2,120	
AUGMENTATION. . . fr.		434,670		
4,291,610	4,096,075	(³) 194,635	•	(³) En tenant compte des transferts de l'article 36 de 13,000 francs et de l'article 44 de 23,240 francs.
1,520,595	1,451,175	(⁴) 69,420	•	(⁴) En tenant compte des transferts de l'article 34 de 1,560 francs et à l'article 43 de 23,240 francs.
679,500	657,500	22,000	•	
2,500	2,000	500	•	
50,000	50,000	•	•	
6,544,205	6,257,650	286,555	•	
AUGMENTATION. . . fr.		286,555		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 674,585 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 534,536 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mouses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
49	•	Huissiers, messagers, lamanes, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
51	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel:</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,780,412 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 10,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
608,490 »	588,600 »	19,890 »	°	
12,849,245 »	12,414,575 »	434,670 »	°	
6,544,205 »	6,257,650 »	286,555 »	°	
20,001,958 »	19,260,825 »	741,115 »	°	
AUGMENTATION. . . fr.		741,115 »		
1,452,561 »	1,452,561 »	°	°	
308,370 »	308,370 »	°	°	
1,922,000 »	1,922,000 »	°	°	
99,735 »	99,735 »	°	°	
2,188,576 »	2,003,376 »	185,000 »	°	
5,971,042 »	5,786,042 »	185,042 »	°	
AUGMENTATION. . . fr.		185,000 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 29, 33, 36, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
58	•	Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris
59	•	Marine. Renouvellement des chaudières de trois steamers
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES.		Observations.
		Augmentation	Diminution	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
147,000 »	118,500 »	28,500 »	»	
147,000 »	118,500 »	28,500 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		28,500 »		
50,000 »	50,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
69,000 »	59,000 »	10,000 »	»	
69,000 »	59,000 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		10,000 »		
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
20,500 »	»	20,500 »	»	
450,000 »	»	430,000 »	»	
440,500 »	»	450,500 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		450,500 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentations.	Diminutions.	
272,250 •	271,250 •	1,000 •	•	
120,140,970 •	112,598,700 •	7,542,261 •	•	
20,001,958 •	19,260,823 •	741,115 •	•	
5,971,042 •	5,786,042 •	185,000 •	•	
5,000 •	5,000 •	•	•	
147,000 •	118,500 •	28,500 •	•	
50,000 •	50,000 •	•	•	
60,000 •	50,000 •	10,000 •	•	
15,750 •	15,750 •	•	•	
450,500 •	•	450,500 •	•	
147,123,450 •	138,163,054 •	8,958,376 •	•	
AUGMENTATION. . . fr		8,958,376 •		

(460)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1900 s'élève à	fr.	53,520,914 67
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à		52,897,769 99
	AUGMENTATION. . . fr.	623,141 68

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900	fr.	48,970,178 95
— 1899		48,589,035 24
	AUGMENTATION. . . fr.	381,143 71

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1900	fr.	4,550,732 72
— 1899		4,308,734 75
	AUGMENTATION. . . fr.	241,997 97
	TOTAL fr.	623,141 68

L'augmentation de fr. 623,141 68 se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	234,800 »
— alloué pour 1899		229,000 »
	AUGMENTATION. . . fr.	5,800 »

nécessaire pour accorder à quelques fonctionnaires et employés les augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Indemnités aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	16,200	»
— alloué pour 1899		6,000	»
		10,200	»
AUGMENTATION.		fr.	10,200

destinée à l'amélioration de la position des sous-officiers détachés au Département de la Guerre. Ceux-ci, qui ont généralement le grade de sergent-major au moment où ils sont détachés, sont remis au rang de sergent; il y a lieu de compenser ce désavantage en leur accordant une indemnité.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire).*

Crédit demandé pour 1900	fr.	173,700	»
— alloué pour 1899		169,500	»
		4,200	»
AUGMENTATION.		fr.	4,200

Cette augmentation porte sur les charges extraordinaires et temporaires; celles-ci doivent être augmentées de l'indemnité à allouer à un officier maintenu à l'Institut cartographique après sa mise à la pension.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 6. — *Traitements de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	896,590	»
— alloué pour 1899		900,922	»
		4,332	»
DIMINUTION.		fr.	4,332

Le relèvement des traitements des officiers d'infanterie a permis de réduire les suppléments accordés aux aides de camp appartenant à cette arme.

ART. 7. — *Traitements de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	256,261	75
— alloué pour 1899		249,844	»
		6,417	75
AUGMENTATION.		fr.	6,417

résultant du relèvement des traitements des officiers de l'état-major des places.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Traitements du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	287,803 50
— alloué pour 1899		274,098 50
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	13,705 »

nécessaire par suite de la réorganisation des services administratifs de l'armée (loi du 26 juin 1899).

ART. 9. — *Traitements des officiers du service de santé des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	403,700 »
— alloué pour 1899		388,371 62
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	15,328 38

Cette augmentation résulte, d'une part, du relèvement des traitements des officiers de santé assimilés respectivement aux capitaines, aux lieutenants et aux sous-lieutenants, et, d'autre part, de la réorganisation du service de santé de l'armée (loi du 26 juin 1899).

2^e SECTION. — *Traitements, solde et accessoires des troupes.*ART. 10 (12 ancien). — *Traitements et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	11,913,014 27
— alloué pour 1899.		11,733,291 87
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	177,722 40

se répartissant comme il suit :

1 ^o Relèvement des traitements des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants, soit	fr.	146,483 90
2 ^o Augmentation de l'allocation affectée à l'École des pupilles de l'armée, afin de permettre le remplacement par des civils de certains membres du personnel de cet établissement, soit		19,000 »
3 ^o Réorganisation des cadres du service de santé (loi du 26 juin 1899)		12,238 50
		<hr/>
SOMME ÉGALE.	fr.	177,722 40

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11 (13 ancien). — *Traitements et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	3,432,703 39
— alloué pour 1899.		3,423,370 61
AUGMENTATION.		fr. 9,134 98

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables.	fr.	2,923 30
2° Création de deux emplois d'adjudant sous-officier, l'un à l'École militaire et l'autre à l'École d'équitation		2,038 60
3° Réorganisation des cadres du service de santé et du service vétérinaire (loi du 26 juin 1899)		4,151 08
SOMME ÉGALE.		fr. 9,134 98

ART. 12 (14 ancien). — *Traitements et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	5,018,361 55
— alloué pour 1899.		4,993,860 40
AUGMENTATION.		fr. 22,700 93

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables	fr.	5,312 30
2° Réorganisation des cadres du service de santé, du service vétérinaire et des officiers comptables du matériel d'artillerie (loi du 26 juin 1899)		17,188 63
SOMME ÉGALE.		fr. 22,700 93

ART. 13 (15 ancien). — *Traitements et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,420,088 43
— alloué pour 1899.		1,400,090 50
AUGMENTATION.		fr. 19,997 93

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables.	fr.	263 67
2° Augmentation des indemnités pour frais de bureau, par suite de la division du commandement du génie de la place de Bruxelles		3,100 »
3° Réorganisation des cadres du service de santé et des adjoints du génie (loi du 26 juin 1899)		16,634 26
SOMME ÉGALE.		fr. 19,997 93

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14 (16 ancien). — *Traitements et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1900. fr.	694,749 60
— alloué pour 1899.	690,323 09
AUGMENTATION. . . . fr.	4,424 51

Le relèvement des traitements des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants entraîne un surcroît de dépenses de . . . fr. 6,676 45

Par contre, il y a diminution par suite de la réorganisation des cadres inférieurs du service de santé et du service administratif (loi du 26 juin 1899), ci 2,251 94

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr.	4,424 51
-----------------------------	----------

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1900. fr.	11,450 »
— alloué pour 1899.	10,650 »
AUGMENTATION. . . . fr.	800 »

sollicitée en vue de faire face aux dépenses résultant du transport par chemin de fer des officiers élèves à l'École de guerre en voyage d'instruction.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	1,812,669 03
— alloué pour 1899	1,725,669 05
AUGMENTATION. . . . fr.	87,000 »

résultant :

a) De l'accroissement de dépenses que nécessitera la fabrication des munitions pour les nouveaux fusils Mauser dont on se propose d'armer les corps spéciaux de la garde civique, ci fr. 80,000 »

b) Du transfert d'une somme de 7,000 francs provenant de l'article 26 ci-après (*Habillement des troupes*) et représentant la valeur de certains objets tels que genouillères, musettes, etc., qui seront à l'avenir achetés et entretenus par le service de l'artillerie, soit 7,000 »

SOMME ÉGALE. . . . fr.	87,000 »
------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24 (24 et 25 anciens). — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	10,411,068 40
— alloué pour 1899		10,414,276 75
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	3,208 35

La réorganisation des cadres inférieurs du service de santé (loi du 26 juin 1899) amène une diminution de fr. 4,471 25
 contrebalancée en partie par l'augmentation provenant de la création de deux emplois d'adjudant sous-officier, mentionnée à l'article 11 ci-avant 1,262 90

		<hr/>
RESTE EN MOINS	fr.	3,208 35
		<hr/>

ART. 26 (27 ancien). — *Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,736,423 69
— alloué pour 1899		5,743,022 19
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	6,598 50

résultant, d'une part, du transfert d'une somme de 7,000 francs à l'article 22, d'autre part, de la création de deux emplois d'adjudant sous-officier, mentionnée à l'article 11 ci-avant.

ART. 27 (28 ancien). — *Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	895,629 66
— alloué pour 1899		885,629 66
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	10,000 »

sollicitée en vue de couvrir les frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans des garnisons voisines de leur résidence pour y suivre des cours d'équitation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30 (31 ancien). — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	127,754	68
— alloué pour 1899		124,904	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,850	68

destinée au relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants en non-activité, ces traitements ayant pour base ceux des officiers d'infanterie en activité de service.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33 (34 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	52,149	»
— alloué pour 1899		47,149	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

sollicitée afin de pouvoir accorder une indemnité aux officiers qui, par suite d'accidents, perdent des chevaux au cours d'un service commandé.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 34 (35 ancien). — *Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.*

Crédit demandé : fr. 20,532 72.

La dépense totale a été évaluée à 1,200,000 francs. Cette somme a été allouée en quatre fois par les lois budgétaires de 1896 à 1899 inclus; mais deux sommes de fr. 11,510 93 et fr. 9,021 77, appartenant aux crédits de 1896 et 1897, ont été annulées à la clôture des comptes de ces exercices parce qu'elles n'avaient pu être employées en temps utile.

Il est indispensable de remettre ces reliquats à la disposition du Département de la Guerre par le moyen d'un nouveau crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 (38 ancien). — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Deux crédits de 100,000 et de 200,000 francs ont été portés, pour cet objet, respectivement aux Budgets de 1898 et de 1899.

Les dépenses à faire en 1900 nécessitent l'allocation d'un troisième crédit de 200,000 francs.

ART. 36 (39 ancien). — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer l'armement des ouvrages existants de la position d'Anvers.

ART. 57 (41 ancien). — *Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : 550,000 francs.

La dépense totale, dont ce crédit forme le solde, a été évaluée à 1 million 200,000 francs. Elle figure à concurrence de 450,000 francs au Budget extraordinaire de 1896, de 100,000 francs au Budget ordinaire de 1897 et de 300,000 francs au Budget ordinaire de 1899.

ART. 38 (nouveau). — *Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ces harnais sont destinés à constituer dans les parcs de campagne une réserve suffisante pour pouvoir remplacer momentanément ceux qui sont envoyés en réparation à l'arsenal de construction.

ART. 39 (nouveau). — *Armement.*

Crédit demandé : 2,700,000 francs.

Un nouveau matériel d'artillerie de campagne à tir rapide a été introduit récemment en France et en Allemagne, et la plupart des autres armées européennes se disposent à suivre cet exemple. Afin de maintenir notre artillerie à la hauteur des progrès accomplis, il importe que nous puissions aussi, à bref délai, doter nos batteries de campagne d'une bouche à feu à tir rapide, pour le choix de laquelle des études et expériences se poursuivent depuis quelque temps déjà.

D'autre part, ainsi que le Gouvernement l'a déclaré dans la note prélimi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

naire du projet primitif de Budget extraordinaire pour l'exercice 1894 (*Doc. parl. n° 178*, p. 26), le nombre de fusils modèle 1889 que nous possédons « n'est pas suffisant pour constituer une réserve sérieuse, indispensable en cas de guerre ». La demande de crédit qui avait été faite en 1894 a été retirée au moment de la présentation du nouveau projet de Budget extraordinaire de cette année (*Doc. parl. n° 243*) et n'a pu être reproduite depuis.

En troisième lieu, eu égard à la grande consommation de munitions qu'entraîne l'emploi du fusil à répétition, il est nécessaire d'augmenter notablement nos approvisionnements en cartouches.

Enfin, il convient de doter les officiers et les gendarmes à cheval, pour assurer plus efficacement leur défense personnelle, d'un revolver ou pistolet à tir continu d'un modèle perfectionné, et d'étendre le port du revolver à tous les gradés montés du train et aux conducteurs d'attelages de l'artillerie.

En vue de réaliser ces divers desiderata, il est demandé pour 1900 un crédit de 2,700,000 francs, se répartissant comme il suit :

A. Artillerie de campagne	fr.	850,000	»
B. Fusils et cartouches		1,700,000	»
C. Pistolets ou revolvers		150,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	2,700,000	»

ART. 40 (nouveau). — *Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie.*

Crédit demandé : 42,000 francs.

Il a été reconnu indispensable d'ajouter au matériel de campement de l'infanterie des lanternes devant servir dans les camps, cantonnements, bivouacs, et aussi pendant les marches de nuit qui seront fréquentes à l'avenir, à raison des progrès de l'armement.

Une commission composée d'officiers généraux et supérieurs, après des expériences concluantes faites dans plusieurs régiments, a proposé un appareil d'éclairage simple, léger, pratique, de dimensions réduites et pouvant être attaché au sac du fantassin.

Le crédit sollicité permettra de doter chaque escouade d'infanterie de cette lanterne de campagne.

ART. 41 (nouveau). — *Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers.*

Crédit demandé : 188,200 francs.

Les installations actuelles de la fabrique de conserves d'Anvers sont insuffisantes pour produire les quantités de viande indispensables aux approvi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sionnements de guerre. Aussi sommes-nous encore tributaires de l'étranger pour la majeure partie de cette denrée de première nécessité.

Cette situation peut entraîner des conséquences sur lesquelles il est inutile d'insister.

Il importe que la régie militaire soit en mesure de confectionner elle-même telle quantité de conserves de viande qui peut être nécessaire. Les approvisionnements seraient ainsi assurés à toute éventualité; on aurait en même temps les meilleures garanties au sujet de la qualité des produits.

Le Département de la Guerre se propose, en conséquence, de donner une plus grande extension à la fabrique de conserves. La somme demandée est destinée à couvrir le prix d'achat des terrains contigus à cet établissement.

(472)

PROJET DE LOI AMENÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-huit millions neuf cent septante mille cent septante-huit francs nonante-cinq centimes . fr. 48,970,178 95

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre millions cinq cent cinquante mille sept cent trente-deux francs septante-deux centimes 4,550,732 72

Soit ensemble à la somme de cinquante-trois millions cinq cent vingt mille neuf cent onze francs soixante-sept centimes fr. 53,520,911 67

conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog, van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden aangeboden.

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en veertig miljoen negen honderd zeventig duizend honderd acht en zeventig frank vijf en negentig centiemen fr. 48,970,178 95

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vier miljoen vijf honderd vijftig duizend zeven honderd twee en dertig frank twee en zeventig centiemen 4,550,732 72

Te zamen op de som van drie en vijftig miljoen vijf honderd twintig duizend negen honderd elf frank zeven en zestig centiemen fr. 53,520,911 67 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

L'effectif des officiers de l'état-major général est augmenté temporairement d'un lieutenant général à la section d'activité.

ART. 3.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1900, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 5	» —
sous-officiers et soldats	. . . 1 25	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 5	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats	. . .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au

ART. 2.

De sterkte der officieren van den generalen staf is tijdelijk vermeerderd met eenen luitenant-generaal bij de werkdadige sectie.

ART. 3.

In de plaatsen waar de dienst van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 4.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1900, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 5	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 1 25	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 5	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficieren en soldaten	. . .	» 21 —

Evenwel, wanneer in de schuilcantonnements, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in

logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 5.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

de stalling der paarden, zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 5.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils	254,800 »	
3	Indemnités aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,200 »	505 700 »
4	Matériel	60,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	173,700 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements de l'état-major général	806,590 »	
7	— — des provinces et des places	256,261 75	
8	— du service de l'intendance	287,803 50	
9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	
			21,523,474 47
<i>2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements et solde de l'infanterie	11,913,014 27	
11	— — de la cavalerie	5,432,705 59	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en behienden	234,800 .	
5	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam bij het Departement van Oorlog.	16,200 .	505,700 .
4	Materieel	60,000 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut (<i>inbegrepen eene som van 9,700 frank als buitengewonen en tijdelijken last</i>)	173,700 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^o AFDEELING. — Jaarwedden, enz., der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden van den generalen staf.	898,500 .	
7	— van den provincialen en van den plaatselijken staf.	256,261 75	
8	— van den dienst (der intendantie).	287,805 50	
9	— der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	403,700 .	
<p><i>De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</i></p>			24,323,474 47
<i>2^o AFDEELING. — Jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden en soldij der infanterie	11,913,014 27	
11	— — der cavalerie	3,432,705 39	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements et solde de l'artillerie	5,018,561 35	
13	— — du génie	1,420,088 45	
14	— — du bataillon d'administration	694,749 60	
	<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p> <p>Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.</p>		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	649,135 •	840,135 •
16	Service pharmaceutique	200,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	133,780 •	220,375 •
18	— — de guerre	19,225 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 •	
20	— — — de guerre.	11,450 •	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Traitement du personnel des établissements	77,275 •	1,880,944 05
22	Matériel de l'artillerie	1,812,669 05	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWEEF DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden en soldij der artillerie	5,018,561 55	
13	— — der genie	1,420,088 45	
14	— — van het bataljon van administratie.	694,749 60	
<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomt, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	649,135 *	849,135 *
16	Apotheek dienst	200,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	135,780 *	220,375 *
18	— der Krijgsschool.	19,225 *	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,920 *	
20	— — der Krijgsschool	11,450 *	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Jaarwedde van het personeel der inrichtingen	77,275 *	1,889,944 05
22	Materieel der artillerie	1,812,669 05	

BUDGET AME DÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
25	Matériel du génie	1,574,125 »	1,574,125 »
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,411,068 40	18,750,421 75
25	Casernement des hommes	569,450 »	
26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.	5,736,423 69	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	895,029 68	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	130,000 »	
29	Remonte	1,007,850 »	
<p>Les crédits des articles 26 et 29 sont repartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	397,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	270,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	407,100 »	407,100 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,574,125 .	1,574,125 .
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,411,068 40	18,750,421 75
25	Kazerneering der manschappen	569,450 .	
26	Kleeding der troepen. Vernieuwing van het paardentuig der cavalerie	5,756,423 69	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	895,629 66	
28	Verwarming en verlichting der wachtlokalen	150,000 .	
29	Remonte	1,007,850 .	
<p>De kredieten van artikelen 26 en 29 worden, krachtens een koninklijk besluit, onder de troepenkorpsen verdeeld. De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.</p>			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	597,754 68
31	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	270,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden	407,100 .	407,100 .

BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	52,149 »	52,149 »
TOTAL fr.			48,970,178 95
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI			
34	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	20,532 72	
35	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	
36	Artillerie de place	1,000,000 »	
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	350,000 »	4,550,732 72
38	Confecion de harnais de réserve pour le pied de guerre	50,000 »	
39	Armentent	2,700,000 »	
40	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie	42,000 »	
41	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers.	188,200 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr			53,520,911 67

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
35	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	52,149 .	52,149 .
TOTAAL fr.			48,970,178 95
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
34	Bouwen van een nieuw arsenaal te Antwerpen	20,532 72	
35	Bouwen van eene kerk in het kamp van Beverloo	200,000 .	
36	Vestingartillerie	1,000,000 .	
37	Militaire banen van Luik en van Namen en telefoonnetten in deze stellingen	350,000 .	
38	Aanmaak van reserve-paardentuigen voor den voet van oorlog	50,000 .	4,550,732 72
39	Bewapening	2,700,000 .	
40	Aankoop van veldlantaarns voor de infanterie-troepen	42,000 .	
41	Vergrooting van de fabriek van militaire verduurzaamde levensmiddelen te Antwerpen	188,200 .	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			53,520,911 67

(484)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	71,000	21,000
2	•	— de 58 fonctionnaires et employés civils (1) 193,500	254,800	220,000
	•	— des huissiers, messagers et gens de service 41,300		
3	•	Indemnité aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,200	6,000
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000	60,000	60,000
	•	Chauffage et éclairage 15,000		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.				
5	•	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forls, positions retranchées, etc. fr. 15,000	39,000	173,700
	•	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 24,000		
	•	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000		169,500
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.	•	Indemnité au général-major retraité directeur 5,500	9,700	
	•	Id. à un major retraité 4,200		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			505,700	485,500

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																																																						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																									
		21,000		(¹) Composition de ce personnel.																																																																						
5,800		220,000	229,000																																																																							
10,200		6,000	41,855 34																																																																							
		60,000	83,000																																																																							
20,200		485,500	522,931																																																																							
20,200																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th colspan="2">Traitement</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>maximum et minimum.</th> <th>des traitements.</th> <th>des suppléments pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,100</td> <td>16,200</td> <td>1,600</td> <td>17,800</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,400</td> <td>13,800</td> <td>"</td> <td>15,800</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>59,700</td> <td>"</td> <td>59,700</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>3,500 3,500</td> <td>32,400</td> <td>1,000</td> <td>35,400</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>3,000 2,500</td> <td>35,000</td> <td>"</td> <td>35,000</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Employés de 2^e classe.</td> <td>2,200 1,400</td> <td>33,200</td> <td>"</td> <td>35,200</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Archivistes expéditionnaires de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td>2,200 1,400</td> <td>8,800</td> <td>"</td> <td>8,800</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Commis dessinateurs du génie</td> <td>3,150 2,900</td> <td>9,000</td> <td>600</td> <td>9,600</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>Surnuméraires</td> <td>600</td> <td>4,200</td> <td>"</td> <td>4,200</td> </tr> <tr> <td>53</td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td>190,300</td> <td>3,200</td> <td>193,500</td> </tr> </tbody> </table>					Nombre.	EMPLOIS.	Traitement		MONTANT		TOTAL.	maximum et minimum.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,100	16,200	1,600	17,800	2	Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	15,800	8	Chefs de bureau	5,400 4,400	59,700	"	59,700	9	Sous-chefs de bureau	3,500 3,500	32,400	1,000	35,400	12	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,500	35,000	"	35,000	18	Employés de 2 ^e classe.	2,200 1,400	33,200	"	35,200	4	Archivistes expéditionnaires de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	2,200 1,400	8,800	"	8,800	3	Commis dessinateurs du génie	3,150 2,900	9,000	600	9,600	"	Surnuméraires	600	4,200	"	4,200	53	TOTAUX.		190,300	3,200	193,500
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement		MONTANT			TOTAL.																																																																			
		maximum et minimum.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.																																																																						
2	Directeurs	8,100	16,200	1,600	17,800																																																																					
2	Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	15,800																																																																					
8	Chefs de bureau	5,400 4,400	59,700	"	59,700																																																																					
9	Sous-chefs de bureau	3,500 3,500	32,400	1,000	35,400																																																																					
12	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,500	35,000	"	35,000																																																																					
18	Employés de 2 ^e classe.	2,200 1,400	33,200	"	35,200																																																																					
4	Archivistes expéditionnaires de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	2,200 1,400	8,800	"	8,800																																																																					
3	Commis dessinateurs du génie	3,150 2,900	9,000	600	9,600																																																																					
"	Surnuméraires	600	4,200	"	4,200																																																																					
53	TOTAUX.		190,300	3,200	193,500																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maitres graveur ou dessinateur</td> <td>4,680 3,880</td> <td>8,560</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Graveur</td> <td>3,750</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs</td> <td>4,630 3,850 3,210</td> <td>11,690</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>24,000</td> </tr> </tbody> </table>					Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560	1	Graveur	3,750	3,750	3	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690	6	TOTAL		24,000																																																		
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																							
				2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560																																																																			
1	Graveur	3,750	3,750																																																																							
3	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690																																																																							
6	TOTAL		24,000																																																																							

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	
	<p>CHAPITRE II.</p> <p>TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.</p> <p>—</p> <p>1^{re} SECTION.</p> <p><i>Traitements, etc., des états-majors et des officiers sans troupe.</i></p>						
		Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.		
		TRAITEMENTS					
		de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.		
6	a. Officiers de tous grades	750,586 30	177,159 75	246,579 .	396,010 .	896,590 .	
7	b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers	400 .	.	1,200 .	900,922 .	
8	c. Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 .	964 50	2,000 .	256,261 75	
9	d. Indemnités de monture (500 francs par cheval)	106,500 .	8,000 .	10,500 .	1,500 .	287,803 50	
	e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	40,240 .	.	.	403,700 .	
	f. Frais de bureau (*)	25,200 .	20,560 .	29,760 .	2,900 .	588,571 02	
	TOTAUX reportés ci-contre.	896,590 .	256,261 75	287,803 50	403,700 .		
		A REPORTER. . . . fr.				1,844,555 25	1,815,236 12

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 200 francs fr. 3,200 »
				1 chef de corps d'état-major 3,800 »
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »
				4 — des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 1,00 francs 2,000 »
				17 généraux commandant une brigade à 500 francs 8,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs. 1,200 »
				<u>25,200 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Commandants de province. Anvers fr. 1,500 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,500 »
				— orientale 1,500 »
				Hainaut 1,500 »
				Liège 1,500 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				Commandants de place. 5 commandants de place à 300 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 250 — 950 »
				6 — à 150 — 900 »
				3 — à 100 — 500 »
				<u>9,650 »</u>
				<u>20,550 »</u>
				Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				<u>8,000 »</u>
				b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,100 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
				<u>7,600 »</u>
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Besenbro 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				<u>12,800 »</u>
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,360 »
				<u>29,760 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>2,900 »</u>
35,461 13	4,352 »	1,758,022 50	1,602,008 75	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LIGNES des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.
Report. fr.						1,844,355 25	1,813,236 12	
2° SECTION.								
<i>Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>								
		Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.		
		TRAITEMENTS ET SOLDE						
		de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.		
		Traitement des officiers de tous grades	0,450,952 71	1,477,450	2,483,449 25	652,885	247,407	
		Solde des sous-officiers et soldats.	1,412,266 56	1,161,975 99	1,920,742 95	505,810 45	400,744	
10		Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	99,900	512,650	.	
		Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	157,000	49,000	58,000	6,000	24,523 60	
11	a.	Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200	4,600	1,500	400	2,000	
		Indemnités de marche et de vivres de campagne	109,800	18,000	19,300	1,500	1,400	
12		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	27,000	2,000	10,500	1,500	400	
		Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	53,000	2,948	5,675	840	675	
13		Allocation des miliciens qui devancent l'appel de leur classe	40,000	12,000	15,500	500	1,300	
	b.	Indemnité de monture (500 francs par cheval).	128,000	524,000	266,000	19,500	.	
14	c.	Logement avec ou sans nourriture (*)	71,460	49,810	20,867	3,295	500	
	d.	Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe (*)	215,583 60	78,807 15	.	.	
	e.	Frais d'administration et d'instruction (*)	410,355	79,560	104,300	55,410	6,800	
	f.	Allocation aux musiques de la cavalerie.	36,000	.	.	.	
		TOTAUX reportés ci-contre.	11,913,014 27	5,432,705 59	5,018,561 55	1,420,088 45	694,749 00	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						24,523,474 47	24,058,374 59	
AUGMENTATION. fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
35,451 15	4,552 »	1,758,022 50	1,092,698 75	(1) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture . . . 43,000 journées à fr. 1,25 18,750 » id. sans nourriture. 251,000 id. 0,21 52,710 » Cavalerie { Logement et nourriture . . . 58,000 id. 1,25 47,500 » id. sans nourriture. 11,000 id. 0,21 2,310 » Artillerie { Logement et nourriture . . . 15,800 id. 1,25 19,775 » id. sans nourriture. 7,200 id. 0,21 1,512 » Génie { Logement et nourriture . . . 2,500 id. 1,25 2,875 » id. sans nourriture. 2,000 id. 0,21 420 » Bataillon d'admin. — Logement et nourriture. 400 id. 1,25 500 »
				(2) Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe.
				Cavalerie : 4,923 chevaux, soit 1,796,550 journées à fr. 0,12. fr. 215,583 60 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,09 78,807 48
				(3) Frais d'administration et d'instruction.
177,792 40	»	14,764,564 54	15,353,162 98	Infanterie { 1 régiment des carabiniers fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,860 francs. 285,480 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » L'école des cadets 57,575 » — des pupilles 31,000 » — d'application et de perfectionnement 7,000 » — normale d'escrime 6,000 » Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs 67,760 » L'école d'équitation 11,600 »
9,154 98	»	4,307,730 38	4,030,778 32	Artillerie { Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 2,800 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » 4 régiments de campagne à 9,000 francs. 39,600 » 3 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de forteresse à 11,400 francs 34,200 » 8 ^e régiment de forteresse 11,800 » Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 » L'école de tir 700 »
22,700 03	»	6,111,226 11	5,967,198 15	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 » Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 900 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 500 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » Malines 1,200 » Liège 1,200 » Liège (rive gauche) 1,100 » — (rive droite) 1,100 » Huy 500 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 500 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvordo 500 » Louvain 900 » Tirlemont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 »
19,997 93	»	1,594,453 48	1,610,459 43	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »
4,424 51	»	696,733 48	701,507 32	Génie { Commandants du génie dans les places de Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 900 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 500 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » Malines 1,200 » Liège 1,200 » Liège (rive gauche) 1,100 » — (rive droite) 1,100 » Huy 500 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 500 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvordo 500 » Louvain 900 » Tirlemont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 »
269,451 88	4,552 »	20,232,550 20	20,504,804 03	Le régiment et les compagnies spéciales 27,750 » Bataillon d'administration 17,160 »
205,009 88				55,410 » 6,800 »

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i>				
		560,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 78 fr. 640,800 •		
15	•	Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,535 •	640,135 •	649,135 •
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux. 5,000 •		
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 •	200,000 •
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			849,135 •	849,135 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	649,155	729,110 60	
.	.	200,000	252,519 90	
.	.	849,155	981,459 50	

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LIT. ET LES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	Alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 3,000 »		
		1 commandant en second. 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 5,500 »		
		1 instructeur 500 »		
		5 instructeurs adjoints 1,400 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 officier-payeur 200 »		
		1 secrétaire 2,200 »		
		1 dessinateur 3,000 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
a.		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 »		
		1 mécanicien 2,200 »		
		1 préparateur de chimie 5,600 »		
		1 surveillant à la buanderie 360 »		
		1 garde conservateur du matériel 500 »		
		2 secrétaires-archivistes 480 »		
		1 économe 500 »		
		5 portiers 1,080 »		
		10 hommes de peine 6,000 »		
		1 professeur de gymnastique 180 »		
		2 surveillants à l'école d'équitation 900 »		
		2 brigadiers, 5 clairons, 26 cavaliers et 10 plantons 1,520 »		
		44,020 »		
		<i>Corps enseignant.</i>		
	b.	9 professeurs militaires. 7,800 »		
		8 — civils 47,500 »		
		13 répétiteurs militaires 6,700 »	133,780 »	133,780 »
		3 — civils 8,000 »		
		4 maîtres militaires 2,600 »		
		4 — civils 7,500 »		
		80,160 »		
		<i>Bourses d'études.</i>		
	c.	12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant 1,500 »		
		3 professeurs civils 6,500 »		
		3 maîtres civils 2,725 »	19,225 »	19,225 »
		10 professeurs militaires 8,500 »		
		1 maître militaire 400 »		
		155,005 »		
		A REPORTER. fr. 155,005 »	155,005 »	155,005 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,780	131,936 11	
.	.	10,225	18,535 43	
.	.	153,005	150,521 54	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

VU DES ARTICLES. LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
	REPORT. fr.	155,005 »	155,005 »
	<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
	Frais de bureau	2,500 »	
	Chauffage et éclairage	16,000 »	
	Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 »	
	Indemnité aux travailleurs	755 »	
	Ménage des domestiques : 15 hommes, à 50 centimes par jour	2,372 50	
	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 »	
19	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	55,920 »
	Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,674 50	
	Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	5,000 »	
	Achat et entretien des instruments et appareils destinés aux cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	5,200 »	
	Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 »	
	<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
	Frais de bureau	600 »	
	Chauffage et éclairage	1,900 »	
20	Indemnité aux travailleurs	600 »	11,450 »
	Frais de transport des élèves et des instruments	3,100 »	10,050 »
	Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,250 »	
	TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	220,575 »	219,575 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,005 »	150,521 54	
.	.	55,920 .	55,915 50	
800 .	.	10,650 .	10,127 20	
800 .	.	210,575 .	216,564 04	
800 .				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Traitement du personnel des établissements.</i>				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,550 •		
	b.	— — de la fonderie de canons 30,000 •		
	c.	— — de l'arsenal de construction 26,500 •	77,275 •	77,275 •
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,025 •		
	e.	— — de l'école de tir 3,500 •		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone, l'école de tir, les batteries et les parcs de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés aux frais de l'Etat. Indemnités aux officiers chargés de travaux extraordinaires ou supplémentaires. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel 115,000 •		
École de pyrotechnie.				
b.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 715,000 •		
Manufacture d'armes.				
c.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible 300,000 •		
22	Fonderie de canons.		1,812,669 05	1,725,669 05
	d.	Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts, armements et dépendances. 95,000 •		
A REPORTER. fr. 1,225,000 •			1,880,944 05	1,802,944 05

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	77,275 .	74,275 .	
87,000 .	.	1,723,369 05	1,647,100 .	
87,000 .	.	1,800,614 05	1,721,575 .	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LITTEES des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
	REPORT. . . . fr. 1,225,000 .	1,889,944 05	1,802,944 05
	Arsenal de construction.		
e.	Construction et réparations des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages militaires, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures — Entretien du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au train 477,000 .		
f.	Achat de poudre de guerre 85,000 .		
g.	Dépenses diverses et menus achats. 25,669 05		
	TOTAL DU CHAPITRE V fr.	1,889,944 05	1,802,944 05

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION			
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
87,000 .				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LITTEAS des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 431,817 .		
a.	}	Ouvrages de fortification 22,570 .		
		Ouvrages mixtes 15,400 .		
		————— 469,877 .		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 683,573 .		
b.	}	Ouvrages de fortification 60,160 .		
		Ouvrages mixtes 38,615 .		
		————— 82,548 .		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 25,000 .		
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'aménagement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 120,000 .	1,574,125 .	1,574,125 .
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques 107,900 .		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 20,000 .		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 15,000 .		
h.		Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 .		
i.		Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 .		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,574,125 .	1,574,125 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.				(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensauvagement, etc.				
		Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.				
					DÉSIGNATION DES PLACES.							
					1 ^{re} direction.							
					Alost	3,200	"	"	9,400	"	"	12,500
					Audenarde	4,000	"	"	6,000	"	"	10,000
					Bruges	11,820	"	"	50,000	"	"	61,820
					Courtrai	700	"	"	200	"	"	900
					Gand	21,000	"	"	50,000	"	"	51,000
					Menin	1,200	"	"	1,800	"	"	3,000
					Ostende	5,700	"	"	7,720	"	"	13,420
					Saint-Nicolas	1,780	"	"	920	"	"	2,700
					Termonde	8,000	2,500	500	19,500	2,000	4,500	57,000
					Ypres	8,310	"	"	12,000	"	"	20,310
					2 ^e direction.							
					Anvers (enceinte)	54,700	6,000	2,700	125,000	30,000	10,000	228,400
					— 1 ^{er} sect ^r (forts.	2,800	1,200	600	4,000	"	"	9,500
					{ Brasscht	6,600	"	400	12,000	"	"	19,000
					— 2 ^e — (forts.	7,720	880	1,550	12,000	7,500	3,200	52,850
					{ Contich	2,500	"	"	2,000	"	"	4,500
					— 3 ^e — (forts.	9,300	400	200	18,500	2,000	500	31,000
					{ St-Bernh.	6,500	"	"	7,000	"	"	15,500
					— 4 ^e — (forts.	8,450	2,100	2,500	9,580	4,550	4,100	50,980
					{ Beveren	5,500	"	"	2,800	"	"	6,100
					— 5 ^e secteur	2,750	1,200	2,855	18,200	12,150	10,500	47,255
					Malines { Ville	10,000	"	"	9,000	"	"	19,000
					{ Waelhem-Duffel	1,800	700	500	2,900	"	"	5,000
					Lierre { Ville	3,500	"	"	10,000	"	"	13,500
					{ Fort	1,100	700	200	15,000	900	5,000	20,900
					3 ^e direction.							
					Arlon	1,800	"	"	1,500	"	"	3,500
					Camp de Beverloo	51,190	"	1,100	76,491	"	"	108,781
					Bouillon	1,550	"	"	2,500	"	"	3,850
					Hasselt	3,920	"	"	17,447	"	"	21,567
					Huy	2,500	"	"	400	"	"	2,900
					Liège rive droite	17,615	"	"	12,450	"	"	50,065
					— rive gauche	21,280	"	"	25,225	"	1,068	48,568
					Saint-Trond	1,740	"	"	17,214	"	"	18,954
					Verviers	2,000	"	"	1,000	"	"	5,000
					4 ^e direction.							
					Ath	1,500	"	"	2,500	"	"	4,000
					Bruxelles	57,780	"	"	30,035	"	"	87,815
					Charleroi	4,900	"	"	2,100	"	"	7,000
					Diest	7,700	500	100	10,500	1,200	"	20,000
					Louvain	15,600	"	"	16,000	"	"	29,600
					Mariembourg	967	"	"	4,710	"	"	6,677
					Mons	12,600	"	"	12,900	"	"	25,500
					Namur (Sud)	22,400	1,500	2,100	21,000	"	"	47,000
					— (Nord)	7,790	4,190	485	28,385	"	1,950	42,770
					Nivelles	1,000	"	"	600	"	"	1,600
					Philippeville	1,975	"	"	2,878	"	"	4,853
					Tirlemont	4,000	"	"	2,000	"	"	6,000
					Tournai	14,000	"	"	8,500	"	"	22,500
					Vilvorde	6,750	"	"	4,150	"	"	10,900
					Wavre	1,500	"	"	1,000	"	"	2,500
					Dinant	100	"	"	"	"	"	100
					TOTAUX	531,817	22,570	15,490	683,575	60,160	58,615	1,252,225
									460,877			782,518
												1,576,225
												1,560,145 71

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LITTEBAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1890.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain, viande et fourrages en nature.</i>				
Pain.				
a.		15,577,635 rations, à 14 centimes. fr. 2,180,868 00		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 189,127 68		
		Reste. fr. 1,991,741 22		
Viande.				
b.		15,577,635 rations, à 56 centimes. fr. 5,607,948 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 486,528 52		
		5,121,620 28		
		TOTAL. fr. 7,113,361 50		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,524,585 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,682,222 95	10,411,068 40	10,414,276 75
		1,547,580 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,657,523 40		
		2,672,165		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 ..		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,965 50		
		79,965 50		
		10,552,071 35		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. fr. 122,002 95		
		TOTAL. fr. 10,411,068 40		
		A REPORTER. fr. 10,411,068 40	10,411,068 40	10,414,276 75

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																							
				<p>Decomposition des rations de pain et de viande.</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td></td> <td>10,111,160</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td></td> <td>2,103,130</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td></td> <td>3,121,480</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td></td> <td>621,895</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td></td> <td>216,635</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>16,206,000</td> </tr> </table> <p>A déduire.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>58,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,730</td> <td>12,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> <td>628,365</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,877,635</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie		10,111,160	Cavalerie		2,103,130	Artillerie		3,121,480	Génie		621,895	Bataillon d'administration		216,635			16,206,000		JOURNÉES			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	119,785	217,600		Cavalerie	60,100	58,000		Artillerie	82,400	67,400		Génie	5,730	12,300		Bataillon d'administration	350	4,800			268,365	360,000	628,365				15,877,635
Infanterie		10,111,160																																																						
Cavalerie		2,103,130																																																						
Artillerie		3,121,480																																																						
Génie		621,895																																																						
Bataillon d'administration		216,635																																																						
		16,206,000																																																						
	JOURNÉES																																																							
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																						
Infanterie	119,785	217,600																																																						
Cavalerie	60,100	58,000																																																						
Artillerie	82,400	67,400																																																						
Génie	5,730	12,300																																																						
Bataillon d'administration	350	4,800																																																						
	268,365	360,000	628,365																																																					
			15,877,635																																																					
	5,208 35	10,488,112	10,977,308 01	<p>Decomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>1,230</td> <td>448,930</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,480</td> <td>897,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,232</td> <td>449,680</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>878,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,321</td> <td>1,324,585</td> <td>1,347,680</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,672,165</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	1,230	448,930	Lanciers	2,480	897,900	Chasseurs	1,232	449,680	Artillerie de campagne et train	2,399	878,635		TOTAUX	7,321	1,324,585	1,347,680				2,672,165																								
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																																						
		fortes.	ordinaires.																																																					
Cavalerie . {	Guides	1,230	448,930																																																					
	Lanciers	2,480	897,900																																																					
	Chasseurs	1,232	449,680																																																					
Artillerie de campagne et train	2,399	878,635																																																						
TOTAUX	7,321	1,324,585	1,347,680																																																					
			2,672,165																																																					
	5,208 35	10,488,112	10,977,308 01																																																					

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. fr.	10,411,068 40	10,414,276 75
		<i>Casernement des hommes.</i>		
25	»	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450	569,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 3,574,149 47		
		Cavalerie 930,171 39		
26	»	Artillerie 1,142,669 58		
		Génie 211,614 98		
		Bataillon d'administration 68,818 27		
		<hr/>	5,736,425 69	5,743,022 19
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. 100,000		
27	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 790,629 66	895,629 66	885,629 06
	c.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 5,000		
		A REPORTER. fr.	17,612,571 75	17,612,578 60

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS																																													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																
.	5,208 35	10,488,112	10,977,508 01																																														
.	.	769,460	769,447 50																																														
				(a) Habillement, harnachement.																																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th colspan="3">HABILLEMENT.</th> <th rowspan="2">Harnache- ment.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>1^{re} mise.</th> <th>Allocation ordinaire.</th> <th>Buffleterie.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>382,810 ></td> <td>2,972,939 47</td> <td>48,400 ></td> <td></td> <td>3,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>70,000 ></td> <td>833,171 39</td> <td>8,000 ></td> <td>28,000 ></td> <td>959,171 39</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>105,748 ></td> <td>1,033,421 58</td> <td>3,500 ></td> <td></td> <td>1,142,669 68</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>21,204 ></td> <td>188,710 98</td> <td>1,700 ></td> <td></td> <td>211,614 98</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration</td> <td>3,300 ></td> <td>65,118 27</td> <td>400 ></td> <td></td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>553,062 ></td> <td>5,093,364 69</td> <td>62,000 ></td> <td>28,000 ></td> <td>5,736,423 69</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.	TOTAL.	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.	Infanterie	382,810 >	2,972,939 47	48,400 >		3,374,149 47	Cavalerie	70,000 >	833,171 39	8,000 >	28,000 >	959,171 39	Artillerie	105,748 >	1,033,421 58	3,500 >		1,142,669 68	Genie	21,204 >	188,710 98	1,700 >		211,614 98	Bataillon d'adminis- tration	3,300 >	65,118 27	400 >		68,818 27	TOTAUX	553,062 >	5,093,364 69	62,000 >	28,000 >	5,736,423 69
CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.		TOTAL.																																											
	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.																																														
Infanterie	382,810 >	2,972,939 47	48,400 >		3,374,149 47																																												
Cavalerie	70,000 >	833,171 39	8,000 >	28,000 >	959,171 39																																												
Artillerie	105,748 >	1,033,421 58	3,500 >		1,142,669 68																																												
Genie	21,204 >	188,710 98	1,700 >		211,614 98																																												
Bataillon d'adminis- tration	3,300 >	65,118 27	400 >		68,818 27																																												
TOTAUX	553,062 >	5,093,364 69	62,000 >	28,000 >	5,736,423 69																																												
10,000 .	.	885,029 66	130,499 49																																														
10,000 .	9,806 85	12,240,191 68	11,982,248 97																																														

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. fr.	17,612,571 75	17,612,578 60
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	130,000	130,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/3 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		449 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 493,900		
		151 — de guides, à 1,150. . . 175,650		
		16 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 110,400		
	a.	194 — de trait — à 900. . . 174,800		
		26 — de trait du train, à 1,000. . . 26,000		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/3 de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs 6,000		
29		984 550		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	1,007,850	1,007,850
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 15,500		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,750,421 75	18,750,228 60

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
10,000	9,806 85	12,240,191 66	11,982,248 07	
.	.	130,000	104,968 20	
.	.	1,007,850	997,950	
10,000	9,806 85	13,378,041 66	13,085,167 17	
193 15				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF			
	3	Majors, à	4,125 . 12,575 »	
	3	Capitaines en premier ou commandants	3,225 . 9,675 »	
	0	— en second de 1 ^{re} classe	2,740 . 24,660 »	
	4	— en second de 2 ^e classe	2,510 . 10,040 »	
	10	Lieutenants, à	2,000 . 20,000 »	
	2	Sous-lieutenants, à	1,725 . 3,450 »	
	31	TOTAL	80,200 »	
		À DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	401 »	
				70,799 »
2° Par mesure d'ordre.				
	2	Capitaines en premier ou commandants	2,150 . 4,500 »	
	4	— en second de 1 ^{re} classe	1,825 . 7,300 »	
	4	— en second de 2 ^e classe	1,675 . 6,700 »	
	9	Lieutenants, à	1,325 . 11,925 »	
	2	Sous-lieutenants, à	1,150 . 2,300 »	
	21	TOTAL	52,525 »	
		À DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	162 62	
				52,362 38
				127,754 68
				124,904 »
3° Employés civils.				
	7	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	8,500 »	
	7			
	59			
		Honoraires.		
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,093 50	
Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.				
	a.	Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	190,000 »	
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	
	c.	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	15,000 »	
	d.	Frais de déménagement des officiers	60,000 »	
				270,000 »
				270,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			597,754 68	594,904 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,850 08	*	120,000 *	117,337 15	
*	*	235,000 *	285,965 86	
2,850 08	*	355,000 *	403,323 01	
2,850 08				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	a. Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b. Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,800 »		
	c. Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles 78,000 »	407,100 »	407,100 »
	d. Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
	e. Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
	TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	407,100 »	407,100 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes, Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc.)	52,140 »	47,149 »
	TOTAL DU CHAPITRE X fr.	52,140 »	47,149 »
AUGMENTATION. fr.			
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	20,552 72	675,234 75
35	Construction d'une église au camp de Beverloo.	200,000 »	200,000 »
36	Artillerie de place	1,000,000 »	1,000,000 »
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	350,000 »	300,000 »
38	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre.	50,000 »	»
39	Armement	2,700,000 »	»
	A REPORTER. fr.	4,320,552 72	2,175,234 75

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	356,800 .	307,950 44	
.	.	356,800 .	307,950 44	
5,000 .	.	47,140 .	28,528 55	
5,000 .	.	47,140 .	28,528 55	
5,000 .				

.	652,702 03	350,000 .	340,978 23
.	.	100,000 .	.
.	.	1,000,000 .	1,000,000 .
50,000 .	.	.	100,000 .
50,000
2,700,000
2,800,000 .	652,702 03	1,450,000 .	1,440,978 23

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. . . . fr.	4,320,532 72	2,173,234 75
40	•	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie	42,000 •	•
41	•	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	188,200 •	•
•	•	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'École militaire	•	•
•	•	Amélioration du casernement	•	•
•	•	Construction de logements pour mariés, à Ostende	•	•
•	•	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie.	•	•
•	•	Voitures médicales régimentaires	•	•
•	•	Renforcement de l'armement du fort de Waelhem et de la redoute du chemin de fer à Duffel	•	•
•	•	Extension des établissements du service administratif à Liège et à Namur	•	•
•	•	Voitures à bagages et à vivres	•	•
•	•	École des cadets	•	•
•	•	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers	•	90,000 •
•	•	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur	•	75,000 •
•	•	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	•	460,000 •
•	•	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne	•	22,000 •
•	•	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires	•	17,000 •
•	•	Acquisition par l'École militaire du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces	•	1,500 •
•	•	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende	•	10,000 •
•	•	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur	•	45,000 •
•	•	Achat de bicyclettes et accessoires	•	40,000 •
•	•	Lits militaires	•	1,575,000 •
•	•	Magasin à poudre	•	•
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	4,550,732 72	4,308,734 75

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,800,000 »	652,702 05	1,450,000 »	1,440,978 25	
42,000 »	»	»	»	
188,200 »	»	»	»	
»	»	2,000,000 »	10,000,000 »	
»	»	»	247,834 25	
»	»	»	50,000 »	
»	»	»	254,463 57	
»	»	»	80,000 »	
»	»	»	»	
»	»	»	107,653 54	
»	»	»	26,975 64	
»	»	»	24,995 80	
»	90,000 »	»	»	
»	75,000 »	»	»	
»	460,000 »	»	»	
»	22,000 »	»	»	
»	17,000 »	»	»	
»	1,500 »	»	»	
»	10,000 »	»	500 »	
»	45,000 »	50,000 »	»	
»	40,000 »	40,000 »	50,990 »	
»	1,375,000 »	2,500,000 »	499,998 55	
»	»	25,000 »	»	
5,050,200 »	2,788,202 05	6,045,000 »	12,753,389 58	
241,997 97				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.
<h2>Récapitulation.</h2>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	505,700 »	485,500 »
II.	Traitements, solde et accessoires	24,523,474 47	24,058,374 59
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	849,155 »	849,155 »
IV.	Établissements d'instruction supérieure	220,375 »	210,575 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,880,944 05	1,802,944 05
VI.	Matériel du génie	1,574,125 »	1,574,125 »
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,760,421 75	18,750,228 60
VIII.	Traitements divers et honoraires	397,754 68	394,904 »
IX.	Pensions et secours	407,100 »	407,100 »
X.	Dépenses imprévues	52,149 »	47,149 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	4,550,732 72	4,308,734 75
TOTAUX fr.		53,520,911 67	52,897,769 99

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,200 .	.	485,500 .	522,031 .	
265,099 88	.	20,232,550 20	20,364,804 05	
.	.	849,135 .	981,439 59	
800 .	.	210,575 .	216,564 04	
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
.	.	1,576,225 .	1,560,145 71	
193 15	.	13,378,041 06	13,085,167 17	
2,850 68	.	355,000 .	403,323 01	
.	.	336,800 .	307,950 44	
5,000 .	.	47,149 .	28,528 35	
241,097 97	.	6,045,000 .	12,753,389 38	
623,141 68	.	54,325,020 .	60,945,618 62	
623,141 68				

(518)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1900.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(520)

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
5	10	Généraux-majors à fr.	10,060 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,300 » 34,400 »
5	6	Id. en second de 1 ^{re} classe à	3,650 » 18,250 »
4		Id. id. de 2 ^e classe à	3,350 » 13,400 »
8		Lieutenants à	2,650 » 21,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,300 » 9,200 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
			178,050 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	890 25
59	18	TOTAL fr.	177,159 75
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,600 »
13		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,300 » 81,900 »
15		Id. de 2 ^e classe à	4,000 » 60,000 »
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	»
			244,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,221 »
			242,979 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	3,000 »
89	21	TOTAL fr.	240,579 »

EFFECTIF organique.	
Hommes.	Chevaux.
1	2
4	
13	
16	
14	
1	
4	
10	
10	
10	
5	
6	
1	1
05	5

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

Inspecteur général	fr 12,700	12,700
Médecins principaux d: 1 ^{re} classe à	9,500	38,000
Id. de 2 ^e classe à	7,100	92,300
Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600	41,600
Id. de 2 ^e classe à	2,500	32,200
Pharmacien en chef	7,100	7,100
Pharmaciens principaux à	6,500	26,200
Id. de 1 ^{re} classe à	4,600	46,000
Id. de 2 ^e classe à	5,600	36,000
Id. de 3 ^e classe à	3,250	32,500
Id. de 4 ^e classe à	2,600	13,000
Id adjoints à	2,500	13,800
Vétérinaire en chef à	7,100	7,100
Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		500
		398,000
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,990
TOTAL	fr.	396,010

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	20	40	9,500 •	190,000 •	
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 •	134,000 •	
Majors	99	157	6,500 •	623,700 •	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 •	96,900 •	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	78	"	3,500 •	273,000 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	"	2,475 •	47,025 •	
Capitaines en second officiers d'armement	10	"	3,500 •	66,500 •	
Capitaines en premier quartiers-maîtres	20	"	4,300 •	86,000 •	
Capitaines en second payeurs	19	"	3,500 •	66,500 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	"	2,475 •	99,000 •	
Capitaines en premier administrateurs d'habillemen	10	"	4,300 •	43,000 •	
Id. en second id.	9	"	3,500 •	31,500 •	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	6,500 •	50,400 •	
	de 2 ^e id	7	5,100 •	35,700 •	
	de 5 ^e id	4	4,650 •	18,600 •	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	4,200 •	96,600 •	
	de 2 ^e id	36	3,250 •	117,000 •	
Capitaines commandants	318	"	4,500 •	1,567,400 •	
Capitaines en second	137	"	3,500 •	479,500 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants	1,017	2 ⁽¹⁾	2,475 •	2,517,075 •	(1) Officier attaché à la maison militaire du Roi.
	1,921	256		6,440,300 •	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline { Les 7 capitaines à 600 francs = fr. 4,200 •					
et de correction. { Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs = 9,600 •					
					13,800 •
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					80,062 50
					6,534,162 50
A déduire $\frac{1}{2}$ pour médicaments					32,670 81
RESUM.					6,501,491 69
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs					7,800 •
Id. id. au Ministère de la Guerre					16,800 •
					6,526,091 69
A déduire pour vacances					75,158 98
RESTE. fr.					6,450,932 71

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT			
			de solde.	d'habillement	pour solde.	pour habillement.		
Adjutants sous-officiers	98	35,770	3 25	»	110,252 50	»		
Sergents-majors secrétaires	Régiment des grenadiers	1	1 95	» 44	704 45	160 60		
	Les autres régiments	18	1 95	» 41	12,680 10	2,693 70		
Sergents garde-magasins. }	Régiment des grenadiers	1	1 42	» 44	518 50	160 60		
	Les autres régiments	18	1 42	» 41	9,529 40	2,693 70		
Musiciens gagistes.	266	97,000	»	»	257,500 »	»		
Élèves-musiciens	190	69,550	» 28	» 35	19,418 »	22,885 50		
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	» 45	12,410 »	5,285 »		
Caporaux-clairons	79	28,855	» 70	» 55	20,184 50	10,092 25		
Sergents-majors armuriers	10	5,650	2 54	»	8,541 »	»		
Sergents armuriers	87	31,755	1 85	»	58,111 65	»		
Maîtres tailleurs et cordonniers	40	14,600	» 84	»	12,264 »	»		
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers.	116	42,540	» 40	» 52	16,956 »	15,548 80		
Sergents-majors	Régiment des grenadiers	21	7,665	1 95	» 44	14,795 45	5,372 60	
	Corps de discipline et de correction	»	2,190	1 95	» 44	4,226 70	963 60	
	Les autres régiments	586	140,890	1 95	» 41	271,917 70	57,764 90	
Premiers sergents	Régiment des grenadiers	23	8,595	1 57	» 44	15,180 15	5,693 80	
	Corps de discipline et de correction	12	4,580	1 57	» 44	6,876 60	1,927 20	
	Les autres régiments	422	154,059	1 57	» 41	241,827 10	65,152 50	
Sergents et fourriers.	Régiment des grenadiers	84	30,660	1 42	» 44	45,557 20	15,490 40	
	Corps de discipline et de correction	48	17,520	1 42	» 44	24,878 40	7,708 80	
	Les autres régiments	1,540	562,100	1 42	» 41	798,182 »	250,461 »	
Caporaux	Régiment des grenadiers	152	55,480	» 54	» 55	29,950 20	18,508 40	
	Corps de discipline et de correction	96	35,040	» 54	» 55	18,921 60	11,565 20	
	Régiment des carabiniers	204	74,400	» 52	» 55	58,719 20	24,571 80	
	Les autres régiments	2,584	945,160	» 52	» 52	490,445 20	501,811 20	
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers	42	15,550	» 37	» 50	5,672 10	5,978 70	
	Les autres régiments	588	214,620	» 35	» 58	75,117 »	81,555 60	
Clairons	Corps de discipline et de correction	12	4,580	» 37	» 35	1,020 60	1,555 »	
	Régiment des carabiniers	56	20,440	» 35	» 35	7,154 »	7,154 »	
	Régiments de chasseurs à pied	126	45,990	» 35	» 54	16,096 50	15,656 60	
Soldats de 1 ^{re} classe.	Régiment des grenadiers	824	500,760	» 35	» 55	99,250 80	99,250 80	
	Régiment des carabiniers	549	200,525	» 51	» 55	62,119 51	66,127 05	
	Les autres régiments	5,440	1,985,600	» 51	» 52	615,556 »	655,392 »	
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers	1,091	598,215	» 28	» 55	111,500 20	151,410 95	
	Les autres régiments	11,184	4,082,160	» 28	» 52	1,145,004 80	1,306,291 20	
Correctionnaires et disciplinaires.	Employés aux travaux	400	146,000	» 26	» 24	57,960 »	55,040 »	
	Non employés aux travaux	400	146,000	» 21	» 22	50,660 »	52,120 »	
Pupilles de l'armée	450	164,250	» 56	» 15	59,150 »	24,657 50		
Cadets	Caporaux	50	18,250	» 84	»	15,350 »	»	
	Soldats	50	18,250	» 00	»	10,950 »	»	
		27,784	10,141,160			4,815,415 75	5,256,456 75	
Supplément de solde :								
Corps de discipline et de correction. }	68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs.				17,501 »			
	98 caporaux, soit 55,770 id. à 20 id. = 7,154 id.							
École des pupilles	12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.							
	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.				2,281 25			
					4,852,000 »	5,256,456 75		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.					571,729 44	263,407 28		
RESTE. fr					4,461,200 56	2,972,039 47		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	78,000 .	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	58,800 »	
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »	
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	53,600 »	
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	53,600 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	3,100 »	24,800 »	
Capitaines en premier quartiers-mâtres	8	»	4,500 »	54,400 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	19,800 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,500 »	12,900 »	
id. en second id.	5	»	5,500 »	17,500 »	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »	
de 3 ^e id.	3	3	4,650 »	15,950 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	19,500 »	
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	12,600 »	
de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
adjoints	2	»	2,500 »	4,600 »	
Capitaines commandants	48	96	5,100 »	244,800 »	
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »	
Lieutenants	88	176	5,250 »	286,000 »	
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	256,000 »	
	570	648		1,487,700 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »	
				1,497,300 »	
A déduire pour médicaments				7,486 50	
RESTE				1,489,813 50	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »	
id. id. au Ministère de la Guerre				600 »	
				1,494,413 50	
A déduire pour vacances				16,983 50	
RESTE fr.				1,477,430 »	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.			de solde	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjutants sous-officiers	4	4	"	1,460	2 70	" 55	5,942	" 805
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	" 55	15,797	" 2,810 50
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,460	2 35	" 55	5,431	" 775 80
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,580	2 55	" 51	10,293	" 2,253 80
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	750	1 70	" 55	1,241	" 586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	" 51	5,725	" 1,116 00
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	" 55	1,971	" 401 50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	" 55	5,915	" 1,204 50
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	" 55	912 50	586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	" 51	2,757 50	1,116 00
Maréchaux des logis chefs armu- riers	2	"	"	750	2 88	"	2,102 40	"
Chasseurs et lanciers	2	"	"	750	2 86	"	2,087 80	"
Maréchaux des logis armuriers	4	"	"	1,460	2 21	"	5,226 60	"
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	24	"	"	8,760	" 84	"	7,558 40	"
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,580	2 55	" 55	10,295	" 2,521 40
Chasseurs et lanciers	56	"	56	13,140	2 55	" 51	50,879	" 6,701 40
Premiers maréchaux des logis	14	14	"	5,110	1 85	" 55	9,455 50	2,708 50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	13,550	1 85	" 51	28,560 50	7,818 50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	50,660	1 70	" 55	52,122	" 16,240 80
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	" 51	156,566	" 46,909 80
Brigadiers	124	124	"	45,260	" 64	" 44	28,966 40	19,914 40
Chasseurs et lanciers	572	"	572	155,780	" 64	" 41	86,899 20	55,660 80
Trompettes	52	52	"	11,680	1 05	" 55	12,264	" 6,190 40
Chasseurs et lanciers	96	"	96	35,040	1 05	" 51	56,792	" 17,870 40
Maréchaux des logis maréchaux- ferrants	2	2	"	750	" 75	" 55	547 50	586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	" 51	1,642 50	1,116 00
Brigadiers maréchaux-ferrants	10	10	"	5,650	" 55	" 44	2,007 50	1,606 "
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 55	" 41	6,022 50	4,489 50
Soldats maréchaux-ferrants	10	10	"	5,650	" 45	" 44	1,642 50	1,606 "
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 45	" 41	4,927 50	4,489 50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	" 44	59,420	" 58,544 "
Chasseurs et lanciers	720	"	720	262,800	0 45	" 41	118,260	" 107,748 "
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	"	251,850	" 42	" 44	105,777	" 110,814 "
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	" 41	517,551	" 509,775 50
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	" 44	50,660	" 52,120 "
Chasseurs et lanciers	600	"	"	210,000	" 42	" 41	91,980	" 89,790 "
	5,762	1,250	5,602	2,105,150			1,255,549 80	806,075 "
Supplément de solde :								
52 brigadiers-pionniers, 11,680 journées à 15 centimes =					fr.	1,752	"	
256 cavaliers-pionniers, 95,440 id. à 10 id. =						9,544	"	
							11,096	"
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,600	"
							1,249,155 80	806,075 "
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							87,161 81	62,003 61
					Reste fr.	1,101,075 09	855,171 50	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	14	28	9,500 *	153,000 *	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 *	92,300 *	
Majors	41	57	6,500 *	258,500 *	
Capitaines commandants } adjudants-majors.	4 4	8 4	5,100 * 5,100 *	20,400 * 20,400 *	
Capitaines en second adju- } dants-majors	5 4	10 4	4,200 * 4,200 *	21,000 * 16,800 *	
Capitaines commandants	Artillerie de campagne et train	49	5,100 *	249,900 *	
	Artillerie de forteresse	79	4,600 *	353,400 *	
	Compagnie de pontonniers	1	5,100 *	5,100 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	4,600 *	15,800 *	
Capitaines en second	État-major particulier	5	5,700 *	18,500 *	
	Artillerie de campagne et train	51	4,200 *	150,300 *	
Lieutenants	Artillerie de campagne et train	77	5,250 *	250,250 *	
	Artillerie de forteresse	70	2,875 *	201,250 *	
	Compagnie des pontonniers	2	5,250 *	6,500 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	2,875 *	8,625 *	
Sous-lieutenants	Artillerie de campagne et train	67	2,950 *	197,650 *	
	Artillerie de forteresse	58	2,475 *	143,550 *	
Sous-lieutenants	Compagnie de pontonniers	2	2,950 *	5,900 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	2,475 *	14,850 *	
Capitaines en premier quartiers-maitres	9	4,500 *	58,700 *		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	2,475 *	19,800 *		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	4,500 *	21,500 *		
Id. en second id.	4	5,500 *	14,000 *		
Médecins de régiment	de 1 ^{re} classe	5	6,500 *	18,900 *	
	de 2 ^e id.	2	5,100 *	10,200 *	
	de 3 ^e id.	4	4,650 *	18,600 *	
Médecins de bataillon	de 1 ^{re} classe	4	4,200 *	16,800 *	
	de 2 ^e id.	5	5,250 *	16,250 *	
	principaux	4	6,500 *	25,200 *	
Vétérinaires	de régiment	1	5,100 *	5,100 *	
	de 1 ^{re} classe	2	4,200 *	8,400 *	
	de 2 ^e id.	2	5,250 *	6,500 *	
adjoins.	4	2,500 *	9,200 *		
Major comptable du matériel	1	5,800 *	5,800 *		
Capitaines en premier comptables du matériel	8	4,500 *	34,400 *		
Capitaines en second comptables du matériel	8	5,500 *	28,000 *		
Lieutenants comptables du matériel	9	2,750 *	24,750 *		
Sous-lieutenants comptables du matériel	9	2,500 *	20,700 *		
	650	552		2,514,475 *	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				4,250 *	
				2,518,725 *	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				12,593 62	
				2,506,131 68	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,900 *	
				2,510,031 68	
A déduire pour vacances.				26,582 15	
RESTE. fr.				2,483,449 25	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	ALLOCATION		MONTANT		
	Hommes.	Chevaux			de solde	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.	
		de selle.	de trait.						
Adjutants sous-officiers	18	8		6,570	2 70	55	17,739	3,615 60	
Maréchaux des logis chefs	8			2,920	2 55	51	6,062	1,480 20	
secrétaires ou moniteurs	8			2,920	2 06	44	6,015 20	1,284 80	
généraux	1			565	2 55	51	850 45	180 15	
Maréchaux des logis chefs	4			1,460	2 55	51	3,451	744 60	
artificiers	4			1,460	2 90	44	3,543 40	642 40	
Maréchaux des logis garde-magasins	9			3,285	1 54	44	5,958 90	1,445 40	
Trompettes-majors	8	4		2,920	1 80	58	5,256	1,695 60	
Trompettes-brigadiers	9	4		3,285	1 25	51	4,106 25	1,675 35	
Maîtres armuriers	9			3,285	1 98		6,501 50		
Maîtres tailleurs, bottiers	25			8,595	84		7,051 80		
Adjutants de batterie	Régiments de campagne	44	51	16,060	2 45	51	59,547	8,100 60	
	Régiments de forteresse	58		21,170	2 16	44	45,727 20	9,511 80	
	Compagnie d'ouvriers et de pontonniers	2		750	2 72	49	1,985 60	357 70	
	Régiments de campagne	48	48	17,520	2 55	51	41,172	8,955 20	
Maréchaux des logis chefs	Régiments de forteresse	72		26,280	2 06	41	54,156 80	11,565 20	
	Compagnie d'armuriers et d'artificiers	1		565	2 25	49	821 25	178 85	
	Compagnie des pontonniers	1		565	2 62	49	956 50	178 85	
	Compagnie d'ouvriers	1		565	2 55	51	6,805 60	1,489 20	
Maréchal des logis chef constructeur	1		365	2 25	49	821 25	178 85		
Premiers maréchaux des logis	8		2,920	1 85	51	3,543 60	1,489 20		
Maréchaux des logis four- riers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	290	286	105,850	1 70	51	179,915	55,985 50	
	Régiments de forteresse	405		147,095	1 54	44	226,526 50	64,721 80	
	Compagnie d'armuriers et d'artificiers	11		4,015	1 70	49	6,825 10	1,967 35	
	Compagnie des pontonniers	15		5,475	1 95	49	10,676 25	2,682 75	
Brigadiers à cheval	Compagnie d'ouvriers	40	40	11,600	1 68	51	21,528	7,446	
	Régiments de campagne	144	128	52,560	66	59	54,689 60	20,498 40	
	Régiments de campagne	610		222,650	65	53	144,722 50	73,474 50	
	Régiments de forteresse	10		5,650	76	59	2,774	1,425 50	
Brigadiers à pied	Compagnie des pontonniers	12		4,580	65	53	5,285	1,445 40	
	Compagnie d'ouvriers	82	82	29,950	1 05	51	51,426	13,264 50	
	Régiments de campagne	128		46,720	1	44	46,720	20,556 80	
	Régiments de forteresse	16		5,840	1 05	51	6,015 20	2,978 40	
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Batteries à cheval	16		5,840	60	55	5,504	1,927 20	
	Batteries montées, de forteresse et compagnies spéciales	371		135,415	54	55	75,124 10	44,686 95	
	Maréchaux des logis	5		1,825	75	51	1,568 75	950 75	
	Brigadiers	47		17,155	55	59	9,455 25	6,690 45	
Maréchaux ferrants	Soldats	5		1,825	50	59	912 50	711 75	
	Maîtres ouvriers	20		7,500	66	59	4,818	2,847	
	de 1 ^{re} classe	20		7,500	40	59	3,577	2,847	
	de 2 ^e id.	72		26,280	59	59	10,240 20	10,240 20	
Pontonniers	de 1 ^{re} classe	50		18,250	65	55	11,862 50	6,022 50	
	de 2 ^e id.	95		55,945	45	55	15,275 25	11,201 85	
	de 1 ^{re} classe	52		11,680	45	55	5,256	3,854 40	
	de 2 ^e id.	156		56,940	53	55	18,790 20	18,790 20	
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval	60		21,900	40	59	10,751	8,341	
	Batteries montées ou de forteresse	674	168	246,010	45	55	110,704 50	81,185 30	
	Batteries à cheval	504		110,960	44	59	48,822 40	45,274 40	
	Batteries montées ou de forteresse	5,510		1,208,150	43	55	508,689 50	398,689 50	
Canonnières de 2 ^e classe	de 1 ^{re} classe	256		86,140	49	59	42,208 60	33,594 60	
	de 2 ^e id.	976	1,427	356,240	44	59	150,745 60	158,953 60	
Conducteurs				8,552	12		1,587	5,121,480	
							Traitement annuel.	1,907,541 10	1,136,069 80
Adjutants du matériel	de 1 ^{re} classe	56			1,500		84,100		
	de 2 ^e id.	56			1,500		72,800		
	Maîtres artificiers	5			1,500		7,500		
							8,669	2,071,941 10	1,136,069 80
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions							145,198 15	102,648 22	
RESTE							1,926,742 95	1,033,421 58	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 "	47,500 "	
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 "	50,800 "	
Majors	11	14	6,500 "	69,500 "	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 "	5,100 "	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	4	"	5,700 "	14,800 "	
Capitaine en second officier d'armement	1	"	5,700 "	5,700 "	
Capitaine en premier quartier-maître	1	"	4,500 "	4,500 "	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	"	2,475 "	2,475 "	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	"	5,500 "	5,500 "	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	"	6,500 "	6,500 "	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	"	4,200 "	4,200 "	
Id. de 2 ^e classe	1	"	5,250 "	5,250 "	
Capitaines commandants	Régiment et état-major particulier	35	4,000 "	161,000 "	
	Compagnie de chemin de fer				
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne				
Capitaines en second	Compagnie de télégraphistes de place	2	2	5,100 "	10,200 "
	Régiment et état-major particulier	25	5,700 "	85,100 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers					
Lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	4,200 "	4,200 "
	Régiment et état-major particulier	32	2,875 "	92,000 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie de pontonniers et d'ouvriers					
Sous-lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	5,250 "	5,250 "
	Régiment	21	2,475 "	51,975 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	2,950 "	2,950 "
		152	59		651,900 "
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				1,500 "	
				655,400 "	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				3,167 "	
				650,233 "	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				2,650 "	
Reste fr.				652,883 "	

NIE.

TROUPES.

GRADES	EFFECTIF organique.	NOMBRE e journées.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.	
			de solde	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.		
Adjudants sous-officiers	4	1,460	3 25	"	4,745	"		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent-major moniteur général	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	" 44	624 15	160 60		
Sergent-clairon	1	365	1 99	" 45	726 35	164 25		
Caporaux-clairons	4	1,460	" 85	" 55	1,211	511		
Sergent armurier	1	365	2 15	"	784 75	"		
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	750	" 84	"	615 20	"		
Sergents-majors	22	8,050	2 06	" 44	16,541 80	3,533 20		
Premiers sergents	25	9,125	1 86	" 44	16,972 50	4,015		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	" 44	69,280 05	17,826 60		
Caporaux	190	69,550	" 65	" 55	45,077 50	22,885 50		
Clairons	55	20,075	" 52	" 55	10,439	7,026 25		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	453	158,045	" 45	" 55	71,120 25	52,154 85	
	de 2 ^e classe	852	310,980	" 53	" 53	102,625 40	102,623 40	
		1,705	621,595		342,293 35	211,221 85		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					30,482 92	22,510 87		
RESTE fr.					305,810 43	188,710 98		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 .	
de 1 ^{re} classe	17	4,300 .	73,100 .	
Officiers { de 2 ^e id.	18	3,500 .	63,000 .	
de 3 ^e id.	21	2,650 .	55,650 .	
de 4 ^e id.	21	2,300 .	48,300 .	
Capitaine en premier quartier-maître	•	•	•	
Capitaine en premier administrateur d'habillement	•	•	•	
	78		245,850 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				2,800 .
				248,650 .
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				1,243 .
Rares. fr.				247,407 .

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de jours.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.
			de solde.	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	750	• 84	•	615 20	•	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,560	1 45	• 50	10,585 •	2,190 •	
	25	8,595	1 50	• 50	10,915 50	2,518 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux	12	4,580	• 05	• 50	4,161 •	1,514 •	
	26	9,490	1 70	• 50	10,155 •	2,847 •	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux	15	4,745	• 85	• 50	4,055 25	1,423 50	
	50	10,950	1 40	• 50	13,550 •	3,283 •	
Portiers, cuisiniers et tisaniens	27	9,855	1 10	• 50	10,840 50	2,950 50	
	24	8,760	• 90	• 50	7,834 •	2,028 •	
Caporaux	22	8,050	• 67	• 18	5,580 10	1,445 40	
	60	21,900	• 92	• 18	20,148 •	5,942 •	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	• 47	• 18	14,410 20	5,518 80	
	154	56,210	• 67	• 18	57,669 70	10,117 80	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	• 42	• 18	12,877 20	5,518 80	
	507	112,055	• 62	• 18	69,474 10	20,169 90	
Commis de parquet assimilés aux	5	1,825	5 25	•	5,951 25	•	
	3	1,095	1 95	• 41	2,115 35	448 05	
	6	2,190	1 57	• 41	5,458 50	897 00	
	6	2,190	1 42	• 41	5,109 80	897 90	
		551,420	Traitement annuel.		255,056 45	68,110 05	
Commis aux écritures	18			1,450 •	26,100 •	•	51,750 francs.
	19			1,550 •	25,650 •	•	
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants	12			2,100 •	25,200 •	•	45,200 id.
	12			1,500 •	18,000 •	•	
	969						
Traitement des sœurs hospitalières : 71 à 900 francs					65,900 •	•	
					413,886 45	68,110 05	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire					9,062 55	•	
					422,949 •	68,110 05	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					13,205 •	3,001 08	
RESTE fr.					409,744 •	65,118 27	

RÉCAPITULATION.

Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats	fr.	241,831 45
Traitement des commis aux écritures	•	51,750
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants	•	45,200
Traitement des sœurs hospitalières	•	65,000
Indemnité aux commis du parquet	•	9,062 55
TOTAL comme ci-dessus	fr.	409,744 •

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à fr.	5,600	=	5,600	•
5	Id. de 1 ^{re} classe à	5,100	•	9,500	•
5	Id. de 2 ^e classe à	2,600	•	7,800	•
4	Reviseurs d'armes à	2,500	•	9,200	•
				<hr/>	29,000
11					

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{	5 à fr.	4,200	•	=	21,000	•
			4 à	5,800	•		15,200	•
10	Id. de 2 ^e classe	{	5 à	5,400	•		17,000	•
			5 à	5,100	•		15,500	•
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{	8 à	2,800	•		22,400	•
			8 à	2,600	•		20,800	•
16	Id. de 2 ^e classe	{	8 à	2,400	•		19,200	•
			8 à	2,200	•		17,600	•
17	Id. de 3 ^e classe	{	9 à	2,000	•		18,000	•
			8 à	1,800	•		14,400	•
				<hr/>			121,100	•
68								

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	5,150	•	=	28,550	•
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	•		24,500	•
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,500	•		20,700	•
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	•		18,000	•
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	•		15,500	•
				<hr/>	106,850	•
45						

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	2,000	•	=	50,000	•	
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800	•		27,000	•	
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650	•		24,750	•	
6	Eclusiers à	1,500	•		9,000	•	
3	Portiers à	500	•		1,500	•	
5	Id. à	400	•		2,000	•	
1	Chef-mécanicien à	3,200	•		3,200	•	
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	•		2,100	•	
1	Garde-forestier à	3,050	•		3,050	•	
2	Gardes particuliers à	1,150	•		2,500	•	
				<hr/>	104,900	•	
64						302,650	•

RÉCAPITULATION DE L'FFECTIF.

		HOMMES.			CHEVAUX.		
		Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
		Officiers.	Groupes.			de trait.	de selle.
Article 6.	États-majors	80	"	"	215	"	"
	État-major des provinces et des places	50	"	"	10	"	"
	Intendance	50	"	"	21	"	"
	Officiers du service de santé des hôpitaux	95	"	"	3	"	"
Article 8.	Infanterie	1,921	27,784	"	250	"	"
	Cavalerie	570	5,702	"	648	"	4,922
	Artillerie	650	8,669	11	552	1,587	812
	Génie	152	1,705	177	30	"	"
	Bataillon d'administration	78	969	"	"	"	"
Pour mémoire. — Budget de la gendarmerie		4	"	"	2	"	"
			44,887	188		1,587	5,754
		3,408			1,750		
		45,075		7,521			

(536)

XI.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1900 s'élève à	fr.	7,019,563 80
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à		<u>5,128,800 »</u>
AUGMENTATION.	fr.	1,890,763 80

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900.	fr.	5,519,563 80
— 1899.		<u>5,128,800 »</u>
AUGMENTATION.	fr.	390,763 80

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900.	fr.	1,500,000 »
— 1899.		<u>»</u>
AUGMENTATION.	fr.	1,500,000 »
ENSEMBLE		<u>1,890,763 80</u>

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ART. 1^{er}. — *Traitements, solde et autres allocations et prestations.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,519,563 80
— alloué pour 1899		<u>5,128,800 »</u>
AUGMENTATION.	fr.	390,763 80

1° L'application de la loi du 28 juin 1899, qui met à la charge de l'État le casernement de la gendarmerie, entraînera une augmentation de dépenses estimée pour l'année 1900 à fr. 425,034 »

On rappelle ici que, d'après le tableau annexé au projet de loi déposé le 30 mai 1899 (*Doc. parl.*, Chambre des Représentants, n° 190), le total des dépenses ordinaires effectuées par

A REPORTER.	fr.	<u>425,034 »</u>
---------------------	-----	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 423,034 »

les provinces pour le casernement de la gendarmerie s'est élevé, en 1898, à 318,278 francs. Mais l'Exposé des motifs annonçait qu'après la reprise de ce service par l'État, les dépenses ordinaires qu'il comporte « seraient supérieures à » celles que supportaient les provinces, et cela par suite de la » nécessité d'assurer le logement des brigades dans des condi- » tions plus convenables ».

L'augmentation de 423,034 francs, ajoutée à la somme de 24,966 francs qui figurait au Budget de 1899 sous la rubrique « Casernement des chevaux », forme le poste de 450,000 francs inscrit au tableau des développements pour le casernement.

2° Le Gouvernement a décidé de faire supporter dorénavant par le Trésor public les frais de traitement dans les hôpitaux des sous-officiers et gendarmes mariés. Ces frais s'élèvent annuellement, en moyenne, à 10,000 »

3° L'effectif de la gendarmerie a dû être augmenté de 4 hommes pour renforcer les brigades de Turnhout et de Florefle, et il y a lieu, en outre, de porter de 819 à 900 le nombre des gendarmes de 1^{re} classe. Les allocations nécessaires pour couvrir ces nouvelles dépenses montent à 7,171 78

Soit en augmentation. . . . fr. 442,203 78

Par contre, les charges extraordinaires et temporaires votées pour 1899 diminuent en 1900 de fr. 26,096 38 et la transformation en brigades à pied de onze brigades à cheval fait réaliser, sur les fourrages, une économie de 23,343 60

Soit une diminution de. . . . fr. 51,441 98

Reste en augmentation. . . . fr. 390,763 80

Mais cette augmentation de dépenses sera compensée à due concurrence par les subsides à verser par les provinces, en exécution de la loi précitée, pour leur part d'intervention dans les frais de casernement de la gendarmerie. Cette recette, évaluée actuellement à 181,000 francs, figurera, dès l'exercice 1900, au Budget des Voies et Moyens.

Si l'on déduit la somme de 181,000 francs du montant de la première augmentation mentionnée plus haut (423,034 francs), on retrouve le chiffre de l'accroissement de charges que la reprise du casernement devait entraîner pour l'État d'après l'Exposé des motifs du projet de loi (244,000 francs).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

ART. 2. — Amélioration du casernement.

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Il a été reconnu nécessaire d'ériger à Bruxelles une caserne pour le logement de l'escadron mobile de gendarmerie qui est installé provisoirement dans les bâtiments du parc de Tervueren.

La dépense totale, y compris le coût des terrains, est évaluée à 2,740,000 francs.

Une somme de 700,000 francs environ serait dépensée en 1900.

D'autre part, il est établi que la construction de nouveaux bâtiments, soit en remplacement des bâtiments actuels, soit pour compléter le casernement des brigades dans le pays, sera tout à fait indispensable. La construction d'une vingtaine de nouvelles casernes, dès à présent nécessaires, s'imposera à bref délai.

Le Département de la Guerre se propose de consacrer en 1900 une somme de 800,000 francs aux travaux les plus urgents.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinq millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent soixante-trois francs quatre-vingts centimes . . . fr. 5,519,563 80

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cinq cent mille francs 1,500,000 »

Soit ensemble à la somme de sept millions dix-neuf mille cinq cent soixante-trois francs quatre-vingts centimes 7,019,563 80

conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt, zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden aangeboden.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf miljoen vijf honderd negentien duizend vijf honderd drie en zestig frank tachtig centiemen fr. 5,519,563 80

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één miljoen vijf honderd duizend frank 1,500,000 »

Te zamen op de som van zeven miljoen negentien duizend vijf honderd drie en zestig frank tachtig centiemen fr. 7,019,563 80

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
1	Traitements, solde et autres allocations et prestations	5,519,563 80
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
2	Amélioration du casernement	1,500,000 •
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DE LA GENDARMERIE fr.		7,019,563 80

GEWIJZIGDE BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1900.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
1	Jaarwedden, soldij en andere toekenningen en verstrekkingen	8,510,563 80
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.		
2	Verbetering der kazerneering	1,500,000 .
TOTAAL VAN DE GEWIJZIGDE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . fr.		7,010,563 80

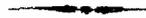
(544)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1000.	alloués pour l'exercice 1899.
		GENDARMERIE (a).			
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
		Traitements, solde et autres allocations et prestations.			
		<i>Traitements et solde.</i>			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		69 84	Officiers de tous grades fr. 275,963 25		
		2,845 1,727	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 3,466,005 50		
		2,912 1,811			
		Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps	4,200 »		
a.		Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction	6,000 »		
		Indemnités aux sous-officiers promus officiers	2,000 »		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale.	166,589 45		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :			
		96 hommes à cheval, à 400 francs 58,400 »	} 47,400 »		
		60 — à pied, à 150 francs. 9,000 »			
		TOTAL.	fr. 3,967,956 20		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés	1,800 »		
			3,966,156 20		
		Fourrages.			
		Indemnités de monture aux officiers	42,000 »		
		187,245 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27	257,801 15		
b.		443,110 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 24.	549,456 40		
		TOTAL.	fr. 829,257 55		
		A DÉDUIRE, pour incomplets	4,988 75		
			824,268 80		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
		1,116 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 1,116 »			
c.		1,727 — à cheval, à 2 francs par an.	3,454 »		
		2,843		5,519,563 80	5,128,800 »
		Couchage des hommes.			
d.		1,009,590 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes.	50,479 50		
		Entretien et renouvellement des fournitures de couchage destinées au personnel de l'escadron mobile (77 sous-officiers et soldats)	2,505 »		
		A REPORTER.	fr. 5,519,563 80	5,519,563 80	5,128,800 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																	
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																																														
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers comptables, médecin et vétérinaire.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Lieutenant général</td> <td>18,800 »</td> <td>18,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>6,300 »</td> <td>18,900 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quartier maître</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habillement</td> <td>3,480 »</td> <td>3,480 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe</td> <td>3,280 »</td> <td>3,280 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>3,280 »</td> <td>3,280 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major</td> <td>5,100 »</td> <td>56,100 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>— en second de 1^{re} classe et de 2^e classe</td> <td>4,200 »</td> <td>37,800 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,280 »</td> <td>65,600 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>2,980 »</td> <td>59,600 »</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>»</td> <td>84</td> <td></td> <td></td> <td>276,350 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>69</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">A AJOUTER :</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL fr.</td> <td>277,350 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">A déduire 1/2 0/0 pour médicaments</td> <td>1,386 fr</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">RESTE fr.</td> <td>275,963 fr 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjutants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>8 60</td> <td>8,176 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjutants de compagnie</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>8 10</td> <td>18,618 »</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>40</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à cheval</td> <td>14,600</td> <td>14,600</td> <td>4 60</td> <td>67,160 »</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à pied</td> <td>10,980</td> <td>»</td> <td>3 80</td> <td>41,610 »</td> </tr> <tr> <td>80</td> <td>80</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>29,200</td> <td>29,200</td> <td>4 40</td> <td>128,480 »</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 60</td> <td>47,304 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>4 38</td> <td>18,877 fr 80</td> </tr> <tr> <td>207</td> <td>207</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>78,588</td> <td>78,588</td> <td>4 10</td> <td>309,778 fr 80</td> </tr> <tr> <td>169</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>61,688</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>209,729 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>70</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>28,880</td> <td>28,880</td> <td>3 70</td> <td>94,835 »</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>18,618</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>87,700 fr 80</td> </tr> <tr> <td>1,306</td> <td>1,306</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>476,690</td> <td>476,690</td> <td>3 28</td> <td>1,549,342 fr 80</td> </tr> <tr> <td>830</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>502,980</td> <td>»</td> <td>2 68</td> <td>802,817 fr 80</td> </tr> <tr> <td>2,843</td> <td>1,727</td> <td>Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1^{re} classe</td> <td>1,037,698</td> <td>630,388</td> <td>0 38</td> <td>114,978 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>328,800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>590,768 80</td> <td>»</td> <td>5,058,800 »</td> <td>4,963,274 56</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>390,768 80</td> <td>»</td> <td>5,058,800 »</td> <td>4,963,274 56</td> <td></td> <td></td> <td>5,466,003 fr 80</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Lieutenant général	18,800 »	18,800 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors	6,300 »	18,900 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habillement	3,480 »	3,480 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	3,280 »	3,280 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	3,280 »	3,280 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	5,100 »	56,100 »	9	»	9	— en second de 1 ^{re} classe et de 2 ^e classe	4,200 »	37,800 »	20	»	20	Lieutenants	3,280 »	65,600 »	20	»	20	Sous-lieutenants	2,980 »	59,600 »	65	»	84			276,350 »			69								A AJOUTER :						Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »					TOTAL fr.	277,350 »					A déduire 1/2 0/0 pour médicaments	1,386 fr					RESTE fr.	275,963 fr 25					Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.						<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjutants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>8 60</td> <td>8,176 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjutants de compagnie</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>8 10</td> <td>18,618 »</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>40</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à cheval</td> <td>14,600</td> <td>14,600</td> <td>4 60</td> <td>67,160 »</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à pied</td> <td>10,980</td> <td>»</td> <td>3 80</td> <td>41,610 »</td> </tr> <tr> <td>80</td> <td>80</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>29,200</td> <td>29,200</td> <td>4 40</td> <td>128,480 »</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 60</td> <td>47,304 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>4 38</td> <td>18,877 fr 80</td> </tr> <tr> <td>207</td> <td>207</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>78,588</td> <td>78,588</td> <td>4 10</td> <td>309,778 fr 80</td> </tr> <tr> <td>169</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>61,688</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>209,729 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>70</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>28,880</td> <td>28,880</td> <td>3 70</td> <td>94,835 »</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>18,618</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>87,700 fr 80</td> </tr> <tr> <td>1,306</td> <td>1,306</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>476,690</td> <td>476,690</td> <td>3 28</td> <td>1,549,342 fr 80</td> </tr> <tr> <td>830</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>502,980</td> <td>»</td> <td>2 68</td> <td>802,817 fr 80</td> </tr> <tr> <td>2,843</td> <td>1,727</td> <td>Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1^{re} classe</td> <td>1,037,698</td> <td>630,388</td> <td>0 38</td> <td>114,978 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>328,800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjutants-sous-officiers	1,460	1,460	8 60	8,176 »	10	10	Adjutants de compagnie	3,680	3,680	8 10	18,618 »	40	40	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	14,600	14,600	4 60	67,160 »	30	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied	10,980	»	3 80	41,610 »	80	80	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	29,200	29,200	4 40	128,480 »	36	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	13,140	»	3 60	47,304 »	10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	3,680	3,680	4 38	18,877 fr 80	207	207	Maréchaux-des-logis à cheval	78,588	78,588	4 10	309,778 fr 80	169	»	— à pied	61,688	»	3 40	209,729 »	70	70	Brigadiers à cheval	28,880	28,880	3 70	94,835 »	51	»	— à pied	18,618	»	3 10	87,700 fr 80	1,306	1,306	Gendarmes à cheval	476,690	476,690	3 28	1,549,342 fr 80	830	»	— à pied	502,980	»	2 68	802,817 fr 80	2,843	1,727	Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1 ^{re} classe	1,037,698	630,388	0 38	114,978 »				328,800					590,768 80	»	5,058,800 »	4,963,274 56				390,768 80	»	5,058,800 »	4,963,274 56			5,466,003 fr 80
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																													
1	»	3	Lieutenant général	18,800 »	18,800 »																																																																																																																																																																																																																																																													
1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																																													
3	»	6	Majors	6,300 »	18,900 »																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître	4,000 »	4,000 »																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	»	— administrateur d'habillement	3,480 »	3,480 »																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	3,280 »	3,280 »																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	3,280 »	3,280 »																																																																																																																																																																																																																																																													
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major	5,100 »	56,100 »																																																																																																																																																																																																																																																													
9	»	9	— en second de 1 ^{re} classe et de 2 ^e classe	4,200 »	37,800 »																																																																																																																																																																																																																																																													
20	»	20	Lieutenants	3,280 »	65,600 »																																																																																																																																																																																																																																																													
20	»	20	Sous-lieutenants	2,980 »	59,600 »																																																																																																																																																																																																																																																													
65	»	84			276,350 »																																																																																																																																																																																																																																																													
		69																																																																																																																																																																																																																																																																
				A AJOUTER :																																																																																																																																																																																																																																																														
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																																																																																																																																																													
				TOTAL fr.	277,350 »																																																																																																																																																																																																																																																													
				A déduire 1/2 0/0 pour médicaments	1,386 fr																																																																																																																																																																																																																																																													
				RESTE fr.	275,963 fr 25																																																																																																																																																																																																																																																													
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjutants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>8 60</td> <td>8,176 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjutants de compagnie</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>8 10</td> <td>18,618 »</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>40</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à cheval</td> <td>14,600</td> <td>14,600</td> <td>4 60</td> <td>67,160 »</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à pied</td> <td>10,980</td> <td>»</td> <td>3 80</td> <td>41,610 »</td> </tr> <tr> <td>80</td> <td>80</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>29,200</td> <td>29,200</td> <td>4 40</td> <td>128,480 »</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 60</td> <td>47,304 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval</td> <td>3,680</td> <td>3,680</td> <td>4 38</td> <td>18,877 fr 80</td> </tr> <tr> <td>207</td> <td>207</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>78,588</td> <td>78,588</td> <td>4 10</td> <td>309,778 fr 80</td> </tr> <tr> <td>169</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>61,688</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>209,729 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>70</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>28,880</td> <td>28,880</td> <td>3 70</td> <td>94,835 »</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>18,618</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>87,700 fr 80</td> </tr> <tr> <td>1,306</td> <td>1,306</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>476,690</td> <td>476,690</td> <td>3 28</td> <td>1,549,342 fr 80</td> </tr> <tr> <td>830</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>502,980</td> <td>»</td> <td>2 68</td> <td>802,817 fr 80</td> </tr> <tr> <td>2,843</td> <td>1,727</td> <td>Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1^{re} classe</td> <td>1,037,698</td> <td>630,388</td> <td>0 38</td> <td>114,978 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>328,800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjutants-sous-officiers	1,460	1,460	8 60	8,176 »	10	10	Adjutants de compagnie	3,680	3,680	8 10	18,618 »	40	40	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	14,600	14,600	4 60	67,160 »	30	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied	10,980	»	3 80	41,610 »	80	80	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	29,200	29,200	4 40	128,480 »	36	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	13,140	»	3 60	47,304 »	10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	3,680	3,680	4 38	18,877 fr 80	207	207	Maréchaux-des-logis à cheval	78,588	78,588	4 10	309,778 fr 80	169	»	— à pied	61,688	»	3 40	209,729 »	70	70	Brigadiers à cheval	28,880	28,880	3 70	94,835 »	51	»	— à pied	18,618	»	3 10	87,700 fr 80	1,306	1,306	Gendarmes à cheval	476,690	476,690	3 28	1,549,342 fr 80	830	»	— à pied	502,980	»	2 68	802,817 fr 80	2,843	1,727	Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1 ^{re} classe	1,037,698	630,388	0 38	114,978 »				328,800																																																																																																																																															
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																									
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																														
4	4	Adjutants-sous-officiers	1,460	1,460	8 60	8,176 »																																																																																																																																																																																																																																																												
10	10	Adjutants de compagnie	3,680	3,680	8 10	18,618 »																																																																																																																																																																																																																																																												
40	40	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	14,600	14,600	4 60	67,160 »																																																																																																																																																																																																																																																												
30	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied	10,980	»	3 80	41,610 »																																																																																																																																																																																																																																																												
80	80	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	29,200	29,200	4 40	128,480 »																																																																																																																																																																																																																																																												
36	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	13,140	»	3 60	47,304 »																																																																																																																																																																																																																																																												
10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	3,680	3,680	4 38	18,877 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												
207	207	Maréchaux-des-logis à cheval	78,588	78,588	4 10	309,778 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												
169	»	— à pied	61,688	»	3 40	209,729 »																																																																																																																																																																																																																																																												
70	70	Brigadiers à cheval	28,880	28,880	3 70	94,835 »																																																																																																																																																																																																																																																												
51	»	— à pied	18,618	»	3 10	87,700 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												
1,306	1,306	Gendarmes à cheval	476,690	476,690	3 28	1,549,342 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												
830	»	— à pied	502,980	»	2 68	802,817 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												
2,843	1,727	Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1 ^{re} classe	1,037,698	630,388	0 38	114,978 »																																																																																																																																																																																																																																																												
			328,800																																																																																																																																																																																																																																																															
590,768 80	»	5,058,800 »	4,963,274 56																																																																																																																																																																																																																																																															
390,768 80	»	5,058,800 »	4,963,274 56			5,466,003 fr 80																																																																																																																																																																																																																																																												

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	alloués pour l'exercice 1899
		REPORT. fr.	5,519,563 80	5,128,800 *
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes 450,000 *		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 90,300 *		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,100 *		
h.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume 20,000 *		
i.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. 6,000 *		
j.		Armement et munitions. 20,540 *		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie. 44,210 *		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc 7,700 *		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,310 61		
n.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction (73 chevaux × 365 = 26 645 journées à fr 0 09) 2,398 05		
o.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés 10,000 *		
		Charges extraordinaires et temporaires		
p.		Première mise d'équipement, 4 hommes à 150 francs. 600 *		
q.		Id. d'objets d'armement 535 64		
		955 64		
		DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES		
		Amélioration du casernement.		
2	*	Construction, agrandissement et amélioration des casernes. 1,500,000 *	1,500,000 *	
		TOTALS fr.	7,019,563 80	5,128,800 *

Augmentation. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1898.	1897.	
590,765 80	.	5,058,800 .	4,903,274 56	
1,500,000	
1,890,765 80	.	5,058,800 .	4,903,274 56	
1,890,765 80				

(550)

XII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de traitement réglementaires, les dépenses qui doivent résulter de l'extension constante des services de l'Administration des Finances, par suite de l'accroissement de la Dette publique et du développement général des recettes et des dépenses de l'État.

ART. 4 (4 et 5 anciens). — *Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.*

Crédit demandé : 22,550 francs.

Les Budgets du Ministère des Finances pour les exercices précédents comportaient deux crédits distincts (art. 4 et 5) pour les frais de tournées d'une part et les frais de route et de séjour d'autre part, tandis que le Budget de l'ancien Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics ne renfermait qu'un seul crédit (art. 4) pour ce double objet.

Dans un but de simplification, on propose de fusionner les deux crédits et de n'en former qu'un seul article sous le n° 4.

La division reste nettement indiquée dans les développements du Budget. Le chiffre du crédit n'a subi aucune modification.

ART. 5 (6 et 7 anciens). — *Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.*

Crédit demandé : 553,000 francs.

Pour des motifs analogues à ceux indiqués à l'article 4 ci-avant, on propose de réunir en un seul les deux articles (6 et 7) qui étaient affectés, dans les anciens Budgets du Ministère des Finances, l'un au matériel, l'autre au magasin général des papiers.

Dans le nouveau libellé proposé, les mots *matériel* et *magasin général des papiers* désignent suffisamment les divers objets détaillés à l'article 5 de l'ancien Budget de l'Agriculture et des Travaux publics. On a ajouté le mot *bibliothèque* à cause de l'importance de l'objet.

Le montant du crédit n'a pas varié.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 10 (12 ancien). — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	56,000 »
— alloué pour 1899	55,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,000 »

Cette augmentation représente le montant des frais de bureau attribués à l'agence du Trésor à Marche, laquelle, à raison de l'importance de ses opérations, a été élevée à la 4^e classe.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES

ART. 14 (13 ancien). — *Surveillance générale. — Traitements.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	471,500	»
— alloué pour 1899		463,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,300	»

L'augmentation proposée est destinée à faire face aux dépenses ci-après :

1° Création d'un emploi de contrôleur au service spécial des accises. Le nombre sans cesse croissant des usines soumises à la surveillance a rendu indispensable ce renfort de personnel, ci. fr. 3,600 »

2° Extension du cadre des surnuméraires des contributions, dont le nombre n'était plus en rapport avec les nécessités du service, ci. fr. 4,700 »

TOTAL.	fr.	8,300	»
----------------	-----	-------	---

ART. 15 (17 ancien). — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	6,446,200	»
— alloué pour 1899		6,417,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	28,900	»

En vue de renforcer la surveillance douanière dans la rade d'Anvers, l'État a dû faire construire diverses embarcations destinées à croiser sur l'Escaut.

L'augmentation sollicitée servira à couvrir les dépenses résultant de l'extension des cadres du personnel, savoir :

1° Traitements de 2 brigadiers, 1 sous-brigadier et 3 préposés des douanes	fr.	8,100	»
2° Traitements de 3 matelots.		3,900	»
3° Traitements de 1 patron, 2 sous-patrons, 1 machiniste et 4 machinistes-chauffeurs		13,700	»
4° Indemnités de résidence		3,200	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	28,900	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17 (19 ancien). — *Service des laboratoires.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	17,700	»
— alloué pour 1899		24,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	6,500	»

Cette différence représente les frais d'installation d'un laboratoire à Bruxelles; la dépense effectuée en 1899 ne se reproduira pas en 1900.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 25 (27 ancien). — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	25,000	»
— alloué pour 1899		22,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

La marge laissée par le crédit de 1899 sur les dépenses connues dès maintenant n'est pas suffisante pour faire face à certaines éventualités prévues.

ART. 28 (30 ancien). — *Remises des receveurs. — Frais de perception.*
(Crédit non limitatif)

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,400,000	»
— alloué pour 1899		1,328,685	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	71,315	»

Le chiffre inscrit au Budget précédent ne correspond plus, depuis un certain temps déjà, à la dépense réelle.

Les remises suivent la progression des recettes, qui a été marquante depuis quelques années.

Il y a lieu, bien qu'il s'agisse d'un crédit non limitatif, de le mettre mieux en harmonie avec les faits, afin d'éviter la demande d'un crédit complémentaire important.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29 (31 ancien). — *Matériel.* (Y compris 3,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1900	fr.	22,700	»
— alloué pour 1899		19,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

Le supplément est demandé pour couvrir les dépenses à résulter : 1^o du transfert de l'atelier général du timbre et du service du timbrage à l'extraordinaire, à Bruxelles, dans un local plus convenable; 2^o de la reprise par l'État de l'installation de certaines directions provinciales.

ART. 30 (32 ancien). — *Dépenses du domaine.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	40,000	»
— alloué pour 1899		43,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	3,000	»

Le crédit alloué pour 1899 comprenait le coût de certains travaux qui ne se reproduiront pas en 1900.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

Routes et bâtiments civils.

ART. 33 (37 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,500,000	»
— alloué pour 1899		4,000,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	500,000	»

Cette augmentation est indispensable pour faire face aux exigences toujours croissantes de la circulation routière par axe, par bicyclettes et par automobiles. Elle s'impose d'autant plus que le prix des matériaux de pavage et d'empierrement a renchéri dans des proportions très notables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 38 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). —
Plantations nouvelles; frais d'expertise.

Crédit demandé pour 1900	fr.	85,000	»
— alloué pour 1899		75,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

Ce crédit, qui a été porté de 50,000 à 75,000 francs en 1899, doit être encore augmenté de 10,000 francs eu égard aux nombreuses lacunes qui restent à combler dans les plantations des routes de l'État.

ART. 53 (39 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). —
Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations, achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers et impositions. Divers.

Crédit demandé pour 1900	fr.	900,000	»
— alloué pour 1899		850,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	50,000	»

Cette augmentation se justifie par le nombre croissant des édifices à entretenir et par la hausse du prix des matériaux.

Travaux hydrauliques.

ART. 39 (43 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). —
Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. (Y compris 50,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1900	fr.	775,000	»
— alloué pour 1899		725,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	50,000	»

Les travaux d'extension des installations maritimes d'Ostende en cours d'exécution ont pour effet de supprimer momentanément les chasses dans l'avant-port, d'où la nécessité de travaux supplémentaires de dragage dont le coût est estimé à 50,000 francs, somme à porter en charge temporaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Personnel des Ponts et Chaussées.

ART. 40 (44 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 1,168,800 »
— alloué pour 1899	1,133,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 35,000 »

Cette somme est destinée à faire face au supplément de dépense qu'entraîneront certaines améliorations reconnues nécessaires dans l'organisation du corps des ponts et chaussées.

ART. 41 (43 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examens ; frais divers.*

Crédit demandé pour 1900.	fr. 1,318,153 »
— alloué pour 1899.	1,311,003 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 7,150 »

Cette augmentation de crédit est destinée à faire face aux nouvelles dépenses suivantes :

1 ^o Subside annuel à l'exploitant du passage d'eau public établi sur le chenal de Nieuport.	fr. 2,000 »
2 ^o Rémunération des agents ou des ouvriers chargés de remplacer les préposés au service des recettes ou du contrôle des droits de navigation, autorisés à s'absenter un dimanche par mois	2,000 »
3 ^o Traitement et indemnité de logement du préposé au passage d'eau de Lisseweghe, sur le nouveau canal maritime de Zeebrugge à Bruges.	1,150 »
4 ^o Traitements des préposés à la manœuvre des ponts de Berlaere et d'Uytbergen, dont la reprise par l'État aura lieu prochainement	2,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 7,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VIII.

SERVICES DIVERS.

Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.

ART. 48 (37 ancien). — *Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Le travail de la revision n'a pu être terminé dans le délai de validité des crédits ouverts par les Budgets antérieurs pour en couvrir les frais.

Les parties non employées de ces crédits sont tombées ou tomberont en annulation ; la nouvelle allocation sollicitée constitue un simple report.

ART. 49 (nouveau). — *Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Le tarif officiel des douanes a subi des modifications importantes au cours de ces dernières années.

La refonte de ce document s'impose autant dans l'intérêt du public que pour la facilité des agents de l'Administration. Le crédit de 20,000 francs est destiné à couvrir les frais de toute nature que doit entraîner un travail de cette importance.

Il convient d'ajouter que la dépense sera partiellement compensée par le produit de la vente de la nouvelle édition du tarif.

Administration des Ponts et Chaussées.

ART. 50 (82 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. Solde du subside alloué à la Société anonyme du quartier Léopold II.*

Crédit demandé : 115,000 francs.

Ce crédit permettra la liquidation du cinquième et dernier subside de 90,000 francs à payer à la ville de Bruxelles. Il comprend, en outre, une somme de 25,000 francs représentant le solde du subside alloué à la Société anonyme du quartier Léopold II ; ce solde n'a pu être liquidé antérieurement, la Société n'ayant pas encore rempli ses engagements envers l'Etat.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 51 (83 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Palais du Cinquantenaire. Agrandissement du hall de l'aile gauche; appropriation des locaux.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Cette somme servira à payer le solde de la dépense qu'entraînera l'allongement, en cours d'exécution, du hall de l'aile gauche du Palais.

ART. 52 (86 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles; agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Simple report du crédit alloué en 1899.

ART. 53 (87 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). — *Dépôt des Archives de l'État à Gand. Construction.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Simple report du crédit alloué en 1899.

ART. 54 (nouveau) — *Palais colonial de Tervueren. Travaux de parachèvement.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est demandé en vue de permettre l'exécution de travaux indispensables de parachèvement intérieur non compris dans ceux qui incombaient à la Société « Bruxelles-Exposition ». Ces nouveaux travaux ont pour but, notamment, de parer aux dangers d'incendie que présente l'état actuel de l'édifice.

ART. 55 (nouveau) — *Palais de justice de Bruxelles. Aménagement de la place Poelaert : acquisition de terrains, indemnité pour servitude, construction d'un mur monumental, etc.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Le moment est venu d'aménager définitivement la place Poelaert et, à cette fin, de régulariser notamment les arrangements conclus avec le propriétaire voisin au sujet de certaines servitudes. Une partie du crédit sera affectée à l'établissement d'une clôture monumentale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56 (nouveau). — *Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement : études, travaux préliminaires.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit est destiné aux études et aux travaux préliminaires du parachèvement de l'église de Laeken, dont certaines parties, à la façade notamment, menacent ruine.

ART. 57 (nouveau). — *Jardin botanique. Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé : 58,000 francs.

Ce crédit est destiné à assurer l'exécution de divers travaux d'amélioration comprenant, entre autres, la restauration de la rotonde et la transformation de l'aile gauche, la construction d'une grille vers la rue Botanique, la réfection des serres, etc.

ART. 58 (90 du Budget du Ministère de l'Agriculture pour 1899). — *Sambre canalisée. Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les travaux qui seront exécutés au moyen de ce crédit ont surtout pour but de faciliter la navigation. Ils comprennent notamment l'amélioration des écluses de la Jambe-de-Bois, de Moignelee et de Grogneaux, ainsi que l'enlèvement d'un haut-fond rocheux dans le chenal navigable en aval de la première de ces écluses.

ART. 59 (nouveau). — *Escaut. Construction d'une nouvelle embarcation à vapeur pour le service maritime.*

Crédit demandé : 155,000 francs.

L'embarcation mise à la disposition du service de l'Escaut maritime, déjà ancienne, ne possède pas les qualités nautiques voulues pour permettre d'assurer, quel que soit l'état du fleuve, la surveillance des importants travaux qui s'exécutent en aval d'Anvers.

Il y a lieu de la remplacer par une embarcation de dimensions plus grandes et outillée de telle manière qu'en temps de débacle des glaces, elle puisse porter secours et assistance aux navires et coopérer au remplacement rapide des bouées enlevées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60 (nouveau). — *Canal de Plasschendaele à Nieuport. Travaux de recreusement et de consolidation des talus.*

Crédit demandé : 185,000 francs.

Le canal de Plasschendaele à Nieuport est envasé à tel point que le tirant d'eau des bateaux qui fréquentent cette voie navigable a dû être réduit.

Le recreusement du canal sera effectué en 1900; à l'occasion de ce travail, on consolidera les talus de la cunette, qui laissent à désirer en plusieurs endroits.

ART. 61 (102 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899.) — *Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études, impressions, etc. Frais de route des membres de la Commission.*

Crédit demandé : 9,000 francs.

Continuation des travaux de la Commission chargée d'étudier les améliorations à apporter au canal de Louvain.

ART. 62 (96 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899.) — *Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction des maisons délabrées.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Continuation de travaux pour lesquels des crédits ont déjà été demandés aux Budgets antérieurs.

ART. 63 (97 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899.) — *Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Il y a lieu de reconstruire en 1900 une paire de portes d'ebbe à l'écluse des bassins de commerce, ainsi qu'une partie de l'estacade bordant la rive droite de l'avant-port entre l'entrée du banc de carénage et l'écluse de chasse Léopold.

ART. 64 (99 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899.) — *Port de Blankenberghe. Reconstruction d'estacades. Élargissement du pont sur l'écluse de chasse.*

Crédit demandé : 135,000 francs.

Comme l'indique le libellé, il s'agit, d'une part, de continuer les travaux de reconstruction des estacades du port de Blankenberghe et, d'autre part, d'élargir le pont sur l'écluse de chasse, ceci afin de faciliter les communications entre Blankenberghe et Wenduïne.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 65 (100 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). —
Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.

Crédit demandé : 1,200,000 francs.

Les travaux qui seront exécutés au moyen de ce crédit sont notamment les suivants :

- 1° Continuation du repavement du promenoir de la digue de Blankenberghe;
- 2° Renouvellement d'une première partie du pavement du terre-plein de la digue de Heyst;
- 3° Reconstruction de l'escalier d'accès à la digue de Blankenberghe dans le prolongement de la rue de l'Église;
- 4° Amélioration et aménagement de la partie de la plage d'Ostende comprise entre le chalet royal et l'avancée Wellington;
- 5° Construction de jetées et de perrés au droit des parties du littoral qui sont particulièrement attaquées par la mer.

ART. 66 (101 du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., pour 1899). —
Canal de Bruges à Ostende. Reconstruction du tablier du pont de Plasschendaele.

Crédit demandé : 40,000 francs.

Le tablier de ce pont n'a pas la solidité voulue pour supporter les charges auxquelles il doit actuellement livrer passage.

(564)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente millions sept cent quarante mille trois cent quatre-vingt-cinq francs fr. 30,740,385 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre millions sept mille francs 4,007,000 »

Soit ensemble à la somme de trente-quatre millions sept cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq francs fr. 34,747,385 »

conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Financiën en Openbare Werken voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van dertig millioen zeven honderd veertig duizend drij honderd vijf en tachtig frank fr. 50,740,385 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vier millioen zeven duizend frank 4,007,000 »

Te zamen, op de som van vier en dertig millioen zeven honderd zeven en veertig duizend drie honderd vijf en tachtig frank. fr. 54,747,385 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	1,466,000 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	105,000 *	
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	22,550 *	2,014,100 *
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	553,000 *	
6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,050 *	
7	Service de la monnaie	16,100 "	
8	Documents statistiques	10,500 "	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	172,000 *	228,000 *
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	56,000 *	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN
EN OPENBARE WERKEN VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 *	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provincie naar het middenbestuur verzonden. — Wachtgelden	1,466,000 "	
3	Honoraria der advokaten en der pleitverzorgers van het Departement. — Proceskosten uitgaven, boeten van cassatie, enz	105,000 "	
4	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur	22,550 *	2,014,100 *
5	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	333,000 *	
6	Vergoeding aan den directeur der muntfabricatie en aan den chef der vervaardiging van muntstempels.	13,950 "	
7	Muntdienst.	16,100 *	
8	Statistische bescheiden	16,500 *	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAURIE EN DER OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIEËN.			
9	Jaarwedden van de in dienst zijnde en in beschikbaarheid gestelde agenten der Schatkist.	172,000 *	228,000 *
10	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten	56,000 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.			
11	Surveillance générale. Traitements.	471,500 .	
12	Service de la conservation du cadastre. Traitements	940,000 .	
13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes	2,905,050 .
14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).	2,505,000 .
15	Service des douanes et de la recherche maritime	6,446,200 .	
16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.	5,500 .	
17	Service des laboratoires	17,700 .	14,640,875 .
18	Suppléments de traitement	228,000 .	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 .	
20	Frais de bureau et de tournées	104,000 .	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	750,500 .	
22	Police douanière.	5,000 .	
23	Matériel.	256,425 .	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	625,000 .	
25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	25,000 .	
26	Frais de bureau et dépenses diverses	51,500 .	
27	Traitements du personnel du domaine	90,255 .	2,263,855 .
28	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif).	1,400,000 .	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK III.			
BESTUUR DER RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN IN DE PROVINCIEËN.			
11	Algemeen toezicht. Jaarwedden	471,500	
12	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	940,000	
13	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. {	Vaste jaarwedden	2,905,050
14		Verhoudenismatige kortingen en vergoedingen. (Onbepaald krediet).	2,503,000
15	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	6,440,200	
16	Dienst van de keuring der gouden en zilveren waren	5,500	
17	Dienst van de laboratoriums	17,700	14,040,875
18	Bijjaarwedden.	228,000	
19	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	30,000	
20	Bureel- en omreiskosten	194,000	
21	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	750,500	
22	Tolpolitie	5,000	
23	Materieel.	256,425	
HOOFDSTUK IV.			
BESTUUR DER REGISTRATIE EN DER DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.			
24	Jaarwedden van het personeel van de registratie en van het zegel.	623,900	
25	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	28,000	
26	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	81,500	
27	Jaarwedden van het personeel des domeins	97,255	2,265,855
28	Kortingen der ontvangers — Kosten van inning. (Onbepaald krediet).	1,400,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Matériel (y compris 5,000 francs en charge temporaire)	22,700	»
30	Dépenses du domaine	40,000	»
31	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500	»
CHAPITRE V.			
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES			
<i>Affaires générales.</i>			
32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc — Frais divers de mission.	46,000	»
<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
33	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien Frais d'expertise Subsidés	4,500,000	»
34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000	»
35	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures Loyers et impositions Divers	900,000	»
36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage Achats et réparations de meubles Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc	54,200	»
<i>Travaux hydrauliques</i>			
37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,403,100	» 11,514,955
38	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement.	40,000	»
39	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris 50,000 francs en charge temporaire)	775,000	»
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées: traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions Dépenses diverses	1,168,800	»

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Materieel. (Inbegrepen eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.)	22,700 *	
30	Uitgaven van het domein	40,000 *	
31	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens ver- traagde betaling medebegrepen. (Onbepaald krediet).	1,500 *	
HOOFDSTUK V.			
BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËN.			
<i>Algemeene zaken.</i>			
32	Vorbereiding van ontwerpen; kosten van opmaken van plans; aankoop van instru- menten, kaarten en boeken; materieel, drukwerk; kosten van aanbesteding, van nateekening van plannen, aankoop van papier, enz. — Allerhande kosten van zending.	46,000 *	
<i>Wegen en burgerlijke gebouwen.</i>			
33	Wegen : onderhoud, rechtmaking, beplantingen. Openbare parken, squares en banen voor wielrijders. Legging en onderhoud. Kosten van schatting; toelagen.	4,500,000 *	
34	Nieuwe beplantingswerken; kosten van schatting	85,000 *	
35	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbe- tering, van vergrooting, van herstelling, enz.; aankoop van onroerende goederen. Openbare feesten en plechtigheden. Werken en leveringen. Huurgelden en belasting- gen. Allerhande	900,000 *	
36	Bijzondere dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten : voorbereiding van ontwerpen, opmaking van plans, aanbestedingen, drukwerken; verwarming en verlichting. Aankoop en herstelling van meubels. Kantoorbehoeften en andere. Materieel, instrumenten, boeken, enz.	54,200 *	
<i>Waterwerken.</i>			
37	Vaarten, rivieren, polders, besproeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen : gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie	2,403,100 *	
58	Overzetbooten en veren en aanhoorigheden : onderhoud, verbetering, instelling.	40,000 *	11,514,955 *
30	Haven, kusten, vuurtorens, bakens : gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie. Bosschching der domein-duinen (Inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last)	775,000 *	
<i>Personeel van bruggen en wegen.</i>			
40	Ingenieurs en conducteurs van bruggen en wegen : jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. Examenjuys tot aanneming in het korps van bruggen en wegen. Reis- en verblijf kosten. Drukwerken. Allerhande uitgaven	1,168,800 *	

BUDGET AMENDÉ DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,318,155 •	
42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement	200,550 •	
<i>Annales des travaux publics</i>			
43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	11,200 •	
<i>Traitements de disponibilité.</i>			
44	Traitements temporaires de disponibilité	12,950 •	
CHAPITRE VI.			
PENSIONS ET SECOURS.			
45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	55,550 •	
46	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	36,050 •	71,600 •
CHAPITRE VII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	7,000 •	7,000 •
TOTAL fr.			30,740,385 •
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VIII.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>			
48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	700,000 •	
49	Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes	20,000 •	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN. ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
41	Bureeloversten, commiezen, toezichters, asseniërs, brugwachters, waterserjanten, vaartwachters, be-proeiers en andere ondergeschikte agenten der bruggen en wegen: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Examenjurs	1,518,155 •	
42	Bouwmeesters en andere ambtenaars en agenten van den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen der hoofdstad en der omliggende gemeenten: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Wachters van monumenten: kleedingskosten	200,550 •	
<i>Annalen der openbare werken.</i>			
45	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon; bureelkosten, materieel, clichés, allerhande kosten	11,200 •	
<i>Jaarwedden van beschikbaarheid</i>			
44	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid	12,050 •	
HOOFDSTUK VI. PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
45	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>).	35,550 •	
46	Bijstand aan gewezen bedienden, aan gewezen agenten met dagloon betaald, aan hunne weduwen of aan leden hunner familiën die, ofschoon geen recht op pensioen hebbende, nochtans titels bezitten tot het verkrijgen van hulpgeld, uit oorzaak van hunnen erbarmelijken toestand. — Buitengewone bijstand aan gewezen beamten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beamte, op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening	36,050 •	71,600 •
HOOFDSTUK VII. ONVOORZIENE UITGAVEN.			
47	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven	7,000 •	7,000 •
TOTAAL			30,740,385 •
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK VIII. VERSCHIEDENE DIENSTEN.			
<i>Bestuur der Rechtstreeksche Belastingen, Douanen en Accijnzen.</i>			
48	Herziening der kadastrale schattingen met het oog op eene nieuwe gelijke verdeling der grondbelasting	700,000 •	
49	Kosten voor eene nieuwe uitgave van het tolltarief	90,000 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>		
50	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II . . .	115,000 •	
51	Palais du Cinquantenaire. Agrandissement du hall de l'aile gauche; appropriation des locaux	350,000 •	
52	Conservatoire royal de musique de Bruxelles Achat d'immeubles; agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	150,000 •	
53	Dépôt des archives de l'État à Gand : construction	100,000 •	
54	Palais colonial de Tervueren. Travaux de parachèvement	60,000 •	
55	Palais de justice de Bruxelles. Aménagement de la place Poelaert : acquisition de terrains, indemnité pour servitude, construction d'un mur monumental, etc	400,000 •	
56	Église de Notre-Dame à Laeken Parachèvement : études et travaux préliminaires	25,000 •	
57	Jardin botanique. Travaux d'amélioration	58,000 •	
58	Sambre canalisée. Travaux d'amélioration	100,000 •	
59	Escaut. Construction d'une nouvelle embarcation à vapeur pour le service maritime	135,000 •	4,607,000 •
60	Canal de Plasschendaele à Nieupoort. Travaux de recusement et de consolidation des talus	185,000 •	
61	Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études, impressions, etc. Frais de route des membres de la commission.	0,000 •	
62	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables Reconstruction de maisons délabrées	75,000 •	
63	Port d'Ostende. reconstruction d'estacades et de portes d'écluses	170,000 •	

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Bestuur van Bruggen en Wegen.</i>		
50	Rechtmaking van den Berg van 't Hof : vereffening der toelage aan de Stad Brussel te betalen Saldo der toelage verleend aan de naamloze maatschappij der wijk Leopold II	115,000	
51	Paleis van het Half-Eeuwfeest Vergrooten van den hall des linken vleugels; geschikt maken der lokalen	350,000	
52	Koninklijk Muziekconservatorium van Brussel. Aankoop van onroerende goederen. Vergrooiting der lokalen en uitgangen in geval van brand	150,000	
53	Bewaarkamer der Staatsarchieven te Gent : bouwen	100,000	
54	Koloniaal paleis van Tervueren Voltooiwerken	60,000	
55	Justitie-paleis van Brussel. Inrichting der Poelaertplaats : aankoop van gronden, vergoeding wegens dienstbaarheid, bouwen van eenen praalmuur, enz.	400,000	
56	Onze-Lieve-Vrouw kerk van Laken. Voltooiing : voorbereiding en voorloopige werken	25,000	
57	Kruidtuin. Verbeteringswerken	38,000	
58	Gekanaliseerde Samber. Verbeteringswerken.	100,000	
59	Schelde. Bouwen van een nieuw stoomvaartuig voor den dienst der Zee-Schelde . . .	155,000	4,007,000
60	Vaart van Plasschendaele naar Nieuupoort Werken van heruitgraving en van steviger making der glooingen	185,000	
61	Vaart van Leuven naar de Dijle Bestudeerkosten, drukwerken, enz. Reiskosten der leden van de commissie	9,000	
62	Verbetering der woonhuizen voor de agenten der waterwegen. Herbouwing van bouwvallige huizen	75,000	
65	Haven van Oostende. Herbouwing van staketsels en van sluisdeuren	170,000	

BUDGET AMENDÉ DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
64	Port de Blankenberghe. Reconstruction d'estacades Élargissement du pont sur l'écluse de chasse	135,000 *	
65	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.	1,200,000 "	
66	Canal de Bruges à Ostende Reconstruction du tablier du pont de Plasschendaele	40,000 "	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS fr.			54,747,585 *

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
64	Haven van Blaakenberghe. Herbouwing van staketsels. Verbreding der brug over de alloopsluis	155,000	•
65	Kusten Buitengewone onderhouds- en verbeteringswerken Toelagen	1,200,000	•
66	Vaart van Brugge naar Oostende. Herbouwen van het dek der brug van Plasschendaele.	40,000	•
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN EN OPENBARE WERKEN. . fr.		54,747,385	•

(578)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																														
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																
CHAPITRE 1^{er}.																																																
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																
1	»	Traitement du Ministre																																														
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																														
		Finances :																																														
		Secrétariat général du Département, Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, des Contributions directes, Douanes et Accises, de l'Enregistrement et des Domaines, et des Monnaies :																																														
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 40%;">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000</td> <td rowspan="15" style="vertical-align: middle; text-align: center;">1,001,700</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>10,000 et 12,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>9,600 et 10,000</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>9,000 et 9,600</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>8,000 et 9,000</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>6,500 à 7,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>4,200 à 6,000</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>3,500 à 4,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td>90</td> <td>1,400 à 3,100</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td>800 à 2,600</td> <td style="text-align: center;">100,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">47,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAUX.</td> <td style="text-align: center;">304</td> <td style="text-align: center;">1,155,500</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	12,000	1,001,700	3	10,000 et 12,000	1	8,000	3	9,600 et 10,000	7	9,000 et 9,600	17	8,000 et 9,000	20	6,500 à 7,800	1	7,800	1	7,800	2	6,000	42	4,200 à 6,000	41	3,500 à 4,200	1	2,200	90	1,400 à 3,100	74	800 à 2,600	100,000			47,800			6,000		TOTAUX.	304	1,155,500
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																														
1	12,000	1,001,700																																														
3	10,000 et 12,000																																															
1	8,000																																															
3	9,600 et 10,000																																															
7	9,000 et 9,600																																															
17	8,000 et 9,000																																															
20	6,500 à 7,800																																															
1	7,800																																															
1	7,800																																															
2	6,000																																															
42	4,200 à 6,000																																															
41	3,500 à 4,200																																															
1	2,200																																															
90	1,400 à 3,100																																															
74	800 à 2,600		100,000																																													
		47,800																																														
		6,000																																														
	TOTAUX.	304	1,155,500																																													
2		Employés des provinces détachés dans les Administrations centrales (traitements et indemnités)																																														
		Traitements de disponibilité																																														
TOTAUX.			304	1,155,500																																												

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>		
							POUR L'EXERCICE 1898.	L'EXERCICE 1897.
		POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899.					
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »			
1,466,000	(¹) 1,413,900	52,100	»	1,105,300	1,065,967 54	(¹) Y compris 245,100 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice de 1899 (partie de l'art. 2).		
1,487,000	1,434,900	52,100	»	1,126,300	1,086,967 54			

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).		
		Travaux publics :		
b.		Administration des Ponts et Chaussées :		
		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.
		1	12,000	
		4	7,800 à 9,000	
		3	6,000 à 6,500	
		3	4,000 à 5,000	
		1	4,500	227,000
		22	2,200 à 4,200	
		10	1,600 à 4,000	
		25	800 à 2,800	
		TOTAUX.	69	
c.		Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre; Comité permanent du Budget; salaires; frais de maladie, etc. :		
		Finances	72,000	83,500
		Travaux publics.	11,500	
		TOTAL		1,466,000
		MONTANT de la dépense.		
		Finances :		
a.		Honoraires et émoluments des avocats et avoués		
		61,000	80,000	
b.		Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.		
		19,000		
		Travaux publics :		
c.		Honoraires des avocats		
				25,000
		(Pour l'Administration des Ponts et Chaussées, les honoraires et les frais des avoués sont imputés sur les crédits auxquels se rapportent les affaires dans lesquelles ils occupent.)		
		A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,487,000	1,434,900	52,100	»	1,126,300	1,086,967 54	
103,000	(1) 103,000	»	»	78,000	75,037 92	(1) Y compris 25,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice 1899 (partie de l'art 5)
1,592,000	1,539,900	52,100	»	1,204,300	1,162,025 46	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
			MONTANT de la dépense.	
Finances :				
4	a.	Frais de tournées	8,000	} 11,500
	b.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	3,500	
Travaux publics :				
	c.	Frais de route et de séjour		11,050
<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>				
Finances :				
	a.	Papiers à timbrer	93,000	} 353,000
	b.	Papier électoral	5,000	
	c.	Autres papiers de toute espèce	72,000	
	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, port de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais.	80,000	
	e.	Bibliothèque	12,000	
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000	
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	48,000	
5	h.	Loyer d'un immeuble pour l'installation de services ressortissant à l'Administration de la Trésorerie	3,000	
Travaux publics :				
	i.	Fournitures de bureau, impressions, papier	4,800	} 18,000
	j.	Achat et entretien de meubles.	1,500	
	k.	Éclairage, chauffage, service des eaux	6,600	
	l.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux	4,000	
	m.	Menues dépenses	1,100	
<i>Service de la Monnaie.</i>				
6	n.	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires		
			À REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,592,000	1,539,900	52,100	>	1,204,300	1,162,025 46	
22,550	(¹) 22,550	>	>	(²) 8,405 05 5,500 >	7,540 95 854 15	(¹) Y compris 11,050 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exer- cice 1899 (partie de l'article 4). (²) Articles 4 et 5.
355,000	(³) 353,000	>	>	(¹) 205,147 50 172,000 >	212,554 68 185,455 25	(³) Y compris 18,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exer- cice 1899 (partie de l'article 3). (⁴) Articles 6 et 7.
15,950	15,950	>	>	15,950	2,620 >	
1,931,500	1,929,400	52,100	>	1,607,502 55	1,570,850 47	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
<i>Service de la Monnaie (suite).</i>			
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie	3,100
	b.	Dépenses variables: frais d'entretien et nettoyage des locaux, achats divers, service de la bibliothèque, etc.	5,800
	c.	Service du contrôle	2,000
	d.	Eau et gaz	5,000
	e.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'Etat	200
			16,100
<i>Documents statistiques.</i>			
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	11,500
	b.	— de publication	5,000
			16,500
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	a.	Traitements d'activité et de disponibilité des agents.	167,400
	b.	— des agents auxiliaires	4,600
	TOTAUX.		172,000
10		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	
TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,981,500	1,929,400	52,100	»	1,607,312 35	1,370,830 47	
16,100	16,100	»	»	14,100	12,884 58	
16,500	16,500	»	»	27,500	11,367 75	
2,014,100	1,962,000	52,100	»	1,648,902 35	1,595,102 80	
AUGMENTATION. . fr.		52,100				
172,000	172,000	»	»	172,000	169,590 58	
56,000	55,000	1,000	»	50,000	50,000 »	
228,000	227,000	1,000	»	222,000	219,590 58	
AUGMENTATION. . fr.		1,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des directeurs	9	»	Max. 9,000 Min. 8,000	75,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	9,000	9,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux	6	1 ^{re}	6,500	39,000
			4	2 ^e	6,000	24,000
	d.	— de l'inspecteur spécial des douanes	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	e.	— id. id. des accises	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	f.	— d'un contrôleur id. id.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,150	5,600
			3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
	g.	— des premiers commis de direction	3	2 ^e	4,000	12,000
			5	3 ^e	3,500	10,500
			15	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	42,500
	h.	— des seconds commis de direction	19	2 ^e	2,100	39,900
			28	3 ^e	1,700	47,600
			15	4 ^e	1,300	16,900
	i.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000
	j.	— aux surnuméraires	»	»	»	101,700
		TOTAUX	107	471,500
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
12	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,500	6,500
	b.	— des sous-inspecteurs	3	»	Max. 5,500 Min. 5,000	16,500
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,500	35,000
			6	2 ^e	4,000	24,000
			5	3 ^e	3,500	17,500
			85	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	242,750
	d.	— des géomètres	75	2 ^e	2,150	161,250
			65	3 ^e	1,700	110,500
			50	4 ^e	1,300	65,000
	e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	111,000
	f.	— aux surnuméraires	»	»	»	150,000
		TOTAUX	297	940,000

A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
471,500	463,200	8,300	,	465,000	422,712 04	
940,000	940,000	»	.	907,000	856,820 09	
1,411,500	1,403,200	8,300	,	1,372,000	1,250,532 13	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		30	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 6,000 <i>Min.</i> 5,000	159,000
	a.	30	2 ^e	4,200	126,000
		31	3 ^e	3,600	111,600
		15	4 ^e	3,150	40,950
	b.	28	"	} <i>Max.</i> 2,650 <i>Min.</i> 2,150	71,350
		5	1 ^{re}	9,000	45,000
		3	2 ^e	7,500	22,500
	c.	5	3 ^e	6,000	30,000
		5	4 ^e	4,800	24,000
		7	5 ^e	3,900	27,300
		8	6 ^e	3,100	24,800
		11	7 ^e	2,500	27,500
		13	8 ^e	2,000	26,000
	d.	23	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 4,650 <i>Min.</i> 3,150	85,950
13		30	2 ^e	2,650	79,500
		35	3 ^e	2,100	73,500
		63	4 ^e	1,600	100,800
		33	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 2,700 <i>Min.</i> 2,300	82,300
	e.	33	2 ^e	1,900	62,700
		33	3 ^e	1,600	52,800
		88	4 ^e	1,300	114,400
		250	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 1,950 <i>Min.</i> 1,800	450,500
	f.	250	2 ^e	} <i>Max.</i> 1,650 <i>Min.</i> 1,500	375,000
		200	3 ^e	} <i>Max.</i> 1,450 <i>Min.</i> 1,500	260,000
		265	4 ^e	1,200	313,600
	g.	"	"	"	113,400
	h.	"	"	"	2,600
		1,490	2,908,050
	a.	Remises proportionnelles et indemnités (521 agents)			2,240,000
14	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			117,000
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes.			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,503,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,411,500	1,403,200	8,500	>	1,372,000	1,259,532 15	
2,905,050	2,905,050	>	>	2,646,650	2,489,044 51	
2,505,000	2,505,000	>	»	2,503,000	2,505,301 65	
6,819,550	6,811,250	8,500	>	6,521,650	6,251,968 29	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LETTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
		Nombre de gents.	Classes.	Traitement par no.	MONTANT de la dépense.
	a.	1	"	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
		16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
	b.	16	2 ^e	3,600	57,600
		18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	44	"	Max. 2,650 Min. 2,150	111,600
	d.	60	"	Max. 2,100 Min. 2,000	120,000
	e.	455	"	Max. 1,800 Min. 1,600	736,100
	f.	767	"	Max. 1,500 Min. 1,500	1,062,200
		880	"	Max. 1,400 Min. 1,200	1,356,000
	g.	875	"	4,100	960,500
		860	"	1,000	860,000
15	h.	35	1 ^{re}	Max. 1,500 Min. 1,300	45,700
		20	2 ^e	1,200	24,000
	i.	4	"	800	3,200
		2	"	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
		2	"	Max. 1,600 Min. 1,500	3,200
	j.	3	"	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
		2	"	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
		7	"	Max. 1,600 Min. 1,500	11,200
		50	"	Max. 1,500 Min. 1,300	65,000
	k.	300	"	"	545,000
		800	"	"	250,000
		"	"	"	9,800
	l.	"	"	"	276,900
	m.	"	"	"	2,000
	n.	"	"	"	2,000
		5,491	6,446,200
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>			
16	"	1	1 ^{re}	5,500	5,500
		A REPORTER fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		—				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,819,550	6,811,250	8,300	»	6,521,650	6,251,968 29	
6,446,200	6,417,300	28,900	»	6,211,000	6,032,538 76	
5,500	5,500	»	»	7,000	6,999 84	
15,269,250	15,252,050	37,200	»	12,739,650	12,291,526 89	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Service des laboratoires.</i>	MONTANT de la dépense.
17	a.	Abonnement du chimiste	5,000
	b.	Traitement du chimiste-avisur	5,000
	c.	Indemnités et salaires des aides et gens de service	2,800
	d.	Loyer.	1,000
	e.	Frais de chauffage et d'éclairage	550
	f.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.	1,500
	g.	Menus objets	550
	h.	Frais de déplacement du chimiste.	1,500
			17,700
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	MONTANT de la dépense.
20	a.	Frais de bureau	40,000
	b.	Frais de tournées	64,000
			104,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	55,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	24,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	30,500
	j.	Frais d'escorte de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	352,800
	l.	Indemnités aux agents chargés du recensement des plants de tabac, conformément à l'article 51 de la loi du 17 avril 1896 : 1° Agents communaux fr. 28,000 » 2° — de l'Administration des Contributions directes, etc. . . 15,000 »	43,000
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,269,250	15,252,050	37,200	»	12,739,650	12,291,526 89	
17,700	24,200	»	6,500	»	»	
228,000	228,000	»	»	228,000	220,945 62	
30,000	30,000	»	»	30,000	20,325 53	
104,000	104,000	»	»	104,000	86,566 »	
750,500	750,500	»	»	750,000	682,245 07	
14,599,450	14,568,750	37,200	6,500	13,854,650	13,301,008 91	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i>	CRÉDITS <i>alloués</i>	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>alloués</i>	DÉPENSES <i>de</i>	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899.			POUR L'EXERCICE 1898	L'EXERCICE 1897.	
14,599,450	14,568,750	37,200	6,500	13,851,650	13,501,608 91	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,510 »	
256,425	256,425	»	»	286,425	279,154 79	
14,640,875	14,610,175	37,200	6,500	14,143,075	13,582,275 70	
AUGMENTATION. . fr.		30,700				

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	9	8,000 à 9,000	80,000
b.	Inspecteurs	7 1 ^{re} classe. 7 2 ^e classe.	7,000 6,500	49,000 45,500
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour.	14	500	7,000
d.	Vérificateurs	15 1 ^{re} classe 15 2 ^e classe. 10 3 ^e classe.	5,400 à 6,000 4,800 4,200	102,000 72,000 42,000
e.	Chefs de bureau de direction.	9	3,500 à 6,000	34,800
f.	Commis de direction	20	1,500 à 2,600	41,000
24	g. Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	6,000	6,000
	h. Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles.	1	3,200 à 3,500	3,500
	i. Employés chargés des travaux matériels du service du timbre.	36	1,200 à 2,200	59,500
	j. Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers.	1	2,600	2,600
	k. Rétributions des receveurs chargés de remplir temporei- rement les fonctions de vérificateur.	variable.	Indéterminé.	5,000
	l. Rétributions et indemnités des surnuméraires	50	Id.	70,000
	m. Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	4,000
TOTAUX		184		623,900

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
625,900	623,900	,	,	623,900	589,458 85	
623,900	623,900	,	,	623,900	589,458 85	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
25	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>			
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	
				MONTANT de la dépense.	
26	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	33,500
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	14,900
	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	4,000
		TOTAUX.	13	»	51,500
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>1° Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	2	»	500
	b.	Percepteur	1	»	1,575
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	»	70
		<i>2° Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	a.	Receveurs	5	Max. 5,500	14,500
	b.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	10	»	1,670
	c.	Sergent d'eau chargé du transport des recettes	1	»	40
		<i>3° Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteurs	2	»	825
	b.	Percepteur	1	»	1,000
27		<i>4° Sambre canalisée.</i>			
	a.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	14	»	6,465
	b.	Messagers chargés des versements.	3	»	1,110
		<i>5° Canal de Mons à Condé.</i>			
	a.	Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	»	1,875
	b.	Éclusier au service du contrôle	1	»	50
	c.	Sergent d'eau chargé des versements.	1	»	300
		<i>6° Meuse.</i>			
	a.	Percepteur	1	»	550
	b.	Éclusiers-percepteurs et agent au service du contrôle	15	»	4,570
	c.	Messagers chargés des versements.	4	»	240
		A REPORTER.	62	»	35,340

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
623,900	623,900	»	»	623,900	589,458 85	
25,000	22,000	3,000	»	16,000	12,628 74	
51,500	51,500	»	»	51,500	45,700 74	Un virement est effectué entre les postes litt a et b, afin de les mettre en concordance avec l'état de choses actuel.
700,400	697,400	3,000	»	691,400	647,788 33	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT.			62	35,340
7° <i>Escaut.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs	6	»	2,715
b.		Percepteur	1	»	1,130
c.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	190
8° <i>Lys.</i>					
		Éclusiers-percepteurs.	5	»	2,215
9° <i>Canal de Gand à Ostende.</i>					
a.		Éclusier et pontonniers-percepteurs	5	»	2,310
b.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	100
10° <i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>					
		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	»	2,150
11° <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>					
a.		Receveurs	2	Max. 5,500	7,800
b.		Percepteur	1	»	640
c.		Éclusiers et pontonniers-percepteurs.	10	»	5,180
d.		Pontonniers au service du contrôle	4	»	550
e.		Gardes-canal messagers	4	»	520
12° <i>Petite Nèthe canalisée.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs.	2	»	270
b.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	130
A REPORTER.			107	61,240

27
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
700,400	697,400	3,000	.	691,400	647,788 33	
700,400	697,400	3,000	.	691,400	647,788 33	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
			REPORT. . . .	107
				61,240
		<i>13° Canal de Liège à Maestricht.</i>		
a.		Éclusiers-percepteurs	2	» 4,100
b.		Gardes-canal messagers	2	» 280
		<i>14° Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>		
		Éclusiers-percepteurs	6	» 4,510
		<i>15° Canal de Roulers à la Lys.</i>		
		Éclusier-percepteur	1	» 325
		<i>16° Canal de dérivation de la Lys.</i>		
a.		Éclusiers-percepteurs	2	» 4,600
b.		Garde-canal messager	1	» 75
		<i>17° Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>		
		Éclusiers-percepteurs	2	» 270
		<i>18° Canal de Furnes à Bergues (partie belge).</i>		
		Éclusier-percepteur	1	» 50
		<i>19° Canal du Centre.</i>		
a.		Éclusier-percepteur	1	» 70
b.		Agents au service du contrôle	2	» 100
		<i>20° Ourthe.</i>		
a.		Éclusiers-percepteurs	3	» 1,270
b.		Garde-canal messager	1	» 100
		<i>21° Contrôle des différentes voies navigables.</i>		
a.		Contrôleurs	6	3,200 à 4,500 24,500
b.		Sous-contrôleur	1	» 2,200
		<i>22° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.</i>		
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin	4	» 750
		<i>23° Abbaye de Villers.</i>		
		Salaires du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée	3	» 1,000
		24° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc	»	» 3,015
		TOTAUX.	145	99,255
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
700,400	697,400	3,000	,	691,400	647,788 53	
99,255	99,255	,	,	98,255	94,642 20	
799,655	796,655	3,000	,	789,655	742,430 53	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
799,655	796,655	3,000	,	789,655	742,430 53	
1,400,000	1,328,685	71,315	,	1,328,685	1,397,569 43	
22,700	19,700	3,000	,	19,700	11,195 99	Art. 51 (ancien). — Les litt. c et d avaient rapport au même objet; ils ont été fusionnés.
40,000	43,000	,	3,000	23,000	12,092 74	Art. 52 (ancien). — Le libellé du litt. a est modifié de manière à donner plus de latitude.
1,500	1,500	,	,	1,500	11 94	
2,265,855	2,189,540	77,315	3,000	2,162,540	2,163,298 63	
AUGMENTATION . . . fr.		74,315				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
<i>1. — Affaires générales.</i>		
52	.	Études de projets; levés de plans; adjudications. Confection, réparations et fournitures diverses : matériel, instruments, plans, imprimés, clichés, papiers, produits chimiques, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission.
		TOTAL. . . . fr.
<i>2. — Routes et bâtiments civils.</i>		
	a.	Routes : entretien ordinaire fr. 3,615,000 »
	b.	Id. redressements, subsides 493,000 »
	c.	Plantations : entretien, frais d'expertise 65,000 »
53	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien 450,000 »
	e.	Voies cyclables : établissement et entretien 200,000 »
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction, etc. 275,000 »
34	.	Plantations nouvelles; frais d'expertise.
35	a.	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats et réparations d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Divers fr. 819,400 »
	b.	Loyers divers et impositions 80,600 »
36	.	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.
"	.	Prisons : entretien, réparation, fournitures et travaux ordinaires (<i>pour mémoire</i>).
"	.	Écoles de bienfaisance de l'État : entretien et réparation (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
46,000	(1) 46,000	»	•	(2) 46,033 77	61,177 05	(1) Art. 36 du Budget de l'Agriculture etc., pour 1890. (2) Art. 50 id. id., pour 1898.
46,000	46,000	»	»	46,053 77	61,177 05	
4,300,000	(1) 4,000,000	500,000	»	(2) 4,001,140 85	4,002,743 05	(1) Art. 37 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1891. (2) Art. 56 id. id., pour 1898.
85,000	(1) 75,000	10,000	»	(2) 50,499 94	58,631 07	(1) Art. 38 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1891. (2) Art. 37 id. id., pour 1898.
900,000	(1) 850,000	50,000	»	(2) 1,197,280 54	1,363,702 91	(1) Art. 39 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899. (2) Art. 38 id. id. pour 1898.
54,200	(1) 54,200	»	•	(2) 62,212 52	63,678 40	(1) Art. 40 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 (2) Art. 52 id. id., pour 1898.
•	•	•	•	(1) 75,000	•	(1) { Art. 39 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1898. Art. 40 id. id., pour 1898.
•	•	•	•	(1) 28,000	•	
5,539,200	4,979,200	560,000	•	6,014,133 63	5,468,755 43	
AUGMENTATION. . fr.		560,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).		
3. — Travaux hydrauliques.		
37		Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entre- tien ordinaire et extraordinaire, améliorations, administration.
BASSIN DE LA MEUSE.		
	a.	Meuse. fr. 407,000 >
	b.	Sambre 220,000 >
	c.	Ourthe 45,000 >
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles 138,500 >
	e.	— de Liège à Maestricht. 120,000 >
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc. 80,000 >
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 185,000 >
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 11,000 >
	i.	— — vers Hasselt. 40,000 >
	j.	— — vers Turnhout 28,000 >
	k.	— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor. 38,000 >
BASSIN DE L'ESCAUT.		
	l.	Escaut 249,000 >
	m.	Haine. 4,000 >
	n.	Lys 94,000 >
	o.	Dendre 5,000 >
	p.	Durme 4,000 >
	q.	Rupel. 59,000 >
	r.	Nèthe inférieure et Grande-Nèthe 13,500 >
	s.	Petite-Nèthe canalisée 20,000 >
	t.	Dyle et Démer 35,500 >
	u.	Senne. 16,000 >

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).			
BASSIN DE L'ESCAUT (suite).			
v.		Canal du Centre	33,000 »
w.		— de Mons à Condé	22,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing	34,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai	41,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée	7,500 »
a'.		— de Roulers à la Lys	32,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys	71,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende	113,000 »
e'.		— de Plasschendaele à Nieuport	6,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord	48,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen.	50,000 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede	10,000 »
BASSIN DE L'YSER.			
ï.		Yser	20,000 »
j'.		Canal de Loo.	22,500 »
k'.		— d'Ypres à l'Yser.	8,000 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à Dunkerque	10,000 »
m'.		— de Furnes à Bergues.	1,500 »
DIVERS.			
n'.		Barrage de la Gileppe.	1,000 »
o'.		Lignes télégraphiques et téléphoniques	40,000 »
p'.		Service de l'hydrographie	18,000 »
q'.		Irrigations de la Campine	1,100 »
r'.		Plantations nouvelles	13,500 »
38	»	Bacs, passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	
A REPORTER.		 fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,403,100	2,403,100 ⁽¹⁾	»	»	2,403,634 44 (²)	2,151,570 56	(¹) Article 41 du Budget de l'Agriculture, etc, pour 1899. (²) Articles 41, 42 et 43 du Budget de l'Agriculture, etc, pour 1898.
40,000	40,000 ⁽³⁾	»	»	40,000	24,934 23	(³) Article 42 du Budget de l'Agriculture pour 1899.
2,443,100	2,443,100	»	»	2,443,634 44	2,156,504 79	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).				
		Ports, côtes, phares, fanaux, entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administra- tion. Boisement des dunes domaniales :				
39	a.	Port d'Ostende	fr.	392,000	»	
	b.	Port de Nieuport		155,000	»	
	c.	Port de Blankenberghe		25,000	»	
	d.	Côtes et boisement des dunes, y compris un troisième acompte sur le subsid alloué à la ville de Blankenberghe.		195,000	»	
	e.	Phares et fanaux		8,000	»	
				TOTAL fr.		
		4. — PERSONNEL.				
40		Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplace- ments. Jurys d'examen : frais divers				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
<i>Ponts et chaussées.</i>						
		Inspecteur général	10,500	5	3	
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe	8,500 à 9,000	13	12	
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe	7,500 - 8,000			
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	6,500 - 7,000	12	14	dont 1 ff d'ingénieur en chef directeur.
		Id. de 2 ^e classe	5,500 - 6,000			
		Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	44	37	dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000			
		Id. de 3 ^e classe	2,700 - 3,100			
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500-5,000-5,500	42	42	
		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000			
		Conducteur de 1 ^{re} classe	2,900 - 3,200	100	95	dont 2 payés sur le Budget des dé- penses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	2,500 - 2,600			
		Id. de 3 ^e classe	1,800 - 2,000			
<i>Service de Phydrographie.</i>						
		Ingénieur en chef	7,000	1	1	
		Id. de 3 ^e classe	2,700	1	1	
<i>Service des irrigations de la Campine.</i>						
		Ingénieur	5,000	1	1	
				A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,445,100	2,445,100	»	»	2,445,634 44	2,156,504 79	
775,000	(¹) 725,000	50,000	»	965,762 16	875,000 »	(¹) Article 43 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
5,218,100	5,168,100	50,000	»	5,409,596 60	5,051,504 79	
AUGMENTATION. . fr.		50,000				
1,168,800	(¹) 1,153,800	35,000	»	(²) 1,111,040	1,058,504 71 (a) 1,545 40 (b) 6,866 70	(¹) Article 44 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899. (²) Articles 46, 48 et 49 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1898. (a) Ecole de Gand (b) Irrigations.
1,168,800	1,155,800	55,000	»	1,111,040	1,046,516 81	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).				
41		Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes de l'Administration des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chef de bureau	5,800-4,150-4,500	15	12	
		Conservateur	5,600	1	1	} dont 1 ff. de chef de bureau, et payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Commis-chef	2,800-3,150-3,500	18	19	
		Commis-dessinateur de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	26	25	} dont 5 payés idem.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,500			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	128	126	} dont 5 payés idem. et 11 jouissant d'un traitement de 2,800 fr. par application de l'arrêté royal du 25 janvier 1876.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe	1,200 - 1,400			
		Surveillant de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	36	34	} dont 5 à 3,410 idem. et 4 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,500			
		Id. provisoire	650 - 1,524	"	2	
		Messager	1,200 - 1,400	15	15	dont 8 à 1,540 fr. par application de l'arrêté royal précité.
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	fr. 100 à 200 par mois	"	64	dont 20 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 5 00 par jour à 200 fr. p. mois.	"	97	dont 86 idem.
		Gardien de monuments	1 fr. p. jour.	"	2	
		Id. de parcs et squares	500 à 1,200	"	1	
		Jardinier	2,000	"	1	
		Garde-forestier	1,000	"	1	
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sergent d'eau	1,500 à 1,500	"	7	
		Garde-rivière	1,000 à 1,400	"	35	
		Garde-canal	1,000 à 1,700	"	40	
		Garde-canal-pontier	900	"	1	
		Garde-fanal	1,100	"	1	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DEPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,16 8,800	1,155,800	53,000	•	1,111,040	1,046,516 81	
1,518,155	(¹) 1,511,005	7,150	•	(²) 1,286,215	1,246,658 81 8,785 79	(¹) Article 45 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899. (²) Article 47 id pour 1898.
2,486,955	2,444,805	42,150	•	2,397,255	2,301,050 41	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires	effectifs.	
REPORT. fr.						
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite)						
<i>Personnel des voies navigables (suite).</i>						
		Chef-garde-dunes	1,400	•	1	
		Garde-dunes	1,000 - 1,100	•	7	
		Garde-souterrain	1,000	•	1	
		Cantonnier maritime	1,000	•	2	
		Gardien de barrage	1,100	•	1	
		Chef-éclusier	1,650	•	1	
		Éclusier-receveur	550 à 1,600	•	75	
		Éclusier-receveur principal	725	•	1	
		Éclusier-contrôleur	900 à 1,200	•	11	
		Éclusier-barragiste	1,000 à 1,200	•	10	
		Éclusier-barragiste-receveur	1,200	•	2	
		Éclusier-garde-rivière	1,000 à 1,500	•	2	
		Éclusier-machiniste	1,000 à 1,500	•	2	
		Éclusier-garde-canal	1,400	•	1	
		Éclusier	700 à 1,600	•	157	
		Chef-aide-éclusier	1,100 - 1,200	•	4	
		Aide-éclusier-chauffeur	1,000	•	2	
		Aide-éclusier-mécanicien	1,100	•	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,200	•	1	
		Aide-éclusier	800 à 1,100	•	109	
		Chef-pontier	1,500	•	1	
		Pontier-garde-rivière	1,050	•	1	
		Pontier-receveur	800 - 850	•	6	
		Pontier-receveur-contrôleur	850	•	1	
		Pontier-contrôleur	800 - 850	•	4	
		Pontier	fr. 0 50 par jour à 1,825	•	200	
		Aide-pontier	800 - 825	•	6	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,500	•	1	
		Machiniste	1,200 à 1,600	•	2	
		Aide-machiniste	1,500	•	2	
		Garde-déversoir	800 à 1,000	•	24	
		Jaugeur	400	•	1	
		Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,700	•	1	
		Machiniste-mécanicien	1,750	•	1	
		Passeur d'eau	580 à 2,000	•	5	
		Chauffeur	1,000 - 1,050	•	2	
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,486,955	2,444,805	42,150	»	2,597,255	2,501,959 41	
2,486,955	2,444,805	42,150	»	2,597,255	2,501,959,41	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).				
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
		<i>Service de l'hydrographie.</i>				
		Commis-chef	3,500	1	1	
		Maître d'équipage	2,000	"	1	
		Mécanicien-chef	2,700	"	1	
		Contremaitre-chauffeur	1,700	"	1	
		Matelot	1,400	"	2	
		Chauffeur (ouvrier)	108,55 p. mois	"	1	Plus 3 pendant la campagne hydrographique.
		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>				
		Aide-temporaire	100 par mois.	"	1	
		Chef-irrigateur	2,500	"	1	
		Irrigateur	1,200 à 1,600	"	3	
		Irrigateur auxiliaire	400	"	1	
42	"	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Jurys d'examen : frais divers. — Gardiens de monuments : frais d'habillement				
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
		Architecte en chef	7,000 7,500 8,000	1	1	
		Architecte principal	5,500 6,000 6,500	2	2	
		Architecte	de 1 ^{re} classe 4,000 4,500 5,000	6	5	
			de 2 ^e — 2,500 3,000 3,500			
		Chef de bureau	3,800 4,150 4,500	1	1	
		Commis-chef	2,800 3,150 3,500	1	1	
		Commis dessinateur	de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	12	12	Dont 1 à 3,410 par application de l'arrêté royal du 25 janvier 1876
			de 2 ^e — 1,800 2,000 2,500			
		Surveillant	de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	10	10	Dont 2 conducteurs à 4,000, application de l'arrêté royal du 30 novembre 1889.
			de 2 ^e — 1,800 2,000 2,300			
		A REPORTER. . . . fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,486,955	2,444,805	42,150	•	2,597,255	2,501,959 41	
200,550	200,550 (1)	•	•	196,615 (2)	172,474 65	(1) Article 46 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899. (2) Article 51 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1898.
2,687,505	2,645,355	42,150	•	2,593,870	2,474,434 06	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.													
		REPORT. fr.													
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).													
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.									
				réglemen- taires.	effectifs.										
		Commis	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>de 1^e classe</td><td>2,200</td><td>2,500</td></tr> <tr><td>de 2^e —</td><td>1,650</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>de 5^e —</td><td>1,200</td><td>1,400</td></tr> </table>	de 1 ^e classe	2,200	2,500	de 2 ^e —	1,650	2,000	de 5 ^e —	1,200	1,400	9	9	
de 1 ^e classe	2,200	2,500													
de 2 ^e —	1,650	2,000													
de 5 ^e —	1,200	1,400													
		Messager	1,200 1,400												
		Boute-feu	1,500	1	1										
		Gardien de monuments	500 à 1,000	5	4										
		Aide temporaire	5 fr. par jour à 250 fr. par mois.	n	n										
		Chef-mécanicien du Palais de Justice	1,800 à 2,500	1	1										
		Mécanicien id.	1,500 à 1,700	2	2										
		Concierge	1,000 à 1,400	5	5										
		Chef-gardien	1,200	1	1										
		Gardien	1,000	10	10										
		Nettoyeuse	650 à 800	17	17										
		Nettoyeur	900 à 1,000	4	4										
		Chauffeur	1,500 à 1,500	2	2										
		Manceuvre-chauffeur	1,000 à 1,200	2	2										
		Portier	800 à 900	1	1										
						TOTAL. fr.									
		5. — ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.													
43	»	Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés et divers.				TOTAL. fr.									
		6. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.													
44	»	Traitements temporaires de disponibilité				TOTAL. fr.									
		Récapitulation du chapitre V.													
		1. — Affaires générales.													
		2. — Routes et bâtiments civils													
		5. — Travaux hydrauliques													
		4. — Personnel													
		5. — Annales des travaux publics													
		6. — Traitements de disponibilité													
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,687,505	2,645,355	42,150	»	2,593,870	2,474,454 06	
2,687,505	2,645,355	42,150	»	2,593,870	2,474,454 06	
AUGMENTATION . fr		42,150				
11,200	(¹) 11,200	»	»	(²) 11,200	10,804 14	(¹) Art. 47 du Budget de l'Agriculture pour 1899.
11,200	11,200	»	»	11,200	10,804 14	(²) Art. 55 du Budget de l'Agriculture pour 1898.
(¹) 12,950	(²) 12,950	»	»	»	»	(¹) Y compris les traitements de disponibilité accordés à des agents de l'Administration centrale des Ponts et chaussées
12,950	12,950	»	»	»	»	(²) Partie du crédit de l'art. 75 du Budget de l'Agriculture pour 1899.
46,000	46,000	»	»	46,033 77	61,177 03	
5,539,200	4,979,200	560,000	»	6,014,133 63	5,468,755 43	
3,218,100	3,168,100	50,000	»	3,409,396 60	3,031,504 79	
2,687,505	2,645,355	42,150	»	2,593,870	2,474,434 06	
11,200	11,200	»	»	11,200	10,804 14	
12,950	12,950	»	»	»	»	
11,514,955	10,862,805	652,150	»	12,074,034	11,046,678 45	
AUGMENTATION . fr.		652,150				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
Premier terme des pensions à accorder éventuellement :		
45	a.	Finances fr. 27,200 »
	b.	Travaux publics. 8,330 »
Finances :		
	a.	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. fr. 20,000 »
46	b.	Travaux publics : Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'employés décédés qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions. — Rente annuelle et viagère au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent 16,050 »
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
47	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VIII.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>		
48	»	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier
49	»	Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes.
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
55,550	(¹) 55,550	»	»	27,200	22,908 58	(¹) Y compris 8,550 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 (partie du crédit de l'article 6).
36,050	(²) 36,050	»	»	18,000	16,024 »	(²) Y compris 16,050 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 : partie du crédit de l'art 7 . fr. 10,550 » — — 76 . . 5,000 » — — 77 . . 2,500 » ENSEMBLE. . fr. 16,050 »
71,600	71,600	»	»	45,200	38,932 58	
7,000	(³) 7,000	»	»	3,000	1,846 04	(³) Y compris 2,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1900 (partie du crédit de l'article 76).
7,000	7,000	»	»	5,000	1,846 04	
700,000	700,000	»	»	1,500,000	793,876 06	Art 57 du Budget de 1899
20,000	»	20,000	»	»	»	— 56 — — 1898. — 56 — — 1897.
720,000	700,000	20,000	»	1,500,000	793,876 06	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		<i>(Pour mémoire) :</i>
»	»	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers
»	»	Construction et acquisition d'embarcations destinées à la surveillance de l'Escaut par la douane du port d'Anvers
»	»	Acquisition et travaux d'appropriation d'un immeuble, à Bruxelles, pour l'installation des services des hypothèques et du timbre extraordinaire
»	»	Achat de bretelles, ceinturons, porte-sabres, fourreaux de yatagan, etc., pour compléter l'armement des agents du service de la douane
»	»	Matériel — Installation de deux laboratoires; achat d'instruments (alambics d'essai, alcoomètres, pinces à plomber, cadenas, etc.) pour l'exécution des lois sur les alcools et sur les tabacs
»	»	Acquisition d'un immeuble à Bruxelles, pour l'installation de divers services ressortissant au Département des Finances.
»	»	Travaux d'extension, de réparation et d'appropriation à des aubettes et pavillons situés sur les quais du port d'Anvers et ameublement de ces locaux
»	»	Acquisition d'un stationnaire destiné à la douane en rade de Lillo
»	»	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de la conservation des hypothèques, à Charleroi
»	»	Bénéfice d'opérations monétaires, à verser au fonds de prévision monétaire créé par la loi du 17 mai 1886
		<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>
50	»	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.
51	»	Palais du Cinquantenaire. — Agrandissement du hall de l'aile gauche; appropriation des locaux
52	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles Achat d'immeubles; agrandissement des locaux et dégagement pour le cas d'incendie.
53	»	Dépôt des archives de l'État à Gand Construction
54	»	Palais colonial de Tervueren. — Travaux de parachèvement
55	»	Palais de Justice de Bruxelles. — Aménagement de la place Poelaert; acquisition de terrains, indemnité pour servitude, construction d'un mur monumental, etc.
56	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement. Études et travaux préliminaires
		A REPORTER . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
720,000	700,000	20,000	"	1,500,000	795,876 06	
"	60,000	"	60,000	50,000	185,778 86	Art. 38 du Budget de 1899 — 57 — — 1898. — 57 — — 1897
"	175,000	"	175,000	"	"	
"	75,000	"	75,000	350,000	"	Art. 38 du Budget de 1898. — 40 — — 1899
"	"	"	"	35,000	"	Art. 39 du Budget de 1898
"	"	"	"	40,000	"	Art. 40 du Budget de 1898
"	"	"	"	465,000	"	— 41 — — 1898 voté par la loi du 30 décembre 1898.
"	"	"	"	"	21,066 50	Art. 38 du Budget de 1897.
"	"	"	"	"	28,598 80	— 39 — — 1897
"	"	"	"	"	100,804 96	Art. 40 du Budget de 1897 voté par la loi du 9 août 1897.
"	"	"	"	"	1,560,454 45	Art. 41 rattaché au Budget de 1897 par la loi du 19 mai 1898.
115,000	115,000	"	"	"	"	
550,000	500,000	"	150,000	"	"	
150,000	150,000	"	"	"	"	
100,000	100,000	"	"	"	"	
60,000	"	60,000	"	"	"	
400,000	"	400,000	"	"	"	
25,000	"	25,000	"	"	"	
1,920,000	1,873,000	505,000	458,000	2,440,000	2,730,379 85	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES.

CREDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,920,000	1,875,000	505,000	458,000	2,440,000	2,750,379 65	
38,000	»	38,000	»	»	»	
100,000	80,000	20,000	»	»	»	
135,000	»	135,000	»	»	»	
185,000	»	185,000	»	»	»	
9,000	7,000	2,000	»	»	»	
75,000	50,000	25,000	»	»	»	
170,000	65,000	105,000	»	»	»	
135,000	225,000	»	90,000	»	»	
1,200,000	250,000	950,000	»	»	»	
40,000	150,000	»	110,000	»	»	
»	35,000	»	35,000	»	»	
»	36,000	»	36,000	»	»	
»	200,000	»	200,000	»	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	130,000	»	130,000	»	»	
»	70,000	»	70,000	»	»	
»	110,000	»	110,000	»	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	115,000	»	115,000	»	»	
4,007,000	3,526,000	1,965,000	1,484,000	2,440,000	2,750,379 65	
AUGMENTATION . . fr.		481,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	— des Ponts et Chaussées dans les provinces
VI.	Pensions et secours
VII.	Dépenses imprévues
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VIII.	Dépenses exceptionnelles
<p style="text-align: right;">TOTAL. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,014,100	1,962,000	52,100	»	1,648,902 33	1,595,102 80	
228,000	227,000	1,000	»	222,000	219,890 58	
14,640,875	14,610,175	30,700	»	14,143,073	13,582,275 70	
2,265,855	2,189,540	74,515	»	2,162,540	2,165,298 65	
11,514,955	10,862,805	652,150	»	»	»	
71,600	71,600	»	»	45,200	58,932 88	
7,000	7,000	»	»	5,000	1,846 04	
4,007,000	5,526,000	481,000	»	2,440,000	2,730,579 65	
54,747,385	55,456,120	1,291,265	»	20,666,717 33	20,331,425 76	
AUGMENTATION. . . fr		1,291,265				

(639)

XIII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1900.

—

(AMENDEMENTS.)



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1900 s'élève à 4,876,000 francs.

Aucune modification n'est proposée quant au chiffre des crédits votés pour l'exercice 1899.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1900 est fixé à la somme de un million huit cent septante-six mille francs (1,876,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Onwaarden en Terugbetalingen voor het dienstjaar 1900, is vastgesteld op de som van een millioen acht honderd zes en zeventig duizend frank (1,876,000 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1900.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	250,000 *	
2	— — personnelle	415,000 *	
3	— sur le droit de patente.	150,000 "	829,000 *
4	— sur les redevances des mines.	5,000 *	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	9,000 *	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 *	
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 *	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	40,000 *	1,047,000 *
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la marine	2,000 *	
10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage	115,000 *	
11	Déficit des divers comptables de l'État.	40,000 *	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.			1,876,000 *

**GEWIJZIGDE BEGROOTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE HOOFDSTUK.			
ONWAARDEN.			
1	Onwaarden op de grondbelasting	250,000 •	
2	— op de personeele belasting.	415,000 •	
3	— op het patentrecht	150,000 •	820,000 •
4	— op de jaarcijnsen der mijnen	5,000 •	
5	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de vier voorgaande artikelen vermeld.	9,000 •	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
HOOFDSTUK II.			
TERUGBETALINGEN.			
6	<i>Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derle personen toe te behooren	250,000 •	
7	<i>Registratie en domeinen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derle personen toe te behooren.	600,000 •	
8	<i>Thesaurie en andere besturen van ontrang in de tegenwoordige Begrooting niet vermeld</i> — Terugbetalingen van verschillenden aard.	40,000 •	1,047,000 •
9	<i>Zeewezen.</i> — Teruggave van loods- en anderen rechten, ten onrechte door het zeewezen geheven	2,000 •	
10	<i>Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens.</i> — Terugbetaling der loodsrechten	115,000 •	
11	Tekort bij de verscheidene rekenplichtigen van Staat	40,000 •	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
TOTAAL VAN DE GEWIJZIGDE BEGROOTING DER ONWAARDEN EN TERUGBETALINGEN. . . fr.			1,876,000 •

(638)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage
11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000	250,000	»	»	250,000	168,116 58	
415,000	415,000	»	»	415,000	400,007 4	
150,000	150,000	»	»	150,000	150,909 61	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,719 29	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,192 53	
829,000	829,000	»	»	829,000	729,944 85	
250,000	250,000	»	»	250,000	402,391 24	
600,000	600,000	»	»	620,000	627,762 62	
40,000	40,000	»	»	40,000	613 24	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,249 14	
115,000	115,000	»	»	115,000	105,516 87	
40,000	40,000	»	»	40,000	40,644 45	
1,047,000	1,047,000	»	»	1,067,000	1,178,177 56	
829,000	829,000	»	»	829,000	729,944 85	
1,047,000	1,047,000	»	»	1,067,000	1,178,177 56	
1,876,000	1,876,000	»	»	1,896,000	1,908,122 41	

(642)

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

Il comprend les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement, ainsi que les dépenses sur ressources spéciales.

Les prévisions du projet de Budget amendé des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1900 s'élèvent à fr. 1,458,691,062 40

Le Budget voté pour l'exercice 1899, en tenant compte du crédit de fr. 12,870 56 qui y a été ajouté par la loi du 7 octobre 1899 allouant des crédits supplémentaires, etc., monte à » 1,366,623,027 40

Soit une augmentation de fr. 92,066,035 »

Cette différence résulte, d'une part, des augmentations et des diminutions proposées aux articles anciens énumérés ci-après, en vue de mettre leur montant en rapport avec les faits constatés, — d'autre part, de l'inscription de quelques articles nouveaux qui sont les suivants :

I. Les articles 68 à 73, qui ne sont qu'une subdivision de l'ancien article 68 (*Subsides pour travaux d'utilité publique*). Cette subdivision, proposée d'accord avec la Cour des Comptes, répond à un classement rationnel des subsides pour travaux d'utilité publique : les libellés des articles nouveaux correspondent à ceux des crédits ouverts pour les mêmes travaux au Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics.

II. L'article 89, créé pour permettre d'effectuer régulièrement des imputations sur le produit des « droits d'inscription affectés aux dépenses des » jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les » écoles et classes ménagères subsidiées par le Département de l'Industrie et » du Travail ». (Voir article 4 du règlement annexé à l'arrêté royal du 24 mai 1898, *Moniteur*, n° 167.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici le détail des articles nouveaux, ainsi que des articles anciens où se présentent des différences en plus ou en moins :

A. — AUGMENTATIONS :

ART. 3. — Fonds provinciaux	fr. 6,500,000 »
ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	1,105,140 »
ART. 5. — Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	10,000 »
ART. 6. — Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	150,395 »
ART. 10. — Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	35,000 »
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	100,000 »
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances.	15,805,000 »
ART. 33. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	35,000,000 »
ART. 34. — Remise des correspondances par exprès	5,000 »
ART. 35. — Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886, art. 2, et loi du 19 mai 1898)	2,500,000 »
ART. 52. — Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	50,000 »
ART. 54. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	20,000,000 »
ART. 55. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste.	25,000,000 »
ART. 58. — Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	10,000 »
ART. 68 (nouveau). — Subsidés offerts à l'État pour entretien et amélioration des routes	60,000 »
<hr/>	
A REPORTER.	fr. 106,310,535 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	106,310,535 »
ART. 69 (nouveau). — Subsidés offerts à l'État pour entretien et amélioration des bâtiments civils		100,000 »
ART. 70 (nouveau). — Subsidés offerts à l'État pour entretien et amélioration des prisons.		100 »
ART. 71 (nouveau). — Subsidés offerts à l'État pour entretien et amélioration des canaux et rivières		550,000 »
ART. 72 (nouveau). — Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage		100 »
ART. 73 (nouveau). — Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux.		120,000 »
ART. 81 (78 ancien). — Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle. — Service de la surveillance sanitaire à la frontière		50,000 »
ART. 83 (82 ancien). — Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires		10,000 »
ART. 88 (85 ancien). — Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges.		300 »
ART. 89 (nouveau). — Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidiées		500 »
	TOTAL fr.	<u>107,141,535 »</u>

B. — DIMINUTIONS.

ART. 25. — Masse d'habillement de l'Administration des Chemins de fer de l'État.		200,000 »
ART. 30. — Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.		100,000 »
ART. 50. — Consignations de toute nature.		550,000 »
ART. 53. — Comptes pour ordre (Administration des Chemins de fer)		1,000,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	<u>1,850,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	1,850,000 »
ART. 68 (ancien). — <i>Subsides pour travaux d'utilité publique</i> (Article remplacé par les articles 68 à 73). . . .		88,500 »
ART. 80 (77 ancien). — <i>Produit du Jardin botanique</i>		6,000 »
ART. 82 (79 ancien). — <i>Produit des taxes d'expertise des viandes</i>		5,000 »
ART. 97 (93 ancien). — <i>Services communs (Postes et Télégraphes)</i>		1,000 »
ART. 99 (93 ancien). — <i>Service des Télégraphes et des Téléphones</i>		25,000 »
ART. 113 (106 ancien). — <i>Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour les travaux extraordinaires de la voirie, institué par la loi du 28 juin 1896</i>		4,800,000 »
ART. 114 (107 ancien). — <i>Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897</i>		8,300,000 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>15,073,500 »</u>
Total des augmentations fr.		107,141,533 »
— diminutions		<u>15,073,500 »</u>
	RESTE EN AUGMENTATION. . . . fr.	<u>92,066,033 »</u>

Outre les points signalés ci-dessus, il convient de noter quelques changements de forme apportés au tableau annexé au projet de loi.

Par suite du transfèrement de l'Administration des Ponts et Chaussées au Ministère des Finances, les articles 75 et 76 anciens, qui figuraient au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de 1899 sous la rubrique « Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics », ainsi que l'article 85^{bis}, ajouté au même Budget par l'article 8 de la loi de crédits supplémentaires, etc., du 7 octobre 1899, ont été placés sous une rubrique nouvelle intitulée « Ministère des Finances et des Travaux publics » (art. 107, 108 et 109 nouveaux).

Le libellé de l'article 85^{bis}, devenu 109 (*Participation des administrations ressortissant au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics à l'Exposition de Paris de 1900*) a été modifié de manière à attribuer le crédit à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le libellé de l'article 81 (78 ancien) a été complété par les mots : *Service de la surveillance sanitaire à la frontière*, conformément à l'article 10 de la loi susdite du 7 octobre 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds communal (art. 4 et 5).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens, les revenus du fonds communal pour l'exercice 1900 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,700,000	100	2,700,000
Eaux-de-vie	2,000,000	25.442 (1)	528,850
Bières.	600,000		210,000
Vinaigres et acides acétiques.	250,000		87,500
Betteraves	150,000	55	52,500
Sjrops et mélasses.	250,000		87,500
Sucres.	300,000		105,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vina.	6,500,000	55	2,275,000
Eaux-de-vie	50,000,000	25.442 (1)	15,221,150
Bières.	19,500,000		6,825,000
Vinaigres de bières.	20,000		7,000
Vinaigres autres que de bières	40,000	55	14,000
Acides acétiques.	60,000		21,000
Sucres.	5,500,000		1,855,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	25,734,000	41	9,750,940
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			57,720,440

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette en matière d'accises (Voies et Moyens, art. 6).

Aux termes de l'article 16 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens pour 1897, la somme à répartir chaque année ne peut être inférieure à celle qui a été attribuée aux communes en 1895 et qui s'élève à fr. 35,196,004 90.

L'évaluation des revenus du fonds communal pour 1900 dépassant le minimum garanti, l'excédent (fr. 2,524,433 10), déduction faite éventuellement de la retenue au profit de la réserve, sera réparti conformément à l'article 18 de la loi précitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.*Fonds spécial (art. 6).*

D'après les évaluations du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens pour 1900, les revenus du fonds spécial s'établissent comme il suit :

Droit de licence	fr. 2,850,000 »
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000 »
Somme à prélever sur le produit des autres droits d'entrée pour former le montant à répartir entre les communes conformément au 2 ^e alinéa de l'article 15 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens	4,579,716 »
	<hr/>
SOIT UN TOTAL DE.	fr. 6,429,716 »
	<hr/>

**Compte rendu de la situation du fonds communal
pour l'année 1898.**

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1898 (annexe *A*);
- 2^o Le compte de la réserve (annexe *B*);
- 3^o L'état indiquant, pour l'année 1898, à l'égard des anciennes communes à octroi, les bases de la répartition du fonds communal et du fonds spécial, ainsi que les quotes-parts de chaque commune, conformément aux articles 15 à 18 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens (annexe *C*);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1898, sous le régime de la loi du 18 juillet 1860 (annexe *D*);
- 5^o Un relevé présentant le montant, l'emploi et les bases de la répartition des revenus du fonds communal, ainsi que du fonds spécial, pour les années 1896 à 1898 (annexe *E*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu brut du fonds communal a été, en 1898, de fr. 36,574,598 88.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La réserve dépassant le tiers de la moyenne des trois dernières années (1), la différence, soit fr. 179,203 45, doit s'ajouter au revenu du fonds communal, conformément à l'article 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (annexe B).

La somme répartie en 1898 s'élève donc à fr. 36,753,802 33 (36,574,598 88 + 179,203 45).

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1895 à 1897 s'élèvent, savoir :

En 1895	fr. 35,196,004 90
En 1896	55,881,115 05
En 1897	55,798,097 31
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 146,875,217 26
	<hr/>
MOYENNE	35,625,072 42
	<hr/>

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1900 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard quatre cent cinquante-huit millions six cent nonante et un mille soixante-deux francs quarante centimes (fr. 1,458,691,062 40), conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De ontvangsten en uitgaven voor order voor het dienstjaar 1900, worden wederzijds geraamd op de som van één milliard vier honderd acht en vijftig miljoen zes honderd een en negentig duizend twee en zestig frank veertig centiemen (fr. 1,458,691,062 40), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1900.**

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.												
	TITRE I. — FONDS DE TIERS.														
	CHAPITRE PREMIER.														
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances et des Travaux publics.</i>														
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	11,000,000	•												
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	•												
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 20px;">Versements faits directement dans la caisse de l'État</td> <td align="right">3,500,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 20px;">Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 19,000,000</td> <td align="right">19,000,000</td> <td align="right">22,800,000</td> <td align="right">•</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 20px;">Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception</td> <td align="right">500,000</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Versements faits directement dans la caisse de l'État	3,500,000			Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 19,000,000	19,000,000	22,800,000	•	Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000				
Versements faits directement dans la caisse de l'État	3,500,000														
Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 19,000,000	19,000,000	22,800,000	•												
Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000														
3	Fonds provinciaux.														
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	57,720,440	•												
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862).	590,000	•												
6	Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	6,429,716	•												
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	550,000	•												
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,500,000	•												
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne et de retraite.	700,000	•												

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

N ^o der artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven	TOTAAL per hoofdstuk.
TITEL I. — GELDEN VAN DERDE PERSONEN.			
HOOFDSTUK I.			
<i>Gelden van derde personen in den Staatsschat nedergelegd en wier terugbetaling plaats heeft door tusschenkomst van den Minister van Financiën en Openbare Werken.</i>			
1	Borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat door de rekenplichtigen van Staat, de gemeente-ontvangers en de ontvangers der godshuizen en der weldadigheidsbureelen, tot zekerheid van hun beheer, en door belastingschuldigen, handelaars of commissioanarissen, tot waarborg der betaling van tol-, accijnsrechten, enz.	11,000,000	•
2	Borgtochten in geld gestord door de aannemers, aanbesteders, concessionarissen van openbare werken, en door de handelsagenten	2,100,000	•
	Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen	5,300,000	•
5	Provinciale fondsen. } Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijzen, na aftrek van de inningkosten	19,000,000	•
	Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en der domeinen, na aftrek der inningkosten	500,000	•
		22,800,000	•
4	Gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860.	57,720,410	•
5	Reserve van het gemeentefonds (art. 2 der wet van 20 December 1862).	590,000	•
6	Bijzonderfonds der gemeenten (wetten van 19 Augustus 1880 en van 30 December 1896)	6,420,716	•
7	Plaatselijke gelden. — Stortingen gedaan door de gemeenten om, door de provinciale overheid, besteed te worden aan plaatselijke uitgaven	350,000	•
8	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der rechtstreeksche belastingen voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	1,500,000	•
9	Stortingen gedaan bij de ontvangers der belastingen door de schatmeesters der succursalen van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	700,000	•

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	85,000	x
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	470,000	x
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances	177,050,000	.
15	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	1,200,000	.
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	.
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,000,000	.
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	.
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000	.
18	— — — de la Justice	150,000	.
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	908,157,156
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	1,500,000	.
21	— — — de l'ordre judiciaire	580,000	.
22	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	.
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	.
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	.
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État.	500,000	.

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
10	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der registratie en der domeinen, voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	85,000 *	
11	Terugbetalingen van leeningen aan den landbouw gedaan door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	170,000 .	
12	Nederleggingen gedaan bij de Postoversten, voor rekening der Algemeene Spaarkas, der Lijfrentkas en der Verzekeringskas	177,050,000 *	
13	Lijfrentkas ingesteld door de wet van 16 Maart 1865	1,200,000 *	
14	Kas der weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	1,200,000 *	
15	— — — Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen	1,000,000 *	
16	— — — Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs	250,000 *	
17	— — — Buitenlandsche Zaken	100,000 *	
18	— — — Justitie	150,000 *	
19	— — — der professoren, ambtenaars en beambten der besturende en onderwijzende orde van het bestuur van het openbaar onderwijs.	250,000 *	906,157,156 *
20	— — — der gemeente-professoren en onderwijzers.	1,500,000 *	
21	— — — der rechterlijke orde	380,000 *	
22	— — — der officieren van het leger	1,000,000 *	
23	Voorzieningsfonds der loodsen en andere agenten van het Zeewezen.	100,000 *	
24	Centraal voorzieningsfonds der gemeente-secretarissen	255,000 *	
25	Kleedingsfonds van het Bestuur der Staatsspoorwegen	500,000 *	

BUDGET AMENDE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	4,000,000	»
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	2,000,000	»
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour le compte de sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de emploi	6,000,000	»
29	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	2,000,000	»
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,700,000	»
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	»
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	»
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	615,000,000	»
54	Remise des correspondances par exprès	50,000	»
35	Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2, et loi du 19 mai 1898.)	2,520,000	»
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	200,000	»
57	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000	»
58	Paiements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne	3,800,000	»
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000	»
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles	12,000	»
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000	»
49	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	170,000	»

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
26	Fonds voor plaatsvervangng door het Departement van Oorlog.	4,000,000	»
27	Pensioen- en hulpfonds der werklieden van den Spoorweg	2,000,000	»
28	Ontvangsten gedaan door het Bestuur van Staatsspoorwegen voor rekening der vergunninghoudende maatschappijen en teruggaven aan de Begrooting voor order, als weder te beleggen geldwaarden	6,000,000	»
29	Ontvangsten door het Bestuur der Posterijen gedaan voor rekening der vreemde postbesturen waarmede het in betrekking is	2,000,000	»
30	Ontvangsten door het Bestuur der Telegrafien gedaan voor rekening van vreemde telegraafdiensten waarmede het in betrekking is	1,700,000	»
31	Fonds ter aanmoediging van den krijgsveld	17,000	»
32	Gelden van allen anderen aard in de kassen van den Staatsschat gestort voor rekening van derde personen	100,000	»
33	Inning en uitbetaling door het Postbestuur van handelseffekten.	615,000,000	»
34	Bestelling der briefwisseling bij expreshode	30,000	»
35	Voorzieningsfonds van het Muntwezen. (Wet van 17 Mei 1886, art. 2, en wet van 19 Mei 1898.)	2,520,000	»
36	Beschikbare gelden der weldadigheids- en krankzinnigengestichten	200,000	»
37	Internationaal bureel voor de uitgave der toltarieven	128,000	»
38	Betalingen der Kas van nederleggingen en bewaargevingen voor rekening der Spaarkas	3,800,000	»
39	Internationale taksen voor het registreeren der fabriek- en handelsmerken. (Wet van 13 Juni 1892.)	2,000	»
40	Bijzonder bureel ingericht in uitvoering van artikel 82 der Algemeene Akte der Conferentie van Brussel	12,000	»
41	Gelden voortkomende van het kostgeld betaald door de leerlingen der Veeartsenij-school van Staat	20,000	»
42	Kleeding- en uitrustingsfonds der tolbeambten.	170,000	»

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances et des Travaux publics			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
43	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	1,000,000	•
44	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000	•
45	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	22,000,000	•
40	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,500,000	•
47	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale)	6,000	•
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
48	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	280,000	•
49	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000	•
50	Consignations de toute nature	8,500,000	•
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>			
51	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	70,000,000	•
52	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au défà).	150,000	•
53	Comptes pour ordre	6,000,000	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK II.			
<i>Door derde personen in den Staatsschat nedergelegde fondsen wier terugbetaling rechtstreeks geschiedt door de rekenplichtigen die dezelve ontvangen hebben.</i>			
Ministerie van Financiën en Openbare Werken.			
<i>Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i>			
45	Verdeeling van de opbrengst der boeten, beslagleggingen en verbeurdverklaringen in zake van rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen (kas der betwistbare zaken)	1,000,000	"
44	Fonds voorbehouden in de opbrengst der boeten, beslagleggingen, verbeurdverklaringen en benaderingen	175,000	"
45	Belastingen en opbrengsten ingevorderd ten bate der gemeenten	22,000,000	"
46	Sommen gestort tot waarborg van in voorkomend geval verschuldigde rechten en boeten	1,500,000	"
47	Kosten betaald aan de bijzondere commissarissen (art. 88 der gemeentewet)	6,000	"
<i>Bestuur der registratie en der domeinen.</i>			
48	Onderscheidene boeten en andere ontvangsten onderworpen en niet onderworpen aan regiekosten	280,000	"
49	Boeten en gerechtskosten in zake van boschwezen	10,000	"
50	Consignatiën van allen aard	8,500,000	"
Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien.			
<i>A. — Bestuur der Spoorwegen.</i>			
51	Inning en uitbetaling voor rekening van derden, wegens vervoer van goederen (voorschotten en terugbetalingen)	70,000,000	"
52	Vervoerprijs betreffende den afstand afgelegd op de spoorwegen wier standplaatsen niet rechtstreeks getarifeerd zijn met die van den Staatsspoorweg (verdere vervoerprijzen)	150,000	"
53	Rekeningen voor order	6,000,000	"

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
54	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	250,000,000	542,860,000
55	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	175,000,000	
56	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,100,000	
57	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000	
	<i>C. — Administration des Télégraphes.</i>		
58	Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	60,000	
	<i>D. — Administration de la Marine.</i>		
59	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000	
60	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	6,000	
	Ministère de la Justice.		
61	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000	
62	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	2,800,000	
63	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,510,000	
64	Institution royale de Messines	170,000	
	Ministère de l'Agriculture.		
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	40,000	
66	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	10,000	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
<i>B. — Bestuur der Posten.</i>			
54	Inning en uitbetaling van kwitantien voor rekening van derden	250,000,000	542,860,000
55	Gelden aan het Postbestuur toevertrouwd en betaalbaar gemaakt bij postmandaten en bons	175,000,000	
56	Postabonnemen op de nieuwsbladen betaald aan de uitgevers	2,100,000	
57	Inning en uitbetaling van interestkoepous	1,500,000	
<i>C. — Bestuur der Telegrafen.</i>			
58	Voorraadsom gestort door de geabonneerden aan den telefoon tot waarborg der betaling van de taksen voor hunnen dienst	60,000	
<i>D. — Zeezezen.</i>			
59	Terugbetaling der loodsrechten aan het Nederlandsch bestuur	25,000	
60	Terugbetaling aan de stad Oostende van de helft der sluisrechten (koninklijk besluit van 10 Juni 1822)	6,000	
Ministerie van Justitie.			
61	Kleedingsfonds der gevangenen (bestuur der gevangenen).	218,000	
62	Landbouwkolonien van weldadigheid, bedelaarsgestichten en toevluchtshuizen van den Staat	2,800,000	
63	Kolonien en zinneloosgestichten van den Staat	1,510,000	
64	Koninklijk Instituut van Meessen	170,000	
Ministerie van Landbouw.			
65	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Landbouwschool	40,000	
66	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Veeartsenijschool	10,000	

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PREVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.</i>			
67	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	75,000	•
68	— — — — — entretien et amélioration des routes	60,000	•
69	— — — — — bâtiments civils.	100,000	•
70	— — — — — prisons	100	•
71	— — — — — canaux et rivières.	550,000	•
72	Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	100	• 2,005,600
73	Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux.	120,000	•
74	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés, dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	400	•
75	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	1,000,000	•
76	Intervention de la ville de Gand dans la dépense de construction de nouvelles casernes en cette ville (2 ^e annuité)	100,000	•
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de emploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.</i>			
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
77	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
<p>TITEL II. — UITGAVEN OP BIJZONDERE MIDDELEN AAN HET VOORAFGAAND VISA VAN DE REKENKAMER ONDERWORPEN.</p>			
<p>HOOFDSTUK I.</p>			
<p><i>Toelagen : Bijdragen van derden in de uitgaven voor openbare werken.</i></p>			
67	Toelagen den Staat aangeboden voor het maken van wegen	75,000	.
68	— — — — — onderhoud en verbetering der wegen	60,000	.
69	— — — — — burgerlijke gebouwen	100,000	.
70	— — — — — gevangenissen . . .	100	.
71	— — — — — vaarten en rivieren .	550,000	.
72	Werken voor het inrichten van nieuwe ponten en overzetbooten	100	2,003,600 .
73	Onderhoud en verbetering der havens, kusten, vuurtorens en seinvuren	120,000	.
74	Bijdrage der provinciën, der gemeenten en der bijzonderen die belang hebben in de uitgaven voor verbeteringswerken aan het stroomgebied der Yzer	400	.
75	Bijdragen van derden in de uitgaven van eersten aanleg, van uitbreiding of van voltrekking van spoorwegen	1,000,000	.
76	Bijdrage der stad Gent tot de uitgave voor het oprichten van kazernen in die stad (2 ^e Jaarson)	100,000	.
<p>HOOFDSTUK II.</p>			
<p><i>Weder te beleggen gelden : Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen ; verkoop van onderscheidene voorwerpen ; terugbetaling van tot de Begrooting behorende voorschotten ; taksen, cijns en rechten van verschillenden aard.</i></p>			
<p>Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs</p>			
77	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die belast zijn met de uitreiking der getuigschriften van bekwaamheid voor het onderricht der teekenkunst, der lichaams oefen kunst, van het naaiwerk, der handwerken (jongensscholen), van de huishoudkunde en van den landbouw (lager onderwijs), alsmede voor het onderricht in de bewaarscholen (kindertuinen)	8,000	.

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
78	Produit du Tir national.	2,000 "	
79	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle	7,200 "	
Ministère de l'Agriculture.			
80	Produit du Jardin botanique.	100 "	
81	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle Service de la surveillance sanitaire à la frontière.	100,000 "	
82	Produit des taxes d'expertise des viandes.	30,000 "	
83	Produit des conférences; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvement et analyses d'échantillons	3,000 "	
84	Produit de la vente du <i>Bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires</i>	1,000 "	
85	Service sanitaire des ports de mer et des côtes: produit des patentes de santé et des droits sanitaires	30,000 "	
86	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts	500 "	
87	Expositions générales des beaux-arts	15,000 "	
88	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	5,000 "	
Ministère de l'Industrie et du Travail.			
89	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidiées	500 "	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
90	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 "	
A. — Chemin de fer.			
91	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 "	
92	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	200,000 "	
93	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 "	4,058,970 56

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven	TOTAAL per hoofdstuk.
78	Opbrengst der Nationale Schietbaan	2,000	"
79	Opbrengst van den verkoop van vormgedaanten voortkomende van het Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis	7,200	"
Ministerie van Landbouw.			
80	Opbrengst van den Kruidtuin	100	"
81	Gezondheidsinspectie der huisdieren bij den invoer in het land. — Opbrengst der controle-rechten. Dienst van het gezondheidstoezicht aan de grenzen.	100,000	"
82	Opbrengst der waardeertaksen van het vleesch	50,000	"
83	Opbrengst der voordrachten en der examens voor het bekomen der getuigschriften van inspecteur-deskundige van het vleesch; nemen en ontleden van stalen	5,000	"
84	Opbrengst van den verkoop van den <i>Bulletijn van den inspectie-dienst der eetwaren</i>	1,000	"
85	Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten : Opbrengst der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten	20,000	"
86	Opbrengst der examens voor het verwerven van het personeel der bosschen en waters	500	"
87	Algemeene tentoonstellingen voor schoone kunsten	13,000	"
88	Opbrengst van het verkoopen van vormgedaanten voortkomende des Museums der verwisselingen	5,000	"
Ministerie van Nijverheid en Arbeid.			
89	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afleveren der bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderricht der huishoudkunde en huishoudelijke werken in de ondersteunde huishoudscholen en -klassen	500	"
Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien.			
90	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afnemen der toelatingsproeven voor het ambt van ingenieur en van onder-sectieoverste	500	"
A. — Spoorwegen.			
91	Blokken, riggels en bijhoorigheden, vaststaande materieel der baan	1,000,000	"
92	Dienst der wegen en werken, niet inbegrepen de voorwerpen vermeld in voorgaand artikel	200,000	"
93	Trek- en materieeldienst	1,000,000	"
			4,056,970 56

BUDGET AMENDE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
94	Service des transports	300,000	•
95	Services en général	200,000	•
96	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000	•
B. — Postes et télégraphes.			
97	Services communs	1,500	•
98	Service des postes	12,000	•
99	Service des télégraphes et des téléphones	125,000	•
C. — Marine.			
100	Service de la traction et du matériel	20,000	•
Ministère de la Guerre.			
101	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	400,000	•
102	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000	•
103	Service des objets de couchage de l'État	5,000	•
104	Service de la pharmacie centrale de l'armée	90,000	•
105	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000	•
106	École militaire. — Pension des élèves	136,800	•
Ministère des Finances et des Travaux publics.			
107	Remboursement d'avances faites par l'Administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avarics occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	20,000	•
108	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires	16,000	•
109	Participation de l'Administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900.	12,870	50

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
94	Vervoerdienst	500,000	»
95	Diensten in het algemeen.	200,000	»
96	Geldstortingen hebbende eene bijzondere bestemming of betreffende verscheidene diensten	100,000	»
	<i>B. — Posten en telegrafen.</i>		
97	Gemeenschappelijke diensten	1,500	»
98	Postdienst	12,000	»
99	Telegraaf- en telefoondienst	125,000	»
	<i>C. — Zeezaken.</i>		
100	Trek- en materieeldienst	20,000	»
	Ministerie van Oorlog.		
101	Dienst der werkgestichten voor de artillerie	400,000	»
102	Dienst van het militair Landkaartsinstituut	15,000	»
105	Dienst van 's Rijks beddegoed	5,000	»
104	Dienst der centrale apotheek van het leger	90,000	»
105	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers	200,000	»
106	Militaire school. — Pensioen der leerlingen	156,800	»
	Ministerie van Financiën en Openbare Werken.		
107	Terughbetaling van voorschotten gedaan door het Bestuur van Bruggen en Wegen voor het vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen en voor de herstelling van beschadigingen veroorzaakt aan de havenwerken of die der bevaarbare waterwegen.	20,000	»
108	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen. Opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven, jaarboeken, enz., bestemd tot het betalen van beoogdigheden, van kosten van toezicht, van clichés, van autographies, van dagloop van tijdelijke werklieden	16,000	»
109	Deelneming der Bruggen en Wegen aan de Tentoonstelling van Parijs in 1900.	12,870	56

BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL. par chapitre.
CHAPITRE III.			
<i>Services divers.</i>			
110	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 .	
111	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	711,535 84
112	Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres. (Legs Godtschalck).	700,000 .	
<i>Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au Budget ordinaire.</i>			
113	Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	1,200,000 .	
114	Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897.	1,700,000 .	2,900,000 .
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.			1,458,691,062 40

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
<i>Verscheidene diensten.</i>			
110	Borgtochten der in gebreke blijvende aannemers.	10,000	} 711,333 84
111	Terugbetaling van leeningen aan provinciën en aan gemeenten voor oprichting en meubilering van schoolgebouwen.	1,335 84	
112	Oprichting eener weldadigheidsschool van den Staat, te IJperen (legaat Godtschalck).	700,000	
<i>Bijzondere fondsen gemaakt bij middel van kredieten ingeschraven op de gewone Begrooting.</i>			
113	Bijzonder en tijdelijk fonds van 10 millioen voor buitengewone werken van wegenis, ingesteld door de wet van 28 Juni 1806.	1,200,000	} 2,900,000
114	Bijzonder en tijdelijk fonds van 20 millioen voor het bouwen, verbeteren en meubileren der kazernen, der militaire hospitalen en der militaire school, ingesteld door de wet van 9 Augustus 1807.	1,700,000	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING DER ONTVANSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER. fr. 1,458,691,062 40	

(670)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1900.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1898.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1898.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1897.	Exercice 1898.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,400,000	•	5,098,275 28	5,098,275 28	6,155 61	5,092,150 67	100 %	5,092,150 67
Eaux-de-vie étrangères . . . id. .	2,000,000	•	2,009,876 58	2,009,876 58	•	2,009,876 58	(¹)	555,181 50
Bières id. .	500,000	•	679,201 75	679,201 75	2,029 09	677,172 64	35 %	257,010 42
Sirops et mélasses id. .	400,000	•	242,697 47	242,697 47	2,222 48	240,474 99		84,166 25
Vinaigres et acides acétiques. id. .	250,000	•	267,410 40	267,410 40	5,515 22	264,097 27		92,454 04
Vins (Droit d'accise).	5,500,000	1,956 40	6,557,605 34	6,559,541 74	66,881 45	6,472,660 29		2,265,451 10
Eaux-de-vie indigènes . . . id. .	52,000,000	452,494 61	49,175,851 77	49,628,326 58	•	49,628,326 58	(²)	15,214,818 70
Bières id. .	16,500,000	1,002 50	18,515,745 67	18,514,746 17	52,879 10	18,481,867 07	55 %	6,468,653 47
Vinaigres de bières . . . id. .	20,000	•	19,460 10	19,460 10	•	19,460 10		6,811 03
Id. autres que de bières. id. .	15,000	•	47,147 21	47,147 21	4,571 05	42,776 16		14,971 66
Acide acétique id. .	50,000	140 40	55,045 70	55,186 10	•	55,186 10		19,515 15
Sucres (Droits de douane et d'accise).	(³)4,600,000	2 60	4,768,112 92	4,768,115 52	8,590 51	4,759,525 01		1,655,800 65
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	81,855,000	455,576 51	82,516,152 78	82,771,709 29	120,286 90	82,651,422 59	. . .	24,504,503 75
Postes	21,105,000	1,046,684 57	20,651,056 31	21,677,720 68	•	21,677,720 68	41 %	8,987,861 48
TOTAL fr.	105,558,000	1,502,260 88	106,045,444 57	107,547,705 25	126,422 51	107,421,282 74	. . .	36,574,598 88

Prélèvement sur la réserve (application du § 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862) fr. 170,203 45

ENSEMBLE fr. 50,755,802 35

Minimum (art. 16 de la loi du 30 décembre 1896). 35,196,004 90

Excédent (art. 18 de la loi du 30 décembre 1896) fr. 1,557,797 45

(¹) Maximum de 15,750,000 francs du chef des recettes sur les eaux-de-vie indigènes et étrangères (article 5 de la loi du 17 juin 1896).

(²) Déduction faite d'une somme de fr. 10,055 12 provenant de la régularisation annuelle des écritures.

(³) Y compris une somme de 150,000 francs portée au Budget de 1898 pour les droits d'entrée sur les betteraves. En vertu de la loi du 17 mai 1895, ces droits ne seront prélevés qu'à partir du 1^{er} juillet 1899.

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1898 ; SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1898.

A. — *Compte des recettes et des dépenses pour l'année 1898.*

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1899, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1897, un solde en caisse de. fr. 192 69

Recettes. — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 210,844 56

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1898 d'un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1898 d'un capital nominal de 779,900 francs en titres de la même Dette à 3 % (1^{re} série) 23,597 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1898 d'un capital nominal de 11,748,500 francs en obligations de la même Dette à 3 % (2^e série) 176,227 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1898 d'un capital nominal de 11,922,000 francs en obligations de la même Dette à 3 % (2^e série) 178,830 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} février 1898 d'un capital nominal de 288,000 francs en obligations de la même Dette à 3 % (3^e série) 4,520 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} août 1898 d'un capital nominal de 302,600 francs en obligations de la même Dette à 3 % (3^e série) 4,539 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 604,940 75

<i>Dépenses.</i> — Achat d'un capital nominal de 14,600 francs en titres de la Dette publique à 3 % (2 ^e série) (1). 14,900 52		} 604,356 72
Achat de 4,400 francs de la même Dette (2). 4,513 37		
— de 205,700 — — — (3). 210,756 79		
— de 173,500 — — — (4). 176,151 42		
— de 14,600 — — — (5 ^e sér.) (5). 14,931 76		
— de 4,300 — — — (1 ^{re} sér.) (6). 4,528 68		
— de 176,800 — — — (1 ^{re} sér.) (7). 178,774 18		

SOLDE EN CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1898. . . fr. 584 03

(1) Y compris fr. 81 52, montant des intérêts avancés.	
(2) — 54 10	— —
(3) — 2,074 14	— —
(4) — 28 92	— —
(5) — 191 02	— —
(6) — 11 47	— —
(7) — 1,883 87	— —

TOTAL des intérêts avancés sur achats de titres en 1898 fr. 4,307 04

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1898.

Retenues sur le revenu du fonds communal	{ 1864 à 1897 . . 8,479,635 87	} 8,690,480 43	} 18,672,934 52
	{ 1898 . . 210,844 56		
Bénéfice sur la vente de titres	{ 864 à 1897 . . 628,880 92	} 628,880 92	
	{ 1898 . . »		
Intérêts encaissés sur les capitaux placés, après déduction des intérêts avancés sur achats de titres	{ 1864 à 1897 . . 8,963,976 71	} 9,335,573 17	
	{ 1898 . . 389,596 46		

A déduire :

Prélèvements sur la réserve au profit des communes	{ 1864 à 1897 . . 6,610,595 48	} 6,610,595 48	} 6,618,706 93
	{ 1898 . . »		
Perte sur la vente de titres	{ 1864 à 1897 . . 8,311 45	} 8,311 45	
	{ 1898 . . »		

RESTE fr. 12,054,227 59 (1)

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de (2) fr. 11,875,024 14

il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit fr. 179,203 45

Au 31 décembre 1898, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	fr. 265,600 »
— 3 % (1 ^{re} série) — —	961,000 »
— 3 % (2 ^e série) — —	11,922,000 »
— 3 % (3 ^e série) — —	302,600 »
CAPITAL NOMINAL TOTAL	fr. 13,449,200 »

A la même date, il restait à prélever sur la réserve une somme de fr. 179,203 45

L'encaisse au 31 décembre 1898 étant de fr. 584 03

il devra être réalisé des titres à concurrence d'un capital effectif de fr. 178,619 42

(1) Non compris la plus-value des titres en portefeuille.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1895	fr. 35,196,004 90
1896	35,381,115 05
1897	55,798,097 31
ENSEMBLE	fr. 106,875,217 26
MOYENNE	55,625,072 42
1/3 OU MAXIMUM	11,875,024 14

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

(674)

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL ET FONDS SPÉCIAL.

ÉTAT SPÉCIAL

*indiquant la part attribuée aux communes à octroi dans les répartitions
du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1898.*

N° d'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnées dans la colonne 4.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 6).
1.	2.	3	4	5.	6.	7
1	Nieupoort	23,576 27	3,258	•	789 35	24,365 62
2	Termonde	82,117 02	9,606	•	2,327 55	84,444 57
3	Bruges	457,707 87	47,407	•	11,507 62	469,215 49
4	Lokeren	92,712 58	19,667	•	4,764 94	97,477 52
5	Hasselt	98,985 15	13,250	•	3,210 22	101,295 37
6	Hodimont	54,896 75	5,075	•	1,229 09	56,125 84
7	Gand	1,689,245 36	148,720	•	50,054 20	1,725,277 56
8	Louvain	392,117 59	40,624	•	9,842 42	401,960 01
9	Mons	354,919 19	25,221	•	6,110 57	361,029 76
10	St-Nicolas	164,589 70	28,230	•	6,844 44	171,434 14
11	Tournai	336,311 05	34,442	•	8,344 64	344,656 59
12	Malines	368,670 16	51,014	•	12,359 72	381,029 88
13	Ypres	156,988 78	16,505	•	3,998 85	140,987 63
14	Maeseyck	17,452 91	4,511	•	1,092 95	18,525 84
15	Turnhout	82,901 83	18,747	•	4,542 04	87,445 87
16	Furues	36,615 38	5,577	•	1,581 20	37,984 58
17	Poperinghe	52,543 55	11,112	•	2,692 23	55,255 78
18	Arlon	63,171 48	8,029	•	1,945 27	65,116 75
19	Diest	55,477 61	8,531	•	2,066 90	55,544 51
20	Bruxelles	5,761,581 04	205,451	26,553	49,776 86	5,811,158 80
21	Audenarde	46,065 16	6,141	•	1,487 85	47,551 01
22	Lierre	114,255 24	20,153	•	4,877 84	119,131 08
23	Liège	1,725,505 60	167,505	19,045	40,554 81	1,765,840 41
24	La Bouverie	19,479 60	6,552	•	1,587 42	21,067 11
25	Namur	511,712 06	50,087	•	7,289 51	519,001 57
26	Philippeville	9,582 24	1,377	•	553 62	9,715 86
27	Atb	66,458 24	9,868	•	2,599 83	68,849 07
28	Tirlemont	106,589 84	15,985	•	3,872 86	110,269 70
29	Frameries	44,010 61	10,821	•	2,621 72	46,632 33
30	St-Trond	73,814 19	12,595	•	3,124 21	76,958 40
31	Ostende	284,553 54	51,767	5,406	7,696 54	292,050 08
32	Menin	69,121 04	17,870	4,100	4,329 56	73,450 60
33	Dinant	59,767 95	7,048	•	1,707 60	61,475 55

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8	9.	10.	11.	12.
5,258 °	°	5,258 °	27,625 62	
9,606 °	°	9,606 °	94,050 57	
47,497 °	°	47,497 °	516,712 40	
19,667 °	°	19,667 °	117,144 52	
15,250 °	°	15,250 °	114,545 57	
5,073 °	°	5,073 °	41,198 84	
148,729 °	°	148,729 °	1,874,006 56	
40,624 °	°	40,624 °	442,584 01	
25,221 °	°	25,221 °	386,250 76	
28,250 °	°	28,250 °	199,684 14	
54,442 °	°	54,442 °	579,098 59	
51,014 °	°	51,014 °	452,045 88	
16,505 °	°	16,505 °	157,492 63	
4,511 °	°	4,511 °	25,056 84	
18,747 °	°	18,747 °	106,190 87	
5,577 °	°	5,577 °	43,541 58	
11,112 °	°	11,112 °	66,547 78	
8,029 °	°	8,029 °	73,145 75	
8,551 °	°	8,551 °	64,075 51	
179,118 °	26,555 °	205,451 °	4,016,609 80	
6,141 °	°	6,141 °	55,692 01	
20,155 °	°	20,155 °	159,264 08	
147,660 °	19,645 °	167,505 °	1,953,145 41	
6,552 °	°	6,552 °	27,619 11	
50,087 °	°	50,087 °	540,088 57	
1,577 °	°	1,577 °	11,002 86	
9,868 °	°	9,868 °	78,717 07	
15,985 °	°	15,985 °	126,247 70	
10,821 °	°	10,821 °	57,453 55	
12,895 °	°	12,895 °	89,855 40	
26,361 °	5,406 °	31,767 °	523,817 08	
15,710 °	4,160 °	17,870 °	91,520 60	
7,048 °	°	7,048 °	68,523 56	

N° d'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1893.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne 4.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
34	Alost	102,580 31	28,771	3,227	0,970 06	109,550 97
35	Verviers	449,725 22	48,907	•	11,849 25	461,572 45
36	Huy	121,751 02	14 486	•	3,509 08	125,240 70
37	Dixmude	30,017 56	4,087	98	990 20	31,007 56
38	Tongres	60,511 10	8,596	•	2,082 65	62,593 75
39	Courtrai	287,552 11	50,583	•	7,501 22	294,805 55
40	Quaregnon	57,011 98	14,561	•	3,479 40	61,501 38
41	Lessines	59,803 91	9,551	1,106	2,260 72	42,009 63
42	Ilérenthals	21,711 02	6,952	045	1,081 54	21,505 56
43	Spa	72,007 82	8,447	1,558	2,040 35	74,144 37
44	Nivelles	85,012 87	10,642	•	2,578 53	80,101 22
45	Grammont	50,593 80	10,891	•	2,658 68	62,052 48
46	Gheel	40,123 96	12,026	•	2,913 67	45,037 63
47	Stavelot	24,570 87	4,500	•	1,112 07	25,682 94
48	Aerschot	26,802 07	0,254	•	1,510 58	28,512 45
49	Ninove	56,010 85	0,870	•	1,064 47	57,075 52
50	Dour	49,951 96	10,605	•	2,568 90	52,520 86
51	Renaix	81,547 97	19,090	2,178	4,625 14	86,175 11
52	Péruwelz	56,660 78	8,272	•	2,004 15	58,664 93
53	Anvers	5,071,520 25	271,284	47,272	65,720 95	5,737,047 16
54	Pâturages	41,845 93	10,750	•	2,001 35	44,445 78
55	Mariembourg	5,089 27	1,006	•	243 75	5,535 •
56	Herve	20,584 12	4,763	•	1,153 98	50,533 10
57	Rœulx	16,144 15	2,888	•	699 71	16,845 86
58	Wavre	31,251 50	7,575	•	1,835 28	53,060 58
59	Jodoigne	51,145 69	4,283	•	1,037 69	52,181 58
60	Charleroi	254,525 87	25,480	2,812	5,688 76	240,014 65
61	Leuze	42,274 64	5,857	•	1,414 19	45,688 83
62	Basel	9,816 41	3,088	•	748 16	10,564 57
63	Steendorp	7,703 50	2,932	•	710 57	8,415 07
64	Beaumont	17,515 96	2,071	•	501 76	17,817 72
65	Wasmès	52,118 24	15,105	•	5,175 00	55,293 53
66	Enghien	30,868 11	4,313	•	1,044 00	31,015 07

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art 15 de la loi du 30 dec. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8	9	10	11.	12.
25,544 .	3,227 .	28,771 .	198,121 97	
48,907 .	•	48,907 .	510,470 45	
14,486 .	•	14,486 .	130,726 70	
5,989 .	08 .	4,087 .	35,004 56	
8,596 .	•	8,596 .	71,180 75	
30,583 .	•	30,583 .	325,276 33	
14,561 .	•	14,561 .	75,752 38	
8,225 .	1,106 .	9,331 .	51,400 63	
6,007 .	945 .	6,952 .	30,547 36	
7,109 .	1,538 .	8,447 .	82,501 57	
10,042 .	•	10,042 .	96,853 22	
10,801 .	•	10,801 .	72,923 48	
12,026 .	•	12,026 .	55,065 63	
4,590 .	•	4,590 .	30,272 94	
6,234 .	•	6,234 .	34,546 45	
6,870 .	•	6,870 .	44,545 32	
10,603 .	•	10,603 .	63,123 86	
16,912 .	2,178 .	19,090 .	105,263 11	
8,272 .	•	8,272 .	66,056 93	
224,012 .	47,272 .	271,284 .	4,008,531 16	
10,739 .	•	10,739 .	53,184 78	
1,006 .	•	1,006 .	6,339 .	
4,763 .	•	4,763 .	35,301 10	
2,888 .	•	2,888 .	19,731 80	
7,575 .	•	7,575 .	60,941 58	
4,283 .	•	4,283 .	30,464 38	
20,668 .	2,812 .	23,480 .	203,494 03	
5,837 .	•	5,837 .	40,525 83	
3,088 .	•	3,088 .	13,052 57	
2,932 .	•	2,932 .	11,345 67	
2,071 .	•	2,071 .	19,888 72	
13,105 .	•	13,105 .	68,398 33	
4,313 .	•	4,313 .	30,220 07	

N° d'ordre.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne 4	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col 5 et 6).
1.	2.	3.	4	5	6.	7.
67	Soignies	55,507 62	9,007	•	2,182 22	57,689 84
68	Gembloux	28,544 56	3,956	•	958 40	29,502 82
69	Binche	60,009 80	11,121	1,017	2,694 41	72,664 21
70	Roulers	120,814 07	20,330	•	4,927 75	125,742 42
71	Hornu	40,500 18	10,050	1,106	2,434 02	42,935 10
72	Tamise	44,070 95	11,059	•	2,674 54	47,345 40
73	Blankenberghe	71,915 •	4,757	641	1,152 53	75,007 53
74	Vilvorde	66,088 59	12,752	1,614	5,089 57	69,177 96
75	Bouillon	12,202 54	2,405	•	582 09	12,785 23
76	Fontaine-l'Évêque	35,252 51	5,550	•	1,344 00	56,597 17
77	Bastogne	14,052 43	3,261	•	790 08	14,842 51
78	Chimay	30,190 80	5,508	•	801 47	50,992 27
79	Jemappes	61,391 68	11,682	•	2,830 32	64,222 •
80	Flénu	18,290 38	4,410	•	1,068 45	19,567 83
81	Eecloo	48,428 56	12,852	1,190	3,108 94	51,537 50
	TOTAL	17,950,078 14	1,790,515	120,178	453,759 14	18,385,837 28

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 50 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8	9.	10.	11.	12
9,007 *	-	9,007 *	66,696 84	
5,956 *	-	5,956 *	53,458 82	
10,104 *	1,017 *	11,121 *	85,785 21	
20,539 *	-	20,539 *	146,081 42	
8,854 *	1,196 *	10,050 *	52,985 10	
11,059 *	-	11,059 *	58,584 40	
4,116 *	641 *	4,757 *	77,824 53	
11,138 *	1,614 *	12,752 *	81,020 06	
2,405 *	-	2,405 *	15,190 23	
6,550 *	-	6,550 *	42,147 17	
3,261 *	-	3,261 *	18,105 51	
3,508 *	-	3,508 *	54,500 27	
11,682 *	-	11,682 *	75,904 *	
4,410 *	-	4,410 *	25,777 85	
11,642 *	1,100 *	12,832 *	64,560 50	
1,670,157 *	120,178 *	1,790,515 *	20,174,152 28	

(682)

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(Lois des 18 juillet 1860 et 20 décembre 1862.)

1860 à 1895.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI- (de l'année précé- dente) servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenu au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à central.	Communes sans central.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (161 jours)	6,721,511 48	229,470 66	.	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02
1861	15,235,570 57	380,637 55	.	.	"	14,872,932 82	9,475,462 69	7,694,848 52
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	.	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,737 93
1863	16,557,282 31	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,554 03	7,884,452 44
1864	16,443,952 67	.	(b) 407,246 25	.	(b) 595,573 23	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,322,980 27	.	(b) 429,791 61	.	(b) 1,050,252 34	16,895,188 66	9,887,309 53	8,140,614 53
1866	17,956,500 95	.	(b) 446,926 79	.	(b) 1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29
1867	18,378,368 34	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 67	17,925,635 47	10,157,882 73	8,456,136 19
1868	17,752,716 03	.	(b) 316,546 66	.	(b) 2,442,325 86	17,436,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,321 8	.	(b) 474,660 60	.	(b) 3,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 50	.	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 13	"	(b) 5,678,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,315 82
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,239 78 " (e) 1,465,598 81	"	(b) 4,504,711 03 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	.	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,539,915 56	9,599,652 42
1873	25,459,041 46	.	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,078 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,578 53
1874	23,483,830 01	.	(b) 601,830 22 " (e) 212,618 00	"	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,368 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	.	(b) 857,711 57	"	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,039 41	12,311,321 30	10,599,586 27
1876	23,390,910 18	"	.	(b) 56,516 74 (e) 34,590 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,232 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 54	.	.	(b) 38,861 55 (e) 1,013,782 56	(b) 8,107,166 14	26,658,086 03	12,944,498 58	11,355,960 63
1878	23,774,678 20	.	.	(b) 1,734,642 67	(b) 8,445,836 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	.	.	(b) 86,159 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,300 89	12,157,082 58
1880	25,066,900 39	.	.	(b) 347,704 59	(b) 7,318,992 39	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,795 69
1881	26,815,065 48	.	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,455 33	26,159,995 72	14,029,509 04	12,643,855 81
1882	27,507,295 52	"	(b) 374,267 44	.	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 56	.	"	(b) 205,783 06	8,809,756 06	27,605,804 62	14,543,934 87	13,161,599 15
1884	26,372,745 99	"	"	(b) 586,220 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,351,848 33	.	(b) 111,304 65	.	9,077,321 64	29,240,545 70	15,215,302 43	13,894,055 73
1886	26,729,357 29	.	.	(b) 1,205,132 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,367,641 42	14,039,805 51
1887	28,581,430 96	.	(b) 536,768 96	.	9,276,254 33	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,839 80
1888	28,058,123 94	.	.	(b) 348,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	.	"	(b) 1,242,800 92	8,450,766 99	28,128,565 59	15,835,373 17	14,633,301 56
1890	28,555,066 59	.	(b) 361,805 19	.	9,151,928 03	28,193,261 40	16,043,369 49	14,889,517 59
1891	32,407,343 "	"	.	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,743 03	14,528,991 41
1892	32,506,175 73	.	(b) 24,924 06	"	9,867,250 23	32,481,251 67	15,779,108 32	14,609,258 88
1893	32,565,947 20	.	(b) 196,562 95	"	10,350,882 24	32,569,384 26	16,002,845 66	14,854,379 13
1894	33,900,160 38	.	(b) 85,600 57	"	10,814,895 89	33,904,560 21	16,446,005 11	15,791,679 08
1895	34,967,294 90	.	.	228,710 "	10,972,799 57	35,196,004 90	16,665,656 18	16,052,359 70

MUNICIPALITÉS (denier) fonds communal	MONTANT DES SOMMES REPARTIES ENTRE				Mare le franc de la repartition annuelle	NOMBRE de communes doit LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.	est égal au revenu de l'octroi en 1859		dépasse le revenu de l'octroi en 1859		
	a litre de minimum	proportionnellement au montant des contributions						
TOTAL	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
					(a)			
16,979,482 55	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	0.58000784	69	9	<p><i>N. B.</i> Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr 11,638,145 80</p> <p>(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le mare le franc reel de la repartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 58000784</p> <p>(b) Reserve ordinaire art 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (<i>Moniteur</i> n° 357).</p> <p>(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la repartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la deduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.</p> <p>(d) Voir le renvoi (c)</p> <p>(e) Reserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (<i>Moniteur</i> n° 137)</p> <p>(f) Rerette constatée après la repartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,304 30, lors de la repartition de 1875</p> <p>(g) Reserve ordinaire art 2 § 3 de la loi du 30 décembre 1862 (<i>Moniteur</i> n° 357).</p>	
17,170,311 01	11,510,410 65	97,037 14	5,265,485 05	0.121572289	67	11		
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19109101	65	15		
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,550,159 90	0.55173900	59	19		
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.54821032	58	20		
18,027,925 86	11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 56	0.63854608	55	25		
18,553,847 16	11,275,048 95	459,917 89	5,754,891 70	0.69423556	49	29		
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	6,160,748 78	0.73028086	46	32		
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28		
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,704,057 25	0.73369961	44	34		
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77488762	41	37		
20,608,014 63	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83149523	57	42		
20,939,56 98	9,486,438 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.8929563	55	46		
21,684,966 77	5,786,880 82	7,155,507 73	9,944,647 99	1.00098691	20	59		
22,164,652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.99987532	22	57		
22,910,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 33	1.03056753	18	62		
23,563,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05481680	18	62		
24,300,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.09106 05	15	65		
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99611 48	17	63		
25,658,585 27	5,351,138 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	17	63		
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344399	17	63		
26,675,564 85	5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0.9567978.	18	62		
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	13	68		
27,705,534 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 32	0.98188419	12	69		
28,204,671 54	5 770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.93755388	14	77		
29,109,558 16	2,670,087 52	12,722,005 94	15,859,450 44	0.99606988	9	72		
29,427,446 95	5,429,425 65	11,554,472 95	13,150,571 58	0.93584757	13	68		
29,708,542 56	5,429,425 65	11,385,004 14	13,252,252 23	0.9074721	13	68		
30,055,507 60	5,415,244 98	11,555,299 99	13,458,015 65	0.93345382	12	69		
30,468,674 75	5,415,244 98	11,595,658 08	13,517,680 53	0.91009404	12	69		
30,952,887 08	5,860,996 71	10,948,406 81	13,374,857 88	0.89827242	14	67		
30,199,754 44	551,377 90	16,318,111 15	15,615,958 05	1.00746746	5	78		
30,448,567 20	551,377 90	16,297,568 05	15,652,505 72	1.068650681	5	78		
30,857,224 79	551,377 90	16,254,974 52	15,563,032 05	1.04706666	5	78		
32,257,882 19	551,377 90	16,755,165 90	16,598,016 41	1.0510609	5	78		
32,718,015 88	105,695 29	17,829,872 19	17,260,459 42	1.0762587	2	79		

(686)

ANNEXE E.

RELEVÉ

*présentant le montant, les bases et l'emploi des revenus du fonds communal.
ainsi que le montant, les bases et la répartition du fonds spécial.*

(Loi du 30 décembre 1896.)

1896 à 1898.

FONDS COMMUNAL.								
ANNEE.	REVENU BRUT.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME répartie entre les communes.	MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT des recettes sur le minimum. — DIFFÉRENCE entre les col. 6 et 7.
		PRÉLÈVEMENT sur le revenu du fonds communal.	RETENUE au profit du fonds communal.	MONTANT au 31 décembre.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1896	35,407,555 71	"	475,559 34	11,368,100 33	35,881,115 05	35,196,004 90	6,241,820	685,110 15
1897	36,008,941 87	210,844 56	"	11,664,631 13	35,798,097 31	35,196,004 90	6,343,434	602,092 41
1898	30,574,598 88	"	179,203 45	11,875,024 14	36,753,802 33	35,196,004 90	6,429,716	1,557,797 45

MONTANT des sommes réparties entre les communes		FONDS SPÉCIAL.				Observations.
		SOMME répartie d'après la population de droit à raison d'un franc par habitant.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	SUPPLÉMENT du chef de l'excédent de population mentionnée dans la colonne précédente	TOTAL des sommes réparties du chef du fonds spécial (col 12 et 14).	
à octroi.	sans octroi.	12	13	14	15.	16.
18,125,616 75	17,755,498 30	6,069,321 "	172,508	172,508	6,241,829 "	
18,103,333 04	17,694,764 27	6,069,321 "	274,115	274,115	6,345,434	
18,583,857 28	18,569,945 05	6,069,321 "	560,395	560,395	6,429,716	